L'ESPRIT
DES
JOURNAUX,
FRANÇOIS ET ÉTRANGERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS-DE-LETTRES.

JUILLET, 1782.

TOME VII.

ONZIEME ANNÉE.



A PARIS,

Chez VALADE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis Saint-Yves.

Pour les Pays étrangers, à LIEGE,

Chez JEAN-JACQUES TUTOT, Imprimeur.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Conditions pour l'Abonnement.

On s'adreſſera, pour toute la France, à Paris, chez *Valade*, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis Saint Yves, aux conditions ſuivantes; ſavoir : le prix de la Souſcription eſt de 27 liv. pour Paris, & de 33 pour la Province, rendu franc de port par-tout le Royaume.

A Liege, pour les Pays étrangers, chez *J. J. Tutot*, Imprimeur-Libraire, & à M. *Mauſſ*, Officier au Bureau des Poſtes Impériales, pour toute l'Allemagne.

A Bruxelles, à M. *Horgnies*, Expéditeur des Gazettes étrangeres, pour tous les Pays-Bas Autrichiens; chez *B. Leſrancq*, Libraire.

A Amſterdam, chez *Van-Harrevelt*, Libraire, dans le Kalveſtraat, pour toute la Hollande, & *B. Vlam*, Libraire.

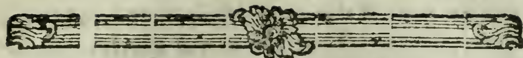
A Stockholm, chez *Oerſtrom*, Libraire de la Société.

A Pragues, chez *Wolfgand-Gerle*, Libraire.

A Vienne, chez *Græffer*, Libraire.

A Hambourg, chez *Virchaux*, Libraire.

Les Libraires, & autres perſonnes qui voudront faire annoncer des Livres, Eſtampes, Muſique, & autres objets, dans l'*Eſprit des Journaux*, ſont priés de les adreſſer au Directeur du Journal, chez *Valade*. Et pour les mêmes objets, pour tous les Pays étrangers, chez *J. J. Tutot*, Imprimeur-Libraire, près St. Hubert, à Liege.



L'ESPRIT
DES
JOURNAUX.

*Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile & de Malthe, par M. ***, avocat en parlement, de plusieurs académies de France, & des Arcades de Rome :*

Qui mores hominum multorum vidit, & urbes.

*A Mlle. ** à Paris, en 1776, 1777 & 1778. 6 volumes in-12.* Amsterdam, & se vend à Paris, chez B. Morin, imprimeur-libraire, rue St. Jacques. 1782. Prix 15 liv. broch. 18 liv. rel.

Nous avons bien des ouvrages sur l'Italie : nous en aurons sans doute bien d'autres. Cette heureuse contrée renferme tant de beautés, tant de merveilles de la nature & de l'art, qu'elles deviennent une source intarrissable de nouvelles réflexions pour les voyageurs qui

ont du goût & des connoiſſances. Chacun d'eux croit appercevoir des choſes qui avoient échappé à ceux dont il a lu les relations. Il voit différemment, il ſent différemment, il veut ſuppléer à leurs erreurs ou à leurs omiſſions, il prend la plume & publie à ſon tour une deſcription; mais doit-il ſe flatter que, par les mêmes principes, elle ſoit à l'abri des mêmes critiques de la part de ceux qui feront après lui le voyage d'Italie. Après avoir lu attentivement ce nouvel ouvrage, on a lieu de croire qu'il l'emportera à bien des égards ſur tous ceux qui l'ont précédé. On ne ſauroit diſconvenir que l'auteur ne ſoit un homme de beaucoup d'eſprit. Il paroît avoir un goût marqué pour les arts; il en parle en habile connoiſſeur. Il décrit fidélement la route qu'il tient; & comme il ſe montre animé de la curioſité la plus ardente qui lui fait braver toutes les peines, toutes les fatigues, & même des dangers pour tout voir & pour tout examiner, on doit croire que tous ſes détails ſur le ſol, les productions & l'hiſtoire-naturelle de chaque canton, eſt de la plus grande exactitude. Cette partie eſt fort précieuſe; ce qui ne l'eſt pas moins, ce ſont des vues très-lumineuſes ſur les manufactures & ſur le commerce. Il n'y a qu'un homme profond & verſé dans ces matieres qui ait pu en raiſonner ainſi. Hiſtoire-naturelle, agriculture, commerce, arts, ſpectacles, muſique, langage, poéſie, mœurs, gouvernement, tout eſt obſervé avec l'œil d'un homme déja inſtruit, mais avide d'aug-

menter ſes connoiſſances; tout eſt peint avec la chaleur & la liberté d'une ame forte & penſante, beaucoup plus occupée des choſes que des mots & des phraſes. Nous obſerverons, néanmoins, que la rapidité avec laquelle il paroît avoir écrit a pu nuire au fond, ainſi qu'au ſtyle de ſa correſpondance.

La Suiſſe, viſitée par l'auteur en pluſieurs voyages dont il donne les réſultats, préſente, par ſes ſites & ſes accidens, ſa politique & ſes uſages, ſon induſtrie & ſes relations, un tableau que le ſavant & le philoſophe ne peuvent jamais conſidérer avec indifférence. C'eſt au milieu des horreurs du S. Gothard, des aſpects étonnans & variés d'une nature impoſante, que notre voyageur deſcend dans les bailliages Italiens, ſur le bord des lacs de Côme & Majeur, dont il nous fait connoître les habitans qui n'avoient pas encore été obſervés. L'économie rurale & l'état des arts fixent par-tout ſon attention. Conſidérée ſous ce dernier rapport, Turin, dont on prend d'abord une idée attrayante, finit par ennuyer à cauſe de ſa monotone uniformité. Le palais ducal offre la plus belle collection de tableaux italiens & flamands qu'il y ait en Italie; mais toutes les ſciences y ſont négligées, & la bibliotheque nombreuſe de l'univerſité eſt déſerte.

Les pays qui fourniſſent au Piémont des objets de conſommation en échange de ſes ſoies, la combinaiſon des avantages qu'ils en retirent, ſont expoſés dans l'ouvrage avec beaucoup de ſagacité.

Milan, où il faut chercher les monumens remarquables, où tout est épars, & dont cent mille ames peuplent à peine la vaste étendue, n'a pas un dessinateur, pas un peintre, pas un sculpteur.

» L'état de langueur dans lequel tous les » arts s'y trouvent, pourroit bien avoir son » principe dans les impôts qui enchérissent les » matieres premieres & la main-d'œuvre. «

On quitte les états de la reine, en traversant le Pô, pour entrer dans Plaisance, peu peuplée, mal bâtie, à quelques beaux palais près.

Parme décele de toute part des efforts impuissans » pour parvenir à une grandeur très » au-dessus de ses forces.... Ses églises ren» ferment des beautés du plus grand genre; le » peu de soin qu'on prend de la plupart fait » croire qu'on est chez un peuple barbare. «

Modene a vu naître quelques hommes célebres; » elle montre encore des monumens ou » des débris de son savoir, des bibliotheques, » des cabinets d'histoire-naturelle.... On y voit » des tableaux d'une grande beauté, des des» sins des plus grands maîtres... des anti» ques, &c.... Du reste, comme à Parme, » de grands bâtimens commencés qui ne seront » jamais finis.

» Les projets des princes qui visent à une » grandeur fastueuse, sont toujours très-oné» reux aux peuples. On commence, les idées » s'agrandissent, l'ambition se boursouffle, les » impôts pleuvent, rien ne suffit, & l'on finit

» par tout abandonner, excepté les impôts. «

Bologne intéresse singuliérement le voyageur; sans doute il intéressera de même ses lecteurs.

» Nulle part, en Italie, je n'ai encore vu » autant de monumens du goût & du savoir » que dans Bologne; nulle part, autant de » penchant pour les belles connoissances, & » d'ardeur à s'instruire, autant de cet amour » du pays qui réveille l'imagination & donne » de l'essor à l'ame. On n'y a plus cet esprit » inquiet qui a occasionné tant de révolu» tions... Aucun ne voudroit être d'un au» tre pays, ni vivre sous une autre gouverne» ment.

» La ville n'a été ni vendue, ni achetée, » ni conquise; elle s'est donnée, & tient ses » conventions.

» Tout le monde dans ce pays, juge de » l'art; & si l'on ne prononce pas toujours » exactement, du moins on y sent bien la na» ture; la douceur de ses traits, comme celle » de ses accens, pénetre les ames, & y cause » des émotions. «

Le volcan de *Pietra-Mala* arrête le voyageur sur le chemin de la Toscane, dont la capitale fournit un grand nombre de détails curieux.

» Qu'on se rappelle les grands hommes qui » sont nés dans son sein, l'exemple rare qu'elle » donna au monde, en tirant la vertu d'un » état très-subordonné, pour la placer sur le » trône, & l'exemple plus rare encore, que

» l'idole d'un peuple ait eu une suite de suc-
» cesseurs dignes de son choix. Si l'on songe
» qu'elle fut le berceau des connoissances hu-
» maines, que ce fut elle qui tira l'Europe de
» l'ignorance où la barbarie des siecles l'avoit
» replongée, qu'elle cultiva, qu'elle perfec-
» tionna les sciences & les arts, qu'elle en
» répandit le goût dans le reste du monde,
» alors on se croira au milieu d'Athenes. « Viennent ensuite la description des beautés de la fameuse galerie de Florence & de ses divers palais, des observations particulieres sur son gouvernement si justement célébré dans l'Europe entiere, sur le commerce & sur l'industrie de ses habitans, &c.

» L'espece humaine, dans cette contrée, est
» belle, de cette beauté de caractere à la
» Raphaël & à la Dominiquin. Dans les for-
» mes, dans la taille, dans les teintes, on lit
» l'influence d'un beau climat, d'une bonne
» température, d'un bon air, & d'excellens
» alimens. «

L'article de Sienne est enrichi d'un mémoire sur la Maremme, dans lequel on examine les causes du mauvais air, & les moyens de les détruire.

La description du Vesuve, alors en éruption, présente un des objets les plus piquans de l'ouvrage.

Des beautés d'un autre genre se succedent dans le voyage de Pouzzole, Baies, Cumes, &c. Les débris d'antiquité, les fameux champs élisées, les étuves de Néron, le lac Averne,

la Solfatarre, &c. paroiſſent tour-à-tour & fixent l'attention.

Palerme, & toute la Sicile parcourue, obſervée & décrite avec ſoin, forment un article important, & qu'on ne rencontre point dans les autres voyages d'Italie. Les mœurs des Siciliens, la richeſſe de l'hiſtoire-naturelle, le nombre des ruines, le commerce en particulier, préſentent une variété d'objets, propres à intéreſſer également le philoſophe, l'antiquaire & le négociant.

Malthe, dont l'auteur nous développe le gouvernement, donne lieu à des idées neuves & des faits peu connus; l'ordre des élections, l'influence de chacun des ordres, les loix, la marche de l'adminiſtration, les mœurs, les productions, les relations, &c. enfin, des remarques ſur le gouvernement d'Alger, rendent cette partie très-étendue. L'ancienne Syracuſe, Catane, l'Etna, Meſſine, complettent la deſcription de la Sicile.

On nous offre enſuite le tableau de Naples, ſes fêtes, ſes uſages, ſes mœurs, & de tout ce qui peut ſervir à la connoiſſance de cette ville. » Il n'eſt pas poſſible d'aſſigner un caractere aux Napolitains en général; ces gens-» là n'en ont point & ne ſauroient en avoir. » A cet égard, ils ſont dans le cas d'une in-» finité d'autres peuples. Par tout où il y a un » maître, ſon exemple donne le ton, chacun » ſe modifie ſur ſes goûts, ſur ſes inclinations; » & les influences du climat, ſans être abſolu-» ment détruites, ſeront tellement voilées, tel-

» lement étouffées, que, malgré les grandes » différences qu'elles jetteront dans la maniere » de ſentir & d'être des individus, on n'y verra » que des nuances qui ne ſuffiront jamais pour » déterminer un caractere.

» Les mœurs, chez une nation, influent ſur » les arts. De-là, l'idée & l'exécution du ſu- » blime chez les Grecs, le grand & le pom- » peux chez les Romains. «

Arrivé à Rome par le Mont-Caſſin, l'auteur donne ſur le gouvernement de cette ville, ſur ſes ſpectacles, &, à leur occaſion, ſur la langue, la poéſie & la muſique, enfin ſur les antiquités & toutes les productions des arts, des détails que nous ne pouvons même indiquer.

» Quelle que ſoit Rome aujourd'hui, plus » cultivée que bâtie, plus déſerte que peuplée, » nulle part l'ami des arts n'eſt ſeul dans ſa » vaſte enceinte; tous les lieux lui offrent à » l'envi des objets d'amiration & d'étude; » tout le rappelle à la grandeur des tems anté- » rieurs, à la haute élévation du génie, à » l'immenſité des entrepriſes dont l'idée ſeule » forme un poids qui accable les eſprits du » ſiecle, à la hardieſſe dans l'exécution, tantôt » à la fécondité, à l'immenſe richeſſe dans les » ornemens, tantôt à la ſimplicité, à la no- » bleſſe qui caractériſent les plus beaux tems » de Rome. Il ſuit les ſiecles, il lit leur déca- » dence dans leurs monumens mêmes; il pleure » ſur ces tems de barbarie, où les horreurs de » l'ignorance ou de la cruauté arracherent

» aux Romains les reſtes de leurs triomphes &
» de leur gloire, & à l'univers entier, les
» uniques ſources de la ſcience & du goût.....
» Patrie des arts, depuis que la Grece fut
» anéantie, mere du goût, protectrice des ta-
» lens, ta bénigne influence en inſpire l'idée,
» en féconde le germe; tu dictes les loix du
» beau, tu agrandis l'ame, tu échauffes l'i-
» magination, tu enflammes le cœur. On ne
» vit point chez toi, on n'eſt point accueilli
» dans ton ſein, ſans paſſer d'une douce émo-
» tion à l'enthouſiaſme; & celui qui peut te
» quitter ſans répandre des larmes, eſt indigne
» de te voir. «

L'économie politique eſt un des articles qui ont le plus fixé l'attention de l'auteur. Voyons ce qu'il dit de la capitale du monde chrétien à cet égard.

» De tous les gouvernemens que je con-
» noiſſe, il n'en eſt pas de plus modéré que
» celui de Rome. J'ai jetté un coup-d'œil
» réfléchi ſur tous ceux de l'Italie, après avoir
» voyagé en Angleterre, en Hollande & par
» toute l'Allemagne; je laiſſe la Suiſſe abſo-
» lument à part : je n'en vois aucun de plus
» doux. Je ne ſache aucun peuple moins grevé
» d'impôts, puiſqu'il ne paie rien, ou preſque
» rien, ni plus libre de penſer, de parler &
» d'agir, que celui de l'Etat-Eccléſiaſtique.
» Pauvre cependant, pareſſeux & lâche, c'eſt
» encore celui qui montre le moins de diſpo-
» ſitions à ployer ſous le joug de la ſervitude.
» Il ne craint pas ſon maître; & il ne l'aime

» point, s'il ne mérite d'être aimé : il regarde
» ſes bonnes œuvres comme un devoir : il
» cenſure vertement ſes erreurs, & ſe moque
» de ſes ridicules. «

» On nous peint par-tout Rome comme un
» état deſpotique ; on cherche à aggraver cette
» idée en avançant que l'infaillibilité & la puiſ-
» ſance ſpirituelle des papes ſe réuniſſent, dans
» la croyance des peuples, à la puiſſance tem-
» porelle, qui n'a de limite que celle de la
» volonté du prince ou du pape même .....
» Le pape eſt bien ſouverain de droit; il eſt
» deſpote même, ſi ce droit peut exiſter ;
» mais dans le fait, Rome & tous ſes grands
» *gouvernemens* ſont de vraies républiques qui
» ſe *gouvernent* très-modérément, chacune ſe-
» lon ſes loix & ſes conventions, & dont les
» cardinaux-gouverneurs ne ſont que les chefs
» de l'adminiſtration & les lieutenans généraux
» de police. «

L'auteur peint enſuite Rome comme une ariſtocratie à la tête de laquelle eſt le ſouverain pontife, & où les cardinaux ont une ſi grande influence, que rien ne les empêche d'éluder l'effet des loix quand ils le veulent.

» Le pape, ajoute-t-il, peut être un hon-
» nête homme, aimer l'ordre, deſirer le bien:
» il pourra être un Clément XIV ; mais c'eſt
» peut être le grand dans Rome qui peut vou-
» loir le bien le moins impunément, par la
» raiſon qu'il auroit abſolument la puiſſance de
» le faire.

» Sans parler des intrigues ſourdes, de

» menées clandeftines, les cardinaux qui font
» dans les grandes charges, n'ont-ils pas la
» plus grande autorité ? Les prélats qui occu-
» pent des places cardinaliftes, ne peuvent-
» ils pas *fe conduire en dépit*, afin d'arriver
» plutôt au chapeau, parce qu'il n'eft pas
» d'autre porte pour en fortir, telle fur-tout
» que la tréforerie, qui s'acquitte fans reddi-
» tion de compte ? Le pape enfin, s'il eft
» un homme de mérite, a tout à craindre.
» Veut-il vivre avec fécurité, il faut qu'il
» foit un homme fouvent paffif, qu'il faffe des
» ftations, qu'il pontifie, qu'il foit grand ob-
» fervateur de l'étiquette, & qu'il donne des
» audiences. «

» Tout ce que les papes peuvent de plus
» aujourd'hui pour leur gloire, c'eft de voir
» édifier quelque monument fur lequel ils puif-
» fent appliquer leurs armes. «

» La grande influence des cardinaux dans
» le gouvernement, ou plutôt leur grande au-
» torité ne vient pas feulement de ce qu'ils
» font les électeurs du prince, princes eux-
» mêmes de l'églife & princes Romains, mem-
» bres du facré college, mais encore de ce
» qu'étant fouvent miniftres ou protecteurs
» des couronnes, quelquefois l'un & l'autre,
» *ils peuvent auffi quelquefois en devenir bien*
» *plus les hommes que celui de l'églife & de*
» *l'état.* «

En ne confidérant les chofes que du côté de la politique, le voyageur obferve que fi les puiffances qui tiennent encore à la cour

de Rome rompoient entiérement avec elle ; cette ſciſſion lui feroit tout perdre. Il remarque auſſi que le gouvernement eſt mou, chancelant, l'adminiſtration incertaine, & que pour maintenir la balance dans ſon équilibre, toute la politique de Rome, la plus fine du monde, ſuffit à peine.

» Certainement, dit-il, les puiſſances catho-
» liques éloigneront toute rupture avec cette
» cour autant qu'il leur ſera poſſible, & parce
» qu'elles conſerveront toujours le pouvoir de
» le faire. Par la même raiſon, elles ache-
» veront de ſéparer tout intérêt commun ; on
» ne verra plus de ſujets d'aucun prince de-
» venir ſouverains de Rome ; on éloignera auſſi
» tant qu'on pourra du St. ſiege les grandes
» maiſons, ſoit même de Rome & de l'état de
» l'égliſe, ſoit de la république de Veniſe ou
» de celle de Gênes ; *les premiers* en viendroient
» peut-être à ſe croire, par leur naiſſance,
» au-deſſus de leur place, &, ſous ce pré-
» texte, s'arrogeroient le droit de *parler* haut.
» Quant à ceux dont le mérite ſeul *parleroit*
» en leur faveur, on a appris que parmi eux
» il s'en *trouve* qui ſont capables de tout riſ-
» quer pour ſe faire un nom. Sans doute,
» lorſque les puiſſances ont quelque beſoin
» preſſant, elles *trouvent* bien le moyen de
» rendre leur faction prépondérante ; mais les
» relations diminuent, les beſoins s'affoibliſſent ;
» & bientôt, s'il reſte quelque intérêt aux
» princes, ce ſera que le ſouverain de Rome
» ſoit un homme foible «.

» Peut-être cette puissance ira-t-elle toujours » en déclinant, *tant qu'un potentat plus fort que » les autres, ou par arrangement avec eux, s'em» parera de Rome, y mettra le siege de son em» pire, aura des égards pour le pape, s'il le mé» rite comme un bon évêque, laissera ou ne laissera » pas subsister le sacré college, présidera à l'élec» tion de l'évêque jusqu'à ce qu'il le nomme lui» même, comme tant d'autres jadis s'en arrogerent » le droit sur le peuple.* «

» Voilà ce qu'on pourroit présumer d'après » l'état des choses, & ce qui semble moins » éloigné peut-être qu'on ne pense. «

Nous laissons à nos lecteurs le soin très-facile d'apprécier cette conjecture.

Si l'on en croit l'anonyme, le gouvernement actuel déplaît beaucoup aux princes Romains, parce que le chef est souvent un homme sans naissance, & qu'ils sont toujours eux-mêmes des sujets. Si, d'un côté, ils n'ont pas de grandes occasions de dépenser, de l'autre, il n'y en a pour eux aucune de réparer ou d'augmenter leur fortune. Ils vont chercher de l'emploi dans les cours étrangeres, qui ne sont pas fâchées de les attirer.

» S'il arrivoit une révolution telle que celle » dont j'ai parlé, continue l'auteur, peut-on » penser d'après cela que les grands la vissent » avec peine, que peut-être même ils n'y prê» tassent pas les mains ? Cependant ces grands» là même ne sont point écrasés par le faste » du souverain; ils ne cooperent en rien à sa » magnificence, comme la leur n'en reçoit au-

» cune atteinte. La pompe des papes ne ref-
» femble point à celle des rois ; elle ne tient
» pas à ce qui les entoure ; elle en eft comme
» détachée. Le chef de l'églife a fes cérémo-
» nies à part, fon coftume toujours réglé, fa
» dépenfe limitée. Tout en lui & chez lui eft
» d'étiquette. Lui feul a des marques exté-
» rieures de juridiction. Aucun évêque ne
» porte la croix dans Rome ; il ne peut ja-
» mais y avoir, en outre, de ces petites fa-
» veurs dont la privation défole mille fois plus
» que la jouiffance ne flatte. Le pape n'admet
» dans fon carroffe que fes maîtres-de-cham-
» bre. Il ne fait vifite à qui que ce foit ; il
» mange toujours feul, lors même que les car-
» dinaux dînent au Vatican, dans les cas rares
» où des cérémonies les appellent matin &
» foir à St. Pierre ou à la chapelle, comme
» le jeudi-faint : alors, très-féparés autour d'une
» longue table, ils font fervis chacun par fa
» maifon, qui apporte le dîner de chez le
» maître, ainfi qu'il arrive tous les jours au
» tems des conclaves, avec la différence qu'ils
» y mangent à part. La majefté n'eft dépofée
» dans aucun cas, en faveur de perfonne, pas
» même de celui qui en eft revêtu ; d'où il me
» paroît que cette haute dignité doit être le
» plus lourd fardeau du monde, & ce perfon-
» nage, le plus difficile à foutenir. «

» Les grands, d'un autre côté, font tout en-
» tiers ce qu'ils veulent ou ce qu'ils peuvent
» être. Leur perfonne n'eft affujettie à rien,
» non plus que leurs poffeffions ; ils font le,

» bres & francs à tous égards, comme l'air
» qu'ils respirent. Pour peu qu'ils le veuillent,
» ils participent en général aux faveurs les plus
» distinguées ; on semble même les inviter à
» marquer le desir d'en jouir, & plusieurs mai-
» sons anciennes ont acquis par un long usage
» le droit de les obtenir sans en paroître fort
» empressées. Les papes, par exemple, ne se
» dispenseroient point, de leur propre mou-
» vement, de nommer des cardinaux dans les
» maisons Colonna, Conti, Chigi, &c. D'a-
» près cela, si ma conjecture, qui est celle
» de bien d'autres, se trouve fondée, ne pour-
» roit-on pas dire à ces seigneurs ce que Sa-
» muel disoit au peuple de dieu : *Hoc erit jus*
» *regis qui imperaturus est vobis* ? Mais l'ambi-
» tion est comme la faim : elle n'a point d'oreil-
» les, & la finesse des uns pourroit subir le
» même sort que la stupidité des autres. «

Le peuple romain, selon notre voyageur, est trop mou, trop lâche & trop peu entreprenant, pour que les souverains pontifes aient jamais rien à craindre de lui. Il ne se réunira pas, il ne fera point de faction ; mais il plaisantera sans conséquence.

» Il verroit mourir & faire des papes tous
» les jours ; ce spectacle l'amuseroit sans l'in-
» téresser autrement que par les révolutions
» que de semblables circonstances occasionnent,
» & par l'argent qu'elles font répandre. N'ayant
» rien, il n'est attaché à rien ; il n'y a cepen-
» dant aucune domination qu'il voulût préfé-
» rer à celle sous laquelle il vit. Ce n'est pas

» telle ou telle chose qu'il desire, mais le
» changement de celle qui est, par un esprit
» d'inconstance qui naît de l'oisiveté. Mais
» qu'un pape croie sa puissance sans bornes,
» & qu'il en use; que ses cardinaux sentent
» l'étendue de leur autorité, & qu'ils en abu-
» sent; que ce peuple aime passionnément l'in-
» dépendance, & qu'il s'imagine en jouir: les
» yeux de tous les uns sur les autres, les re-
» lations intérieures & extérieures, l'amour
» de la réputation, l'idée de son avancement,
» une longue maniere de penser & d'être, tout
» concourt à maintenir chacun à sa place &
» dans son devoir. Les écarts ne sont que
» des secousses momentanées, des nuages pas-
» sagers. «

La route de Rome à Venise par Lorette, Ravenne, Ferrare & Mantoue, présente la description de ces divers lieux & des campagnes qui les séparent, ainsi que des observations sur une maniere particuliere de cultiver la vigne & le mûrier dans le Mantouan, &c.

L'aspect de Venise est plutôt singulier qu'agréable.

» Une situation basse; au lieu de rues, des
» canaux étroits, tortueux, des maisons hau-
» tes, des vues courtes, de la mal-propreté,
» de la mauvaise odeur; tout cela peut beau-
» coup étonner, parce que ne voyant toutes
» ces choses qu'en petit, mais par tableaux
» continuellement répétés, on s'en fait un tout,
» une masse, dont assurément on n'a rien vu
» de semblable ailleurs.... «

» Reste, pour intéresser, l'intérieur des » édifices publics ou particuliers, où les étrangers ont accès comme par-tout, pour y » voir les curiosités de divers genres qui y » sont répandues ; les spectacles, dont ils » peuvent jouir comme les nationaux, & » qu'ils embellissent par leur concours ; enfin, » la société, plus séduisante peut-être que nulle » part. «

Le détail de ces curiosités, la peinture des mœurs douces des Vénitiens ; le gouvernement, les arts, & particuliérement la musique & les spectacles, concourent à faire de Venise une des parties les plus agréables de l'ouvrage.

Padoue, presque déserte, eu égard à son étendue ; Vicence, ville pauvre malgré le grand nombre de ses palais ; Veronne, agréablement située, & la plus peuplée des états Vénitiens ; Brescia, qui, avec beaucoup de noblesse ancienne, est encore riche & puissante ; enfin, Bergame & Milan, sont examinées par le voyageur qui les traverse pour aller à Gênes, où il s'arrête.

Embarqué pour la Toscane, il va visiter Pise, toujours agréable par sa situation, quoique fort déchue ; l'isle d'Elbe, célebre par ses mines de fer, & Livourne, » où la diversité des nations réunies, dont chacune » conserve quelque chose de ses mœurs & de » ses manieres, fait un ensemble qui s'éloigne » assez des mœurs & des manieres italiennes » pour y trouver de la différence, mais pas

» assez pour que celles-ci n'y dominent point
» encore. «

De retour à Gênes, il passe à Antibes, à Grasse, traverse le Var, voit Nice & Villefranche, gagne Turin, par le col de Tende, rentre en France par le Mont-Cenis; visite la grande chartreuse, & fait de Lyon le centre de plusieurs excursions en Dauphiné, en Forêt, au Puy, en Bresse, &c. continuant toujours ses observations sur le sol, les productions, la culture, les mœurs, les arts & le commerce; il finit par la comparaison des états qu'il a visités.

Le véritable intérêt, soit de l'auteur, soit du lecteur, auroit peut-être exigé que ces lettres eussent été plus attentivement relues avant l'impression, & réduites à la moitié. Nous ne prétendons pas enlever à l'auteur toute espece de mérite du style; il est clair pour l'ordinaire, toujours le mot propre pour les arts; & dans plusieurs morceaux même, on remarque un coloris riche & brillant; mais plus souvent encore, c'est une diffusion fatigante. On ne fait grace de rien, pas même des propos de l'hôte ou de l'hôtesse des auberges. De plus, les pages de chaque volume offrent en très-grand nombre une bigarrure singuliere; elles sont remplies de phrases ou de dictons italiens; & puis ce sont des citations sans fin de vers italiens, à propos des événemens qu'on raconte, ou des sentimens qu'on éprouve. Tout cela est parfaitement inutile, & demande à être supprimé dans la nouvelle

édition que cet ouvrage aura infailliblement. Nous prions l'auteur de prendre en bonne part nos remarques : elles ne ſont dictées que par le deſir de voir perfectionner ſon livre, qui mérite d'être diſtingué.

(*Mercure de* France; *Journal encyclopédique ; Affiches & annonces de* Paris.)

Vie de M. le premier préſident de **Lamoignon**; *écrite d'après les mémoires du tems & les papiers de la famille, pour être miſe à la tête d'une édition nouvelle des arrêtés de Lamoignon.* A Paris, chez Nyon l'aîné, libraire, rue du Jardinet, quartier Saint-André-des-Arcs. *In-4to.*

L'OUVRAGE que nous annonçons n'eſt point encore publié ; il n'eſt pas même deſtiné à l'être dans l'état où il paroît aujourd'hui, c'eſt-à-dire, comme ouvrage particulier ; ſa deſtination eſt de ſervir de préface à une nouvelle édition des *Arrêtés de Lamoignon* qu'on prépare en ce moment. En attendant, on a tiré à part quelques exemplaires de cette *vie* pour des perſonnes qui ont deſiré de l'avoir ſans *les arrêtés*. C'eſt ſur un de ces exemplaires qu'a été fait l'extrait qu'on va lire. Comme cette vie de M. le premier préſident de Lamoignon, écrite principalement d'après les papiers de la famille, contient beaucoup d'anecdotes abſolu-

ment ignorées jusqu'aujourd'hui, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connoître d'avance quelques-unes de ces anecdotes, en nous attachant aux principales & aux plus ignorées. On sait que M. de Lamoignon est, parmi les premiers présidens, ce que l'Hôpital & d'Aguesseau sont parmi les chanceliers. Il étoit simple maître des requêtes lorsqu'il fut fait premier président, & rien peut-être ne fait plus d'honneur au cardinal Mazarin que ce choix, & que la maniere dont il fut fait. La charge de président à mortier qu'avoit eue le pere de M. de Lamoignon, étoit exercée par M. le président de Nesmond, qui croyoit avoir le droit de la garder; la famille & les amis communs s'étoient réunis dans un même vœu. C'étoit que l'un eût la charge, & que l'autre en fût dédommagé par une charge semblable. Le premier président Pompone de Bellievre étant mort en 1657, & les divers ministres agissant pour leurs créatures, ceux qui étoient les mieux intentionnés pour M. de Lamoignon croyoient ne pouvoir le mieux servir qu'en demandant la premiere présidence pour M. de Nesmond, afin que M. de Lamoignon pût rentrer dans la charge qu'avoit eue son pere; M. de Lamoignon lui-même ne portoit pas plus loin ses espérances ni ses vœux; lorsqu'il se présenta devant le cardinal pour le prier de saisir cette occasion de faire cesser sa concurrence avec le président de Nesmond, le cardinal, qu'on avoit voulu sonder, mais qui ne s'étoit point expliqué, lui dit pour premier

mot : *Ne me dites rien, je songe à vous plus que vous ne pensez.*

Dans une seconde entrevue, l'ayant fait asseoir à côté de lui, & ayant pris le soin de bien fermer la porte de sa chambre, il lui dit : » Faisons connoissance, je vous prie, car » je ne vous connois que de réputation ; vous » êtes un de ceux que je connois le moins ; » vous ne m'avez jamais fait la cour, je ne » vous ai jamais vu ni au jeu ni aux autres » divertissemens, ni dans les visites familieres » qui forment les connoissances & les ami- » tiés ; dites-moi quelles sont vos habi- » tudes ? «

Après cette espece d'interrogatoire, le cardinal dit à M. de Lamoignon : » Voilà la con- » fession faite, venons aux paroles sacramen- » tales ; vous serez, de cette affaire-ci, ou » président à mortier ou premier président : » je dis plus, vous serez premier président...., » & Dieu m'est témoin que si j'avois cru trou- » ver un plus homme de bien que vous pour » remplir cette place, je l'aurois choisi. «

Lorsque M. de Lamoignon prit congé, le cardinal l'embrassa, & lui dit : » Je connois » votre modération ; nous avons plus d'impa- » tience de vous voir premier président, que » vous n'en avez de l'être. «

Dans une troisieme visite, le cardinal lui dit : » Je persiste, vous serez premier prési- » dent, parce que je le veux, parce que le » roi le veut, & parce que Dieu le veut.... » Il sait que je l'ai prié & fait prier instam-

» ment par quantité de bonnes ames, de m'inf-
» pirer fur ce choix, & il ne m'a point donné
» d'autre penfée que de vous choifir.

» Vous ferez, ajouta-t-il, premier préfident
» pour fervir avec honneur & confcience;
» jamais on ne vous demandera rien d'injufte;
» & dès à-préfent je déroge à toutes les prieres
» contraires que je vous pourrois jamais faire;
» même fi le roi ou la reine vous demandoient
» quelque chofe qui fût contre la juftice, je
» prends fur moi de vous en garantir.... Nous
» travaillerons enfemble au foulagement du peu-
» ple. Je crois, dit M. de Lamoignon, ne
» rien ajouter & ne rien changer à fes pa-
» roles. «

Le roi partoit pour la campagne de 1658;
ce qui retarda la nomination de M. de La-
moignon, le cardinal ayant jugé » que la pré-
» fence du roi à Paris ne feroit pas inutile
» dans les commencemens de cet établiffe-
» ment. « Ce furent encore fes termes.

Au retour de la campagne, le cardinal manda
M. de Lamoignon, & lui dit: » Eh bien,
» il y a affez long-tems que vous êtes dans
» le noviciat, il faut faire profeffion & ter-
» miner l'affaire. On a fait de grandes offres,
» fi le roi les eût voulu écouter; on a offert
» encore depuis peu de jours fix vingt mille
» piftoles; mais quelque befoin qu'en ait le
» roi, il vaudroit mieux qu'il les donnât pour
» avoir un bon premier préfident que de les
» recevoir. «

L'affaire fut conclue en effet, & M. de
Lamoignon

Lamoignon prêta ſerment comme premier préſident, le 4 octobre 1658.

On ignore encore aſſez généralement la part que M. de Lamoignon eut à la malheureuſe affaire de M. Fouquet. Il fut mis d'abord à la tête d'une chambre de juſtice, établie pour faire le procès à ce miniſtre. Le roi étoit extrêmement irrité contre Fouquet. Le premier préſident rapporte que, lorſqu'il alla, au commencement de novembre 1661, à Fontainebleau, complimenter le roi ſur la naiſſance du dauphin, deux mois après que Fouquet eut été arrêté, le roi lui dit : » Il ſe vouloit faire duc de Bretagne, & roi des iſles adjacentes; il gagnoit tout le monde par ſes profuſions; je n'avois plus perſonne en qui je puſſe prendre confiance. Le roi, ajoute M. de Lamoignon, étoit ſi plein de ce ſujet, que pendant plus d'une heure d'entretien il y revenoit toujours. «

Plus le roi mettoit de chaleur dans cette affaire, plus M. de Lamoignon ſentit qu'il devoit y mettre de modération.... Il fit donner à Fouquet un conſeil, & un conſeil libre, c'eſt-à-dire, qui n'étoit gêné par l'aſſiſtance d'aucun témoin.

Colbert, le plus ardent perſécuteur de M. Fouquet, voulut ſonder les diſpoſitions du premier préſident à l'égard de ce miniſtre : *Un juge*, répondit le premier préſident, *ne dit ſon avis qu'une fois, & que ſur les fleurs de lys.*

Il n'en fallut pas davantage pour rendre Colbert ennemi du premier préſident. Il engagea

Louis XIV à donner à M. de Lamoignon des marques de mécontentement auxquelles ce magiſtrat fut ſenſible, comme il le devoit; il rapporta au roi les proviſions de ſa charge, & profita de la conjoncture pour lui dire de ces vérités utiles, dont la force eſt ſi grande dans la bouche d'un homme vertueux qui ſe ſacrifie. Le roi n'accepta point le ſacrifice, il répara, par ces mots obligeans qu'il ſavoit ſi bien dire de lui-même, les termes d'animadverſion qu'on lui avoit ſuggérés, & le jour même il envoya M. le Tellier dire au premier préſident qu'il feroit plaiſir au roi de bien vivre avec M. Colbert, & d'oublier ce qui s'étoit paſſé entre-eux.

M. Fouquet apprenant que M. de Lamoignon, auquel il avoit donné des ſujets de plainte dans le tems de ſa faveur, étoit préſident de la chambre de juſtice, jugea, en courtiſan & en miniſtre, du motif qu'avoient eu des courtiſans & des miniſtres pour faire ce choix; mais il jugea auſſi qu'ils s'étoient trompés, en croyant un vrai magiſtrat capable de reſſentiment; il le fit prier d'oublier ſes torts. La réponſe de M. de Lamoignon fut : *Je me ſouviens ſeulement qu'il fut mon ami, & que je ſuis ſon juge.*

Une particularité aſſez ſinguliere du procès de M. Fouquet, eſt qu'il ſe méprit tellement ſur les diſpoſitions de ſes juges à ſon égard, que, quand il fallut nommer les rapporteurs, Mde. Fouquet la mere pria M. le premier préſident de donner l'excluſion à ce même

M. d'Ormeſſon qui s'acquit tant d'honneur dans cette affaire par ſa courageuſe indulgence envers Fouquet. Elle demanda auſſi l'excluſion pour M. Cornier de Sainte-Hélene, conſeiller au parlement de Rouen, qui étoit auſſi de la chambre de juſtice; & en ce point elle rencontra mieux, car M. de Sainte-Hélene conclut à la mort.

On ſut ſans doute à la cour l'excluſion demandée par Mde. Fouquet pour ces deux juges, & ils y gagnerent dans l'eſprit des miniſtres. Le roi manda le premier préſident, & lui dit de nommer pour rapporteurs M. d'Ormeſſon & M. de Sainte-Hélene; M. le premier préſident allégua la priere de Mde. Fouquet : ce ſont, dit-il, les deux ſeuls qu'elle ait exclus. » Elle craint, répliqua le roi, l'intégrité con» nue de ces magiſtrats, & cette crainte eſt » une raiſon de plus pour les nommer. M. le » premier préſident convint de leur intégrité; » mais il repréſenta que, comme il s'étoit fait » une loi de ne jamais donner aux parties les » rapporteurs qu'elles demandoient, il s'en » étoit fait une auſſi de ne leur jamais donner » ceux qu'elles excluoient. Que l'accuſé, dit » le roi, fort bien inſtruit par ſes miniſtres, » propoſe ſes moyens de récuſation, la cham» bre en jugera. Il n'en eſt pas d'un rappor» teur comme d'un juge ordinaire, répliqua » M. de Lamoignon; le juge eſt néceſſaire, » on choiſit le rapporteur, & il n'y a jamais » de néceſſité que ce ſoit l'un plutôt que l'au» tre. Voilà pourquoi il faut des moyens de

» récusation contre un juge, tandis que la » simple demande des parties, même sans al» léguer aucune raison, doit suffire pour ex» clure de la fonction de rapporteur; de plus, » le rapporteur d'un procès criminel a bien » plus d'influence sur le sort d'un accusé que » les autres juges, dont il peut même déter» miner la voix par son rapport. « Le roi, voyant qu'il avoit réponse à tout, finit par montrer l'autorité : *Dites que c'est moi qui vous l'ai commandé*, dit-il. M. le premier président pria le roi de prendre du tems pour faire ses réflexions avant de lui donner ses derniers ordres; le roi l'assura que ses réflexions étoient faites, & que sa volonté sur cet article seroit immuable. M. le premier président fit de vifs reproches sur cette violence à M. Colbert & à M. le Tellier, dont M. de Turenne disoit; au sujet de ce procès : » M. Colbert a plus » d'envie que M. Fouquet soit pendu, & M. le » Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. «

M. de Lamoignon obéit enfin; il nous rend compte lui-même des motifs de cette condescendance. Après avoir beaucoup consulté, & s'être bien consulté, il conclut que ce qu'on exigeoit de lui, n'étoit une irrégularité que dans les principes austeres qu'il s'étoit faits; qu'il n'en résultoit aucune infraction aux loix; qu'en donnant lieu à des soupçons injustes, l'autorité commettoit une imprudence, mais non pas une prévarication; qu'un refus persévérant deviendroit une insulte pour deux magistrats irréprochables, dont l'un (M. d'Ormesson) qui

étoit son ami, joignoit à toute la délicatesse de la probité, tout le courage de la vertu, & que ce seroit peut-être servir l'accusé malgré lui-même, que de remettre son sort dans des mains si pures & si saintes.

Cependant cette résistance, quoiqu'elle eût eu un terme, avoit allarmé les ennemis de Fouquet; l'impartialité de M. le premier président, le premier devoir de sa place, ne leur paroissoit qu'une rigidité incommode, ou qu'une prévention en faveur de l'accusé; on voulut du moins lui ôter la présidence. Le roi le manda, & lui dit : » Cette affaire tourne en » longueur, je veux l'accélérer; le palais vous » occupe, & vous ne pouvez pas tout faire; » j'ai dit au chancelier (Séguier) d'entrer do» rénavant à la chambre de justice, ce qui ne » doit pas vous empêcher d'y aller, quand » vos occupations vous le permettront. Je tien» drai toujours à honneur, dit M. de Lamoi» gnon, d'être présidé par le chef de la ma» gistrature; j'ai appris sous lui mon métier » au conseil, je puis encore apprendre de lui » beaucoup de choses. « Le roi, qui s'étoit attendu à plus de mécontentement, voulut adoucir, par des paroles obligeantes, le dégoût qu'il croyoit donner à M. le premier président. » *Je ne conçois pas*, dit-il, *comment vous » avez pu suffire au double travail du palais & » de la chambre de justice.* « Le lendemain, le chancelier vint prendre séance, & fut reçu par le premier président; en sortant, il avertit les juges de se trouver désormais à la cham-

bre à neuf heures du matin. » Je n'aurai donc » point l'honneur de vous y recevoir, dit le » premier préſident, on ne ſort point du pa» lais de ſi bonne heure. « Nous prendrons votre tems, dit le chancelier, & il le prit; ce qui obligea le premier préſident de ſe trouver à la chambre; mais en ſortant, le chancelier dit que le roi l'*avoit tancé d'être ſi pareſſeux*, & qu'il viendroit le lendemain à neuf heures. En conſéquence le premier préſident n'y vint point, & n'y parut plus dans la ſuite que très rarement, dans l'après-midi ſeulement, & lorſqu'il s'agiſſoit d'incidens commencés ſous ſa préſidence, & à la déciſion deſquels ſa préſence paroiſſoit néceſſaire. Il ſe retira inſenſiblement, ſans éclat, ſans annoncer qu'il ſe retiroit, ſans faire de ſa retraite un événement; quand on lui en parloit, il n'alléguoit que l'incompatibilité des heures du palais & de la chambre. *Ce n'eſt point moi*, diſoit-il, *qui quitte la chambre, c'eſt elle qui me quitte.* Le Tellier approuva ſa retraite; Colbert, qui n'avoit voulu que lui ôter l'influence que donne la préſidence, mais qui craignoit ſa retraite comme une condamnation des opérations de la chambre, le fit prier, *en ami*, de ne point quitter. » C'étoit un conſeil qu'il lui donnoit pour l'in» térêt même de M. de Lamoignon & de ſa » famille; il trouveroit plus d'occaſions de ſer» vir le roi, & ſur-tout de lui plaire, dans » un mois de chambre de juſtice, que dans » trente ans de travaux au palais. «

On offrit à M. de Lamoignon, pour le faire

rentrer à la chambre, de partager la présidence entre le chancelier & lui, de donner le matin au chancelier, & le soir au premier président.

On alla ensuite jusqu'à offrir d'exclure entiérement de la chambre le chancelier, & de rendre au premier président la présidence entiere, pourvu qu'il voulût conférer en particulier des affaires de la chambre avec les juges qui avoient la confiance de M. Colbert.

On en vint enfin jusqu'à lui proposer de reprendre seul la présidence entiere comme auparavant, & sans condition.

Il persévéra dans son refus, & il disoit à ses amis : *Lavavi manus meas, quomodò inquinabo eas ?*

Il croyoit M. Fouquet coupable au moins de péculat; mais il voyoit que par l'acharnement avec lequel on avoit poursuivi cet infortuné ministre, on étoit parvenu à répandre sur lui tout l'intérêt de l'innocence opprimée; il croyoit juste de punir & de dépouiller les financiers prévaricateurs qui s'étoient engraissés du sang du peuple, & il avoit été le premier à conseiller au roi d'établir contre eux une chambre de justice, long-tems même avant la détention de Fouquet; mais il voyoit que cette chambre, par l'action continuelle de la cour, perdoit de jour en jour le premier caractere d'un tribunal de justice, l'impartialité, qu'elle devenoit un instrument dans la main des ministres pour perdre leurs ennemis.

De plus, deux choses lui avoient toujours fait de la peine dans sa fonction de juge de

M. Fouquet; l'une étoit l'amitié qui les avoit unis; l'autre, l'eſpece d'inimitié qui avoit ſuccédé à ce premier ſentiment. La premiere le rendoit ſuſpect à la cour; la ſeconde pouvoit le rendre ſuſpect au peuple.

On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici quelques traits du caractere de M. Colbert, tracés de la main de M. le premier préſident de Lamoignon, qui l'avoit bien connu.

» C'eſt, dit-il, un des eſprits du monde les » plus difficiles pour ceux qui ne ſont ni » d'humeur ni d'état à lui être entiérement » ſoumis.

» Cela vient plutôt de ſon humeur que » d'aucune mauvaiſe volonté; mais cette hu» meur eſt capable de produire de bien mau» vais effets; car il la ſuit entiérement, & il » ſe fortifie dans ſes défauts par ſes bonnes » qualités; & comme il eſt plein de la con» noiſſance des ſervices qu'il rend, leſquels » ſont en effet très-grands, & tels, que je » crois qu'il n'y a perſonne qui pût travailler » avec plus d'application, avec plus de fidé» lité & de capacité, même avec plus de ſuc» cès, pour dégager les finances du roi, pour » en ôter les abus & y établir un ordre ex» cellent, cette connoiſſance lui fait croire » que tout ce qui ne ſuit pas ſes ſentimens » eſt mauvais, qu'on ne peut le contredire » ſans ignorance ou ſans malignité; & il eſt ſi » perſuadé que toute la bonne intention eſt » chez lui, qu'il ne peut pas croire qu'il s'en » puiſſe trouver chez les autres, à moins qu'ils

» ne se rangent entiérement à son avis; c'est » ce qui le porte à vouloir trop fortement ce » qu'il veut, & à employer toute sorte de » moyens pour parvenir à la fin qu'il s'est » proposée, sans considérer que bien souvent » les moyens sont tels, qu'ils peuvent rendre » mauvaise la meilleure fin du monde.

» Son humeur & son habitude le portent aussi » à conduire toutes choses despotiquement; & » comme il n'a pas été dans les compagnies » réglées, où on apprend à déférer aux senti» mens des autres, & à régler sa conduite & » son propre jugement par le secours de ceux » avec lesquels on travaille, il croit devoir tout » décider & tout emporter par sa seule auto» rité, sans se concerter avec ceux qui ont titre » & caractere pour juger des objets dont il s'agit; » au contraire, ce sont ceux-là dont il est le » plus éloigné de prendre conseil, parce que ce » seroit comme un partage d'autorité qu'il ne » peut souffrir, & cette même disposition le » jette dans une autre extrêmité qui paroît » d'abord bien opposée, mais qui procede du » même principe, & que j'ai retrouvée dans » plusieurs personnes du même caractere, c'est » d'être très-susceptible des différentes impres» sions que ses valets, & ceux qui sont entié» rement soumis à ses ordres, lui veulent don» ner. La défiance & les soupçons suivent pres» que toujours ces dispositions là; aussi je n'ai » vu personne qui en soit plus susceptible. «

Portrait de M. Pussort, fait par M. le premier président de Lamoignon; ce portrait sem-

ble n'être que celui de M. Colbert un peu exagéré.

» C'étoit assurément, dit M. le premier pré-
» sident, un homme de beaucoup d'intégrité &
» de capacité, mais si féroce, d'un naturel si
» peu sociable, si emporté dans ses préventions,
» & si éloigné de l'honnêteté & de la défé-
» rence qu'on doit avoir dans une compagnie,
» & d'ailleurs si prévenu de son sens, & si per-
» suadé qu'il n'y avoit que lui seul qui eût
» bonne intention, qu'il étoit toujours prêt à
» perdre le respect dû à la compagnie (la cham-
» bre de justice) & à la place que j'y tenois. «

Il se distingua dans le procès de Fouquet, en opinant à mort avec une ardeur que Mde. de Sevigné qualifie d'*emportement & de rage.*

Ce que M. le premier président de Lamoignon dit du caractere tranchant & impérieux de MM. Colbert & Pussort, de leur ignorance des formes, ou de leur peu d'égard pour ces formes si souvent utiles, paroît justifié par l'anecdote suivante.

Le premier projet de M. Colbert étoit que le travail de M. Pussort, sur les loix, fût secret, & que l'ordonnance de 1667, qui en fut la suite, sans avoir été communiquée à aucune personne du parlement, fût publiée par la seule autorité souveraine, c'est-à-dire, enregistrée dans un lit de justice. M. de Lamoignon, averti de ce projet, & plein des grandes vues de législation & de jurisprudence qui ont produit le livre *des Arrêtés*, & qu'il avoit déja plus d'une fois communiquées à Louis XIV, alla trouver

ce prince; il lui proposa d'une maniere plus pressante, & comme un moyen d'illustrer son regne, cette idée de réformer la justice après les finances, il lui reparla du travail qu'il avoit fait sur cette matiere, sans paroître instruit de celui dont M. Pussort étoit occupé. Le roi lui dit : *M. Colbert emploie actuellement M. Pussort à ce travail ; voyez M. Colbert, & concertez-vous ensemble.* Appuyé de cet ordre, M. de Lamoignon alla s'expliquer avec M. Colbert, qui, surpris de la confidence que le roi avoit faite à M. le premier président, vit par-là ses projets despotiques entiérement déconcertés. Ce fut ainsi que s'entamerent les conférences sur l'ordonnance de 1667, conférences dont le procès-verbal imprimé prouve assez combien elles étoient nécessaires, puisque quantité d'articles de l'ordonnance ont été réformés ou modifiés en conséquence, M. Colbert & M. Pussort ayant voulu profiter, pour la correction de leur ouvrage, de l'obligation où ils se virent de le communiquer.

Voici une autre anecdote qui mérite d'être enfin connue. Le parlement voulut s'élever contre cet ouvrage. La cinquieme chambre des enquêtes se distingua sur-tout par son opposition, & se donna de grands mouvemens pour faire entrer les autres chambres dans le même esprit. La cour fut instruite de ces mouvemens; on croira peut-être qu'elle engagea M. le premier président à les réprimer, au contraire : elle sentoit sa force alors, & vouloit se venger, par un coup d'autorité, des affronts qu'elle avoit

éprouvés du temps de la fronde; il lui falloit un prétexte ou une cause, & ces mouvemens fournissoient l'un ou l'autre; elle desiroit que le parlement se rendît coupable à ses yeux, pour avoir le droit de le punir par la suppression de cette cinquieme chambre des enquêtes. Les ministres, pleins de ce projet, épuiserent toute leur adresse & toutes les ressources de l'intrigue pour empêcher le premier président d'opposer sa modération & sa prudence à la chaleur de sa compagnie. On avoit éprouvé son désintéressement en plus d'une occasion; on lui avoit offert une riche abbaye pour un de ses fils qui n'étoit pas encore en âge de faire le choix d'un état. M. de Lamoignon avoit craint que dans la suite l'abbaye ne tînt lieu de vocation, & il l'avoit refusée. On voulut pourtant, dans cette occurrence, l'attaquer encore du côté de la fortune : on abusa du besoin qu'il avoit des graces du roi pour l'établissement d'une famille nombreuse, & du droit que ses services lui donnoient aux récompenses. Un émissaire de M. de Colbert vint, de la part de la cour, offrir à M. de Lamoignon une gratification de deux cens mille livres, pourvu qu'il voulût laisser agir le parlement. M. de Lamoignon ne voulut point être complice d'une cour injuste, qui, lorsqu'on pouvoit prévenir les fautes, aimoit mieux les laisser commettre pour avoir le plaisir de les punir. Placé entre le parlement, qui couroit au-devant du piege sans le voir, & la cour, qui tendoit ce piege, il résista constamment & à la cour, au prix des graces qu'il en atten-

doit, & au parlement, au prix de la faveur populaire qu'il perdit pour un temps, le public trompé l'ayant cru d'intelligence avec la cour contre sa compagnie. Fléchier paroît avoir connu ce secret d'état. Il y fait évidemment allusion, lorsqu'il dit : » Que ne puis-je vous faire voir, » du moins en éloignement, des espérances re- » jettées, quand elles ont pu l'engager à quel- » que basse complaisance.... Des reproches sou- » tenus constamment, quand il a eu pour lui » le témoignage de sa conscience.... Sa propre » réputation sacrifiée au bien public! Ici, mes- » sieurs, mon silence le loue plus que mes pa- » roles : il est plus grand par les actions que » je ne dis pas, que par celles que j'ai dites. » La postérité les verra quand le temps, qui » dévore tout, aura rongé les voiles qui les » couvrent, & qu'il ne restera plus d'intérêt que » celui de la vérité. «

On accomplit aujourd'hui la prédiction de Fléchier.

Le ministre des finances l'avoit emporté sur le magistrat dans une affaire de législation (l'ordonnance de 1667;) le magistrat à son tour l'emporta sur une affaire de finances dans l'occasion qu'on va voir.

Lorsque Louis XIV s'engagea dans la grande guerre de 1672, il fallut de l'argent pour la faire. M. de Louvois, qui la conseilloit, parce que, d'après les idées vulgaires, il la regardoit comme un moyen d'illustrer son ministere & le regne de Louis XIV, & parce que, d'après ses vues d'ambition, il espéroit repren-

dre dans la guerre l'aſcendant que M. Colbert avoit dans la paix. M. de Louvois craignoit que des impôts ne commençaſſent par décrier la guerre, & deſiroit peut-être, un peu contre ſon caractere, qu'on trouvât des moyens plus doux. M. Colbert, à qui les deſſeins & les motifs de M. de Louvois ne pouvoient échapper, n'étoit pas fâché de faire ce que craignoit ſon rival de crédit, & tenoit d'ailleurs à la voie des impôts par des raiſons qu'il ne diſoit pas. M. de Lamoignon, conſulté ſur cette affaire pour le parlement, ſelon l'uſage de ce regne, ne ſuivit que les mouvemens de ſon cœur; ennemi de toute contrainte, & favorable à tout ce qui portoit un caractere de douceur & de liberté, il chercha des moyens volontaires, & propoſa la voie des emprunts & des créations de rentes. Soit de lui-même, ſoit à l'inſtigation de M. de Louvois, M. Colbert s'y oppoſa; mais obligé de taire les véritables raiſons, qui n'euſſent pas été goûtées, il combattit avec déſavantage, & il ſuccomba. Les paroles mémorables qu'il dit à M. de Lamoignon en ſortant de la chambre du roi, lui rendent peut-être tout l'avantage qu'il avoit perdu dans le combat. » Vous triomphez, dit-il » avec dépit, vous penſez avoir fait l'action » d'un homme de bien! Eh! ne ſavois je pas » auſſi-bien que vous que le roi trouveroit de » l'argent à emprunter; mais je me gardois » avec ſoin de le dire. Voilà donc la voie des » emprunts ouverte: quel moyen reſte-t-il » déſormais d'arrêter le roi dans ſes dépenſes?

» Après les emprunts il faudra des impôts pour » les payer; & si les emprunts n'ont point de » bornes, les impôts n'en auront pas davan» tage. «

Il faut voir dans l'ouvrage même les réflexions qui prouvent que les principes à cet égard ont dû changer avec le tems, & que M. Colbert peut avoir eu raison alors, sans qu'on en puisse rien conclure pour le tems présent.

M. le premier président de Lamoignon laissa deux fils. M. le président de Lamoignon, tige des deux branches de la maison de Lamoignon actuellement existantes, & M. de Bâville, intendant de Languedoc, tige d'une branche éteinte depuis quelques années par la mort de M. de Montrevault.

Le président de Lamoignon avoit été d'abord avocat général; il partageoit les soins vigilans de son pere pour le bien public; il se signala sur tout dans une occasion qui fait époque dans notre jurisprudence, je veux dire, l'abolition du congrès. Le fils provoqua par un plaidoyer éloquent l'arrêt que le pere eut la satisfaction de prononcer.

On trouve ici un supplément à l'éloge de M. le président de Lamoignon, inséré dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Ce supplément contient encore des anecdotes fort ignorées, dont la plupart sont tirées de la vie de M. le president de Lamoignon, écrite par M. le chancelier de Lamoignon son fils.

M. Talon (Denis) premier avocat-général

(il n'y en avoit que deux alors) avoit une pension de 6000 liv. : on proposa d'en donner une semblable à M. de Lamoignon, alors second avocat-général à la place de M. Bignon (Jérôme II). On fut ensuite six mois sans en parler. Le roi s'en souvint de lui-même, & dit un jour à M. de Lamoignon : *Vous ne me parlez pas de votre pension. Sire*, répondit M. de Lamoignon, *j'attends que je l'aye méritée. A ce compte*, répliqua le roi, *je vous dois des arrérages.* La pension fut accordée sur-le-champ avec les intérêts, à compter du jour où elle avoit d'abord été proposée.

Des personnes considérables, dont le nom n'a pas été connu de la famille, confierent à M. de Lamoignon un dépôt important de papiers. La cour en fut instruite. L'inquisition ministérielle s'éveilla, un secrétaire d'état écrivit à M. de Lamoignon que le roi vouloit savoir ce que contenoit le dépôt. M. de Lamoignon répondit : *Je n'ai point de dépôt, & si j'en avois un, l'honneur exigeroit que ma réponse fût la même.* M. de Lamoignon mandé à la cour, parut devant le roi en la présence du secrétaire d'état; il supplia le roi de vouloir bien l'entendre en particulier; il lui avoua pour lors qu'il avoit un dépôt de papiers, & l'assura qu'il ne s'en seroit jamais chargé, si ces papiers eussent contenu quelque chose de contraire à son service & au bien de l'état. » Votre » majesté, ajouta-t-il, me refuseroit son estime » si j'étois capable d'en dire davantage. Aussi, » dit le roi, vous voyez que je n'en demande

» pas davantage. Je suis content. « Le secrétaire d'état rentra dans ce moment, & dit au roi : » Sire, je ne doute pas que M. de Lamoignon n'ait rendu compte à V. M. des papiers qui sont entre ses mains. Vous me faites-là, dit le roi, une belle proposition, d'obliger un homme d'honneur de manquer à sa parole. « Puis se tournant vers M. de Lamoignon : » Monsieur, dit-il, ne vous désaisissez de ces papiers que suivant la loi qui vous a été imposée par le dépôt. «

L'histoire du refus que M. de Lamoignon fit d'une place à l'académie françoise est rapportée ici d'après les papiers de la famille; mais ces papiers fournissent peu de lumieres sur les motifs du refus, & il paroît qu'il faut s'en tenir à cet égard au récit de M. l'abbé d'Olivet, dans l'histoire de l'académie françoise, d'autant plus que M. l'abbé d'Olivet, écrivain exact, dit avoir été instruit par M. le cardinal de Rohan, qui eut la place destinée à M. le président de Lamoignon. Il paroît qu'en effet l'intention de ceux qui mettoient M. de Lamoignon sur les rangs étoit d'exclure l'abbé de Chaulieu; mais qu'un prince du sang, protecteur de l'abbé de Chaulieu, engagea M. de Lamoignon à refuser. Suivant M. l'abbé d'Olivet, ce prince étoit M. le Duc. Dans la nouvelle vie de M. le premier président de Lamoignon, il est dit que c'étoit M. le prince de Conti. M. Duclos parle de deux princes du sang; il ne les nomme pas; mais l'un pouvoit

être M. le Duc, l'autre M. le prince de Conti.

(*Mercure de* France.)

PHILOSOPHICAL transactions, &c. *Transactions philosophiques de la société royale de Londres. Tome LXXI. pour l'année 1781. Premiere partie. In-4to.* A Londres, chez Davis. 1781.

A la tête du volume que nous annonçons, est un discours prononcé par M. Joseph Banks dans la séance de la société royale, tenue le 30 novembre 1780, jour où elle se réunissoit pour la premiere fois, dans la nouvelle salle accordée par le roi pour ses assemblées. M. Joseph Banks y célebre la munificence royale, & trouve moyen d'y insérer quelques réflexions, dont le but est d'encourager la *société* à poursuivre la carriere des sciences & des arts.

L'article I nous présente l'histoire-naturelle & la description du chat-tigre du cap de Bonne-Espérance, par M. John Reinhold Forster. L'auteur distingue le genre des chats en trois classes. La premiere comprend ceux qui ont de longs poils ou criniere sur le cou. La seconde, ceux qui ont de longues queues, & la troisieme, ceux qui ont une touffe de poils au bout des oreilles, avec des queues plus courtes que ceux de la seconde classe. Le docteur Forster nous apprend qu'après un examen particu-

lier d'un chat-tigre, qui lui fut apporté au cap de Bonne-Eſpérance, il a trouvé ſon inſtinct parfaitement ſemblable à celui de nos chats domeſtiques. La deſcription de ce chat eſt en latin, d'après le ſyſtême de Linné.

L'article II offre des expériences & des obſervations ſur les gravités ſpécifiques & le pouvoir attractif des différentes ſubſtances ſalines, par Richard Kirwan, écuyer, de la ſociété royale.

L'article III nous préſente la relation d'un violent orage, arrivé à Eaſt-Bourn, en Suſſex, le 17 ſeptembre 1780.

L'article IV renferme un mémoire ſur l'*Harmattan*, vent ſingulier d'Afrique, par M. Mathieu Dobſon; l'*Harmattan* eſt un vent périodique, qui ſouffle des parties intérieures de l'Afrique vers l'Océan Atlantique. Il s'éleve indifféremment à toute heure du jour, en tout tems de marée, & à quelque période que ce ſoit de la lune. Il dure tantôt un ou deux jours, tantôt cinq ou ſix, d'autrefois quinze ou ſeize. Il ſouffle d'une force modérée & toujours inférieure à celle du vent frais de mer. M. Dobſon nous donne la relation ſuivante des effets remarquables de l'*Harmattan*.

» Un brouillard, ou gelée blanche, eſt une » des particularités, qui accompagnent ordi- » nairement l'*Harmattan*. L'obſcurité cauſée par » ce brouillard eſt ſi grande, qu'elle empèche » ſouvent de diſtinguer les objets dont on eſt » très-près. Le fort anglois de Whydah, eſt » ſitué entre celui des François & des Portu-

» guais, à une diſtance égale de l'un & de l'au-
» tre, non pas tout-à-fait d'un quart de mille;
» ſouvent pendant ce brouillard, on ne peut
» appercevoir ni l'un ni l'autre de ces forts.
» Le ſoleil, qui reſte caché pendant la plus
» grande partie du jour, ne paroît que ſur le
» midi, & alors il eſt d'une couleur rougeâtre,
» qui ne fatigue point les yeux.

» Comme les particules, qui conſtituent le
» brouillard, ſe dépoſent ſur l'herbe, ſur les
» feuilles des arbres, & même ſur la peau des
» Négres, ſous la forme d'une eſpece de gelée
» blanche, je priai M. Norris de prendre un
» bon microſcope pour découvrir quelque choſe
» de leur nature. Je ne pus, dit M. Norris,
» me ſervir de microſcope, à cauſe du mau-
» vais état de ma ſanté; après avoir goûté de
» ces particules, & les avoir ſoumiſes à plu-
» ſieurs expériences, je ne pus rien découvrir
» qui fût capable de me faire juger de leur
» nature. Ce n'étoient ſûrement pas, continue
» M. Norris, des inſectes ou des *animalcules*
» d'inſectes; car on ne voit rien naître de ces
» milliers de particules dépoſées ſur la terre.
» On ne voit rien de cela ſur la ſurface de la
» mer. A deux ou trois milles de diſtance du
» rivage, le brouillard n'eſt point ſi épais que
» ſur la côte. A quatre ou cinq lieues de diſ-
» tance, il eſt entiérement diſſipé, quoique
» l'*Harmattan* lui-même ſe faſſe ſentir à dix ou
» douze lieues, & même de l'autre côté du
» courant.

» Une extrême ſéchereſſe eſt une autre qua-

» lité extraordinaire de ce vent. Il ne tombe
» point de pluie, tant que dure l'*Harmattan*;
» alors il n'y a pas la moindre apparence d'hu-
» midité dans l'atmosphere. Les végétaux de
» toute espece s'en ressentent tous sans excep-
» tion. Toutes les plantes tendres, & la plu-
» part des productions des jardins, sont dé-
» truites; l'herbe des prairies se flétrit & de-
» vient seche comme du foin; la verdure des
» arbres même les plus forts se ressent de son
» influence pernicieuse; les branches du citro-
» nier, de l'oranger & du tilleul se flétrissent;
» les feuilles se fanent, & si l'*Harmattan* con-
» tinue pendant dix ou douze jours, elles sont
» si desséchées, qu'on les réduit facilement en
» poussiere. Les fruits de ces arbres, privés
» de leur nourriture, & ne pouvant grossir
» davantage, paroissent seulement mûrir; ils
» deviennent jaunes & secs, sans avoir leur
» grosseur accoutumée. Les naturels du pays
» saisissent cette occasion de l'extrême séche-
» resse de l'herbe & des jeunes arbres pour
» y mettre le feu, principalement dans le voi-
» sinage de leurs grandes routes, non-seulement
» pour les tenir ouvertes aux voyageurs, mais
» encore pour détruire les haies & les buis-
» sons, qui peuvent servir de retraite cachée
» à leurs ennemis. Le feu ainsi allumé s'étend
» avec tant de rapidité, qu'il met en danger
» ceux qui se trouvent alors en voyage,
» dans ces endroits; la méthode que l'on em-
» ploie pour en échapper, est de mettre soi-
» même le feu à l'herbe sous le vent, & de

» ſuivre alors la flamme. Il y a encore d'au-
» tres effets extraordinaires produits par l'ex-
» trême ſéchereſſe de l'*Harmattan*. Les cou-
» vertures des livres, dit M. Norris, quoi-
» qu'enfermées dans un coffre & enveloppées
» de linges, ſe deſſechent, comme ſi on les
» eût expoſées au feu. Les meubles ſont encore
» très-endommagés; les panneaux des portes
» & les boiſeries éclatent; tout ouvrage en
» bois, composé de pieces de rapport, ſe ſé-
» pare en morceaux. Un parquet fait de bois ap-
» prêté, s'entrouvre dans ſes jointures au point
» qu'on peut y mettre un doigt; mais il ſe
» remet dans ſon premier état, dès que l'*Har-*
» *mattan* ceſſe. Les côtés & le tillac des vaiſ-
» ſeaux ſont fort endommagés & ſe fendent
» conſidérablement, quoique les planches aient
» deux ou trois pouces d'épaiſſeur. Les ton-
» neaux, dont les cerceaux ſont de fer, ſe
» lâchent. Un tonneau de rum ou eau-de-vie,
» dont les cerceaux ſont de bois, s'écoule ſans
» qu'on puiſſe à peine arrêter la liqueur qu'il
» contient.

» Les effets de ce vent ſe font pareillement
» ſentir ſur les parties extérieures du corps.
» Les yeux, les narines, les levres & le pa-
» lais ſe deſſechent & ſont fort incommodés;
» on eſt obligé de boire fréquemment, non
» pas pour éteindre la ſoif, mais pour humec-
» ter le goſier. Les levres & le nez ſouffrent
» au point de ſe fendre. Quoique ce vent
» ſoit frais, par une ſenſation déſagréable, il
» fait ſur la peau l'effet du feu. Si l'*Harmattan*

» dure quatre ou cinq jours, la peau ſe pele, » d'abord aux mains & au viſage, enſuite aux » autres parties du corps, ſi le vent continue » un ou deux jours de plus. M. Norris a ob- » ſervé que la ſueur, cauſée par l'exercice » ſur les parties du corps couvertes par les » habits, étoit particuliérement âcre & avoit » comme un goût d'eſprit de corne-de-cerf dé- » trempé dans de l'eau.

L'article IX contient une deſcription du Gange & du Burrampooter, par M. Rennel. Ce n'eſt que depuis peu que le Burrampooter eſt reconnu en Europe pour un grand fleuve. On nous le repréſente ici comme étant auſſi étendu & auſſi rapide que le Gange, auquel il reſſemble beaucoup ; tous deux prennent leur ſource dans les mêmes montagnes, & ſe réuniſſent un peu avant de ſe jetter dans l'Océan par la baie de Bengale.

» Le Gange & le Burrampooter, avec leurs » branches nombreuſes & les autres rivieres » qui viennent ſe jetter dans leurs eaux, cou- » pent le pays de Bengale en tant de direc- » tions différentes, qu'ils forment le cours de » navigation intérieure le plus complet & le » plus facile qu'on puiſſe imaginer. Ces canaux » naturels ſont ſi également & ſi admirable- » ment diſperſés ſur un pays, qui forme preſ- » que une plaine parfaite, qu'à l'exception des » terres contiguës à Burdwan, Birboom, &c. » (qui enſemble ne compoſent pas la ſixieme » partie du Bengale) nous pouvons hardiment » aſſurer que le reſte du pays a toujours, dans

» sa saison même la plus seche, quelque riviere
» navigable dans l'étendue de vingt-cinq milles
» au moins, & plus communément d'un tiers
» de cet espace.

» Cette navigation intérieure occupe trente
» mille matelots. Cela ne paroît pas étonnant,
» quand on fait attention que tout le sel &
» une grande quantité des subsistances consom-
» mées par dix millions d'hommes, sont trans-
» portées par eau dans le royaume de Ben-
» gale & ses dépendances. Il faut y ajouter
» encore toutes les exportations & importa-
» tions du commerce, qui peuvent monter à deux
» millions st. par an, le transport des échanges
» des manufactures & des produits de la terre,
» par-tout le pays, les pêcheries & l'article
» des voyages.

» Ces rivieres, qu'un homme d'esprit a jus-
» tement appellées sœurs & rivales (il auroit
» pu les appeller plutôt sœurs jumelles, par
» rapport à la contiguité de leurs sources) res-
» semblent parfaitement l'une à l'autre dans la
» longueur de leur cours, le volume de leurs
» eaux, leur couleur, la largeur de leur lit,
» l'aspect de leurs bords & des isles qu'elles
» forment, enfin dans leurs débordemens, qui
» arrivent périodiquement avec les pluies. On
» sait aujourd'hui qu'elles prennent leur source
» dans les vastes montagnes du Tibet, d'où
» elles coulent en direction opposées, le Gange
» arrosant les plaines de l'Indostan à l'ouest,
» & le Burrampooter à l'est; tous deux, dans
» le commencement de leur cours, traversent
» des

» des déserts sauvages, & se montrent rarement
» dans les endroits habités. Après avoir par-
» couru, dans l'espace de 750 milles, des
» pays montagneux, le Gange paroît comme
» une divinité aux regards des superstitieux
» habitans de l'Indostan. D'Hurdwar (ou Hur-
» doar) au 30e. degré de latitude, où il s'est
» ouvert un passage à travers les montagnes,
» il coule d'un cours lent & navigable dans
» des plaines délicieuses, qu'il ne quitte plus
» jusqu'à la mer, (où il se jette après avoir par-
» couru l'espace de 1350 milles) il répand l'abon-
» dance par le moyen de ses productions vivantes;
» il enrichit les terres adjacentes, & procure des
» moyens faciles pour transporter les produc-
» tions de ses bords. En tems de guerre, il
» ouvre une communication entre les différens
» postes; il rend inutiles les magasins de mu-
» nitions; enfin il surpasse infiniment la céle-
» bre navigation intérieure de l'Amérique sep-
» tentrionale, où les différentes places non-
» seulement arrêtent la marche d'une armée,
» mais mettent l'ennemi en état de fixer avec
» certitude son genre d'attaque.

» Dans son cours à travers les plaines, il
» reçoit onze rivieres, dont quelques-unes sont
» égales au Rhin, & dont aucune n'est plus
» petite que la Tamise; mais leur nom est
» moins connu. Cette quantité d'eau qu'il re-
» çoit fait qu'il est supérieur au Nil en lar-
» geur, au-lieu que ce dernier l'emporte d'un
» tiers par l'étendue de son cours. A cet égard,
» le Gange est encore inférieur à beaucoup

» de rivieres ſeptentrionales de l'Amérique ; » mais je ſuis porté à croire qu'il leur eſt ſu» périeur par le volume des eaux, parce que » ces rivieres ne ſont fortes que dans les pluies » périodiques.

» Le lit du Gange eſt très-inégal, quant à » la largeur. Depuis ſa premiere arrivée dans » les plaines à Hardwar, juſqu'au confluent » de la Jumnah, (la premiere riviere de nom » qui les joint) ſon lit eſt généralement peu » profond, & paroît étroit en comparaiſon » de ce qu'il eſt dans le reſte de ſon cours. » De-là il devient plus rapide & plus profond, » juſqu'à ce qu'ayant reçu ſucceſſivement les » eaux de la Gogra, du Soa & du Gunduck, » outre pluſieurs rivieres plus petites, il ait » toute ſa largeur ; il reçoit encore pluſieurs » autres rivieres, dans l'eſpace de 600 milles. » Dans cet eſpace, à l'endroit de ſon lit le » plus étroit, il a environ un mille, & trois » dans les endroits les plus larges. On voit » croître ou décroître ſes eaux, ſuivant la » ſaiſon.

L'auteur donne ici une deſcription du cours de ce fleuve, de la rapidité de ſon courant, de la quantité de ſes eaux, & de leurs cauſes. Voici comme il décrit les particularités curieuſes des inondations annuelles du Gange.

» Il paroît qu'il doit ſon accroiſſement aux » pluies, qui tombent ſur les montagnes où » il prend ſa ſource, aux grandes rivieres ſep» tentrionales, qui lui portent leurs eaux & » aux pluies, qui tombent dans les plaines de

l'Indoſtan. Il croît de 15 à 32 pieds (ſa plus
» haute élévation) vers la fin de juin. On ſait
» que c'eſt vers ce tems que commencent les
» pluies dans les plaines. Sur les montagnes,
» elles commencent en avril; ſur la fin de ce
» mois, lorſque les nuages pluvieux ont gagné
» le Bengale, les rivieres commencent à groſ-
» ſir, mais par degrés peu ſenſibles. Sa crue
» n'eſt environ que d'un pouce, pendant les
» 15 premiers jours. Alors elle augmente gra-
» duellement de 2 ou 3 pouces, avant les pluies
» qui tombent dans les plaines; auſſi-tôt que
» la pluie eſt générale, l'accroiſſement eſt de
» 5 pouces par jour. Vers la fin de juillet,
» toutes les parties inférieures du Bengale,
» contiguës au Gange & au Burrampooter ſont
» inondées dans l'eſpace de plus de 100 mil-
» les. On ne voit plus que des villages & des
» arbres; quelquefois un village ſitué ſur une
» élévation artificielle ſemble former une iſle.

» Les inondations dans le Bengale different
» de celles d'Egypte, en ce que le Nil doit
» l'accroiſſement de ſes eaux aux pluies qui
» tombent ſur les montagnes où il prend ſa
» ſource; au-lieu que dans le Bengale les inon-
» dations proviennent autant du Gange que
» des pluies qui tombent ſur les lieux mêmes.
» Ce qui le prouve, c'eſt que les terres ſont
» généralement inondées, avant que le Gange
» ſoit débordé. Il faut remarquer que les ter-
» res contiguës aux rives du fleuve, dans l'eſ-
» pace de quelques milles, ſont plus élevées
» que dans le reſte du pays, & ſéparent par

» conféquent les eaux de l'inondation de celles » de ce fleuve, jufqu'à ce qu'il déborde. Ces » terres élevées font en quelques faifons cou» vertes d'eau à la hauteur d'un pied ou da» vantage ; mais les inondations varient felon » les irrégularités du terrein, & en quelques » endroits les eaux font de douze pieds de » haut.

» Lorfque l'inondation eft générale, on dif» tingue le Gange aux herbes & aux rofeaux » qui croiffent fur fes bords, & à la rapidité » de fes eaux limoneufes. L'eau qui couvre » la terre a contracté une couleur bleuatre, » par la décompofition des végétaux qu'elle » inonde.

Ici l'auteur nous inftruit des précautions que prennent les habitans contre ces inondations. La navigation n'eft point interrompue ; on va à la rame & à la voile ; il n'y a que le lit de la riviere, qui ne foit pas praticable, parce qu'il eft trop rapide, & qu'il feroit impoffible de le remonter. Voici l'évaluation des progrès de la crue du Gange à Jellinghy & à Dacca.

A Jellinghy.	*Pieds.*	*Pouces.*
En mai, *la crue eſt de*	6	0
En juin	9	6
En juillet	12	6
Dans les 15 premiers jours d'aout	4	0
	32	0

A Dacca.	Pieds.	Pouces.
En mai, *la crue est de*	2	4
En juin	4	6
En juillet	5	6
Dans les 15 premiers jours d'août	1	11
	14	3

Ces observations ont été faites dans la saison où les eaux sont plus hautes que de coutume.

Voici la description du cours du Burrampooter, qui ressemble parfaitement au Gange.

» En suivant cette riviere, en 1765, dit M. » Rennel, je ne fus pas étonné de la trouver » plus large que le Gange, avant son entrée » dans le Bengale. Je reconnus que son cours » étoit à l'orient, quoiqu'il soit représenté au » nord, dans toutes les descriptions, qu'on nous » en a derniérement données. Cette découverte » inattendue m'a fait examiner attentivement » son cours jusqu'à 100 milles de l'endroit où » le P. du Halde laisse le Sanpoo. Je ne puis » douter que le Burrampooter & le Sanpoo » ne soient une seule & même riviere; ce qui » est prouvé par les assurances positives des » *Assamers*, qui disent que leur riviere vient » du nord-ouest à travers les montagnes de » Bootan....

» Le Burrampooter, dans un cours de 400 » milles à travers le Bengale, a tant de ressem- » blance avec le Gange, que la même descrip- » tion peut servir pour l'un & pour l'autre, à » l'exception d'un seul point particulier; je veux

» dire que durant les 60 milles, qu'il parcourt » avant de se joindre avec le Gange, il forme » un bassin, qui a réguliérement 4 à 5 milles » de large, & qui pourroit passer pour un bras » de mer. «

L'article X contient des observations astronomiques sur la rotation des planetes autour de leur axe, faites pour déterminer si le mouvement diurnal de la terre est parfaitement égal. Ces observations sont très-curieuses, & paroissent très-vraies. L'auteur est M. William Herschel de Bath.

L'article XI, est un mémoire sur les *Termites*, qu'on trouve en Afrique & dans les autres pays chauds, par M. Henri Smeathman. Les *Termites* sont des insectes, appellés ordinairement par les voyageurs fourmis blanches, décrites jusqu'ici d'une maniere fort imparfaite. M. Smeathman observe que Linné lui-même les a mal classées, en les plaçant parmi les apteres ou insectes sans aîles, quoique dans leur état de perfection, elles en aient quatre. La description qu'en donne l'auteur est curieuse, & paroît avoir été faite avec beaucoup de soin.

L'article XII est une lettre de M. Thomas Pennant à M. Joseph Banks, sur quelques tremblemens de terre arrivés dans la province de Galles, au mois de décembre 1781.

» *De Downing, le 12 décembre 1781.*

Monsieur,

» Samedi dernier, entre quatre & cinq heures
» du soir nous avons été allarmés par deux se-
» cousses de tremblement de terre; la premiere,
» qui a été légere, fut immédiatement suivie
„ d'une autre très-violente. Elle paroissoit venir
„ du nord-est; elle avoit été précédée du bruit
„ ordinaire. Je n'ai pu la suivre que jusqu'à Ho-
„ lyrell.

„ Le tremblement de terre, antérieur à ce-
„ lui-ci, arriva le 29 août dernier, à neuf heu-
„ res moins un quart du matin. J'en fus averti
„ d'avance par un grand bruit, pareil à celui
„ d'un fort charriot, roulant sur le pavé. Deux
„ secousses, qui suivirent, furent assez fortes pour
„ nous effrayer. Elles venoient du nord-ouest.
„ Elles furent senties à Anglesea, à Caernarvon,
„ Llanrwst, dans l'isle de Clwyd au sud de
„ Denbigh, à Downing & à Holyrell. Mais
„ je n'ai pu découvrir si elles se sont fait sentir
„ plus loin.

„ Le tremblement de terre, qui avoit précédé
„ ce dernier, étoit arrivé le 8 septembre 1775,
„ à dix heures moins un quart du soir. Le bruit
„ fut pareil à celui du dernier, & la secousse
„ assez violente pour renverser les bouteilles &
„ les verres à une table où j'étois assis avec plu-
„ sieurs personnes. Elle sembloit venir de l'est.
„ J'ai vu dans le *Gentleman's Magazine* que cette
„ secousse s'étoit étendue jusqu'à Shropshire, à
„ Bath & à Swansea dans la partie méridionale
„ de la province de Galles.

„ Le plus ancien tremblement de terre, dont

„ je me ſouvienne, arriva le 10 avril 1750. Il „ a été rapporté dans les *Tranſactions philoſophiques;* ainſi je ne vous ennuierai pas, en répétant ce que j'en ai déja dit.

„ Permettez-moi d'obſerver que je vis près „ d'un pays rempli de mines; je ſuis entre des „ mines de plomb & de charbon, à un mille „ de diſtance des premieres, & à un demi-mille „ des dernieres. Après des recherches très-exactes, je n'ai pu apprendre ſi les ouvriers attachés aux mines ont ſenti les ſecouſſes ſous la „ terre; ils ne ſe ſont pas même apperçu ſi quelque choſe a été endommagé, quand elles ſont „ arrivées; cependant les ſecouſſes ont été aſſez „ violentes pour effrayer ceux qui étoient ſur la „ ſurface. Elles ne furent pas locales, puiſqu'à „ l'exception de la premiere, les autres ont été „ éprouvées juſques dans des lieux très-éloignés. „ Le tems étoit ſerein au moment que j'ai ſenti „ chacun de ces tremblemens de terre. "

Cette premiere partie du tome LXXI eſt terminée, comme les autres, par le journal météorologique, pour l'année 1780. Ce volume ne dépare point ceux qui l'ont précédé. Les *Tranſactions philoſophiques*, deviennent, d'année en année, plus intéreſſantes par les obſervations & les différentes découvertes, dont pluſieurs ſavans enrichiſſent cette collection, qu'on peut appeller le dépôt des ſciences.

(*Critical Review.*)

Annales poétiques, depuis l'origine de la poésie françoise. Tome XIX. À Paris, chez les éditeurs, rue de la Jussienne; & chez Mérigot le jeune, libraire, quai des Augustins, 1781.

ENCOURAGÉS par l'accueil distingué que cette collection reçoit du public, les éditeurs continuent de ne rien négliger pour y répandre tout l'intérêt, toute la variété dont elle est susceptible.

Le premier écrivain qu'ils examinent ici eut deux réputations bien différentes & presque également méritées : une ode au cardinal de Richelieu & quelques autres poésies, le firent d'abord regarder comme un grand homme; la publication de sa *Pucelle* le fit décider mauvais poëte, & ce titre lui est resté. On voit qu'il s'agit de Jean Chapelain.

Il naquit à Paris, le 4 décembre 1595, d'une famille noble. Sa complexion étoit si foible, à cause d'une chûte de sa mere pendant le 6e. mois de sa grossesse, qu'on désespéra long-tems de le sauver. Il fit un cours de médecine; mais son pere, mort assez jeune, lui ayant laissé peu de fortune, M. de Sourdeau, évêque de Laon, le détermina à se charger du jeune baron du Bec pour lui enseigner l'espagnol. Il parcourut diverses provinces de France avec son éleve.

Ensuite il devint gouverneur des deux fils du

marquis de la Trouſſe, alors capitaine de la porte du roi, & depuis grand-prévôt de France. Chapelain, qui n'avoit que 20 ans, en paſſa 17 dans cette maiſon, où il acquit tant d'eſtime à juſte titre, que M. de la Trouſſe crut devoir lui confier l'adminiſtration de ſes affaires, & ne fit rien que par ſon conſeil.

Sa réputation & quelques vers amoureux lui procurerent un libre accès auprès du cardinal de Richelieu. Il fut un des premiers membres de l'académie françoiſe, & donna l'idée, ainſi que le plan du dictionnaire de cette ſociété.

François, comte de Noailles, ayant été nommé ambaſſadeur du roi à Rome, le P. Joſeph & M. le Clerc du Tremblay, ſon frere, voulurent faire de Chapelain le ſecrétaire de cette ambaſſade. Il ne céda qu'avec beaucoup de peine aux inſtances réitérées du ſecond; & d'après l'avis du P. Joſeph, il ſe préſenta chez M. de Noailles. Cet ambaſſadeur, qui l'avoit deſiré lui-même, voyant que la cour le lui donnoit, craignit de le trouver contraire à ſes intérêts; & par ſes propoſitions il dégoûta Chapelain, qui, ne demandant qu'un prétexte pour ſe retirer, répondit qu'il ne partiroit point à ces conditions.

M. de Noailles voulut enſuite modérer la rigueur de ſes propoſitions; mais Chapelain perſiſta dans ſes refus, & fit approuver ſes raiſons au cardinal de Richelieu, qui lui fournit un prétexte honnête, en déclarant qu'il l'avoit pris à ſon ſervice.

Alors il compoſa ſon ode au cardinal. » Il

» faut avouer, obſervent très-judicieuſement
» les éditeurs, qu'elle donnoit de grandes eſ-
» pérances. Elle eut le ſuffrage de Boileau ; &
» des louanges données par Boileau à Chape-
» lain ne doivent point être regardées comme
» des louanges ſuſpectes. Tout le mal qu'il dit
» de ce poëte ſemble lui avoir acquis le droit
» d'en être cru ſur ſa parole, quand il en dit
» un peu de bien. «

Richelieu, dès ce moment, accorda la confiance la plus entiere à Chapelain. Ce fut d'après ſon avis que cette éminence preſcrivit aux gens-de-lettres qui travailloient à ſes pieces la regle des trois unités théatrales. Il préſidoit ce ſénat dramatique, & avoit pour cela une penſion de 1000 écus.

Les bienfaits du cardinal ne firent point de l'académicien un eſclave, encore moins un flatteur. Il avoit le courage de lui dire quelquefois de dures vérités ; c'eſt ce qui arriva ſurtout à l'occaſion de *la grande paſtorale*, ouvrage dans lequel Richelieu avoit fait juſqu'à 500 vers. Comme il vouloit le publier, il chargea Chapelain de l'examiner, & de lui communiquer ſes obſervations critiques. La franchiſe de l'académicien déplut d'abord au cardinal, qui finit par ſe rendre juſtice, & crut devoir renoncer à l'impreſſion de *la grande paſtorale*.

Chapelain auroit eu beſoin, dans la même circonſtance, d'une critique auſſi franche, auſſi éclairée, pour ſon poëme de *la Pucelle*. Jamais ouvrage ne fut annoncé plus faſtueuſe-

ment; c'étoit un chef-d'œuvre qui devoit effacer les plus belles productions des muses épiques. Arnauld d'Andilly & le Maistre n'avoient pu en voir le plan qu'avec admiration. On en parla au duc de Longueville, qui, pour déterminer Chapelain à l'exécuter, lui fit une pension de 1000 écus, & cette pension fut doublée quand l'ouvrage parut.

L'auteur l'a divisé en 24 chants; mais on n'a jamais imprimé que les 12 premiers. Ce poëme fut attendu fort long-tems; ce qui donna lieu de dire que *la Pucelle* étoit une fille entretenue par un grand prince.

Chapelain jouissoit alors d'une si brillante réputation, que le cardinal de Richelieu, voulant donner de la vogue à un ouvrage, le pria de lui prêter son nom, en promettant de lui prêter à son tour sa bourse dans quelque autre occasion.

L'estime qu'on avoit conçue d'avance pour *la Pucelle* étoit si profonde (*), que la publication même de cet ouvrage eut bien de la peine à la détruire. Les éloges qu'on en avoit faits retentissoient encore après l'impression, & aucune voix n'osoit s'élever contre un pré-

(*) La duchesse de Longueville fut peut-être la seule personne qui osa parler avec peu de respect de ce poëme avant l'impression. Quelqu'un lui ayant demandé, après une lecture que l'auteur venoit d'en faire chez le prince de Condé, si elle n'étoit pas touchée de la beauté de cet ouvrage : *Oui*, répondit-elle, *cela est parfaitement beau, mais bien ennuyeux.*

jugé auſſi fortement établi. Dans l'eſpace de 18 mois, il s'en fit ſix éditions. Il fut traduit & célébré par des hommes de mérite, ſur-tout par Saraſin, Ménage, Maynard, &c.

La Ménardiere & Liniere, ſe cachant, l'un ſous le nom du *Sieur du Rivage*, l'autre ſous celui d'*Eraſte*, attaquerent, les premiers, *la Pucelle*, dont le plus redoutable, le plus judicieux cenſeur fut Deſpréaux.

Le mépris de ce dernier pour Chapelain étoit un tic de famille. Son frere Puimorin s'oublia juſqu'à parler mal de *la Pucelle* en préſence de l'auteur. *C'eſt bien à vous à en juger*, lui dit Chapelain, *vous qui ne ſavez pas lire*.... *Je ne ſais que trop lire depuis que vous faites imprimer*, lui répondit Puimorin.

Les ſeigneurs les plus ſpirituels de la cour s'aſſembloient avec Deſpréaux, Racine, la Fontaine, Chapelle, Furetiere, &c., chez un fameux traiteur, à Paris, place du cimetiere St. Jean. Dans une chambre qui leur étoit réſervée, il y avoit toujours ouvert, ſur une table, un exemplaire de *la Pucelle*; & quand quelqu'un de la compagnie péchoit contre la langue ou contre le raiſonnement, on le condamnoit à lire un certain nombre de vers du poëme; ce nombre étoit déterminé par la gravité du délit : le coupable liſoit quelquefois juſqu'à 20 vers; mais il falloit une faute énorme pour en lire une page entiere.

On ne peut qu'applaudir à la remarque ſuivante des éditeurs. » Il eſt certain que Chape-
» lain étoit loin d'avoir l'*os magna ſonaturum*

» qu'exige Horace, & qu'il avoit pris *pour*
» *génie une ardeur de rimer.* Son ſtyle eſt encore
» plus froid que barbare ; & quoiqu'il ait de
» la dureté, comme l'a dit Deſpréaux, il eſt
» encore moins dur qu'il n'eſt ſec & ennuyeux.
» Il employa, dit on, 5 ans à méditer ſon
» plan, qui en effet mérite des éloges ; mais
» ſi 5 années de méditation peuvent faire trou-
» ver un bon plan de poëme épique, 60 ans
» de travail ne donneront pas le talent poéti-
» que à qui la nature l'a refuſé. «

Au reſte, les annaliſtes conviennent que Chapelain fut un judicieux critique & un bon littérateur ; que les perſonnes les plus diſtinguées dans les lettres le conſultoient avec fruit, & que, dans ſa premiere jeuneſſe, il s'étoit formé le goût par la lecture des meilleurs modeles.

On ne connoît de ce poëte qu'un bon mot, qui n'eſt rien moins que galant : *Les femmes les plus ſpirituelles*, diſoit-il, *n'ont pas la moitié de la raiſon.* On en a conclu que Chapelain avoit de l'humeur contre les femmes. Mais pourquoi cette humeur ? Les éditeurs ſoupçonnent avec aſſez de fondement que la mauvaiſe ſanté de l'académicien en étoit tout-à-la-fois la cauſe & l'excuſe.

On a vu que Chapelain refuſa de partir pour Rome avec le comte de Noailles : ce refus & celui qu'il fit d'être précepteur du dauphin, ne ſont pas les ſeules preuves de ſa modération, de ſon amour pour le repos. Le haſard & ſon mérite le placerent, dit-on, dans plu-

ſieurs circonſtances où il préféra toujours la culture des lettres & ſa tranquillité à la perſpective de la fortune & même des honneurs. Il fut fait conſeiller-d'état ſans l'avoir ſollicité.

Rien ne prouve mieux l'eſtime dont il jouiſſoit, que l'anecdote qu'on va lire. Il étoit attaché au duc de Longueville lorſque ce prince fut arrêté. Comme tous ſes domeſtiques avoient eu ordre de ſortir de Paris, Chapelain écrivit à M. de Lionne, pour ſavoir du cardinal Mazarin s'il devoit partir avec eux : le cardinal lui répondit par une lettre fort affectueuſe, que cet ordre ne le regardoit nullement, & qu'il lui défendoit même, de la part de la reine, de quitter la capitale.

Le reproche le plus grave qu'on ait fait à Chapelain, c'eſt l'avarice : après en avoir cité divers traits, les éditeurs obſervent qu'il eſt difficile de les accorder avec ſon déſintéreſſement avéré ; qu'ils ſemblent être, la plupart, ſinon controuvés, au moins exagérés. D'ailleurs, on a généralement reconnu dans cet académicien, des qualités ſuffiſantes pour couvrir ſes défauts perſonnels, & même la médiocrité de ſon talent poétique. C'étoit un homme bienfaiſant, honnête, plein de franchiſe, le protecteur des talens, toujours l'ami de ſes rivaux, jamais aveuglé par la proſpérité, jamais aigri par les diſgraces littéraires. Ce fut lui qui ayant lu l'ode intitulée *la Nymphe de la Seine*, du jeune Racine, & préſageant dès-lors ce qu'il devoit être un jour, lui fit

donner 100 louis par Colbert, de la part du roi, & bientôt après une penſion de 600 livres.

Il rendit plus d'une fois de pareils ſervices ; & ſi l'on en juge par ſon empreſſement à obliger, il ſentoit plus vivement les bienfaits qu'il procuroit que ceux qu'il recevoit lui-même.

Louis XIV ayant voulu faire des gratifications aux écrivains célebres, non-ſeulement en France, mais dans le reſte de l'Europe, Colbert crut devoir s'adreſſer à Chapelain pour les connoître & pour apprécier leur mérite. Soixante, parmi leſquels on comptoit 45 François, furent gratifiés. » Ce ſera toujours avec » chagrin, dit on fort ſenſément, que les ames » ſenſibles (*& honnêtes*) apprendront que la » parodie d'une ſcene du *Cid*, intitulée *Chapelain décoëffé*, fut faite en partie par Deſpréaux » & Racine. C'eſt une légéreté qui va juſqu'à » l'ingratitude. «

Chapelain mourut à Paris, des ſuites d'une longue maladie, le 21 février 1674.

Pour juſtifier leur opinion ſur les talens de cet écrivain, les éditeurs citent ſon ode au cardinal de Richelieu, & un fragment de ſa *Pucelle*. Voici quelques ſtrophes de l'ode.

Le long des rives du Permeſſe,
La troupe de ſes nourriſſons
Médite pour toi des chanſons
Dignes de l'ardeur qui les preſſe ;
Ils ſentent ranimer leurs voix
A l'objet de tes grands exploits,

Et font de ta louange un concert magnifique :
La gravité s'y mêle avecque les douceurs ;
Apollon y préside, & d'un ton héroïque
Fait soutenir leur chant par celui des neuf sœurs.

Ils chantent quel fut ton mérite
Quand, au gré de nos matelots,
Tu vainquis les vents & les flots,
Et domptas l'orgueil d'Amphitrite,
Quand notre commerce affoibli,
En tous lieux par toi rétabli,
Dans nos havres déserts amena l'abondance,
Et que, sur cent vaisseaux maîtrisant les dangers,
Ton nom seul aux François redonna l'assurance,
Et fit naître la crainte aux cœurs des étrangers.

Ils chantent les riches trophées
Des dépouilles de nos mutins,
Quand de nos troubles intestins
Les flammes furent étouffées,
Quand la révolte, dans son fort,
Par une affreuse & longue mort,
Paya si chérement l'usure de ses crimes,
Et que ses boulevards enfin assujettis,
Contre *les appareils* des armes légitimes
Implorerent en vain le secours de Thétis....

Ils chantent l'effroyable foudre
Qui, d'un mouvement si soudain,
Partit de ta puissante main
Pour mettre Pignerol en poudre :
Ils disent que tes bataillons,
Comme autant d'épais tourbillons,
Ebranlerent ce roc jusques dans ses racines ;
Que même le vaincu t'eut pour libérateur,
Et que tu lui bâtis sur ses propres ruines
Un rempart éternel contre l'usurpateur....

De quelque insupportable injure
Que ton renom soit attaqué,
Il ne sauroit être offusqué ;
La lumiere en est toujours pure;
Dans un paisible mouvement,
Tu t'éleves au firmament,
Et laisses contre toi murmurer sur la terre :
Ainsi le haut Olympe à son pied sablonneux
Laisse fumer la foudre & gronder le tonnerre,
Et garde son sommet tranquille & lumineux.

Les défauts de ces stances ne nous paroissent pas devoir empêcher d'y remarquer de l'énergie dans quelques endroits.

Les éditeurs auroient peut être rendu un service aux lettres, en nous donnant une idée du plan de la *Pucelle ;* quelques beaux génies du siecle de Louis XIV ont fait l'éloge de ce plan, & il auroit été intéressant de juger s'ils ont eu raison d'estimer le fond de ce poëme, qui, du côté de l'expression, a toujours été réputé mauvais. On retiendra cependant ces vers sur Dieu :

De son être incréé tout est la créature ;
Il voit rouler sous lui l'ordre de la nature,
Des élémens divers est l'unique lien,
Le pere de la vie & la source du bien.
Tranquille possesseur de la béatitude,
Il n'a le sein troublé d'aucune inquiétude,
Et voyant tout sujet aux loix du changement,
Seul ne pouvant changer, dure éternellement.

Jean Desmarets, sieur de S. Sorlin, fut un des auteurs favoris que le cardinal de Riche-

lieu honora de son intimité. Ce ministre en voulut faire un poëte dramatique, en dépit de la nature qui lui avoit sur-tout refusé ce talent. Il travailla même avec Desmarèts, à la tragédie de *Marianne*, qui, malgré la somme exorbitante d'un million, que coûta la représentation, n'en fut pas moins jugée digne des sifflets. D'abord les auteurs ne manquerent pas de rejetter la cause de la chûte sur les comédiens, qu'ils accuserent d'*avoir été ivres*; la piece fut rejouée. On connoissoit déja les mouvemens qu'on emploie aujourd'hui avec tant de succès; on s'étoit assuré des suffrages, on n'entendit que des applaudissemens; & *Marianne*, cependant, ne reparut plus, tant l'autorité est sur les esprits impuissante! Ce Desmarets devint fol; il s'érigea en prophete. Il étoit enchanté de son poëme de *Clovis*, au point, que très-sérieusement il en rendoit tous les jours graces à Dieu, & en bon chrétien, lui en renvoyoit la gloire; il paroît que la divinité n'accepta point l'offrande. Ce poëme détestable est enseveli dans un oubli profond. L'on remarquera que Desmarets étoit un ennemi implacable d Homere & de Virgile. Il a consigné dans une épître en vers, soit disants, sa haine pour les Grecs & les Romains. Il lui est èchappé cette jolie bagatelle : c'est la *violette* qui s'offre pour servir à la guirlande de la célebre Julie Dangennes :

Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour;

Mais si sur votre front je me puis voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Les éditeurs sont surpris, avec raison, des éloges que Boileau a prodigués à Voiture; ils justifient leur étonnement, en rapportant les misérables turlupinades d'un homme que l'émérite de notre Parnasse comparoît au plus bel esprit de la cour d'Auguste.

Moi qui fus pris au carême,
Et qui me vis au pouvoir
D'un beau soulier jeaune & noir,
Que j'aimois plus que moi-même,
Je suis maintenant en feu
Pour un soulier noir & bleu.
. . . .
Le pied qui cause ma peine,
Et qui me tient sous sa loi,
Ce n'est pas un pied de roi,
Mais plutôt un pied de reine.

Peut-on imaginer rien de plus déteftable! En effet, si l'on veut avoir un idée de l'abus de l'esprit, on n'a qu'à lire Voiture; il étoit, sur-tout, l'opposé d'un poëte: ce n'est pas qu'il n'ait de la finesse, de la gaieté, quelquefois un ton de galanterie extrêmement agréable. Nous avons de cet auteur des lettres, qui ont eu pendant quelque tems une certaine vogue; en vain on les a réimprimées, elles ne peuvent plus être lues. Il a fait aussi un roman intitulé: *Alcidalis & Zélinde*, qu'il a laissé imparfait. Son sonnet d'*Uranie* & celui de *Job*, par Benserade, firent naître deux factions qui partagerent la

tour & la ville. On ne peut trop démêler le motif de cet engouement : ce ſont de ces momens de vertige, dont le public ne tarde pas à revenir. Voici ce ſonnet d'*Uranie* :

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie,
L'abſence ni le tems ne m'en ſauroient guérir,
Et je ne vois plus rien qui pût me ſecourir,
Ni qui ſût rappeller ma liberté bannie.
Dès long-tems je connois ſa rigueur infinie ;
Mais penſant aux beaux yeux pour qui je dois périr,
Je benis mon martyre, & content de mourir,
Je n'oſe murmurer contre ſa tyrannie.

Quelquefois ma raiſon par de foibles diſcours,
M'invite à la révolte, & me promet ſecours ;
Mais lorſqu'à mon beſoin je veux me ſervir d'elle,

Après beaucoup de peine & d'efforts impuiſſants,
Elle dit qu'Uranie eſt ſeule aimable & belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes ſens.

Eſt-il concevable que de ſemblables vers n'aient pas excité une huée générale? Aucune poéſie, une platitude qui ne ſe dément point, la langue à chaque mot offenſée, une galanterie d'une froideur de glace ; voilà ce qui a fait l'admiration des beaux-eſprits, des courtiſans, ce qui a excité des débats, une eſpece de guerre, comme celle qui eſt allumée préſentement entre les *Gluckiſtes* & les *Picciniſtes*.

Le ſonnet de *Job* ne vaut guere mieux que celui d'Uranie ; c'eſt la même verſification, dénuée de poéſie, de graces ; une proſe qui

baiſe humblement la terre, une platitude continuelle :

Job, de mille tourmens atteint,
Vous rendra ſa douleur connue,
Et raiſonnablement il craint
Que vous n'en ſoyez point émue.

Vous verrez ſa miſere nue,
Il s'eſt lui-même ici dépeint,
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui ſouffre & ſe plaint.

Bien qu'il eut d'extrêmes ſouffrances,
On voit aller des *patiences*
Plus loin que la ſienne n'alla.

S'il ſouffrit des maux incroyables;
Il s'en plaignit, il en parla.
J'en connois de plus miſérables.

Il faut pourtant convenir que Voiture fut un très-bel eſprit de ſociété. Il poſſédoit parfaitement les langues eſpagnole, italienne, au point de compoſer des vers dans ces deux idiômes, qui furent accueillis des nationaux mêmes. Il plut beaucoup aux femmes, ce qui n'eſt pas étonnant, il étoit galant & non amoureux, & la vanité aime encore mieux à être flattée que la tendreſſe. Si Voiture eut une paſſion, ce fut l'amitié, auſſi eut-il d'excellents amis. Coſtar ne fut pas un des moins zélés; voici un trait de ſa façon noble & délicate d'obliger, qui aſſurément eſt au-deſſus des plus beaux ouvrages qu'il eût pu nous laiſſer : » Balzac lui envoya demander en poſte

» quatre cents écus dont il avoit besoin : Voi-
» ture compta la somme sur le champ, &
» comme le domestique lui remettoit la pro-
» messe de Balzac, il la prit & la rendit en-
» suite au commissionnaire, en le chargeant de
» la rapporter à son maître après avoir écrit
» au bas : *Je soussigné, confesse devoir à monsieur*
» *Balzac, la somme de huit cents écus, pour le*
» *plaisir qu'il m'a fait de m'en emprunter quatre*
» *cents*, *&c.* « On trouve dans les poésies de Voiture, une épître au prince de Condé, qui, quoique d'une longueur insupportable, a quelque mérite. Qu'on rapproche ce petit ouvrage, de l'épître de M. de Voltaire au maréchal de Villars, on verra que l'auteur des plus agréables poésies fugitives que nous ayons en notre langue, avoit su profiter de cette bagatelle, & s'en approprier l'esprit & la tournure.

Citons quelques morceaux de cette épître de Voiture au grand Condé, sur son retour d'Allemagne en 1643.

Soyez, seigneur, bien revenu
De tous vos combats d'Allemagne,
Et du mal qui vous a tenu
Sur la fin de cette campagne,
Et qui fit penser à l'Espagne
Qu'enfin le ciel, pour son secours,
Etoit prêt de borner vos jours,
Et cette valeur accomplie
Dont elle redoute le cours;
Mais dites-nous, je vous supplie :

La mort, qui dans le champ de Mars,
Parmi les cris & les alarmes,

Les feux, les glaives & les dards,
Le bruit & la fureur des armes,
Vous parut avoir quelques charmes,
Et vous sembla belle autrefois,
A cheval & sous le harnois,
N'a-t-elle pas une autre mine,
Lorsqu'à pas lents elle chemine
Vers un malade qui languit?
Et semble t-elle pas bien laide,
Quand elle vient, tremblante & froide,
Prendre un homme dedans son lit?..:

Si vous aviez dans les combats,
D'Amadis l'armure enchantée,
Comme vous en avez le bras
Et la vaillance tant vantée,
De votre ardeur précipitée,
Seigneur, je ne me plaindrois pas.
Mais en nos siecles, où les charmes
Ne font pas de pareilles armes,
Qu'on voit que le plus noble sang,
Fût-il d'Hector ou d'Alexandre,
Est aussi facile à répandre
Que l'est celui du plus bas rang;
Que, d'une force sans seconde,
La mort fait ses traits élancer,
Et qu'un peu de plomb fait casser
La plus belle tête du monde,
Qui l'a bonne y doit regarder.
Mais une telle que la vôtre
Ne se doit jamais hasarder:
Pour votre bien & pour le nôtre,
Seigneur, il vous la faut garder.

C'est injustement que la vie
Fait le plus petit de vos soins:
Dès qu'elle vous sera ravie,
Vous en vaudrez de moitié moins.

Soit

Soit roi, soit prince, ou conquérant,
On déchet bien fort en mourant.
Ce respect, cette déférence,
Cette foule qui suit vos pas,
Toute cette vaine apparence,
Au tombeau ne vous suivront pas.
Quoi que votre esprit se propose,
Quand votre course sera close,
On vous abandonnera fort;
Et, seigneur, c'est fort peu de chose
Qu'un demi-dieu, quand il est mort.

Les autres poëtes qui font les honneurs de ce volume, sont *Saint-Pavin*, *Gomberville*, *Scudery*, le *Menuisier de Nevers*, &c. &c. Le premier étoit rempli de goût & d'esprit; ses œuvres ne sont pas nombreuses, mais la lecture, (nous dit-on,) en est très-agréable. Cette épitaphe d'une *Dame galante* a du sel.

Ci-gît Doralis, qui fut
Une merveille sans seconde,
Comme elle plût à tout le monde,
Aussi tout le monde lui plût.

Cette autre a encore de la grace, elle est faite contre un poëte, » qui tiroit vanité de » la promptitude avec laquelle il composoit » ses vers. «

Tircis fait cent vers en un heure,
Je vais moins vîte, & n'ai pas tort,
Les siens mourront avant qu'il meure,
Les miens vivront après ma mort.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans inté-

rêt les petites pieces ſuivantes du même auteur.

Sonnet contre une coquette.

Je commence à vous méconnoître;
Vous me fuyez, ingrate : eh quoi!
Votre cœur, ſi tendre pour moi,
Pourroit-il bien ne le plus être?

Je crains bien que ce petit traître
Ne m'ait déja manqué de foi;
On le croit ſouvent tout à ſoi,
Qu'on n'en eſt pas toujours le maître.

Le changement vous eſt ſi doux,
Que quand on eſt bien avec vous,
On n'oſe s'en donner la gloire.

Celui qui peut vous arrêter
A ſi peu de tems pour le croire,
Qu'il n'en a pas pour s'en vanter.

Epigramme. L'AMANT MAUVAIS MÉNAGER.

Mon médecin, chaque jour,
Sachant que je meurs d'amour
Pour la petite Sylvie,
Me dit que ſi je la vois
En un mois plus d'une fois,
Il m'en coûtera la vie :
Je me ſuis mal ménagé,
Vivant au jour la journée;
En quatre jours, j'ai mangé
Les douze mois de l'année.

Autre, ſur une fille qui craignoit le mariage.

Iris tremble qu'au premier jour,

L'hymen, plus puiſſant que l'amour,
N'enleve ſes tréſors ſans qu'elle oſe s'en plaindre.
Elle a négligé mes avis:
Si la belle les eût ſuivis,
Elle n'auroit plus rien à craindre.

Marin le Roi, ſieur de Gomberville, né en 1600, avoit déja publié à 14 ans un volume de poéſies, intitulé *le Tableau du bonheur de la vieilleſſe, oppoſé au malheur de la jeuneſſe*, ouvrage étonnant par le ſujet & par l'âge de l'auteur, obſervent les annaliſtes, mais qui n'eſt pas au deſſus de cet âge par le talent : il n'y a point d'idées, ni de ſtyle. Sa plume poétique s'exerça depuis avec plus de ſuccès; il acquit une eſpece de correction qui lui procura beaucoup de partiſans, & une place à l'académie françoiſe en 1634.

A l'âge de 45 ans, ayant fait connoiſſance avec Mrs. de Port-Royal, Gomberville prit des ſentimens de piété, d'après leſquels il embraſſa le parti de la retraite; mais il paroît que cette piété fut peu durable : car il revint bientôt dans le monde; & l'on peut croire qu'elle ne fut jamais bien ardente, puiſque pendant le tems de ſa ferveur, il ſe fâcha contre M. Dodart, qui le félicitoit ſur ſon *regret d'avoir fait des romans.* Il mourut le 14 juin 1674.

Son averſion pour le mot *car* eſt remarquable. Il ſe vanta un jour, dit Péliſſon, de ne l'avoir jamais employé dans les 5 volumes de Polexandre, ce qui prouve qu'il regardoit cet effort-là comme un coup de génie : auſſi cette gloire lui fut-elle enviée; on prétendit que la

particule *car* se trouvoit jusqu'à trois fois dans l'ouvrage que nous venons de citer. Quoi qu'il en soit, il dénonça ce mot à l'académie ; mais heureusement il y eut parmi ses membres assez de voix qui défendirent la particule opprimée, & on la conserva dans le dictionnaire de la langue françoise.

Voici comment Gomberville fait parler Henri IV après sa mort :

Dans ces champs bienheureux où, depuis tant d'années,
Les lis tombés du ciel conservent leur beauté,
J'ai calmé les fureurs d'un peuple révolté,
Et fait de cent tyrans cent nouveaux Salmonées.

J'ai forcé les remparts des Alpes étonnés ;
J'ai suspendu le cours du Tibre épouvanté ;
L'aigle craignit ma foudre, & mon bras indompté
Enchaîna le lion aux pieds des Pyrénées.

Enfin, comblé de gloire, & craint de toutes parts,
J'ai rappellé la paix, les lettres & les arts,
Et porté mon empire au-dessus de l'envie.

Cependant j'ai sujet de me plaindre du sort :
Je ne méritois pas une si belle vie,
Ou je devois avoir une plus belle mort.

Charles Vion, sieur d'Alibray, né à Paris d'un auditeur de la chambre des comptes, embrassa fort jeune la profession des armes, la quitta bientôt, suivit son goût pour les plaisirs, fit, outre des fugitives, quelques pieces de théâtre, divers ouvrages en prose, & mourut dans un âge avancé, en 1654 ou 1655. Nous

citerons de cet auteur un dialogue qui n'eſt pas ſans mérite.

DAMON.

Baiſe, baiſe-moi tout-à-l'heure.
Depuis que j'ai quitté ces lieux,
Je le jure par tes beaux yeux,
J'ai fait aux champs longue demeure.

DAPHNÉ.

Pour te donner un baiſer, ſoit;
La civilité me l'ordonne.

DAMON.

Si la civilité le donne,
C'eſt mon amour qui le reçoit.
Baiſe, baiſe; je te ſupplie,
Daphné : me veux-tu refuſer?

DAPHNÉ.

Ne viens-je pas de te baiſer?
Quoi! ſi-tôt mon baiſer s'oublie?

DAMON.

Que ton jugement ſe confond,
Ma Daphné, ſi tu le peux croire!
C'eſt pour avoir trop de mémoire,
Que j'en demandois un ſecond.

Scudery eſt peu connu aujourd'hui par ſa tragédie de l'*Amour tyrannique*, par ſon poëme d'*Alaric ;* mais un trait de nobleſſe d'ame qui doit le rendre immortel, exige que nous montrions l'homme & non l'auteur. La reine Chriſtina réſervoit à Scudery une chaîne d'or de mille piſtoles, pour la dédicace qu'il lui faiſoit

de ſon *Alaric ;* elle avoit mis une condition à cette marque de libéralité : il falloit que Scudery bannît de ſon poëme le *comte de la Gardie*, qui y étoit cité avantageuſement, & qui avoit eu le malheur d'encourir la diſgrace de ſa ſouveraine. Scudery répondit avec courage : que *quand la chaîne d'or ſeroit auſſi groſſe que celle dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire des Incas, il ne détruiroit jamais l'autel où il avoit ſacrifié.* Cette fierté héroïque, il devoit s'y attendre, déplut à la reine, qui eut la foibleſſe, pour ne dire pas plus, de ne point faire ſon préſent, quand elle auroit dû y ajouter & récompenſer le procédé vraiment romain de Scudery. Nous dirons encore que le courtiſan la Gardie enchérit ſur la petiteſſe de Chriſtine; il ne fit pas même un remercîment au poëte.

Ces auteurs ſont ſuivis de la notice des principaux écrivains dont on n'a point recueilli de poéſies; on doit diſtinguer dans cette claſſe *Montmaur*, célebre *paraſite*, d'une eſpece cauſtique; il eſſuya toutes les horreurs de la méchanceté : on l'accuſa de bâtardiſe, de faux, d'aſſaſſinat, &c.

Thomas de Courval Sonnet a fait deux volumes de ſatyres : *la ſimonie*, *les malverſations des affaires de judicature*, *les financiers*, *les modes*, *la vénalité des charges*, & ſur-tout, *les femmes & le mariage*, ont excité ſa bile ; il eſt fâcheux qu'il n'ait que la mauvaiſe humeur de Juvenal.

Il ſe trouve dans cette populace de rimeurs, un *Colardeau* qui avoit quelqu'idée de l'harmo-

nie ; beaucoup de ſes vers ſont bien tournés ; il ſembloit que cette qualité dût être le partage de quiconque porteroit ce nom.

Paul Hay, ſieur *du Chaſtelet*, d'une ancienne maiſon de Bretagne, avocat-général au parlement de Rennes, & depuis conſeiller d'état ordinaire, &c. doit paſſer à la poſtérité, non pour le peu d'ouvrages qui lui ſont échappés, mais pour divers traits de grandeur d'ame. Il compoſa pour Bouteville un *Factum*, qui fut trouvé éloquent & hardi. Le cardinal de Richelieu lui ayant reproché que c'étoit condamner la juſtice du roi : » Pardonnez-moi, dit-il, » c'eſt pour juſtifier ſa miſéricorde, s'il a la » bonté d'en uſer envers un de plus vaillans » hommes de ſon royaume «. Il fut mis en priſon pour n'avoir pas voulu être un des commiſſaires du maréchal ; ayant recouvré ſa liberté, il alla à la meſſe du roi, qui ne le regardoit point, & affectoit de tourner la tête, comme par quelque eſpece de honte, de voir un homme qu'on venoit de maltraiter en ſon nom. Du Chaſtelet s'approche de M. de S. Simon, & lui dit : » Je vous prie, monſieur, » de dire au roi que je lui pardonne de bon » cœur, & qu'il me faſſe l'honneur de me re» garder «. M. de S. Simon en fit part au monarque, qui ſe mit à ſourire, & fit accueil à du Chaſtelet.

Nicolas Faret, dut ſa réputation de *fameux débauché* à ſon nom, que *S. Amour* trouvoit commode pour rimer à cabaret : ce fut lui qui dreſſa le projet de l'académie françoiſe ; les

plus grands fleuves sortent de sources presque ignorées :

La Serre, fameux par ce vers de Boileau :

Morbleu, dit-il, la Serre est un charmant auteur.

est l'auteur d'une tragédie où l'on tua quatre portiers à la premiere représentation. » Je ne » le céderai à Corneille, disoit-il, que lors» qu'il aura fait tuer cinq portiers en un jour «. Et cette piece est totalement oubliée.

Et puis, messieurs les *tragédistes*,
De Melpomene parodistes,
Fiez-vous à ces beaux succès,
Qui vous assurent qu'à jamais
Votre nom grossira les listes
De nos dramaturges François.

Loret étoit l'auteur d'une gazette appellée *Gazette burlesque* ; le recueil entier des lettres qui composoient cette gazette est intitulé la *Muse historique*, contenant les nouvelles du tems, depuis le 26 octobre 1652, jusqu'au 29 mars 1655, inclusivement; les années 1650 & 1651, forment un recueil à part que Loret donna en 1658.

L'abbé *de Marolles de la Calprenede*, figure aussi dans cette notice, ainsi que *Germain Halert*, auteur de *la Métamorphose des yeux de Philis en astres*, poëme d'environ 700 vers, regardé comme un chef-d'œuvre, avant que le goût fût formé ; il étoit frere de *Philippe Halert*, dont il nous est resté *le temple de la*

mort, surpassé depuis par des ouvrages en vers du même genre.

(*Année littéraire; Journal encyclopédique.*)

TRAITÉ des évictions & de la garantie formelle; dans lequel sont traduites & discutées les loix romaines du digeste & du code sur cette matiere; avec la conférence des coutumes, des ordonnances, des arrêts notables de France & les systêmes soutenus à ce sujet, par les plus fameux interpretes du droit romain & françois. Dédié à Mgr. Hue de Miromenil, garde-des-sceaux de France; par M. BERTHELOT, avocat au parlement, & docteur agrégé de la faculté des droits de Paris. A Paris, chez Lottin le jeune, libraire, rue St. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie, 1781. Avec approbation & privilege du roi, 2 vol. *in-12.* de près de 500 pag. chacun. Prix, 6 liv. reliés.

IL s'agit principalement dans ce traité de la maniere de se conduire quand on est menacé de perdre quelque chose pour laquelle on a droit d'exercer un recours de garantie; cette privation de la chose qui doit être maintenue à l'acquéreur s'appelle *éviction.*

La définition grammaticale de ce mot, dit l'auteur, est sa racine composée de deux mots

latins, *ex*, *vincere*, qui ſignifient *vaincre en privant un autre*. Ce mot, quant au ſens, doit être défini exactement, d'autant plus que cette idée a des eſpeces très-différentes que les auteurs ne lui ſemblent pas avoir raſſemblées. En général, continue-t-il, l'éviction eſt l'empêchement ou la perte de la poſſeſſion ou de la propriété. La perte ſignifie la privation des choſes acquiſes; l'empêchement veut dire l'obſtacle à les acquérir; mais comme l'auteur approfondit ſa matiere, & ne laiſſe rien à deſirer, il fait voir dans une des ſubdiviſions qu'il donne, que cet obſtacle eſt une véritable éviction.

Cet excellent traité eſt précédé d'une préface profondément raiſonnée, & qui donne une idée très-nette du travail de l'auteur, de tous ſes principes fondés ſur les loix romaines & ſur les déciſions de la cour, & par conſéquent de l'utilité, & nous oſons dire de la néceſſité de ſon livre. Il y apprécie, avec beaucoup de juſteſſe & d'impartialité, les ouvrages des juriſconſultes latins qui ont traité, quoique ſans l'approfondir, de la matiere qui fait l'objet de ſon livre; tels que Juſtinien, Callet, profeſſeur de droit à Poitiers; Maſigelius; Franztkius, profeſſeur de Strasbourg & chancelier de Saxe-Gotha; Burgundus; Hauteſerre, profeſſeur de droit à Toulouſe; Cujas & Dumoulin. Le ſeul traité ſur les évictions qui ſoit écrit en françois, eſt de Pothier; encore, dit l'auteur, eſt-il très-court & préſenté comme acceſſoire du contrat de vente. Il ne

parle point des coutumes de France, & dit à peine un mot des ordonnances de nos rois. Mais, malgré cela, notre auteur y trouve le jugement, la netteté & la ſcience qui caractériſent Pothier.

Après ſes réflexions ſur le travail & les ouvrages de ceux qui ont écrit avant lui ſur la même matiere, notre auteur s'excuſe de l'avoir traitée en françois; nous allons tranſcrire ce qu'il dit à cet égard.

» Nous avons entrepris de développer cette » matiere en françois ſuivant le droit civil & » celui de la France. Pour être plus utiles, » nous nous ſommes ſervis de la langue de » notre pays. Peu de gens ſont aſſez familiers » avec la langue latine pour étudier, dans un » idiôme difficile, une matiere difficile. C'eſt » une des cauſes les plus funeſtes de l'aban- » don des études de droit. On lit avidement » des dictionnaires de juriſprudence; on n'oſe » toucher aux écrits latins de Dumoulin, Ben- » kerſock & Papinien. « Peut-être quelques lecteurs, dit-il encore, croiront d'abord que l'on a cherché à éviter la difficulté de compoſer dans une langue étrangere; mais s'ils y réfléchiſſent, ils verront qu'il eſt plus embarraſſant d'écrire ſur le droit romain en françois qu'en latin. Malgré ces difficultés, il a eſſayé de traduire dans ſon ouvrage les loix romaines, qui ſont au nombre de cent-ſept, ce que perſonne n'avoit entrepris avant lui; car il ne faut pas compter la traduction de tout le corps de droit qu'avoit faite feu M. Hullot, aggrégé

de la faculté des droits à Paris, dont M. Joly de Fleury pere, empêcha l'impreſſion, ſur les repréſentations du cenſeur, qui fit voir le danger d'une traduction peu fidelle, qui pouvoit altérer le texte & donner lieu à des défenſeurs avides ou peu délicats de groſſir les écritures, de multiplier les frais & de s'appuyer ſur de faux principes; & encore d'après les réflexions d'un magiſtrat éclairé, qui prouva, dans une brochure ſavante, que ce traducteur avoit des connoiſſances trop ſuperficielles du droit romain. Notre auteur n'a traduit que celles des loix romaines qui ſont ſous le titre des évictions; il a mis à ſa traduction l'application la plus ſcrupuleuſe à les traduire littéralement; chaque mot eſt dans ſa verſion, quand cela eſt poſſible, le ſinonyme du mot latin; ſi la correſpondance n'eſt pas exacte, il ſubſtitue l'équivalent & ajoute une note pour détailler les idées que préſente le mot à traduire; chaque mot, chaque membre de phraſe occupe, quand cela eſt poſſible, (& rarement la langue s'y refuſe) la même place que dans le latin : les idées, leurs acceſſoires, leurs dépendances, leur diſtribution, leur développement, leur progreſſion, ſont abſolument les mêmes que dans l'original. La *traduction*, dit l'auteur lui-même dans ſa préface, *les peint comme le feroit un miroir.* Nous oſons dire que la lecture réfléchie de la traduction nous a juſtifié la vérité de cette aſſertion. Au reſte, il falloit pour y réuſſir, comme il nous ſemble qu'il l'a fait, une connoiſſance étendue & raiſonnée du droit romain; & nous

croyons que ceux qui liront avec attention & discernement son ouvrage, en seront satisfaits, comme on peut l'augurer par la réputation que l'auteur s'est acquise dans les disputes de droit à la faculté de Paris. Il a encore eu soin de joindre à sa traduction des loix romaines les restrictions ou les ampliations que l'on trouve dans les ordonnances de nos rois & dans toutes les coutumes du royaume.

On sent bien, d'après l'idée générale que nous croyons avoir donnée de cet ouvrage, que ce seroit le mutiler que de tenter d'en donner un extrait, qui, en séparant les parties qui se tiennent toutes par une chaîne nécessaire, ne présenteroient à l'esprit que des membres épars, & qui ôteroient le mérite & l'utilité d'un ensemble qui n'est utile qu'en ce que chaque partie sert à l'intelligence d'une autre, & forme un tout conséquent, utile & nécessaire à l'intelligence de la matiere que l'auteur s'est proposé de traiter.

Nous nous contenterons donc, avant de finir, de dire que ce traité nous a paru le plus complet & le plus utile qui ait paru jusqu'à nos jours sur cette matiere, & qu'il est le seul suivant le droit de toute la France. Il a beaucoup de méthode, une logique sévere, des méditations suivies, pour arriver à des vérités qu'on auroit peine à découvrir sans cela. L'auteur s'est attaché à la discussion des principes & des conséquences sur des matieres inconnues & jugées très-difficiles mêmes par les jurisconsultes les plus habiles. Cet ouvrage annonce, de la part de

l'auteur, beaucoup de notions abſtraites & une intelligence exercée ſur les combinaiſons. Les dernieres conſéquences, priſes comme regles de conduite dans les affaires, y ſont à la portée de tout le monde, & de premiere utilité pour tous ceux qui s'appliquent à la juriſprudence.

Nous croyons encore, & cela eſt bien à deſirer, que cet ouvrage pourra opérer un autre bien, celui de rétablir dans l'eſtime publique l'étude du droit romain, trop négligée de nos jours. On ſe contente de le louer; on penſe qu'avec un eſprit ordinaire & de la patience on peut devenir très-habile en ces matieres; mais il eſt aiſé de ſe convaincre en liſant avec ſoin le traité de M. Berthelot, que pour y réuſſir il faut joindre à beaucoup de connoiſſances un raiſonnement ſuivi & un eſprit pénétrant.

(*Journal des ſavans.*)



Histoire de Russie, tirée des chroniques originales, de pieces authentiques, & des meilleurs historiens de la nation; par M. LEVESQUE. A Paris, chez Debure, l'aîné, libraire, quai des Augustins. 1782. 5 volumes *in-12.*

DERNIER EXTRAIT.

DEPUIS que les peuples de l'Europe ont presque tous adopté le même habillement, ils se sont rapprochés par leur maniere de vivre. M. Levesque montre qu'il n'en étoit point ainsi des Russes vers le XVIIe. siecle. Ils avoient pour les ministres de la religion un respect sans bornes. Obligés de reconnoître en eux les chefs de l'église visible, ils croyoient devoir les considérer également comme les chefs de l'état : ils ne pouvoient penser que les supérieurs dans les choses sacrées dussent perdre leur supériorité dans des choses moins vénérables. Les évêques, les métropolites, les patriarches étoient les premiers consultés sur les affaires temporelles, & donnoient souvent de sages avis. Cependant, à la place du vrai culte religieux, dominoit la plus stupide superstition : des actes extérieurs, des signes de croix, des prosternemens, l'observation rigoureuse de quatre carêmes, distinguoient seuls les chrétiens Russes des peuples qui n'ont aucune idée de spiri-

tualité. Plusieurs ne sont pas aujourd'hui plus éclairés.

Alors ils rendoient un culte idolâtrique à des images qu'ils attachoient dans les églises au mur opposé à l'autel; pendant le service divin, ils les adoroient, le dos tourné aux saints mysteres. Le maître d'une image ne souffroit pas qu'un autre lui adressât des vœux; s'il le prenoit sur le fait, il l'outrageoit & le poursuivoit jusqu'à ce qu'il en eût obtenu des dédommagemens; il lui disoit qu'il n'avoit qu'à se pourvoir d'un saint qui lui appartînt, & qu'on ne se ruinoit point à parer le sien d'or, de perles, de pierreries, pour lui voir accorder des graces à d'autres. Le patriarche Nicon fit ôter toutes ces images des églises, & s'attira par-là des ennemis dont le ressentiment fut une des principales causes de sa perte.

Lorsque les Russes avoient obtenu du ciel quelques faveurs, ils offroient des cierges énormes à l'église.

C'eût été une espece de profanation d'y laisser entrer un étranger qui n'étoit point du rit grec.

Avant d'enterrer un mort, le prêtre lui mettoit dans la main, non pas, comme l'ont dit plusieurs auteurs, un passe-port pour St. Nicolas, mais un billet sur lequel étoit écrite une priere : cet usage subsiste encore. Les plus superstitieux & les plus ignorans des gens du peuple ont soin aussi de donner au mort un mouchoir blanc, afin de s'essuyer après le long

voyage qu'il doit faire dans l'autre monde.

Les églises russes abondoient en reliques : l'histoire que nous allons citer d'après M. Levesque, donnera une idée suffisante de la simplicité avec laquelle on les recevoit.

» Le chakh de Perse fit présent à Michel » (élu tsar en 1613) d'une chemise de J. C., » que ses troupes avoient prise en Géorgie. » On s'empressa de faire des recherches pour » prouver l'authenticité d'une relique si pré- » cieuse. D'abord l'archevêque de Vologda as- » sura qu'en venant de Jerusalem, où il avoit » été archidiacre, il avoit vu dans une église » géorgienne, sur une colonne, une cassette » d'or qu'on lui avoit dit renfermer la chemise » de J. C. Le témoignage de ce prélat auroit » suffi pour confirmer les Russes dans leur foi » à la sainte chemise ; mais on reçut bientôt » une autre preuve encore plus respectable, » puisqu'elle venoit de la Terre-sainte : le pa- » triarche de Jerusalem étoit alors à Moskou ; » un moine qui l'accompagnoit, certifia que » tout le monde en Palestine savoit que la » chemise de J. C. avoit passé en Géorgie ; » que lorsqu'au tems de la passion le sauveur » fut dépouillé & ses habits tirés au sort, un » soldat Géorgien qui se trouvoit là, gagna » la chemise d'un coup de dé & la porta dans » sa patrie. Après une semblable attestation, » il ne manquoit plus à la chemise que de » faire des miracles : c'étoit là le plus aisé ; » elle en fit. «

Les Russes n'avoient que du mépris ou de

la haîne pour les étrangers : ils appelloient *athées* les chrétiens du rit latin.

Sous le tsar Alexis, qui commença de régner en 1631, presque toutes les maisons de la capitale étoient encore de bois ; il y en avoit quelques-unes assez vastes, bâties en briques. Les murs des appartemens étoient nus, ou tapissés, mais rarement, de cuirs de Flandres. Les grands couchoient sur des matelats de duvet, le peuple & même les marchands sur des matelats de bourre, la plupart sur des poëles, sur des bancs ou sur le plancher. Il en est encore ainsi à présent, & bien des Russes ne troqueroient point contre des lits de duvet les longs poëles qu'ils nomment *lèjanki*, ce qui signifie à-peu-près couchettes.

En général, leur table étoit sale & mal servie, défauts qu'on trouve également aujourd'hui, non-seulement dans les classes inférieures, mais chez des gens dont l'état & la fortune promettroient plus de délicatesse. Une méchante nappe couvroit une table longue & étroite : chaque convive n'avoit pas même une cuiller; les couverts complets étoient réservés aux personnages les plus importans. L'art des cuisiniers ne faisoit point oublier ce que ces apprêts avoient de dégoûtant. Toutefois les Russes mangeoient moins qu'ils ne dévoroient. Leurs principales boissons étoient l'hydromel & l'eau-de-vie. Ils ne quittoient guere la table avant de s'être plongés dans l'ivresse.

Ordinairement ils étoient mal vêtus, & ne

trouvoient point leurs habits aſſez ſales ni aſſez uſés pour devoir en changer. Comme ils ignoroient encore les délicateſſes & les commodités de la vie, qu'ils n'avoient point de luxe habituel, qu'ils ne recherchoient pas les boiſſons ni les deſſerts des autres peuples de l'Europe, que leurs divertiſſemens étoient ſimples, ainſi que leur table, ils avoient peu d'occaſions de faire de la dépenſe, & les étrangers les taxoient d'avarice. L'hiſtorien obſerve que, de nos jours, l'on peut leur reprocher avec plus de fondement la profuſion, la prodigalité, les dépenſes capricieuſes & l'abandon des ſoins économiques.

Dans les cérémonies, dans les fêtes de cour, &c. ces hommes ſi négligés étaloient un luxe aſiatique. L'or & les diamans relevoient ſur eux la richeſſe des étoffes les plus précieuſes & des plus belles pelleteries. Ceux qui ne pouvoient point ſe parer d'une maniere convenable aux circonſtances, empruntoient des robes, des peliſſes, des bonnets, des chaînes d'or, des cimeterres, à la garde-robe du tſar. C'étoit là qu'ils louoient leur parure pour les jours de nôces ou de fêtes, & même pour les ambaſſades. S'ils perdoient ou gâtoient quelque choſe, ils payoient le dommage, & étoient battus en punition de leur négligence : car le rang ni la naiſſance n'exemptoient point des batogues & des fuſtigations.

Malgré cet éclat dont la cour brilloit encore, elle avoit perdu les immenſes richeſſes qui la diſtinguerent juſqu'au regne de Boris,

élu tſar en 1598. Ces tréſors, amaſſés pendant tant de ſiecles, acquis par le commerce, ou achetés au prix de bien du ſang, étoient devenus la proie de ceux qui avoient déchiré l'état durant les derniers troubles. Un ſeul trait peut donner une idée de l'immenſe butin que firent les Polonois : ils pillerent dans la principale égliſe de Moskou les ſtatues de J. C. & des douze apôtres, grandes comme nature & fondues en or, un grand nombre de tables d'argent doré, des ornemens, des vaſes enrichis de perles & de diamans. Le tréſor des tſars fut enlevé, diſperſé, diſtribué aux ſoldats, à qui l'on ne pouvoit point donner de paie. Sous les derniers princes, la Ruſſie n'offroit plus que de brillans débris de ſon ancienne opulence.

Les femmes de diſtinction, quoique ſoumiſes encore à l'auſtérité des mœurs orientales, éprouvoient un peu moins de gêne qu'autrefois. Il leur étoit permis de ſortir pour aller à l'égliſe, ou pour viſiter leurs parens les plus proches : alors elles ſe paroient ou plutôt ſe ſurchargeoient de bijoux. La condition des princeſſes filles des tſars étoit fort triſte : elles paſſoient leur vie renfermées dans le palais ou dans des monaſteres. On ne voyoit preſque jamais l'épouſe, les ſœurs, ni les filles du ſouverain. Une fois la tſaritſe tomba malade : il fallut appeller un médecin : on eut ſoin, avant de l'introduire, de tirer des rideaux épais qui répandoient dans la chambre l'obſcurité de la nuit, & il ne put tâter le pouls de la prin-

ceſſe qu'au travers d'un voile. Comment, remarque ici M. Leveſque, lorſque les tſaritſes étoient condamnées à une retraite auſſi auſtere, & lorſque les tſars pouſſoient ſi loin leurs ſoins jaloux, des auteurs François oſent-ils avancer que ces princes étoient peu délicats ſur la vertu de leurs épouſes ?

Les femmes du peuple continuoient de vivre dans la plus dure ſoumiſſion à leurs maris. Le pere, la mere d'une épouſe de cette claſſe n'empêcheroient pas même aujourd'hui ſon époux de la battre, ou plutôt de la déchirer en leur préſence, quoique ſans raiſon. Il uſe de ſes droits, & ce ſeroit un péché de s'y oppoſer. La femme la plus robuſte ſe laiſſe patiemment frapper par un mari foible qu'elle pourroit aiſément renverſer; elle ne fait aucune réſiſtance, ne tâche pas même de fuir les coups, mais ſe réſigne à ſon ſort, & à ce qu'elle regarde comme ſon devoir. La mere a le même privilege, & ne le perd jamais.

Le gouvernement étoit fort défiant. Un étranger, quoique décoré de la dignité d'ambaſſadeur, ſe trouvoit, pour ainſi dire, priſonnier en Ruſſie.

Du tems même de l'adminiſtration de Sophie (depuis 1682 juſqu'en 1689), les boïars & les hommes en place n'oſoient avoir aucune communication avec les étrangers. S'ils avoient beſoin de les entretenir, ils choiſiſſoient la nuit pour cette entrevue. Des reſtes de cet uſage incommode ſubſiſtoient encore lorſque Korb, ſecrétaire de l'ambaſſade de la cour de Vienne,

se rendit à Moskou (en 1698), sous le regne de Pierre-le-Grand.

Le tsar Ivan forma le premier une infanterie permanente, & lui donna des armes à feu : c'étoit la fameuse milice des strélits. Elle se corrompit dans les tems de trouble, s'adonna au brigandage, méconnut la discipline, & ne fut plus guere redoutable qu'à ses maîtres. Cette milice recevoit une foible paie ; mais elle jouissoit de grands privileges pour le commerce : aussi des bourgeois tâchoient-ils d'y être inscrits ; ils n'avoient rien à faire pendant la paix ; & en tems de guerre, ils faisoient marcher un homme à leur place, ou bien achetoient du chef l'exemption du service.

Michel eut de la cavalerie allemande ; il leva des régimens de dragons. Pour vaincre ses voisins, il essaya de les imiter. Alexis fit encore de plus grands changemens dans l'état militaire. Il diminua la cavalerie, & les officiers supérieurs furent presque tous Allemands. Les armées étoient composées de hussards armés de lances, de cavaliers pourvus d'armes à feu, & de dragons qui avoient de longs mousquets. On appelloit *soldats* des milices formées de paysans & de la populace des villes. Ils étoient armés d'épées & de fusils : on les avoit divisés en régimens commandés par des officiers la plupart étrangers. Les troupes de Kazan, d'Astrakhan & de Sibérie étoient à cheval & se servoient de l'arc : c'étoit aussi l'arme des Nogais, des Bachkirs & des Kalmouks, dont on comptoit toujours un assez grand nombre dans les armées.

Les Kosaques avoient des armes à feu & des lances. Le district de Moskou entretenoit constamment sur pied 40 mille strélits; les autres villes, suivant leur population. Un tiers étoit consacré à la garde du tsar; on distribuoit le reste dans différentes places. Ces troupes étoient partagées en plusieurs régimens. Leurs chefs avoient des terres que le souverain leur donnoit pour un tems. Ils recevoient chaque année des présens en habits & en argent. Les dvorianes & les enfans boïars des villes employoient à leur choix l'arc ou les armes à feu.

Toutes les affaires se décidoient dans le conseil ou sénat; il étoit composé, 1°. de boïars, ou de la premiere classe des grands, appellés autrefois *boliaré;* 2°. d'*okolnitchié*, dont le titre signifioit qu'ils entouroient le prince; 3°. de *doumnié-dvoriané*, ou nobles du conseil; 4°. de *doumnié-diaki*, ou sécretaires du conseil. Les décrets émanés du trône sembloient toujours avoir été dressés de l'avis de ce tribunal: la formule étoit: *Boïaré prigovorili*, *i tsar prikazal*, c'est-à-dire, *les boïars ont été d'avis*, *& le tsar a ordonné.* Ainsi le souverain ordonnoit seulement l'exécution de ce que les magistrats avoient résolu: cela est bien éloigné du despotisme; mais, comme l'observe l'historien, une formule n'est souvent qu'un reste d'un ancien usage, & lui survit long-tems. Si l'on en croit le baron de Mayerberg (*Iter in Moschoviam*), le conseil ne servoit qu'à détourner de la personne du prince ce que les édits pouvoient avoir d'odieux. Le tsar décidoit toutes les affaires, ou par lui-même,

ou par les insinuations de ses favoris, & le conseil étoit toujours prêt à obéir. Il y avoit aussi des *boïaré komnatié*, des *boïars de la chambre* : ils assistoient aux conseils secrets.

C'étoit l'un des *nobles du conseil* qui gardoit les sceaux. Un *noble* ou *sécretaire du conseil* faisoit aussi les fonctions de chancelier, & portoit la parole au nom du souverain.

Autrefois les princes apanagés, les métropolites & la république de Novgorod avoient leurs boïars. A la maniere dont plusieurs modernes emploient ce titre, en parlant même des derniers tems où il n'y a plus de *boïars*, on croiroit, remarque M. Levesque, que ce mot signifie *nobles*.

Les principales parties de l'empire avoient à Moskou leurs juges supérieurs : ces tribunaux se nommoient quartiers; il y avoit celui de Novgorod, celui d'Ostioug, ceux de la Petite-Russie, de Kazan, de Sibérie.

Tous les magistrats servoient aussi dans les armées : c'étoit ordinairement un boïar de la chambre qui les commandoit en chef. On choisissoit les gouverneurs des villes & les ambassadeurs parmi les officiers du conseil ou de la maison. Il n'existoit point de barriere marquée entre l'état civil & l'état militaire : on remplissoit successivement l'un & l'autre.

Lorsque le tsar avoit résolu de faire la guerre, il se rendoit dans la principale église, où il ordonnoit à un sécretaire d'état de lire ses griefs contre son ennemi, & les motifs qui l'obligeoient d'en tirer vengeance.

» Ainsi,

» Ainsi, dit l'auteur, le souverain croyoit » devoir encore à ses peuples quelque compte » de ses actions, & cherchoit une bonne rai» son pour leur demander leur sang. Il semble» roit, d'après cet usage, que les Russes, con» duits plutôt que commandés par un monar» que, jouissoient de la liberté. Il est vrai ce» pendant que le tsar régnoit avec le despotisme » le plus absolu. Non-seulement le peuple, au» trefois libre, étoit attaché à la servitude de » la glebe; mais les grands, les princes mêmes » dont les ancêtres avoient été des souverains, » étoient, au moindre signe du despote, déchi» rés par les fouets, ou meurtris sous les ba» guettes. Les étrangers qui prenoient du ser» vice en Russie, étoient soumis au même trai» tement que les nationaux, & les médecins » y étoient encore plus exposés que les autres «.

» Comment les Russes avoient-ils pu être » réduits à cet excès d'humiliation? Par l'as» cendant qu'avoient pris les successeurs de » Dmitri Donski (mort en 1389), & sur» tout par la crainte qu'avoit inspirée le second » Ivan-Vassiliévitch. «

M. Levesque n'a rien négligé pour rendre son histoire du regne de Pierre I beaucoup plus fidelle que ne le sont les autres écrits du même genre publiés jusqu'ici dans notre langue. Il cite même d'après des traditions respectables, quelques anecdotes, & fait plusieurs remarques qu'on ne trouveroit point ailleurs.

Après nous avoir montré le tsar formant

le projet de defcendre du trône, & d'aller chercher loin de fes peuples des lumieres qu'il devoit leur communiquer, il dit :

» On admire ce deffein, l'exécution étonne; » & l'on applaudit à une faute peut-être, » mais à une faute brillante, qui ne pouvoit » être commife que par un prince avide de » connoître le bien & de l'opérer dans fes » états. Mais écartons un moment, s'il eft pof- » ble, cette admiration que nous impofe tout » ce qui eft grand : examinons de fang-froid » la démarche du tfar. «

» Environné, depuis l'enfance, d'une foule » d'étrangers, il les avoit écoutés. Ils s'étoient » rendus maîtres de fes organes encore foibles; » ils s'étoient emparés de fon intelligence naif- » fante; ils dominoient fur fon imagination, » d'autant plus facile à tyrannifer, qu'elle étoit » plus ardente. Ils lui dirent que leurs petits » pays devoient fervir de modeles à fon vafte » empire; que chez eux feuls régnoient les » bonnes loix, les vraies fciences, le goût » unique, univerfel, & les feuls ufages que » duffent adopter des nations policées. Ils le » difoient, ils étoient fes inftituteurs : pouvoit- » il ne les pas croire? Il fe laiffe conduire » dans la patrie de fes précepteurs prévenus » & intéreffés; il abandonne fon pays, qui, » après de longs troubles, étoit encore four- » dement agité. Il va fe faire infulter par le » gouverneur d'une petite ville; il parcourt » des contrées étrangeres pour y devenir l'ob- » jet d'une curiofité peut-être offenfante. Il ag-

» prend chez les Hollandois à faire des vaif-» feaux. Son pere Alexis n'en favoit pas faire; » mais fous fon regne, & même auparavant, » des aventuriers, des marchands d'Arkhangel » & de fimples Kofaques en avoient conftruit » fur des mers prefque toujours glacées, & » avoient fait des voyages que les plus har-» dis navigateurs craignent aujourd'hui d'en-» treprendre. «

» Il étudia l'anatomie, il examina les évo-» lutions militaires des Allemands ; mais il » n'avoit qu'à aimer la marine, les arts, les » fciences, la guerre; d'habiles conftructeurs, » des favans, des artiftes, des guerriers fe fe-» roient rendus à fa cour, feroient bientôt nés » autour de lui. Au lieu de confulter les étran-» gers, au lieu d'étudier leurs loix, il devoit » tâcher de rejetter quelque tems tout ce que » les étrangers lui avoient appris, toutes les » idées, tous les préjugés qu'il avoit reçus de » fes inftituteurs nationaux, & ne confulter » que fon efprit & fa raifon : il en avoit beau-» coup. Alors, dépouillé de toute prévention, » il auroit apperçu pour quelle fin les rênes » du gouvernement lui étoient confiées ; il » auroit découvert fur quels principes portoient » l'obéiffance des peuples & l'autorité du fou-» verain; il auroit fait des loix fimples, juf-» tes, fondées fur la nature, appropriées à fa » nation, tendant toutes à fa félicité, & ne » contraignant la liberté naturelle qu'autant » que l'exige l'ordre focial. Au lieu de faire » reffembler fes Ruffes à leurs voifins, il au-

» roit fait qu'ils ne reſſemblaſſent qu'à eux-
» mêmes, & qu'ils fuſſent ſupérieurs à tous
» les autres. «

» Le déſordre naît dans la maiſon que le
» pere de famille abandonne. Pierre devoit reſ-
» ter dans ſes états pour y maintenir le bon
» ordre : il ſera obligé d'y rentrer pour pu-
» nir, pour répandre le ſang, pour venger
» des crimes qu'eût prévenu ſa préſence, pour
» provoquer de nouvelles haines par ſa ſévérité. «

On ſait que dans les premieres années du regne de ce prince, les Ruſſes conſervoient encore leurs barbes & leurs longues robes aſiatiques.

» Pierre, qui aimoit les arts & les mœurs
» de l'Europe, vouloit auſſi voir ſes ſujets
» adopter l'habit des peuples qu'il leur propo-
» ſoit pour modeles. Au retour de ſes voya-
» ges, il trouva Cheïn raſé & en habit alle-
» mand. Chéréméref avoit quitté l'habit ruſſe
» en Italie, & ce ſeigneur faſtueux fit voir
» le premier à la Ruſſie le luxe de l'Europe,
» à la place du luxe aſiatique. Les officiers &
» les ſoldats étoient vêtus à l'allemande. «

» Cet exemple auroit eu des imitateurs;
» mais Pierre ne ſavoit pas attendre du tems
» l'accompliſſement de ſes volontés : il ordonna
» (en 1699) aux Ruſſes de quitter l'habit
» long & la barbe. Une amende fut impoſée
» aux amateurs obſtinés de l'ancien uſage. Bien
» des Ruſſes, & ſur-tout les *Raskolniks* (*),

(*) » Dans le cours de l'année 1666, on commença

» regardoient le changement d'habit comme un
» renoncement à la religion, & disoient qu'il
» valoit mieux perdre la tête que la barbe.
» Ils furent obligés de payer un droit pour
» n'être pas rasés, & ils recevoient un jetton
» qui leur servoit de quittance. Souvent, à
» la cour, on enivroit les vieux boïars, &
» on leur tailloit la barbe d'une maniere si ri-
» dicule qu'ils étoient obligés de garder la
» chambre pendant plusieurs mois, ou de se
» faire raser. On attachoit aux portes des villes
» un modele du nouvel habit, & l'on rognoit
» la robe de ceux qui ne vouloient pas payer;
» on les rasoit malgré eux dans les rues. On
» dit que cela se faisoit gaîment & par ma-
» niere de jeu; mais cette gaîté n'étoit qu'à
» la cour. Les amis du prince ou de la nou-
» veauté rioient; la rage étoit dans le cœur
» du peuple, & ce jeu coûta du sang. «

» Le tsar Fédor avoit fait prendre à sa cour
» l'habit polonois, & n'avoit eu besoin que
» de donner l'exemple. D'ailleurs, pourquoi
» forcer les Russes à prendre un habit qu'ils
» sont obligés de cacher pendant six mois de

---

d'appeller ainsi en Russie des hommes simples, qui, s'imaginant qu'on changeoit la religion lorsqu'on travailloit à lui rendre sa premiere pureté, se séparerent de la communion du patriarche. Ces schismatiques ont été quelquefois persécutés; mais ils vivent tranquilles à présent, & ils exercent, la plupart, avec beaucoup de probité, le commerce ou les arts mécaniques. «

» l'année sous une longue robe fourrée, & à » se raser le menton pour l'envelopper ensuite » dans le collet velu d'une pelisse ? Malgré les » ordonnances de Pierre I, le bas peuple » conserve encore sa barbe & sa jaquette. «

» Le prince auroit-il dû toucher si légérement aux anciennes coutumes ? Ne devoit-il » pas craindre le danger de faire connoître à » ses sujets l'inconstance ? Les nations sont gou» vernées, non-seulement par les loix, mais » par des usages qui tiennent lieu de loix, & qui » sont encore plus sacrés, parce qu'étant l'ou» vrage de la nation entiere, qui tend sans » cesse à les maintenir, ils lui sont plus chers » que les ouvrages des législateurs. Oter brus» quement à un peuple ses usages, c'est lui » ôter ses loix mêmes; c'est faire que rien » n'est plus respectable pour lui, que rien n'a » plus sur lui d'empire, si ce n'est la crainte. » Dès-lors il n'est plus rien de solide, rien » de fondamental; les loix ne dureront qu'un » jour, & au lieu de coutumes, on n'aura » que des caprices. «

» La robe des Russes, comme celle des Asia» tiques, ne changeoit jamais de forme : Pierre » leur ordonna de prendre un habit dont la » forme & le goût changent chaque année. » Il les fit raser : ne devoit-il pas prévoir » qu'après les avoir ainsi rapprochés des fem» mes, ils seroient bien près d'en contracter » les foiblesses; qu'ils s'amolliroient en imitant » l'extérieur des peuples amollis; qu'en dé» pouillant les vices des peuples grossiers, ils

» contracteroient ceux des peuples efféminés ; » que cette époque funeste n'étoit pas éloi- » gnée ; que bientôt ses sujets seroient moins » soumis aux loix de l'état qu'aux caprices des » tailleurs & des marchandes de modes, & » deviendroient enfin tributaires des nations » qui exerçoient avec plus de succès les arts » de luxe ? «

Nous croyons que plus on aura de justesse d'esprit & de sagacité, plus on goûtera les différentes observations critiques qu'on vient de lire.

Ecoutons M. Levesque raconter le siege & la bataille de Narva, dont on avoit laissé ignorer à Voltaire plusieurs circonstances qui diminuent la honte des vaincus.

» Le prince Troubetskoi mit le blocus de- » vant la place : le corps commandé par Bo- » tourlin, où se trouvoit Pierre avec les deux » régimens de ses gardes, suivit de près. Le » duc de Croï, d'une maison flamande, s'étoit » donné depuis peu au service de la Russie ; » il vint à ce siege, & le roi de Pologne y » envoya le lieutenant-général Allart, des » ingénieurs, des artilleurs & quelques of- » ficiers. «

» Les assiégeans commencerent à canonner » & à bombarder la place avec assez de vi- » vacité ; mais les bombes & les boulets vin- » rent à leur manquer ; des troupes qu'on at- » tendoit n'arrivoient pas ; Pierre alla lui-mê- » me les presser. On a dit qu'il auroit dû » charger quelque officier de cette commission,

» & rester à son armée; mais il espéroit avoir » à Novgorod une entrevue avec le roi de » Pologne; il emmena même pour cette con- » férence le feld-maréchal Golovin, qui réu- » nissoit au commandement de l'armée le mi- » nistere des affaires étrangeres. La conduite » du siege fut confiée au duc de Croï. «

» A peine Charles XII avoit pris les armes, » & déja il étoit débarrassé d'un ennemi : le » roi de Danemarck s'étoit trouvé trop heu- » reux d'obtenir la paix que lui procura le » traité de Travental. Charles accourt pour » secourir Riga, assiégée par Auguste à la » tête de ses Saxons; il ne trouve plus les » ennemis; ils avoient mis la ville à rançon » & s'étoient retirés. Il marche contre les Rus- » ses. Il avoit tout au plus 18 mille hommes; » d'autres disent moitié moins, & les Russes » étoient au nombre de 32 mille. Il apprend » d'un transfuge, Suédois de nation, l'état de » l'armée ennemie, & commence par attaquer » un corps avancé, dont les rangs trop peu » serrés ne peuvent faire aucune résistance. Il » n'avoit encore remporté que ce premier avan- » tage, lorsque le duc de Croï, Allart, & » quelques officiers étrangers, peu d'accord » avec les généraux de la nation, sortent des » retranchemens & se rendent au général Stein- » bock. L'armée suédoise se partage en deux » corps, pour attaquer à la fois la division » du général Veid & celle du général Golo- » vin. Le corps de Veid, d'abord repoussé » & mis en confusion, se rétablit, & peut-

» être alloit-il décider la victoire, si la cava-
» lerie eût fait son devoir; mais elle prit la
» fuite, & gagna à la nage l'autre côté de la
» Néva. «

» L'ennemi n'eut d'abord aucune peine à
» renverser la division de Golovin, jusqu'à ce
» que, parvenu aux deux régimens des gar-
» des, il éprouva une vigoureuse résistance,
» & la nuit vint sans qu'il eût pu les en-
» foncer «.

» L'obscurité produisit une suspension d'ar-
» mes; il se fit un traité entre les vainqueurs
» & les vaincus. Les Russes obtinrent la per-
» mission de se retirer le lendemain avec ar-
» mes & bagages & quelques canons de cam-
» pagne, abandonnant aux Suédois la grosse
» artillerie dont ils s'étoient déja rendus maîtres.
» Suivant cette convention, la division de Go-
» lovin, qui en avoit imposé par sa résistance,
» se retira sans obstacle, tambours battans,
» enseignes déployées; mais quand la division
» de Veid voulut défiler à son tour, elle fut
» arrêtée; on lui enleva les armes & les éten-
» dards; les généraux & les officiers supérieurs
» furent faits prisonniers de guerre; on pilla
» les officiers & les soldats; comme les vain-
» queurs étoient en trop petit nombre pour
» les retenir, ils les laisserent retourner sans
» armes dans leur pays. C'est ainsi que les gé-
» néraux Suédois observerent un traité fait en
» présence & au nom de leur roi «.

» Quoique le désastre des Russes ait éte exa-
» géré, il est certain qu'ils furent vaincus par

» des ennemis inférieurs en nombre ; mais le
» courage de leur ſouverain ne fut point abattu
» par leur défaite. Il venoit d'oppoſer de
» nouvelles levées à des troupes dès long-
» tems aguerries. Ses plus vieux ſoldats étoient
» ceux du régiment de le Fort, qui avoit
» été aux deux attaques d'Azof, & n'avoit
» jamais vu ni guerre de campagne, ni en-
» nemis diſciplinés. Les officiers mêmes, ex-
» cepté quelques colonels, n'étoient que des
» recrues. Voilà ce que venoient de combat-
» tre ces Suédois que leurs victoires avoient
» fait nommer les fléaux de l'Allemagne «.

Voltaire a peint l'horrible ſituation du tſar ſur les bords du Prouth. Renfermées de tous côtés, ſes troupes devoient périr par la faim, ou recevoir les fers du Turc, ou gagner la liberté en renverſant une armée de 270 mille hommes. Un Ruſſe, très-inſtruit de l'hiſtoire de ſa nation, a communiqué à M. Leveſque les détails ſuivans, qui n'avoient point encore été publiés.

» Pierre fit partir pour Moskou un courier
» qui eut le bonheur de paſſer à travers l'ar-
» mée ennemie. Il le chargea d'un oukaze par
» léquel il ordonnoit aux ſénateurs de ne pas
» s'abandonner à l'affliction, s'ils apprenoient
» qu'il fût tombé dans les mains des ennemis,
» mais de prendre les meſures les plus con-
» venables pour l'adminiſtration des affaires,
» d'examiner ſévérement tous les ordres qu'il
» pourroit envoyer pendant ſa captivité, &
» de les rejetter, s'ils étoient inutiles ou dé-

» ſavantageux à l'état. Il permettoit même d'é-
» lire un nouveau ſouverain, ſi le bien public
» l'exigeoit, & ſe démettoit, pendant qu'il
» étoit libre encore, d'un empire qu'il ne
» vouloit poſſéder que pour en faire le bon-
» heur «.

» Cette loi, ajoute fort judicieuſement M.
» Leveſque, eſt plus glorieuſe à la mémoire
» du tſar que le gain d'une bataille. Cependant
» ſa grande ame étoit, non pas abattue, mais
» du moins vivement agitée par la douleur.
» Il ne pouvoit ſe pardonner à lui-même d'a-
» voir engagé ſon armée dans un pays incon-
» nu, & d'avoir perdu peut-être par une ſeule
» imprudence le fruit de tant de travaux. In-
» certain s'il devoit, avec des forces trop iné-
» gales, riſquer une bataille, & tenter de
» s'ouvrir un paſſage à travers l'armée enne-
» mie, il commande à ſes généraux de ſe te-
» nir prêts pour le lendemain, & défend de
» laiſſer entrer perſonne dans ſa tente. Là, il
» tombe dans des convulſions dont il étoit
» quelquefois attaqué, & que provoquoit alors
» le trouble cruel de ſon eſprit «.

» Catherine, après avoir riſqué ſa vie pour
» ſuivre ſon époux au milieu des dangers, croit
» avoir acquis le droit de déſobéir une fois :
» elle élude la vigilance des gardes, paſſe par-
» deſſous la tente, dont elle coupe les cordons,
» arrache le tſar à ſes affreuſes rêveries, & le
» fait conſentir à demander la paix : cette ré-
» ſolution étoit le réſultat d'un conſeil de guerre
» qu'elle avoit aſſemblé «.

Personne n'ignore que la paix fut accordée.

L'ivresse du prince n'étoit pas moins terrible que sa colere : alors ses plus chers amis pouvoient être cruellement maltraités, & risquoient même pour leur vie ; mais les grands caracteres se montrent encore dans le sein de la débauche, & le trouble des passions, comme le prouve cette anecdote, que M. Levesque a, le premier, rendue publique :

» Un jour (en 1721), étant dans une chaloupe, Pierre s'emporta contre un seigneur » qui avoit osé le contredire fortement au sénat, & l'élevant entre ses bras, il alloit le » jetter dans la riviere. *Tu peux me noyer*, dit » le sénateur avec fermeté, *mais ton histoire le » dira.* Le prince est appaisé, & le replace en » silence sur le banc de la chaloupe. Ce trait » peint bien sa grande ame. La colere le met » hors de lui-même ; il ne réfléchit plus, il ne » pense plus, il va commettre un crime : il » s'arrête quand on lui présente le jugement » de la postérité. Quel homme il seroit devenu, s'il avoit été mieux élevé, & s'il eût » trouvé des amis fermes, éclairés & vertueux « !

Pierre fut un héros, un grand homme : il eût été un excellent prince, si des étrangers qui s'étoient emparés de son esprit, ne lui avoient point inspiré du mépris pour son peuple, qu'il devoit aimer comme un pere aime dans les premieres années un enfant qui ne sauroit encore posséder toutes les qualités d'un homme fait. On a peut-être été fondé à lui re-

ſuſer le titre d'homme de génie, puiſqu'en voulant former ſa nation, il n'a ſu qu'imiter les autres peuples. Il n'a pas ſenti la néceſſité de mettre les Ruſſes dans le même état que leurs modeles, pour que cette imitation fût exacte.

» Il aggravoit leur ſervitude (continue M. » Leveſque) en leur ordonnant de reſſembler » à des hommes libres; il les chargeoit de » chaînes, & vouloit les voir voler dans la » carriére des ſciences & des arts. On eſt » étonné de leurs progrès, & l'on dit qu'ils » ont été civiliſés par Pierre I: je dirois plu» tôt qu'il leur a montré la route, & qu'ils » y ſont entrés d'eux-mêmes malgré le gouver» nement de ce prince. Les talens doivent être » encouragés; on les détruit quand on leur » commande «.

L'illuſtre citoyen de Geneve a cru que, ſous Pierre-le Grand, les Ruſſes n'étoient pas encore mûrs pour la police. Notre auteur obſerve qu'ils tendoient depuis long-tems à ſe policer; que le tſar n'a pu changer la nature de ſes ſujets, leur eſprit, leurs diſpoſitions, leurs organes; que, dès le commencement de ſon regne, il a vu des talens ſupérieurs briller autour de lui; que Phéophane dans l'égliſe, Chaſirof dans les affaires, Chérémétef, Golitſin, Menchikof & beaucoup d'autres dans les armées, ont prouvé, qu'à bien des égards, les Ruſſes pourroient n'avoir point de rivaux.

» Dans l'enfance de Pierre Ier., ajoute-t-il, » le P. Avril eut occaſion de connoître Mouſ-

» ſin Pouchkin, gouverneur de Smolenk, & » il aſſure que c'étoit un des plus beaux eſ- » prits qu'on pût voir. Le miniſtre & général » Golitſin, ſi exalté par les étrangers, vivoit » dans le même tems; & ſait-on ce qu'il au- » roit fait de la Ruſſie, ſi ſon adminiſtration » eût été plus longue? Enfin, il eſt probable » que ſi Pierre n'avoit pas régné, les Ruſſes » ſeroient aujourd'hui ce qu'ils ſont, & peut- » être mieux qu'ils ne ſont, à moins que des » obſtacles imprévus ne les euſſent arrêtés. «

M. Leveſque convient que le Ruſſe eſclave, dompté depuis l'enfance, n'ayant point de volonté, de ſentiment, ni, pour ainſi dire, d'ame qui lui appartiennent, ne montre au premier coup-d'œil qu'une ſtupide apathie; mais il croit qu'en l'examinant de plus près, on lui reconnoîtra de l'adreſſe & de l'intelligence, deux qualités qui conduiſent à tout.

» Le Ruſſe ſtupide, s'écrie-t-il enſuite? Eh » ne ſont-ce pas des Ruſſes que ces nobles ſi » ſemblables aux François? Le Ruſſe a, dit-on, » l'ame ſervile : il ſeroit bien malheureux, ſi » lorſqu'il doit fléchir ſous un maître, il avoit » la fierté de l'indépendance. Mais ne ſont-ce » pas des Ruſſes que ces nobles qui ont un » ſentiment ſi vif de la liberté? «

» On obſerve que les membres les plus diſ- » tingués de l'académie des ſciences de Ruſſie » ne ſont pas de la nation. Je le crois bien : » je vois par-tout le plus grand nombre des » ſavans & des gens-de-lettres naître dans le » tiers-état, & ſouvent dans la pauvreté. Ils

» étudient & font des progrès, parce qu'ils
» peuvent ſuivre leurs inclinations. Le tiers-
» état eſt preſque nul en Ruſſie. Le noble
» prend du ſervice ou reſte dans ſes terres;
» le marchand éleve ſon fils pour le négoce;
» le reſte eſt attaché à la glebe. Si Deſcartes,
» Boileau ou Moliere étoient nés dans la ſer-
» vitude, ſi leur maître leur avoit fait labou-
» rer ſes champs, balayer ſon hôtel, ou s'il
» les eût donnés à la couronne en qualité de
» ſoldats, croit-on qu'ils euſſent laiſſé après
» eux une grande renommée? «

» On fait depuis long tems quelques éleves
» à l'académie des ſciences; mais ce n'eſt par-
» tout qu'au milieu d'une multitude d'hommes
» qu'il en paroît un quelquefois capables d'ex-
» citer l'admiration des autres. Cependant plu-
» ſieurs de ces éleves, devenus eux-mêmes
» académiciens, ont du moins montré des ta-
» lens, s'ils n'ont point étonné par leur génie. «

» Du génie! Les Ruſſes n'en ont point. Voilà
» ce qu'ont témérairement avancé des écrivains
» qui n'avoient pas même de l'eſprit. Savoient-
» ils que, ſur les bords de la Dvina ſepten-
» trionale, à Kolmogory, près des rivages
» glacés de la mer-Blanche, naquit Lomono-
» ſof, fils d'un pêcheur. Je ne ſais par quelle
» heureuſe circonſtance, ce jeune homme *ap-
» prit* à lire. Il ſentoit avec enthouſiaſme les
» grandes images des cantiques du prophete-
» roi. Cette poéſie, ſouvent ſublime, lui *apprit*
» qu'il étoit poëte lui même. Ses diſpoſitions
» furent cultivées : il eſt peut-être le ſeul émule

» de Pindare. Il étoit en même-tems orateur » éloquent, rhéteur, historien, bon physicien, habile chymiste. Il suffisoit lui seul » pour illustrer un siecle entier. «

Son concurrent fut Soumorokof, fils d'un officier-général. Toujours élégant, pur, harmonieux, il a traité tous les genres de poésie, & l'on ne peut opposer à ses fables que celles de la Fontaine.

Aujourd'hui les Russes ont leur poëte épique (M. Mikhaïl Khéraskof) né dans l'ordre de la noblesse, frere d'un lieutenant-général & d'un conseiller d'état. Si son poëme n'a pas l'harmonie de l'*Iliade*, la douce élégance de l'*Enéide*, ni la richesse de la *Jerusalem délivrée*, il offre souvent de grandes beautés.

» Un seigneur Russe fait en notre langue » des vers que les François étonnés, remarque l'historien, ont attribués aux plus célebres de nos poëtes. Ils ne croyoient pas » qu'un autre que Voltaire pût être l'auteur » de l'*Epître à Ninon*. Mais ce n'est pas Voltaire qui a composé les beaux vers que j'ai » vu faire moi-même à M. le comte Chouvalof; ce n'est pas Voltaire qui, après sa mort, » a fait l'*Epître de Voltaire* du même auteur; » ce n'est pas enfin le vieillard de Ferney qui » a traduit du russe en françois l'épître de Lomonosof sur le verre; traduction peut-être » supérieure à l'original. Les vers de M. le » comte Chouvalof suffiroient à la gloire d'un » homme qui ne prétendroit qu'à celle de la » poésie; mais il fait lui seul si peu de cas

» de ses ouvrages, qu'il néglige souvent de
» les écrire. La littérature françoise doit re-
» gretter cette perte. «

Il n'existe peut-être point de traduction françoise en prose comparable à la version russe du *Temple de Gnide*, à celle de quelques chapitres de *Bélisaire*, &c.

Cracheninnikof, historien & naturaliste, a fait une traduction de Quinte-Curce qui n'a pas eu moins de succès parmi ses compatriotes que celle de Vaugelas parmi nous.

La Russie a des peintres, des sculpteurs, des architectes doués de vrais talens, & qui se distingueront davantage lorsqu'ils trouveront des encouragemens, de l'émulation & plus d'emploi.

Un jeune Russe montroit des dispositions pour la musique : il a été envoyé en Italie avec une pension de la cour ; revenu dans sa patrie, il a fait un assez bon opéra. Malheureusement il est mort après avoir donné ce premier essai de ses talens.

Les Russes exercent avec distinction les arts de la main. On fait des toiles fines à Arkhangel. Le linge de table d'Iaroslavle n'est point inférieur au plus beau de l'Europe. Peut-être les travaux d'acier de Toula ne le cedent-ils qu'à ceux d'Angleterre. La laine de Russie est trop grossiere pour qu'on puisse en fabriquer des draps fins ; mais on tiroit autrefois des étrangers tout le drap nécessaire à l'habillement des troupes, & ils commencent d'en tirer eux-mêmes des manufactures du pays.

Tout payſan Ruſſe eſt, pour ſon propre uſage, charpentier, maçon, poélier, cordonnier, forgeron, menuiſier, tailleur. Les femmes filent le chanvre & le lin, dont elles font de la toile, préparent la laine, en fabriquent de gros draps, & les teignent avec les ſucs de diverſes plantes. Elles paſſent les peaux d'animaux deſtinées à faire des peliſſes. Chaque famille ſe ſuffit ainſi à elle-même.

» Un de ces payſans, éleve ſeulement de
» ſon génie, dit l'auteur, apporta dans la ca-
» pitale, il y a quelques années, des ouvra-
» ges de mécanique qui lui obtinrent les ſuf-
» frages de l'académie des ſciences, & les ré-
» compenſes du gouvernement. J'ai vu de lui
» une montre ſonnante, de la forme & à-
» peu-près de la groſſeur d'un œuf de poule.
» Une proceſſion ſort quand l'heure ſonne. Il
» a exécuté toutes les pieces, la boîte & les
» figures. Si quelques inconvéniens ont em-
» pêché d'élever ſur la Néva le pont de bois
» d'une ſeule arche dont il donna le modele,
» ce modele n'en eſt pas moins ingénieux, &
» mérite les applaudiſſemens qui lui ont été
» accordés. «

» Au pied du mont Taguil en Sibérie, un
» ouvrier d'une fabrique de fer, ſans avoir eu
» ni maître ni modele, a conſtruit une hor-
» loge ſonnante de ce métal. Quand l'heure
» ſonne, un ouvrier ſort, & vient forger une
» barre de fer aux yeux des ſpectateurs. «

De tous ces exemples M. Leveſque conclut que le génie ne manque pas aux Ruſſes; qu'ils

égaleront ou même surpasseront par leur industrie les peuples libres, s'ils obtiennent jamais la liberté.

» C'est sur-tout à Pierre I, observe-t-il, » qu'ils auroient pu la devoir. Ce prince, de» vant qui tous les grands furent abaissés, eût » fait un bel usage du despotisme en forçant » les nobles à affranchir leurs paysans. Pour » rendre ce grand service à l'humanité, il ne » falloit pas moins que toute sa puissance & » la terreur qu'il inspiroit. Mais au contraire, » il resserra les chaînes du peuple par la for» me qu'il fit prendre à la perception de l'im» pôt. Chaque seigneur paie au prince une » somme fixée pour chaque tête des paysans » qui habitent son domaine. Il faut que ces » paysans lui appartiennent & ne puissent point » lui échapper : car sans cela il risqueroit de » payer gratuitement pendant 20 années pour » des hommes qui ne seroient plus de sa sei» gneurie. Il est aussi obligé de fournir un » nombre d'hommes prescrit pour les recrues : » comment les fourniroit-il, s'ils pouvoient lui » échapper ? «

» Ainsi Pierre, en faisant tous ses efforts pour » éclairer les Russes, augmenta les obstacles » qui s'opposoient au développement de leurs » dispositions naturelles. Il avoit admiré l'in» dustrie angloise & allemande ; mais il n'a» voit pas remonté jusqu'à la cause qui rend » ces nations industrieuses. Il crut qu'il suffiroit » d'ordonner à son peuple de les imiter ; il ne » sentit point qu'il devoit commencer lui-

» même par imiter leur gouvernement. Les » Ruſſes ne répondirent pas tout-à fait à ſes » vues : il les accuſa, & c'étoit lui-même qu'il » devoit accuſer. Il vouloit pouvoir tout par » l'autorité, & c'eſt en relâchant de ſon auto» rité qu'il auroit pu davantage. «

» La trop grande extenſion de ſa puiſſance » nuiſit par-tout à l'accompliſſement de ſes de» ſirs. Il ſoutint des guerres ruineuſes, il en» tra dans des négociations difficiles pour ren» dre ſon commerce plus floriſſant; mais il » ſe diſſimuloit que rien n'étoit plus nuiſible » au commerce de ſa nation que ſa puiſſance » abſolue. Il pouvoit faire conſtruire des vaiſ» ſeaux par des eſclaves; mais il ne pouvoit » pas faire que des eſclaves obtinſſent la con» fiance des capitaliſtes étrangers. «

On a prétendu qu'il avoit négligé l'agriculture : l'auteur penſe que, ſous le regne de Pierre, comme aujourd'hui, la Ruſſie produiſoit plus que ſes habitans ne conſommoient. Il ajoute qu'on y emploie beaucoup de grains pour les gruaux de toute eſpece, pour le *vino* ou la *ſivoukha*, premier produit de la fermentation du grain, & pour l'eau-de-vie qui eſt le réſultat de ſa diſtillation; que néanmoins on exporte de cet empire une grande quantité de bled dans les pays étrangers.

» D'un autre côté, remarque l'hiſtorien, » on a loué ce prince comme un légiſlateur. » On a célébré ſon code, & il n'a pas fait de » code : il a promulgué des loix, la plupart » empruntées des étrangers, & il n'a pas

» donné un corps de légiſlation. Il a laiſſé
» ſubſiſter d'anciennes loix qu'il auroit dû
» abroger; il en a donné de nouvelles qui
» ont été abrogées, ou le feront par ſes ſuc-
» ceſſeurs. «

Quoique M. Leveſque n'accorde pas également ſon admiration à tous les ouvrages, à toutes les actions de Pierre I, quoiqu'il le traite même auſſi ſévérement que la juſtice peut le permettre, il eſt bien loin de ne pas reſpecter ſa mémoire.

» Tenons compte à lui ſeul, dit-il, du bien
» qu'il a fait: car il a voulu le faire. Rejet-
» tons ſes fautes ſur ſon education: car il eſt
» difficile à l'homme trompé dans ſes premie-
» res années de dépouiller toutes ſes erreurs,
» & de ſe créer en quelque ſorte de nouveau.
» De-là vinrent ces contraſtes ſinguliers qui
» ſemblent, dans Pierre I, préſenter deux hom-
» mes différens. A l'un nous ne pouvons re-
» fuſer des éloges; l'autre a mérité le blâme
» de la poſtérité. «

» Les préjugés qu'il reçut dans ſa maiſon lui
» firent trop eſtimer la puiſſance illimitée, &
» ſon amour pour les étrangers lui fit aimer
» les mœurs des nations libres. Placé ſur le
» trône pour faire obſerver les loix & pour
» punir le crime, mais né dans un pays qui
» avoit adopté, à l'égard de la punition des
» coupables, la cruelle ſévérité des Orientaux,
» il confondit pluſieurs fois la juſtice avec une
» rigueur féroce qui révolte l'humanité. Per-
» ſuadé que le crime ne doit pas reſter impu-

» ni, il comprit quelquefois tant d'accusés dans
» sa vengeance, qu'il dut y envelopper des
» innocens. Monarque, il faisoit trembler les
» peuples : homme, il descendoit jusqu'à la
» familiarité avec les derniers de ses sujets.
» Quand il ordonnoit, la plus prompte obéis-
» sance devoit suivre le signe de sa volonté :
» quand il déposoit le personnage de souve-
» rain, il devenoit l'égal d'un charpentier de
» vaisseaux, d'un matelot Hollandois : trop fier,
» assis sur le trône ; se rapprochant trop des
» mœurs du peuple, quand il en descendoit.
» Protecteur de la religion, il donna des loix
» pour obliger les Russes à remplir les devoirs
» extérieurs du christianisme : ennemi du clergé,
» il profana les cérémonies de la religion,
» pour rendre les prêtres ridicules. Sensible à
» l'amitié, constant dans ses goûts, il laissoit
» oublier à ses amis qu'il étoit leur maître :
» colere, emporté, capricieux, il les terras-
» soit, les frappoit de la main & de la can-
» ne ; furieux dans l'ivresse, il tira quelque-
» fois contr'eux l'épée. Dur à lui-même, il ne
» pouvoit aimer que ceux qui ne craignoient
» pas les fatigues, & qui savoient mépriser la
» vie dans les hasards de la guerre, sur la face
» des mers irritées, & dans les débauches de
» la table. Ami des talens, il les déterra, les
» accueillit dans les rangs les plus obscurs : il
» les éleva jusqu'aux pieds du trône, & jus-
» qu'au trône même. Ennemi de l'indolence,
» zélé jusqu'à l'excès pour les institutions dont
» il étoit l'auteur, & qu'il croyoit utiles, il

» condamna son propre fils. Réformateur, il » vouloit inspirer à sa nation des mœurs plus » douces & plus décentes : entraîné par son » penchant & par l'exemple des étrangers, il » lui laissoit voir le souverain plongé dans la » débauche, ami des plaisirs grossiers, livré à » des vices crapuleux. Législateur, il emprunta » trop aux étrangers, il respecta trop les dé» crets de ses ancêtres, il n'oublia pas assez » sa propre autorité. Il vouloit le bien; il a » mérité la reconnoissance des hommes ; il » s'est trompé souvent; il faut le plaindre. «

Tel est le résultat général des faits qu'a cités l'auteur, & de ses remarques particulieres dans le cours de l'histoire de Pierre-le-Grand.

L'extrême étendue de l'empire de Russie, qui comprend à-peu-près la cinquieme partie des terres connues du globe, lui donne une variété de productions qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Dans un grand nombre de ses provinces il croît beaucoup de grains de toute espece. Ses contrées septentrionales ne sont pas entiérement privées de cette fertilité : on recueille même du lin à Kargapol, au 61° 29' de latitude; & si le sol de Mézen, voisin du cercle polaire arctique, ne produit ni lin, ni froment, il offre du moins aux cultivateurs d'abondantes moissons d'avoine qui servent à l'entretien des haras établis dans les environs.

Ces mêmes contrées nourrissent des troupeaux de bœufs de race hollandoise, & beau-

coup plus grands que l'espece ordinaire. Le veau d'Arkhangel est remarquable par sa grandeur, & recherché pour la delicatesse de sa chair : il y en a qui pesent plus de 500 liv.

Dès qu'on est descendu jusqu'au 62e. degré, on trouve des moissons si supérieures aux besoins des habitans, qu'une quantité considérable de grains est employée à brasser de l'eau-de-vie.

Les gouvernemens de Livonie, de Pleskof, de Smolensk, d'Ukraine, de la grande & de la basse Novgorod, de Moskou, de Belgorod, de Voroneje, de Kazan, sont les greniers de l'empire. Après avoir reçu de ces terres si fertiles une abondante subsistance & tout le grain nécessaire pour les brasseries, on cede le superflu des récoltes à la Suede, à l'Angleterre, à la Hollande.

On a évalué la consommation annuelle de l'eau de-vie de grain en Russie à 156 millions de pintes de Paris. En supposant que la population soit de 18 millions, cela ne fait pas 8 pintes & demie par personne. L'usage de cette liqueur est excessif dans les grandes villes, mais rare dans bien des campagnes.

Par tout on brasse de la biere, & c'est encore un tribut que l'on impose à la fécondité de la terre. Il faut qu'elle rapporte aussi toutes sortes de gruaux, nourriture saine pour les riches, & ressource abondante pour les pauvres.

Les récoltes de chanvre, après avoir non-seulement donné la quantité inappréciable que le peuple consomme dans ses carêmes multipliés, mais

mais encore suffi aux besoins de la marine & des fabriques de toiles, laissent un superflu considérable qu'achetent les étrangers. C'est le chanvre de Russie qui fournit à toute la marine de l'Europe, excepté celle de France, les voiles & les cordages.

Les grains ne sont pas la seule richesse de l'Ukraine. Elle produit les plus beaux fruits. Ses gras pâturages nourrissent des troupeaux nombreux, & cette province vend plus de 10 mille bœufs chaque année. On y cultive du tabac; on y recueille de la cire & du miel. M. Levesque observe même que, lorsqu'on voudra diriger le travail & l'industrie des habitans vers la culture des mûriers, ils pourront élever la chenille précieuse qui tire la soie de son sein.

Astrakhan, célebre par ses fruits, ses melons d'eau & la beauté de ses raisins, conserve encore une race de moutons d'une grosseur extraordinaire, & qui donnent de superbes fourrures. Elle fut amenée par les Tatars, quand ils vinrent former un établissement dans ce climat délicieux.

Le même pays a des salpêtrieres considérables. On ne vend du salpêtre aux étrangers que lorsque les magasins de la couronne en renferment une grande surabondance.

On tire des bords du Volga les œufs d'esturgeon ou le caviar qui, frais encore, est un mets agréable, & qui, pressé, séché, perd beaucoup de sa bonté, sans cesser d'être recherché par diverses nations de l'Europe. On en transporte même dans la Turquie & dans les deux

Indes. Les vessies d'air des esturgeons servent à faire la colle de poisson.

La province de Kazan, fertile en grains & en fruits, est couverte de vastes forêts. On en tire les plus beaux mâts & les meilleurs bois de construction. D'autres provinces fournissent quantité de chevaux légers, infatigables, qui exigent peu de soins, & sont sujets à peu de maladies. Plusieurs seigneurs ont établi des haras dans leurs terres; & par le mêlange & le croisement des races, ils procurent à la Russie des especes qu'elle ne connoissoient point.

Le sel des salines de cet empire ne s'exporte guere chez les étrangers : il s'en consomme chaque année dans le pays le poids de 330 millions de nos livres. On ne le vend que 30 sous le poud (*); ce qui fait un peu moins d'un sol la livre. Les frais d'exploitation & de transport coûtent plus que la vente ne produit; mais l'impératrice aime mieux supporter cette perte que de hausser le prix d'une denrée si nécessaire aux pauvres comme aux riches.

La Russie fournit la plus grande quantité des fourrures communes : elle seule possede les plus belles pelleteries qui font, dans toutes les saisons, un objet de luxe pour les Asiatiques.

On doit compter le suif parmi les articles les plus essentiels du commerce de ce pays. Il se tire de plusieurs de ses provinces, principale-

(*) Trente-trois livres de Paris font le poud de Russie.

ment d'Orenbourg, où l'apportent les nations errantes qui nourriſſent ſur-tout des troupeaux innombrables, pour trafiquer de leurs peaux & de leur graiſſe. On en exporte chaque année environ pour un million de roubles, ou pour 4 millions 500 mille livres, monnoie de France (*). On envoie de Pétersbourg de la chandelle toute faite à pluſieurs contrées d'Allemagne.

Il exiſte en Ruſſie une prodigieuſe quantité de poiſſon & de gibier. L'hiſtorien remarque en général que dans tout ce qui eſt néceſſaire à la vie la quantité de ſes productions l'emporte de beaucoup ſur celle de ſa conſommation; qu'à tant de richeſſes elle joint la facilité de leur diſtribution par les grands fleuves qui la traverſent, de même que par les *traînages* peu diſpendieux ſur la neige & ſur la glace des rivieres ou des lacs pendant les longs hivers.

Les étrangers ont coutume de regarder la Sibérie comme le tombeau de la nature, & croient que ſon ſéjour ſuffit au ſupplice des plus affreux ſcélérats. Cependant aucune terre peut-être, dit M. Leveſque, ne prodigue plus généreuſement à l'homme ſa ſubſiſtance. La richeſſe y eſt en même tems commune & inutile. La fertilité du ſol excede les beſoins des conſommateurs; une étonnante variété de poiſſon & de gibier ſemble prévenir leurs deſirs.

(*) Le rouble eſt ici évalué à 4 liv. 10 ſ. de notre monnoie, ce qui fait une valeur moyenne entre les variations du change.

L'hiver y eſt rigoureux; mais d'épaiſſes forêts ôtent la crainte d'éprouver le froid dans l'intérieur des maiſons, & les animaux qu'elles recelent donnent les fourrures les plus douces & les plus ſolides, les plus chaudes & les plus légeres que l'on connoiſſe ſur toute l'étendue du globe.

Les fourrures communes y ſont à vil prix, & ſurpaſſent en beauté, de même qu'en bonté, toutes celles des autres pays : telles ſont les peaux des zibelines tuées pendant le printems ou l'été; celles des petits-gris dont le poil épais & luſtré approche de la couleur de l'ardoiſe; celles des peſtſi ou iſatis, que l'on appelle renards blancs; celles enfin des lievres dont le poil s'adoucit, s'épaiſſit en hiver, & prend la blancheur de la neige.

Les pelleteries précieuſes de la Sibérie ſont l'objet du plus riche commerce. Le ſobol, que nous nommons martre zibeline, tué en hiver, & choiſi avec ſoin, peut tenir entr'elles le premier rang. Une ſeule peau de ce petit animal, bien fournie de poil, & d'une couleur brune & luſtrée, coûtoit, il y a 40 ans, 250 liv. de notre monnoie dans la Sibérie même : le prix en a depuis augmenté. Celles qui étoient d'une beauté parfaite ſe payoient beaucoup plus cher. Les hermines ne ſont guere plus grandes que les taupes de nos champs, & elles coûtoient 75 liv. le cent.

Le prix d'un dos de caſtor ordinaire étoit de 20 à 25 liv.; mais les peaux de loutres marines, qu'on appelle caſtors du Kamtchatka, ſe

vendoient alors 100 écus aux Chinois. Notre auteur en a vu qui n'étoient point parfaites, & qu'on avoit payées 500 liv. en Sibérie.

Une peau de renard, ayant une bande noire depuis la nuque jusqu'à la moitié du dos, ou même jusqu'à la queue, & dont l'extrêmité du poil n'étoit blanchâtre que sur les côtés, se vendoit au plus 500 liv. : lorsque la peau en étoit parfaitement noire, elle coûtoit, selon sa beauté, depuis 3000 jusqu'à 5000 liv.

Les renards bleus sont encore plus rares, & la curiosité y met un plus haut prix.

On trouve aussi en Sibérie différentes sortes de marbre & de pierres précieuses, de l'ivoire fossile, du musc, des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer. Le cuivre y est d'une bonne qualité, & souvent chargé d'or; ce qui en fait défendre l'exportation. Le fer de cette contrée ne le cede point à celui de Suede.

En 1776, les mines d'or de Bérézof ont fourni 74 livres d'or; mais ce métal n'étoit pas entiérement purifié. De 100 pouds ou 3300 livres du meilleur minerai, on tire 5 pouds ou 165 livres d'or.

Les mines d'or de la couronne ont rendu en 1772, 1947 livres de ce métal, & 62 mille 304 livres d'argent; mais leur produit n'est pas chaque année aussi considérable.

Les Russes se sont exercés de bonne heure à la fabrication de ces cuirs si recherchés qu'ils appellent *ioufte*, que les Levantins nomment *bolgari*, & que nous appellons *cuirs de Roussi.* Nul peuple n'a pu les contrefaire, soit que les fa-

F 3

bricans aient un ſecret qu'ils n'ont pas laiſſé pénétrer, ſoit plutôt qu'aucun autre pays ne puiſſe fournir en aſſez grande quantité le tan de bouleau néceſſaire à cette fabrication.

L'on comptoit, il y a quelques années plus de 100 fabriques d'iouſte, & le nombre s'en accroît tous les jours; l'exportation de ce ſeul article produit chaque année un million de roubles, ou 4 millions 500 mille de nos liv.

Parmi les peuples de l'Aſie avec leſquels les Ruſſes ont des correſpondances mercantiles, on diſtingue ſur-tout les Chinois, les Tatars & les Perſans. Dans le tems de la plus grande langueur du commerce entre la Ruſſie & la Chine, il montoit chaque année, pour le premier de ces empires, à 1 million 600 mille roubles, ou 4 millions 800 mille liv.

La diverſité des productions du même empire, & la grande conſommation qu'il fait de marchandiſes étrangeres, attirent à Pétersbourg & à Riga les vaiſſeaux de tous les peuples de l'Europe, depuis les ports d'Allemagne ſur la Baltique, juſqu'à ceux d'Italie ſur la Méditerranée.

Les Anglois ont la plus grande influence dans ce commerce, jouiſſent des plus grands privileges, & font les plus grandes affaires. La Ruſſie croit qu'il eſt de ſon intérêt d'accorder les faveurs les plus diſtinguées à la nation dont les demandes ſont les plus conſidérables. Elle gagneroit peut être davantage, ſelon l'obſervation judicieuſe de M. Leveſque, en tenant la balance égale entre tous les peuples, ou plu-

tôt en accordant à chacun d'eux des privileges pour les marchandises qu'ils importeroient de leur crû : elle recevroit ainsi de la premiere main la plupart des articles.

Malgré le grand nombre d'objets que la Russie tire de l'étranger, la balance du commerce penche considérablement en sa faveur.

D'après un relevé du commerce de plusieurs années, on trouve que, tous les ans, les marchandises & les productions exportées de cet empire montent à la somme de 17 millions 653 mille 428 roubles. En y ajoutant les droits d'exportation prélevés dans les douanes, & qui montent à 3 millions 562 mille 919 roubles, on a un total de 95 millions 473 mille 561 l. Les marchandises étrangeres importées n'ont monté qu'à 13 millions 308 mille 801 roubles, ou 59 millions 889 mille 601 liv. Ainsi la balance en faveur de la Russie est de 7 millions 907 mille 546 roubles, ou de 35 millions 583 mille 960 liv.

Il nous reste à examiner avec M. Levesque l'état de la littérature de cet empire.

La langue russe est peut-être la plus belle qui se parle actuellement en Europe. Riche de son propre fonds, elle peut chaque jour encore s'enrichir au besoin, sans faire à l'étranger des emprunts humilians. Elle doit seulement regretter de n'avoir pas été exercée par d'habiles écrivains sur une assez grande variété de sujets. Cette ancienne langue, qu'on croit reconnoître dans les deux mots de l'idiôme des

Medes qu'Hérodote nous a conſervés (*), n'a guere exprimé juſqu'au 18e. ſiecle, que les beſoins ordinaires de la vie & les vérités de la religion.

Elle avoit aſſez de richeſſe & de grandeur dès le commencement du 11e. ſiecle, pour offrir dans une traduction les ſublimes images de l'écriture-ſainte. Aujourd'hui même les Ruſſes qui veulent traiter des ſujets élevés, travaillent à former leur ſtyle ſur celui de leur bible. Aucune langue de l'Europe n'a ſubi d'auſſi foibles changemens dans un auſſi grand nombre de ſiecles.

Cependant, ſi l'on en excepte des annales écrites avec autant de ſécheresſe que de ſimplicité, différentes chanſons ont long-tems formé toute la littérature des Ruſſes. On a conſervé quelques vers antérieurs au regne de Pierre I, & ils ne font pas regretter ceux qu'on a perdus. Mais on trouve déja une certaine énergie dans le ſtyle du métropolite Kiprian, qui écrivoit au 14e. ſiecle l'hiſtoire de ſon pays, & dans celui du Stolnik Lyzlof, qui, ſous le tſar Michel, compoſa une hiſtoire des Scythes.

(*) Selon cet hiſtorien, la nourrice de Cyrus ſe nommoit *Spac* ou *Spaco*, c'eſt-à-dire, chienne : *ſobak* eſt un mot du dialecte ſlavon ruſſe qui ſignifie chien; & ce mot *ſobak* peut s'être changé en *ſpac* par contraction. Les Medes appelloient les petits chevaux *nizéens*; & dans tous les dialectes du ſlavon, *niz*, *nijny*, *nizok*, ſignifie bas de taille, petit.

Phéophane Prokopovith, archevêque de Novgorod, si utile à Pierre I pour la réforme de l'églife ruffe, & qui avoit étudié, non-feulement à Varfovie, mais à Rome, effaya fes talens dans divers genres de littérature. Il fit des fermons éloquens, des panégyriques, des éloges, des hiftoires & des poéfies. Il établit un gymnafe où l'on élevoit des jeunes gens qui montroient de l'efprit & des difpofitions : les lettres lui doivent leur naiffance en Ruffie.

Le prince Dmitri Kantémir, fils de cet hofpodar de Moldavie qui fe donna à Pierre-le-Grand, a compofé des fatyres admirées dans leur nouveauté, mais qu'on ne lit plus aujourd'hui.

Trédiakovski avoit la paffion plutôt que le talent des lettres. Eleve de Rollin, il entreprit de traduire l'*Hiftoire ancienne* & l'*Hiftoire romaine* de cet habile profeffeur. Son travail étoit prefque terminé lorfque le feu prit à fa maifon & brûla fes manufcrits. Il recommença, continua, finit l'énorme verfion, & c'eft l'unique ouvrage un peu eftimable de Trédiakovski.

Le ridicule feul a rendu célebre fa traduction en vers du *Télémaque* : on la fait lire par pénitence dans l'hermitage de l'impératrice (*).

(*) L'hermitage eft un bâtiment qui communique par une galerie au palais impérial, & dans lequel la fouveraine goûte les plaifirs de la folitude, ou fe livre aux douceurs d'une fociété fans contrainte & fans étiquette.

On lit aussi pour rire une tragédie qu'il s'avisa de composer. En général, ses ouvrages se distinguent par la bizarrerie des idées, de la forme & du style.

Tandis que Trédiakovski luttoit malheureusement contre la nature en s'efforçant d'être poëte, Lomonossof marchoit sur les pas d'Horace.

» Il sera long-tems, dit ici l'historien, le » prince des poëtes Russes. On doit oublier » qu'il a composé deux tragédies; mais on n'ou- » bliera jamais en Russie ses odes, ni ses su- » blimes imitations des pseaumes de David & » du livre de Job. Il a fait une épître sur le » verre, qui est à la fois poétique, ingénieuse » & savante. Il avoit commencé un poëme » épique dont Pierre I étoit le héros; on re- » grette qu'il n'en ait composé que deux chants. » Il a paré la physique des charmes de l'élo- » quence dans ses discours sur la lumiere, sur » l'électricité, sur l'origine des métaux, & sur » l'utilité de la chymie «.

M. Levesque donne ensuite la traduction d'une ode de Lomonossof à l'impératrice Elisabeth; mais il avertit que *les beautés de sa poésie sont si souvent renfermées dans l'expression, que c'est les effacer que de les traduire.* Voici quelques strophes de cette ode:

» Toujours admirable dans ses œuvres, le » créateur avoit arrêté de manifester de nos » jours sa puissance. Il envoie en Russie un » homme tel que les siecles n'en ont jamais » produit. A travers tous les obstacles, ce hé-

» ros éleve sa tête couronnée par la victoire,
» & transporte avec lui jusqu'aux cieux la Ruſ-
» ſie terraſſée par l'ignorance «.

» Dans les plaines enſanglantées, Mars s'ef-
» fraie de voir ſon épée entre les mains de
» Pierre, & Neptune treſſaille à l'aſpect de
» notre pavillon. Soudain fortifiée de remparts,
» entourée de palais, la Néva doute & s'é-
» crie : Ai-je donc perdu le ſouvenir, ou me
» ſuis-je écartée de la route que j'ai toujours
» ſuivie « ?

» Alors, à travers les montagnes, les fleu-
» ves & les mers, les ſciences divines éten-
» dent les bras vers la Ruſſie, & s'adreſſant
» à ſon héros : nous ſommes prêtes à faire
» naître, à cultiver dans ton empire les fruits
» les plus doux de l'eſprit. Le monarque les
» appelle : déja la Ruſſie s'attend à jouir de
» leurs utiles travaux «.

» Mais, ô deſtin cruel! ce heros digne de
» l'immortalité, la cauſe de notre bonheur, &
» maintenant l'objet de nos regrets, nous eſt
» arraché par le ſort envieux, & nous plonge
» dans une profonde douleur. Attentifs à nos
» gémiſſemens, les côteaux du Parnaſſe mugiſ-
» ſent, & les muſes en pleurs conduiſent aux
» portes des cieux cet eſprit de lumiere «.

» Livrées à une juſte douleur, elles s'arrê-
» tent dans leur carriere, & ne veulent plus
» regarder que ſa tombe & ſes exploits. Mais
» la ſage Catherine, notre ſeule conſolation
» après la mort de ſon époux, leur tend une
» main généreuſe. Ah! ſi ſes jours euſſent

» été prolongés, depuis long-tems la Seine, » orgueilleuse de ses talens, le céderoit à la » Neva «.

» Mais au sein d'un si grand deuil, de quel » éclat nouveau brille le Parnasse? Oh! qu'on » y pince agréablement les plus douces cor» des de la lyre! Des chœurs mélodieux cou» vrent tous les côteaux, & leurs concerts sont » répétés dans les vallons. L'auguste fille de » Pierre surpasse la générosité de ses aïeux; » elle multiplie le bonheur des muses; elle » ouvre la porte à la félicité. «

» Il est digne de grands éloges, le guerrier » qui peut égaler le nombre de ses victoires » à celui de ses combats, & qui passe sa vie » dans les camps; mais les soldats qu'il com» mande ont toujours part à ses succès; le » bruit affreux des armes couvre la voix so» nore de la Renommée, & le son de sa trom» pette se confond avec les plaintifs gémisse» mens des vaincus. «

» Ta gloire appartient à toi seule, illustre » souveraine. Oh! comme ton vaste empire » te rend graces! Leve les yeux sur les monts » altiers, promene tes regards sur les vastes » plaines qu'arrosent le Volga, l'Ob & le Bo» rysthene: les trésors qu'elles recelent seront » découverts par les sciences que tu rends flo» rissantes. «

» Quand le très-haut a soumis à ton heu» reuse puissance de si vastes régions, il a » mis au jour des trésors tels que ceux dont » l'Inde s'enorgueillit. Mais la Russie demande

» des mains formées par les arts : ſeuls ils purifient les filons dorés, & les rochers mêmes » ſentent le pouvoir des ſciences que tu daignes accueillir «....

» Voilà que l'Eſpérance abaiſſe devant nous » les barrieres des ténébreuſes deſtinées. La » Sageſſe poſera ſon temple dans des contrées » où la juſtice & les loix étoient inconnues. » Devant elle l'Ignorance pâlit. Je vois blanchir les humides ſillons tracés par tes vaiſſeaux, & la mer ſe plaît à leur céder. Tes » navigateurs volent à travers les flots annoncer tes vertus à de nouveaux peuples.... «

» Vois Minerve frapper de ſa lance le ſommet des Riphées. L'or & l'argent jailliſſent, » & couleront encore pour ta derniere poſtérité. Pluton, dans ſes abymes entr'ouverts, » ſe trouble & frémit de voir livrés aux mains » des Ruſſes ſes précieux tréſors enſevelis par » la nature dans le ſein des montagnes. L'aſtre éclatant du jour le force à détourner ſes » regards ténébreux. «

» O vous qu'attend la patrie, vous qui devez naître dans ſon ſein, vous qu'elle deſire » voir reſſembler à ces mortels éclairés qu'elle » appelle des contrées étrangeres, que vos tems » feront heureux ! Ne craignez point. Oſez » montrer par vos efforts que la Ruſſie peut » enfanter ſes Platons, & nourrir le génie pénétrant de Newtons nouveaux. «

On a vu auſſi que Soumorokof voulut arracher à Lomonoſſof le ſceptre de la poéſie.

» Avec moins de force, moins d'imagina-

» tion & plus de douceur, obſerve l'hiſtorien;
» long-tems il lutta contre lui dans le genre
» lyrique, & fut vaincu. Mais il eſt le fonda-
» teur du théatre ruſſe. Elégant comme Ra-
» cine, il tâcha d'imiter la conduite de ſes
» plans, & ne put pénétrer le ſecret de notre
» inimitable poëte. Il voulut être ſage comme
» lui; il fut froid, & ſa ſcene manqua de mou-
» vement. Il a trop imité dans ſes comédies
» la maniere des comiques françois, & ne les
» a point égalés. Il devoit créer un nouveau
» comique, puiſqu'il avoit à peindre des mœurs
» nouvelles. Il a montré dans la ſatyre plus
» d'humeur que de profondeur & de fineſſe.
» Ses idylles ont le charme de la douceur;
» mais la maniere en eſt trop françoiſe; elles
» intéreſſeroient davantage, ſi l'on ſentoit
» qu'elles ſont une production de la Ruſſie.
» Mais tous les applaudiſſement ſe ſont réunis
» en faveur de ſes fables. On ne peut leur
» refuſer la premiere place après celles de la
» Fontaine. «

M. Leveſque en traduit quelque-unes, & remarque auparavant que *ſi aucune nation n'a pu faire paſſer dans ſa langue les graces naïves de la Fontaine, celles de ſon émule n'auront pas moins à perdre, obligées de parler avec contrainte une langue étrangere.* (*)

M. Mikhaïl Khéraskof, l'un des curateurs

(*) Voyez le journal d'*avril*, page 260; celui de *mai*, page 261.

de l'univerſité de Moskou, a fait depuis plu-
ſieurs années un poëme épique dont le héros
eſt le tſar Ivan Vaſſiliévitch, & l'action la
conquête de Kazan. L'hiſtorien en offre un
morceau que nous rapporterons.

Le tſar a réſolu dans ſon conſeil de mar-
cher lui-même à la tête de ſes combattans,
& de partager leurs fatigues, ainſi que leurs
dangers.

La tſaritſe apprend cette réſolution : elle
vole éperdue à la ſalle où le conſeil eſt en-
core aſſemblé, où les grands ſont animés par
le courage du ſouverain.

» Ils la voient s'avancer les yeux baignés
» de larmes & tenant le jeune prince dans ſes
» bras. Il ſemble que la lumiere ait déja fui
» de ſes yeux : les angoiſſes de ſon ame ſe
» peignent ſur ſon viſage ; ſa profonde douleur
» eſt empreinte dans tous ſes traits, & elle
» frappe ſon ſein de ſes mains tremblantes &
» glacées. Ainſi la lune s'obſcurcit, enveloppée
» par les épais brouillards : elle ne montre
» plus à la terre qu'une face décolorée, & ſon
» éclat ordinaire ſe change en une triſte pâleur.
» Elle entre, regarde ſon époux, gémit, &
» rappellant avec peine ſes forces abattues,
» tu pars, cher époux, lui dit-elle, tu pars!
» Sans doute tu ne mets pas un grand prix à
» tes jours. Mais peux-tu donc oublier que tu
» me laiſſes dans la douleur ; ou ſi mon amour
» ne peut te toucher, ne ſeras-tu pas attendri
» du moins par le ſort de cet enfant ? Tu le
» vois à tes pieds avec ſa malheureuſe mere ;

» tu le vois privé du ſentiment, & de la pa-
» role. Regarde comme il s'efforce de tourner
» vers toi ſes yeux en pleurs. Il veut te dire:
» Ne m'abandonne point à la mort. Lis dans
» ſes yeux ſes diſcours innocens : ſes regards
» te diront ce que ſa langue ne peut dire en-
» core. il s'écrie : Conſerve-moi mon pere,
» ne livre point ma tendre mere aux douleurs,
» à l'abandon du veuvage. O mon prince, ô
» mon époux ! ne mets point encore entre
» nous la vaſte étendue des déſerts, n'expoſe
» pas ta tête aux dangers des combats. N'eſt-
» il donc point dans ton empire de guerriers
» courageux ? Qui te force à t'expoſer toi-
» même ? Ignores-tu de quel prix tes jours
» ſont à la Ruſſie ? Conſerve-les pour ton fils,
» pour moi, pour la nation. Arrête, je t'en
» prie en gémiſſant, arrête, ou ſi ton cruel
» deſſein eſt irrévocable, s'il n'eſt pas au pou-
» voir du monarque de ſe diſpenſer d'aller aux
» combats, permets-nous de partager tes deſ-
» tinées. Qu'il ſoit permis de te ſuivre à ton
» épouſe, à ton fils. Avec toi les fatigues de-
» viendront cheres; avec toi je regarderai le
» ſable, les cailloux, les rochers, comme ma
» couche nuptiale ; par-tout heureuſe, ſi je ne
» te quitte pas. «

» Ivan étoit agité comme un cedre battu
» par les vents; mais ſon eſprit n'étoit pas
» ébranlé. Il voyoit ſur tous les viſages la
» douce & tendre compaſſion : ſes fiers boïars
» verſoient eux-mêmes des larmes, & tous le
» preſſoient de reſter. «

» Touché de leur zele & sensible à leurs » pleurs, il porta lui même sur eux des regards » humides, & embrassa tendrement sa fidelle » épouse. Il répondit enfin aux grands : Pour- » quoi suis-je sur le trône, si je crains le poids » de la fatigue, si, dans la molle oisiveté, » je ne gouverne pas moi-même mon empire ? » C'est donc avec les mains des autres que je » combattrai dans les champs, & c'est avec » la raison des autres que je donnerai des loix ! » Je me réserverai seulement le vain titre de » monarque, & je partagerai la puissance avec » toute la nation ! Je ne serai souverain que » de nom, & j'attendrai des loix de mes su- » jets ! Enchaîné au trône comme un esclave, » abandonnant à des mains étrangeres les rênes » de l'état, je ne porterai la couronne que » pour ma honte ! Est-ce donc pour cela que » je regne ? Tendre épouse, ô toi qui ne m'es » pas moins chere que la vie, je te suis atta- » ché par les liens du cœur ; mais avant de » serrer ces nœuds, j'étois lié à la patrie. Dès » l'instant où je naquis l'héritier d'une cou- » ronne, je fus soumis à des devoirs rigou- » reux. Dès-lors il me fut prescrit de mettre » mon bonheur dans la prospérité de la nation, » de m'oublier moi-même pour ne penser qu'à » la félicité commune, de mépriser la mollesse » & les plaisirs, & de voir dans mes sujets » mes proches & mes amis. Voilà le devoir » d'un prince, ô fidelle épouse ! Ma premiere » loi, c'est de servir ma patrie. Ne cherche » point à me délivrer de ce fardeau sacré pour

» mon cœur. Si, par amour pour toi, je » pouvois oublier mon devoir, je ferois à la » fois indigne d'être monarque & d'être ton » époux. «

Toutes ces traductions prouvent que les Russes sont fort éloignés de l'état de barbarie que beaucoup d'étrangers leur reprochent : elles peuvent aussi faire prévoir ce qu'ils deviendront quand la littérature nationale sera plus généralement & plus constamment encouragée; » mais, ajoute le judicieux historien, elle risque de périr dans son berceau, si les efforts » des auteurs, loin de leur mériter des récompenses & de la considération, ne sont payés » que par le ridicule. «

Nous répéterons ici avec plaisir les éloges dûs au zele & à la *passion*, si l'on peut le dire, qui a emporté M. Levesque jusques dans ces climats lointains, dont quelques-uns peuvent être appellés *le tombeau de la nature.* C'est ainsi que les premiers historiens Grecs parcoururent l'Asie, & même l'Afrique, pour étudier par eux-mêmes les usages, les mœurs, les caracteres dont ils voulurent tracer le tableau. L'écrivain des annales de Russie mérite donc toute notre reconnoissance ; il s'éleve, nous croyons, avec raison, contre l'*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre-le-Grand, par Voltaire ;* & voici ce qu'il dit : » Si le célebre auteur » avoit été mieux servi par ceux qui lui en» voyoient des notes, je n'aurois pas osé écrire » après lui la vie de Pierre I; il paroît même » qu'on ne lui avoit fait traduire que des ex-

» traits malfaits & tronqués, du journal de
» Pierre-le-Grand ; on voit dès le commence-
» ment de la guerre de Suede, qu'on lui laiſ-
» ſoit même ignorer des circonſtances de la
» bataille de Narva, qui affoibliſſent la gloire
» des vainqueurs & la honte des vaincus. Un
» Allemand employé au cabinet, & chargé
» d'envoyer des mémoires à Voltaire, le ſer-
» vit mal, parce qu'il croyoit en avoir reçu
» une offenſe, & qu'il ſe propoſoit lui-même
» d'écrire l'hiſtoire de Pierre-le-Grand. L'ou-
» vrage de Voltaire m'a fourni un petit nom-
» bre de faits, qu'il me paroît appuyer ſur de
» bonnes autorités. Il diſoit quelquefois : *je
» ferai graver ſur ma tombe : CI GIT QUI A
» VOULU ÉCRIRE L'HISTOIRE DE PIERRE-LE-
» GRAND.* « Cette anecdote, citée d'ailleurs avec la circonſpection & les égards dûs au génie & au talent, ne ſervira qu'à confirmer l'opinion où ſont des gens ſenſés, & qui ne cédent pas au fanatiſme de l'admiration, que M. de Voltaire étoit abſolument incapable de bien écrire l'hiſtoire. Il avoit dit-on, trop d'imagination pour s'aſſujettir aux froides lenteurs de la diſcuſſion ; & ce grand écrivain, qui s'affichoit comme l'ennemi infatigable des préjugés, en étoit ſouvent l'aveugle jouet.

M. Leveſque nous permettra de n'avoir pas plus de confiance dans les derniers regnes qu'il nous préſente. Il a mis lui-même à la tête de ſon ouvrage, les noms d'une foule de ſouſcripteurs Ruſſes ; c'eſt nous annoncer qu'il ſe gardera bien d'être l'interprete de vérités déſa-

gréables. Il y a long-tems qu'on a dit qu'un historien ne devroit avoir ni famille, ni patrie, ni amis; il est donc impossible aujourd'hui, de croire à ce qu'on nous donne pour des vérités historiques. D'ailleurs cette histoire de Russie est ce que nous avons de mieux fait en ce genre. Si les premiers volumes sont dénués d'intérêt, & n'offrent que des images révoltantes, nous montrant toujours une arêne ensanglantée par des bêtes féroces qui s'entre-déchirent, n'accusons que le sujet, & non M. Levesque ; nous croyons qu'il eût pu s'appesantir moins sur tout ce qui a précédé le regne de Pierre Ier., & développer davantage tout ce qui suit l'histoire de ce souverain, si célebre à tant d'égards. Le style de notre historien est noble, sans prétention; peut être y desireroit on plus de chaleur, moins de réflexions qui sont presque toujours préjudiciables au récit; malgré ces observations, nous regardons l'ouvrage de M. Levesque, comme une production utile, nécessaire à notre littérature, & digne d'une considération qui doit rejaillir jusques sur l'auteur.

(*Année littéraire ; Journal encyclopédique ; Affiches & annonces de* Paris.)

Recherches physiques sur le feu; par M. Marat, docteur en médecine, & médecin des gardes-du-corps de Mgr. le comte d'Artois. 1 vol. *in 8vo.* de 199 pages avec figures. A Paris, chez Jombert l'aîné, libraire du roi, rue Dauphine.

Comme l'ouvrage que nous annonçons a déja fait époque dans l'histoire de la physique, nous nous dispenserions d'en donner même une courte analyse, s'il n'entroit dans notre plan de faire connoître ce qu'en ont dit les autres journaux. Nous allons donc extraire; mais nous serons laconiques.

Voici donc enfin un ouvrage élémentaire sur une branche de physique si long tems cultivée sans succès.

Depuis deux mille ans qu'on écrivoit sur la nature du feu, on ne connoissoit encore ni son principe ni sa maniere d'agir : à peine avoit-on observé ses principaux effets. Au-lieu de consulter l'expérience, les philosophes s'étoient abandonnés à leur imagination; aussi tous leurs efforts n'avoient-ils abouti qu'à d'ingénieuses spéculations, à de doctes rêveries.

Ce qui paroît s'être toujours opposé à la réussite des autres physiciens qui ont traité ce sujet, c'étoit l'impossibilité apparente de soumettre à l'examen le feu séparé de toute ma-

tiere étrangere. Mais par une méthode auſſi ſimple qu'ingénieuſe, dont les papiers publics ont rendu compte dans le tems (*), M. Marat eſt parvenu à rendre viſible le principe de la chaleur dégagé du principe inflammable, au moment où il s'échappe avec violence des corps combuſtibles qu'il conſume, ou qu'il ſe dégage paiſiblement des corps inaltérables qu'il a pénétrés.

Après avoir mis hors de doute l'exiſtence du fluide igné, en le fixant, pour ainſi dire, ſous les yeux du ſpectateur, M. Marat en examine avec ſoin les propriétés caractériſtiques, puis il le compare aux fluides avec leſquels il a le plus d'affinité. On avoit confondu la matiere ignée avec la matiere électrique; l'auteur prouve, par des expériences très-recherchées, que ces ſubſtances different eſſentiellement. On avoit de même confondu la matiere ignée avec la matiere lumineuſe; l'auteur prouve, par des expériences plus recherchées encore, que ces ſubſtances different eſſentiellement auſſi. Diſons mieux, il démontre que le principe de la chaleur ne ſe trouve point dans les rayons ſolaires; étrange aſſertion dont il n'eſt plus permis de douter. De ces vérités bien établies, l'auteur infere que la matiere ignée forme un fluide à part; il fait voir enſuite que la chaleur & le feu ſont pro-

---

(*) Voyez le journal de *janvier* 1779, pag. 332; celui de *ſeptembre*, pag. 301, *&c. &c.*

duits par le mouvement plus ou moins véloce de ce fluide. Non-content d'avoir examiné la nature de ce mouvement; il le démontre à l'œil même; puis il considere un instant la quantité de fluide igné répandu dans l'univers; & il traite de la nécessité du concours de l'air à la déflagration; à ce sujet, il prouve que l'air ne sert point d'aliment au feu comme les physiciens le veulent. Suivant les articles de la force expansive du fluide igné, de sa sphere d'activité, de sa maniere d'agir, & des différens états par où il fait passer les corps soumis à son action : articles traités d'une maniere solide & lumineuse. A celui de l'aliment du feu, l'auteur fait voir que c'est en vertu d'une affinité particuliere entre les globules ignés & les molécules inflammables, que le feu s'attache aux seules matieres combustibles, & qu'il reste fixé sur son aliment.

En traitant du degré de chaleur dont les différens corps sont susceptibles, il prouve, contre l'opinion reçue, que la flamme est beaucoup plus ardente que le brasier, & toujours d'autant plus ardente qu'elle est plus pure; de sorte que celle de l'esprit-de-vin rectifiée, qu'on regarde comme ayant à peine quelque chaleur, tient à cet égard le premier rang.

De-là, l'auteur passe aux causes du refroidissement des corps, à celle de l'inflammabilité des combustibles, des couleurs du feu & de la forme de la flamme; à ce sujet encore, il prouve, contre l'opinion générale, que ce n'est point en vertu des loix de l'hydrostatique que la flamme

monte & qu'elle prend toujours la forme d'un cône allongé.

En terminant la notice de cet important ouvrage, nous ne pouvons nous dispenser d'observer que l'exactitude des expériences qui en sont la base, la justesse des conséquences qui en sont déduites, la théorie lumineuse qui en découle, font, *des recherches physiques sur le feu*, un ouvrage classique : tandis que la nouveauté du spectacle frappant qu'elles offrent, la méthode ingénieuse qui y est employée à rendre visible un être jusqu'alors inconnu, les grandes vérités qui y sont développées, la méthode rigoureuse qui les enchaîne, & la pureté du style, en font un ouvrage précieux à tout vrai connoisseur.

(*Journal encyclopédique*; *Journal de littérature, des sciences & des arts*; *Mercure* de France; *Journal* de Paris.)



DÉCOUVERTES.

DÉCOUVERTES de M. MARAT, docteur en médecine & médecin des gardes-du corps de Mgr. le comte d'Artois, sur la lumiere, constatées par une suite d'expériences nouvelles qui ont été faites un très-grand nombre de fois sous les yeux de MM. les commissaires de l'académie royale des sciences. Seconde édition. A Paris, chez Jombert, fils aîné, libraire du roi, rue Dauphine.

JAMAIS doctrine nouvelle n'eut plus d'adversaires que celle de Newton sur les couleurs, & jamais doctrine nouvelle n'eut plus de partisans. On se rappelle encore de quelle maniere elle fut attaquée en France par les sectateurs de Descartes qui remplissoient alors nos académies : mais les coups qu'ils lui porterent étoient si foibles, si mal assurés, pour ne rien dire de plus, (*) qu'elle triompha sans peine de ce parti acharné, qui ne finit pourtant pas par se rendre. Après un triomphe en quelque sorte consacré par le tems, M. Marat paroît aujourd'hui sur la scene, & ne craint pas d'attaquer ce grand maître au milieu de ses nombreux

(*) On sait que la plupart de ces adversaires n'entendoient pas Newton.

disciples, qu'il a même le courage de prendre pour juges du combat. Parlons plus simplement. Après trente ans passés à disputer en vain contre la théorie du philosophe Anglois, elle réunit enfin tous les suffrages : mais M. Marat reprend aujourd'hui ce sujet, & remet en question des choses qui paroissent enfin décidées sans retour.

Quelque puissant que soit le préjugé en faveur d'une doctrine suivie par toutes les compagnies savantes de l'Europe ; quand on examine le livre des *découvertes sur la lumiere*, après avoir répété avec soin les expériences qui en font la base, on ne peut s'empêcher de sentir les avantages du novateur de nos jours : car ce n'est pas sur de frivoles argumens, mais sur des faits nouveaux, simples & constants qu'il appuie tout ce qu'il avance.

L'importance de la matiere, le respect dû à Newton, & les talens rares dont M. Marat a fait preuve tant de fois, concourent à jetter le plus grand intérêt sur cette matiere. Et comme la révolution est déja faite en optique, nous nous bornerons à rapporter le jugement des principaux journalistes sur le travail de l'auteur.

On ne connoissoit d'autre changement de direction des rayons de lumiere, que ceux qu'ils souffrent en traversant obliquement différens milieux, ou en rejaillissant de dessus une surface polie ; lorsque Newton reprenant l'expérience de Grimaldy, observa que ces rayons passant le long des corps souffrent un autre change-

ment de direction qu'il nomma *inflexion*. Ce changement qu'il supposoit n'avoir lieu qu'à une distance extrêmement petite ($\frac{1}{320}$ de pouce), il l'attribua à une force répulsive qui éloigneroit des corps les rayons solaires, sans qu'il y eût de contact immédiat entr'eux. Mais suivant M. Marat, cette inflexion n'a pas été jusqu'ici mieux observée qu'expliquée ; il prouve, par des faits multipliés, que tous les corps sont environnés d'une atmosphere lumineuse plus étendue que leur diametre, & que les rayons qui forment les différentes couches de cette atmosphere, après s'être déviés vers ces corps, convergent & se réunissent tous en différens foyers.

Parmi les différentes expériences sur lesquelles l'auteur fonde son assertion, nous nous bornerons à celles-ci.

» Après avoir introduit les rayons solaires » par un grand trou fait au volet d'une cham» bre obscure, examinez l'ombre d'un boulet » projettée sur un carton à une très-petite dis» tance; vous la trouverez à-peu-près de même » diametre que l'objet, également noire dans » toutes ses parties & toujours bien terminée. » Si vous éloignez le carton, l'ombre dimi» nuera; mais les bords n'en seront plus aussi » nettement terminés, ils s'éclairciront ensuite » peu-à-peu, puis ils s'étendront par degrés: » alors, circonscrits par une auréole, ils cir» conscriront à leur tour un orbe plus noir. » A mesure que la distance augmente, l'orbe » central diminue; il disparoît enfin pour être

» remplacé par un orbe moins obſcur que les » bords; l'ombre auſſi continue à diminuer, » mais l'eſpace orbiculaire s'étend & s'éclaircit, » tandis que le cercle dont il eſt environné » s'obſcurcit & ſe reſſerre. Lorſque l'ombre eſt » fort petite, au centre ſe forme un point lu- » mineux : c'eſt ce point lumineux qu'il faut » regarder comme foyer d'une partie des rayons » déviés à la circonférence du boulet. «

Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur cet orbe clair au centre de l'ombre, on ne ſera pas tenté de confondre ces phenomenes avec ceux de la pénombre, comme l'ignorance pourroit le faire. Voilà donc une nouvelle loi d'optique qui joue un grand rôle dans la nature, & ſur-tout dans le ſyſtême planétaire. De cette loi découle l'explication naturelle de l'aurore, du crépuſcule, des apparences optiques des éclipſes, & de divers autres phénomenes qu'on n'a point encore expliqués d'une maniere ſatisfaiſante, ainſi que l'auteur ſe propoſe de le faire voir dans l'ouvrage, dont celui que nous annonçons n'eſt que l'extrait.

Après avoir démontré qu'un rayon de lumiere ne traverſe jamais en droite ligne la ſphere d'attraction des corps, M. Marat démontre qu'il ne la traverſe jamais non plus ſans ſe décompoſer : & ſa démonſtration porte entiérement ſur des expériences faites d'après ſa methode d'obſerver dans la chambre obſcure.

» Exp. 42. Placez (dit il) quelques uns de » ces corps dans le cône lumineux & à quatre » pieds de la toile, leur auréole vous paroîtra

» beaucoup plus distincte: fixez avec soin cette » auréole; elle vous paroîtra divisée en trois » petites bandes, une en-dedans indigo foncé, » une en-dehors paille, & une blanche au » milieu. «

» Mais ce n'est-là encore voir cette décom- » position qu'en petit; il faut la voir en grand, » & pour la produire tout corps solide est bon, » même le plus opaque, quelle qu'en soit la » forme. Exp. 44. Si à cinq pouces du foyer, » vous placez dans le cône lumineux un petit » morceau de bois, une lame de plomb, un » fétu de paille, vous verrez leur ombre en- » vironnée, d'un côté, d'une large teinte bleue; » de l'autre, d'une teinte rouge plus étroite, » contiguë à une teinte jaune beaucoup plus » large. Plus ces rayons divergent, mieux l'ex- » périence réussit. Exp. 45. Si à ces corps vous » substituez une carte percée d'un petit trou, » vous verrez l'ombre à la circonférence de » ce trou bordée, d'un côté, d'une teinte » bleue, de l'autre, d'une teinte rouge conti- » guë à une jaune. «

» La lumiere immédiatement décomposée par » les corps opaques, donne souvent des cou- » leurs ternes: mais ces couleurs deviennent » extrêmement vives, quand à l'aide d'un verre » convexe on rassemble ces rayons trop dis- » persés. «

Il est hors de doute que la lumiere se dé- compose constamment à la circonférence des corps; ainsi elle doit nécessairement se décom- poser sur les bords du trou fait au volet de

croiſée pour introduire le faiſceau de rayons deſtiné aux expériences priſmatiques. C'eſt là, ſans doute, obſerve avec raiſon M. Marat, une grande inconſéquence dans la théorie de Newton; car il n'ignoroit pas ce qui arrive dans l'expérience de Grimaldy qu'il a ſoigneuſement répétée. Mais il reſtoit à démontrer que la lumiere ne ſe décompoſe point en traverſant le priſme; & l'auteur y eſt parvenu en donnant un faiſceau de rayons ſolaires avec leſquels il eſt impoſſible de faire le ſpectre, quel que ſoit le nombre de priſmes qu'ils viennent à traverſer. Or cette preuve nous paroît ſans réplique. Pour cela il fait paſſer ce faiſceau par une lentille, & il en reçoit le foyer ſur un priſme: or il n'en réſulte jamais qu'un champ circulaire de lumiere pure, dont les bords ſeuls ſont circonſcrits de croiſſans colorés: phénomene impoſſible à concevoir dans le ſyſtême newtonien; mais formant une démonſtration auſſi ſimple que victorieuſe.

Quoique les teintes qu'on diſtingue dans le ſpectre ſoient innombrables, & qu'aucune ne tranche ſur les autres, Newton borna à ſept le nombre des couleurs primitives. Pluſieurs phyſiciens célebres ont penſé que ce nombre étoit moins conſidérable, fondés ſur une ſimple analogie, qui (ſelon eux) devoit exiſter entre les couleurs matérielles réellement différentes, & les couleurs primitives que donne la lumiere. Pour que l'induction fût déciſive, il falloit décompoſer le ſpectre. Que de tentatives faites à ce ſujet! mais elles furent toujours ſans ſuc-

cès, & le nombre fixé par Newton fut consacré. Ce n'étoit pourtant pas que le spectre fût indécomposable, comme on le prétendoit; puisque M. Marat est parvenu à le décomposer par trois méthodes différentes. Dans chacune, les couleurs primitives se trouvent réduites au bleu, au rouge, au jaune; & dans chacune ces couleurs sont toujours très bien séparées. En réfléchissant à la simplicité de ces méthodes, on ne peut revenir d'étonnement, qu'elles aient été si long-tems ignorées; mais ce qui doit les rendre bien précieuses, c'est que les résultats en sont semblables & constamment les mêmes.

Nous voici arrivés à l'article le plus intéressant de l'ouvrage par l'importance des vérités qui s'y trouvent développées, & la finesse des moyens employés pour les découvrir.

Newton paroît avoir consacré la plus grande partie de son optique à établir la théorie de la différente réfrangibilité des rayons hétérogenes, & jamais théorie ne parut établie sur des preuves plus nombreuses. Le croira-t-on, M. Marat n'a pas craint d'entreprendre de la renverser? c'est en analysant les expériences du philosophe Anglois qu'il fait voir qu'elles sont illusoires: & c'est par des faits directs, simples & décisifs qu'il prouve que les rayons hétérogenes sont tous également réfrangibles. Qu'on suive les exp. 120, 121, 122, 123, 124, & l'on conviendra qu'il seroit difficile d'imaginer des preuves plus victorieuses.

On objectera peut-être que les rayons décomposés sur les bords du trou fait au volet,

ſont différemment réfractés par le priſme, & l'on ne ſe trompera point : mais pourquoi ſont-ils différemment réfractés ? C'eſt, répond l'auteur, qu'ils ſont différemment déviés. A ce ſujet il obſerve qu'on a toujours confondu leur déviabilité avec leur réfrangibilité : mais en diſtinguant ces différens objets, il fait voir que l'ordre de la déviabilité des hétérogenes n'auroit rien de commun avec celui qu'a établi Newton, car il réſulte d'une multitude d'expériences très-variées & toujours ſuivies des mêmes réſultats, que le jaune eſt le plus déviable des rayons, & que le bleu en eſt le moins déviable.

Si la lumiere n'eſt point décompoſée par le priſme dans les expériences newtoniennes, & ſi elle ne ſe décompoſe jamais en *ſe réfractant dans un verre de beau grain & de beau poli, quelle qu'en ſoit la forme*; il eſt clair que l'abberration de réfrangibilité, dont nos géometres modernes ſe ſont ſi fort occupés, eſt une chimere. Mais M. Marat, non content d'avoir mis hors de doute la vérité des prémices, établit directement la conſéquence à l'article des cauſtiques ; & les deux ſuivants ſont particuliérement conſacrés à mettre le ſceau de l'évidence à ſa démonſtration. Ainſi on voit bien, ſans que nous le faſſions remarquer, le coup qu'elle porte à la théorie des lunettes acromatiques, dont l'explication doit déſormais tenir à de nouveaux élémens.

Après avoir traité de l'invariabilité de la déviation des rayons hétérogenes, l'auteur traite des couleurs primitives coupant ſur des fonds

différemment colorés, & il fait voir qu'en regardant au prifme divers objets, les phénomenes (quoique différens en apparence) font réellement identiques, quelle que foit la couleur de ces objets & le fond fur lequel ils font vus.

L'auteur termine fon ouvrage, en confidérant les couleurs dans les corps. A ce fujet, il fait voir, contre l'opinion générale, que la blancheur des métaux n'approche pas de la lumiere pure à beaucoup près autant que celle du papier, du linge, des terres calcaires, &c. puisque l'image des premiers eft toujours bleuâtre.

Il fait voir auffi, contre l'opinion, commune que le noir n'eft pas produit par fimple privation de lumiere, puifque les corps noirs font vus par réflexion, & que les rayons bleus concourent fur-tout à en tracer l'image.

Enfin il fait voir qu'il n'eft aucun corps tranfparent, de teinte pure, puifqu'ils réfléchiffent & tranfmettent tous les divers rayons hétérogenes.

On fent par-là combien eft vain l'ufage des aftronomes qui fe fervent d'objectifs colorés, dans la vue de remédier à la prétendue abberration de réfrangibilité, & combien eft vaine auffi la méthode que les phyficiens ont propofée de dépurer les rayons hétérogenes en les faifant paffer par ces verres.

Au refte, ce n'eft-là qu'une légére analyfe des découvertes de M. Marat fur la lumiere.

Quant au fond, cet ouvrage eft abfolument neuf. Le ftyle en eft clair & concis. Quant

à la méthode, il eſt preſque tout en expériences, dont l'auteur ſe borne à tirer des conſéquences immédiates. Méthode qui lui eſt propre, & que devroient bien adopter tous ceux qui écrivent ſur la phyſique.

Mais en liſant cet important ouvrage, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'une des principales raiſons du peu de progrès que les ſciences ont fait parmi nous, tient à la maniere dont on les cultive. Au lieu d'étudier la nature on étudie les livres; ce qui doit néceſſairement produire des imitateurs & des compilateurs. Auſſi les opinions erronées ſe perpétuent-elles d'âge en âge, juſqu'à ce qu'il vienne quelqu'auteur original qui ouvre les yeux à la ſervile multitude.

Une autre raiſon du peu de progrès que les ſciences font parmi nous, c'eſt la manie d'entaſſer expériences ſur expériences, & preſque toujours ſans intelligence, ſans choix, ſans vues; car les faits deviennent des ſources fécondes de vérités ou d'erreurs, ſuivant qu'on connoît ou qu'on ignore le grand art de les analyſer. Ce grand art, perſonne ne le connoît mieux que notre auteur, auſſi perſonne n'eut-il jamais de plus brillans ſuccès.

(*Journal encyclopédique; Journal de littérature, des ſciences & des arts; Mercure* de France.)

Les APRÈS-SOUPERS *de la société*, ou *petit théatre lyrique & moral sur les aventures du jour, avec des gravures & des airs notés.* Tome II. *Très-petit format.* A Sybaris; & se trouve à Paris, chez l'auteur, maison de M. Brunot, conseiller du roi, agent de change, rue des Bons-Enfans, vis-à-vis de la cour des Fontaines. 1782.

CETTE agréable collection se continue toujours avec le succès le plus flatteur & le plus mérité. Dans le volume qui vient de paroître, on lit une jolie petite piece en un acte, intitulée: *Les Piccinistes & les Gluckistes.* Mondor, riche financier, & grand amateur de la musique, avoit épousé une femme qui n'aimoit pas moins cet art: elle étoit *Picciniste*; pour s'en séparer, il n'eut besoin que de se faire *Gluckiste.* Il a auprès de lui deux jeunes cantatrices, Honorine & Rosine: la premiere, la plus âgée, est chez Mondor depuis 2 ans; la seconde, depuis 8 jours.

L'ennui les dévore toutes deux dans l'espece d'esclavage auquel il les a condamnées. Elles ont en secret pour amans, celle-là Dorival, qui, sous le nom de Durson, & à titre de compositeur Allemand, s'est introduit dans la maison du financier, dont il a obtenu la confiance; celle-ci, Fierval. Ces jeunes gens leur

ont promis de tâcher de les enlever après les avoir fait inſcrire à l'opéra.

Mondor eſt dégoûté d'Honorine, & voudroit bien que ſon compoſiteur l'en débarraſſât; mais enchanté, jaloux même de Roſine, il l'enferme dans ſon appartement, d'où il ne ſe propoſe de la retirer qu'à l'heure d'un concert qu'il doit donner, & pour lequel il a envoyé ſon valet-de-chambre chez Durſon, afin de ſavoir s'il s'eſt procuré tous les inſtrumens néceſſaires. Dumon (le valet-de-chambre) revient. Eh bien, lui demande le financier, quelle nouvelle?

DUMON.

Monſieur, j'ai vu Monſieur Durſon:
Il a pour le concert huit cors, dix clarinettes.

MONDOR.

Bravo!

DUMON.

Fifres, tambours, timbales & trompettes.

MONDOR.

Braviſſimo!

DUMON.

De plus, ſix contrebaſſes.

MONDOR.

Bon.
Nous n'aurons rien de trop.

DUMON.

C'eſt bien aſſez, je penſe.
Il veut, cela ſoit dit, Monſieur, en confidence,
Placer dans votre orcheſtre un inſtrument nouveau
Qui produira l'effet d'une bombe.

MONDOR.

Ah! bravo!

Je crois que mon concert fera du bruit en France.

(*Il marche à grands pas, avec joie.*)

DUMON.

Je vous réponds du bruit, Monsieur; ce sera beau.

(*A part.*)

Notre musicien donne du pathétique,
Et notre cuisinier, des soupés excellens.
C'est du premier sur-tout qu'on vante les talens;
Mais c'est pour le second qu'on vient à la musique.

MONDOR (*continuant de marcher.*)

J'aurai chez moi ce soir tout Paris.

DUMON.

Je le crois:
Car, Monsieur, vous donnez un soupé magnifique.

MONDOR (*sans l'avoir écouté.*)

C'est qu'il faut convenir que j'ai fait un bon choix.

DUMON.

Rien n'est plus vrai: votre homme est impayable....

MONDOR.

Unique.

DUMON.

Aujourd'hui vous aurez un plat de son métier.

MONDOR.

Je sais.

DUMON.

C'est un morceau, mais d'un goût...

MONDOR.

Admirable.

DUMON.

Parfait.

MONDOR.

Et dans un genre assez neuf.

DUMON.

Incroyable.
A ses talens, Monsieur, j'ai su m'associer:
Car il m'a consulté.

MONDOR (*riant.*)

Toi?

DUMON.

Vous avez beau rire.

MONDOR.

Consulté!

DUMON.

Mon dieu, oui.

MONDOR.

Le trait est singulier!
Eh! quel est ce morceau?

DUMON.

C'est, puisqu'il faut le dire,
Une hure de sanglier.

MONDOR.

Hure de sanglier! je te crois en délire,
Mon pauvre ami Dumon.

DUMON.

C'est lui qui l'a fait cuire.

MONDOR.

Lui? De qui parles-tu?

DUMON.

De votre cuisinier.

MONDOR.

Peste soit du butor & de son bavardage.

Durson arrive : le financier lui dit qu'il a surpris des lettres d'Honorine, & qu'il sait qu'elle aime un certain Dorival. Il ajoute :

Vous pourriez sous le nom de cet original,
Prendre sa place à la sourdine.
Convenez qu'il est doux de tromper un rival.

Premier couplet.

Si mon amitié vous est chere,
Avec moi soyez moins discret :
La belle a trouvé le secret
De vous plaire.
Je le vois bien
A votre mine.

DURSON.

Comme il devine !

MONDOR.

Et je ne fais semblant de rien.

Couplet 2.

DURSON.

Quand on est las d'être fidele,
On cherche quelque expédient
Pour se défaire adroitement
D'une belle.
Je le vois bien
A votre mine.

MONDOR.

Comme il devine !

DURSON.

Et je ne fais semblant de rien.

Couplet 3.

MONDOR.

Tenez, mon bonheur m'importune :
Comment plaire à deux à la fois ?
Je sens que j'en ai quelquefois
Trop d'une.
Je ne vaux rien
Pour Honorine, &c.

Il prie le compositeur d'enlever cette cantatrice : Durson le lui promet. Ils parlent ensuite de musique. Les Gluckistes & les Piccinistes ont conclu entr'eux un traité de paix : Durson, qui est à la tête du premier parti, & Melodini (nom qu'a pris Fierval) chef du second, se sont chargés de faire ratifier ce traité par Mondor.

Le prétendu compositeur Allemand présente au financier le soi-disant Italien Melodini, qui lui demande ce qu'il pense de Gluck & de Piccini. Voici la réponse de Mondor dans un récitatif obligé :

Comme l'aigle de Jupiter,
L'un, dans son vol rapide, annonce le tonnerre
Qui gronde, éclate, tombe & fait trembler la terre.
Il frappe l'anapeste, & va comme l'éclair,
Du bémol au bécare,
Et du ciel au Tartare :
Son orchestre s'irrite, & l'on croit voir en l'air
Une vapeur hormonieuse
Dont la mélopée au ton fier
Retrace la douleur antique & ténébreuse.

MELODINI.

C'est cela justement : *bene!* Rien n'est plus clair,
Et monsieur est savant autant qu'intelligible.

MONDOR.

L'autre est le brillant rossignol :
Voyez comme son art caressant & sensible
Peint un chœur virginal, rend le calme visible,
Et comme il sait phraser sans sortir du bémol.
Que n'a-t-il l'intérêt, la marche dramatique !
Car ses motifs sont beaux, & ses chants sont heureux.

Durſon obſerve que le chant gâte la muſique, & qu'il ne peint rien, au lieu que l'orcheſtre peut tout peindre.

Premier couplet.

Je veux qu'on crie & non qu'on chante;
Je veux qu'on bruſque les effets.
Mes contrebaſſes font les frais
De la fureur, de l'épouvante;
Le haubois marque le deſir;
La flûte a l'accent de la plainte;
Le fifre, celui du plaiſir,
Et le remords eſt dans la quinte.

MELODINI.

Bene! Par un exemple arrivé récemment
J'appuierai votre ſentiment.

Couplet 2.

Un Gluckiſte à ſon écoliere
Enſeignoit l'accompagnement.
La quinte étoit ſon inſtrument:
Il voulut en jouer pour plaire.
La belle, affectant de rougir,
Eut l'air de céder par contrainte.
Il ſaiſit l'accent du plaiſir;
Mais le remords fut dans la quinte.

DURSON.

Oui l'effet de la quinte eſt ſouvent malheureux.

Couplet 3.

Zulmé rechauffoit par ſes charmes
Un Picciniſte doucereux:
Il chanta l'objet de ſes feux:
La belle lui rendit les armes.

Sa voix éveilloit le desir :
La flûte eut l'accent de la plainte ;
Le fifre promit du plaisir ;
Zéro se trouva dans la quinte.

Le financier invite Melodini au concert, où l'on doit exécuter de grands morceaux de Durson. Il lui annonce que ce compositeur prétend donner à l'opéra l'*Atrée* de Crébillon, dont il a fait retoucher les vers.

L'opéra (*dit Melodini*) nous étale assez mal-à-propos
Du théatre françois les tragiques lambeaux.
Du moins aux plagiats qu'un peu de goût domine,
Sans piller à tort, à travers.
Pourquoi de Crébillon vouloir changer les vers ?

MONDOR.

Eh, monsieur ! on a bien gâté ceux de Racine.
Durson, par son orcheſtre & par ses cris vainqueurs,
Est si sûr de frapper les oreilles, les cœurs,
Qu'il s'embarrasse peu des versificateurs.

DURSON.

Je compte aussi beaucoup sur le jeu des acteurs.
A présent c'est un feu, c'est une véhémence ...
La pantomine a fait de grands progrès en France ;
C'est elle qui les rend pathétiques & chauds.

MELODINI.

Tant pis, monsieur : la pantomime
Est le pathétique des sots.
Avec du mouvement, du bruit & des tableaux,
On prend pour du talent les grimaces d'un mime ;
D'un acteur convulsif les éclats furieux
A Paris font crier merveilles ;
Et si vous y prenez du plaisir par les yeux,
C'est aux dépens de vos oreilles.

Ici commence entre Durſon & Melodini une vive, mais fauſſe diſpute ; ils ne s'y livrent que pour faciliter l'évaſion de leurs maîtreſſes pendant le tumulte & le déſordre qu'elle occaſionnera. Honorine ſe charge d'appaiſer le prétendu Italien, pourvu que Mondor faſſe entrer l'autre muſicien dans ſon cabinet ; la porte en eſt fermée ; cette cantatrice demande au financier ſes clefs ; il ne craint point de les lui confier ; elle ouvre le cabinet, y pouſſe les deux Gluckiſtes, & donne les clefs à Melodini, qui va mettre ſon amante en liberté.

Honorine & Roſine prennent les habits d'homme que les deux muſiciens ont apportés ; ceux-ci ſe rapprochent, s'embraſſent, & feignent devant Mondor, qui les en prie, de ſe réconcilier comme s'ils avoient eu une querelle ſérieuſe. A la vue d'Honorine déguiſée, le financier demande quel eſt cet homme ? Durſon lui répond tout bas : *C'eſt Honorine*, & tout haut : *Un écolier qui m'attend.* Melodoni dit être également attendu. Ils promettent l'un & l'autre de revenir pour le concert. Mondor, ſans la reconnoître, voit Roſine en jockey, avec une baſſe qu'elle emporte. *Où va*, demande-t-il, *ce pauvre diable ?*

DURSON.

Ma baſſe eſt décollée, & je vais me pourvoir
D'une autre.

MONDOR.

Mais je crains que le poids ne l'accable.

Il a la bonté de relever lui-même la basse sur l'épaule de Rosine, en disant :

Attends donc que je t'aide. Adieu, jusqu'au revoir.

Il croit qu'Honorine seule vient de lui être enlevée, comme il l'avoit desiré; mais bientôt désabusé, il s'écrie :

Ah! quel tour abominable!
Plus de concert désormais.
Piccinistes
Et Gluckistes,
Ne me revoyez jamais;
Je vous donne tous au diable.

Le fond & sur tout les détails de cette comédie sont fort agréables à lire : on dit qu'elle fait aussi beaucoup de plaisir à la représentation dans des sociétés très-distinguées, soit par le rang & les graces, soit par l'esprit & les talens des personnes qui les composent.

Pour jetter une plus grande variété dans ce recueil, M. de Sauvigny, auteur du second volume, y insere plusieurs pieces de théatre d'un genre différent des premieres. On distingue dans ce volume, les *Amans François*, comédie en deux actes & en vers, à l'occasion des avantages remportés sur mer & sur terre par les François & les Etats-Unis de l'Amérique dans la Virginie. On lira cette piece avec plaisir.

Clarice, niece de M. Lisimon, avoit été promise à Saint-Clar, qui sert dans la marine,

mais, depuis, la mere de la jeune perſonne l'a promiſe au marquis Lucidor. Floricour, oncle de Saint-Clar, arrive de la Bretagne pour demander à ſon ami Liſimon la main de ſa niece, promiſe depuis ſi long-tems à ſon neveu. Liſimon, qui eſt un nouvelliſte, un politique comme il y en a tant, le reçoit d'un air très-occupé, lui objecte l'éloignement de ſa femme pour ce mariage, & lui apprend d'ailleurs qu'ils ſont brouillés depuis quelques jours. Floricour, qui les avoit toujours vus bien unis, lui demande la cauſe de cette brouillerie.

J'ai toujours entre vous vu régner l'harmonie,
Et je ne conçois pas ce qui peut la troubler.

LISIMON.

Tenez, en vérité, je rougis d'en parler.
C'eſt ſa maudite anglomanie :
Tout ce qu'on fait, vaut mieux à Londres qu'à Paris.
Ses robes, ſes chevaux, ſes gens ſont à l'angloiſe.
Quoiqu'elle ſache bien que cela me *déplaiſe* (*)
C'eſt toujours contre nous qu'elle fait des paris.
Je venois d'en perdre un ; je ſuis un peu colere,
J'ai rompu tout à fait.

Floricour ſort dans l'intention de les racommoder. Saint-Clar, qui vient d'apprendre en arrivant à Paris, qu'on doit donner Clarice au marquis Lucidor, ſe préſente à Liſimon pour s'en éclaircir ſans ſe faire connoître. Liſimon

---

(*) Il falloit, pour l'exactitude grammaticale, me *déplaît*.

demande à Saint Clar lui-même des nouvelles de Saint-Clar : savez-vous, lui dit-il, s'il est de retour? Saint-Clar lui répond, avec quelque embarras :

Monsieur, il est ici.

LISIMON.

De quand?

SAINT-CLAR.

D'aujourd'hui même.

LISIMON.

Le voyez-vous?

SAINT-CLAR.

Mais.... oui.

LISIMON.

Sa valeur est extrême;
Dans la derniere affaire il s'est très-bien montré.

SAINT-CLAR.

Il a fait son devoir.

LISIMON.

Il a fait davantage.
Monsieur, on m'a fort assuré
Qu'il s'étoit distingué par un trait de courage.

SAINT-CLAR.

J'ignore de quel trait vous voulez me parler :
Des marins le courage est le moindre mérite :
Je les ai vu combattre, & tous se signaler
Par la capacité, le zele & la conduite;
Je n'ai point distingué Saint-Clar à ses hauts faits;
J'ai vu par-tout la gloire où j'ai vu des François.

Tout ce que dit-là St.-Clar est noble &

intéressant. Il mérite d'être heureux. Aussi les deux oncles & Mde. de Lisimon s'accordent-ils pour lui donner Clarice; mais dans la persuasion que le mariage de Clarice & de Lucidor va se conclure, St.-Clar a disparu, & on le cherche long tems en vain. Enfin, son propre rival, par un retour de générosité qui l'emporte sur son amour, parvient à le découvrir, & le ramene aux pieds de sa maîtresse. Mais Saint-Clar a perdu toute sa fortune; il a le courage de le déclarer à Clarice, qui, sans l'en aimer moins, ne fait que l'estimer davantage; d'ailleurs, l'oncle de Saint-Clar lui donne tout son bien; leur mariage se termine, & Lisimon s'écrie :

Ah ! que je suis content ! une fois dans la vie
Ma femme a fait ma volonté.

Cette piece & les couplets qui la terminent seront immanquablement applaudis par tous les François, excepté par les Anglomanes, qui ne laissent pas d'être encore en assez grand nombre, même à Paris; mais qui heureusement deviennent de jour en jour plus ridicules. Cette petite comédie est peu féconde en situations : mais il y a des détails agréables, du patriotisme & plusieurs scenes intéressantes.

On distingue encore dans ce recueil, *la Fausse Porte*, comédie en trois actes & en vers.

Damon aime Lucile dont il est aimé : mais plusieurs obstacles s'opposent à leur union. D'un côté, une femme très-riche a offert sa fille en

mariage à Damon, qui s'eſt engagé à lui donner ſa main. Cette femme eſt morte, & Floriſe, qui eſt la jeune heritiere, a promis de reſpecter les ordres maternels quand ſon deuil finiroit. D'autre part, Dorilas eſt ſur le point de marier Lucile ſa fille à un M. Floricourt, jaloux à l'excès. Frontin, valet de Damon, & Liſette, cherchent à exciter cette jalouſie, pour que le pere de Lucile craigne de faire le malheur de ſa fille en lui donnant un tel époux. L'appartement de Dorilas & celui de Damon, ainſi que les deux portes, ſont en face l'un de l'autre. Il y a une troiſieme porte cachée dans la cloiſon, & c'eſt cette fauſſe-porte qui facilite toute l'intrigue & les incidens de la piece. On y trouvera une intrigue compliquée, des invraiſemblances, des ſcenes comiques, beaucoup de mouvemens & des ſituations. Le jaloux Floricourt croit ſouvent être ſûr de convaincre Lucile d'en aimer un autre & de la faire ſurprendre par ſon pere. Au moyen de la fauſſe-porte, il eſt toujours confondu. Mais une jolie ſcene, que ce moyen n'amene pas, & qui produiroit probablement de l'effet à la repréſentation, eſt la cinquieme du ſecond acte. Il faut ſavoir que Frontin, valet de Damon, avoit jugé à-propos d'écrire des lettres fort tendres à Floriſe ſous le nom de ſon maître, afin de lui ménager toujours ce riche parti; que Floriſe eſt de retour, & montre ces lettres à Lucile qui eſt ſon amie de couvent. Lucile veut vérifier ſi l'écriture eſt en effet celle de ſon amant. Elle le prie d'écrire ſous ſa dictée une lettre qu'elle

qu'elle veut adresser à une amie. Il apporte une petite table, de l'encre & du papier :

Tout est prêt, ordonnez ce qu'il faut que j'écrive.

LUCILE.

» Je viens d'apprendre, ma chere amie,

DAMON (*écrivant.*)

» Ma chere amie,

LUCILE.

» Que le perfide, le parjure.

DAMON.

» Le parjure.

LUCILE.

» Que j'ai tant aimé.

DAMON (*troublé, sans écrire.*)

Quoi Madame, il se peut!...

LUCILE.

Monsieur écrivez donc.

DAMON (*à part.*)

Est-ce pour m'éprouver! il faut que je poursuive.
(*Haut écrivant.*)
» Tant aimé.

LUCILE.

» Nous trompoit toutes deux en même tems;

DAMON (*à part.*)

Je ne sais que penser.

LUCILE.

Eh bien! Monsieur Damon!

DAMON.

J'écris.... assurément je n'ai trompé personne.

LUCILE.

» Les lettres qu'il vous écrivoit ne sont pas de son
» écriture.

DAMON.

Je tremble, & je ne sais pourquoi ;
Car tous ces mots-là sont une énigme pour moi.

LUCILE.

» Après cette indignité, vous êtes dégagée de la parole
» que vous lui avez donnée.

DAMON.

» Donnée.

LUCILE.

» Et moi.

DAMON.

» Et moi.

LUCILE.

» Je le vois dans ce moment.

DAMON (*regarde Lucile tendrement.*)

» Je le vois dans ce moment.

LUCILE (*avec effort & douleur.*)

» Pour la derniere fois de ma vie.

DAMON (*sans écrire.*)

Pour la derniere fois ?

LUCILE (*à part.*)

Que je me sens troublée ! ...

(*A Damon.*)

Oui, Monsieur.

DAMON.

C'en est trop, mon ame est accablée !
Je ne puis supporter....

LUCILE.

Ecrivez donc, Monsieur.

DAMON.

Je vous obéis, mais vous me percez le cœur.
J'ai fini.

LUCILE.

Non, Monſieur ; l'adreſſe n'eſt pas miſe.
» A Mademoiſelle.

DAMON.

» Mademoiſelle.

LUCILE.

» Floriſe.

DAMON.

Ah ! tout eſt éclairci, je vois votre mépriſe ;
Avez-vous pu me croire un lâche, un impoſteur,

Cette ſcene nous a paru ingénieuſe & théatrale. Quant au dénouement, on devine que tout ſe débrouille à la fin, & que les amans s'épouſent.

Le volume eſt terminé par la *Sage épreuve*, petite *aventure*, dialoguée, du même genre que celles du premier volume.

(*Journal* de Paris ; *Mercure de* France ; *Journal encyclopédique.*)



ENTRETIENS d'Angélique, pour exciter les jeunes perſonnes du ſexe à l'amour & à la pratique de la vertu; par une jeune Demoiſelle. A Paris, chez Morin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, à la Vérité. Volume *in-12.* de 470 pages.

L*ES Entretiens d'Angélique* ont pour but de fixer dans l'ame des jeunes filles les premiers ſentimens de piété & de religion qu'on y a fait naître, & de les porter à en remplir tous les devoirs. Ils ſont dédiés aux demoiſelles penſionnaires des dames Miramionnes. On ſait que cette communauté eſt une de celles de Paris où le ſexe reçoit une éducation ſoignée & ſolide. Le dévouement héroïque & la profonde ſageſſe de Madame de *Miramion* ſubſiſtent toujours dans la ſainte maiſon qu'elle a fondée, & de plus ſes vertueuſes diſciples y exercent encore chaque jour les devoirs de l'hoſpitalité. Les pauvres y ſont ſoignés, penſés & médicamentés de leurs mains. Le zele ardent qui les anime pour l'éducation des jeunes vierges confiées à leurs ſoins, s'eſt fait ſentir au cœur de Mademoiſelle *Marie-Françoiſe Loquet*, & de ſa plume ſont ſortis les entretiens ſpirituels qu'elle met au jour. Elle les annonce *écrits d'un ſtyle ſimple & naturel, tel qu'on doit l'attendre d'une fille ſans lettres* : d'après cet aveu,

nous nous abſtiendrons de juger trop rigoureuſement l'ouvrage; nous reſpectons d'ailleurs les motifs religieux qui lui ont donné l'exiſtence, & nous penſons que, malgré ſes défauts, il peut être utile à la docile jeuneſſe pour laquelle il eſt deſtiné.

Six interlocutrices forment tour-à-tour ces différens entretiens. Mademoiſelle *Angélique* en eſt la *préſidente.* C'eſt celle qui fait le beau rôle, qui prêche & endoctrine ſes compagnes. Elle a deux acolytes, Mademoiſelle *Clotilde* & Mademoiſelle *Chriſtine* qui la ſecondent. Le ſixieme entretien eſt intitulé : *obligation de ſervir Dieu dès la jeuneſſe*, & cette obligation n'y eſt point du tout démontrée. Il étoit pourtant facile de le faire, en diſant que toutes nos années appartiennent au ſouverain maître, & que nous devons employer à ſon ſervice les premieres comme les dernieres. La pieuſe Angélique s'en tient à peindre les avantages dont jouiſſent les jeunes ames qui ſe dévouent de bonne heure à l'amour de dieu & à l'obſervation de ſa loi.

Voici comme elle s'exprime en divers endroits de cet entretien :

» La ſimplicité, la candeur, l'innocence, com» pagnes ordinaires de l'enfance, plaiſent ſin» guliérement au ſeigneur. Il reçoit avec plus » de tendreſſe les ames dociles qui lui conſa» crent les prémices de leurs affections; il paye » ce ſacrifice ſi cher à ſon cœur de ſes plus » précieuſes faveurs.... L'enfant qui marche avec » ardeur dans le chemin de la vertu, eſt pour » dieu un jardin de délices, dans lequel il ſe

» plaît d'habiter. Il met ſes complaiſances à le
» cultiver lui-même avec un ſoin tout particu-
» lier. Un jeune cœur ſans vices & ſans paſ-
» ſions, eſt plus ſuſceptible des impreſſions de
» la grace. Le ſeigneur le tourne à ſon gré, &
» il ſe laiſſe aiſément conduire. L'eſprit-ſaint qui
» l'a choiſi pour ſon ſanctuaire, l'éclaire, l'inſ-
» truit, l'anime, le fortifie, & il cede ſans
» peine ou plutôt avec joie à ſes divines opé-
» rations..... L'aimable enfance qui n'eſt point
» infectée de la corruption du ſiecle, ſuit avec
» docilité les rayons de la lumiere céleſte. Dé-
» goûtée du monde ſans en avoir pénétré les
» maximes, elle eſt à l'abri de ſes pieges dans
» le ſein de dieu. La grace lui apprend à en-
» chaîner ſes paſſions avant d'avoir éprouvé
» leur révolte. Par une faveur ſinguliere, elle
» s'attache à ſon créateur d'une maniere ſi ſo-
» lide, qu'il eſt preſque impoſſible de l'en ſépa-
» rer. Elle contracte tous les jours de ſa vie
» cette heureuſe habitude de la vertu dans la-
» quelle elle trouve tant d'appas. O charmante
» innocence, que tu nous procures de biens
» ineſtimables! «

Dans un autre chapitre, Mademoiſelle Loquet condamne avec raiſon l'amour exceſſif, & le faſtueux uſage des parures. Tous les gens ſenſés goûteront ce qu'elle fait dire à ſon Angélique ſur ce ſujet. « Quel ſcandale! s'écrie-
» t-elle, de voir entrer dans nos temples ſacrés
» des femmes impérieuſes, qui traînent juſ-
» qu'aux pieds des autels tout l'étalage de la
» mondanité! de les voir diſputer & enlever

» au dieu tout-puiſſant les cœurs de ſes adora-
» teurs ; fixer ſur elles tous les regards des
» aſſiſtans, & exiger en préſence du roi des
» rois les hommages qui ne ſont dûs qu'à lui.....
» La pudeur, la modeſtie doivent être les ver-
» tus chéries de notre ſexe : c'eſt une obliga-
» tion très étroite pour les jeunes filles d'en
» faire leur principal ornement. Je vous le de-
» mande, voit-on briller cette pudeur, cette
» modeſtie ſur ces têtes qui ſont chargées de
» tout ce que le raffinement de la vanité a pu
» inventer de plus frivole & de plus ſédui-
» ſant ? «

Pour engager les jeunes chrétiennes à vaincre le reſpect humain qui pourroit ralentir leur marche dans le chemin du ſalut, Angélique adreſſe à Mélanie, nouvellement convertie, cette tirade qui n'eſt pas ſans éloquence :

» Qu'auriez-vous donc fait, ſi vous aviez
» vécu du tems des perſécutions ? Il falloit alors
» s'expoſer aux plus horribles ſupplices. Com-
» bien de vierges qui, dans l'âge le plus ten-
» dre, alloient braver les tyrans juſques ſur
» le trône. Elles voyoient ces affreuſes machi-
» nes inventées par l'enfer pour tourmenter
» les chrétiens; elles laſſoient par leur patience
» la cruauté des bourreaux ; elles ſouffroient
» avec joie les douleurs les plus aiguës ; c'eſt
» au milieu de tant de combats & de victoi-
» res, qu'elles conſommoient leur glorieux mar-
» tyre. On ne vous dit pas, ma chere Mélanie,
» d'aller répandre ſur un échafaud juſqu'à la
» derniere goutte de votre ſang, de ſacrifier

» votre fortune, votre santé & votre vie même
» pour votre divin époux ; mais vous devez
» vous déclarer pour Jesus-Christ, ne point
» rougir de porter ses livrées, & ne pas vous
» effrayer des railleries, des rebuts du monde.
» Refuserez-vous cette légere marque d'amour
» pour un dieu qui en brûle pour vous? «

Par ce peu que nous venons de rapporter, l'on voit que l'auteur des *Entretiens* a le style en général plus relevé qu'elle ne l'annonce : son ton n'est pas toujours aussi naturel qu'elle voudroit le persuader : elle a parfois des phrases précieuses & recherchées. Dans l'entretien où elle fait paroître une mere, elle n'a point du tout saisi la tournure qui convient à ce personnage; tout ce qu'elle lui fait dire, ainsi qu'à la jeune fille, est guindé & de mauvaise grace.

Les personnages sont des Demoisel es qui ont été élevées ensemble au couvent, d'où elles sont sorties depuis peu. Elles y ont reçu une bonne éducation, & elles appartiennent à des parens chrétiens; elles sont plus ou moins avancées dans les voies du salut, mais elles satisfont toutes aux devoirs de la religion. Nous voudrions, pour l'honneur de leurs institutrices, que les moins saintes d'entr'elles parlassent de leur légéreté, de leur dissipation, de leur imperfection, & qu'elles ne dissent pas qu'elles ont *étouffé les remords*, qu'*elles ont marché dans les routes de l'iniquité*, *qu'elles se sont plongées dans un abîme de crimes ;* c'est une exagération que leur âge dément ; un tel langage ne peut convenir qu'à des filles perdues.

Les deux ſcenes de converſion ſont trop violentes, nous oſerons même dire ridicules. Dans la premiere, c'eſt une viſion terrible qui cauſe une frayeur mortelle à une de ces Demoiſelles, & la décide à ſe conſacrer au ſervice du ſeigneur. Dans la ſeconde, la grace opere par un moyen aſſez plaiſant. Mélanie étoit la plus eſpiegle de toutes celles qui aſſiſtoient aux conférences de Mlle. Angélique; elle aimoit la parure & les aſſemblées du monde. Un ſoir elle fit une chûte conſidérable dans ſon eſcalier; elle fut bleſſée griévement à la tête, & le chirurgien appellé jugea qu'elle étoit en danger. Quand elle fut revenue à elle, les ſermons de Mlle. Angélique, ſur la ſévérité des jugemens de dieu, lui revinrent à l'eſprit, elle lança ſur les perſonnes qui l'environnoient des regards farouches, & prononça ces paroles déſeſpérantes : *O démon qui s'empare de moi! ô abîme qui s'ouvre pour m'engloutir.* On voulut lui adreſſer des paroles de conſolation, mais « ſes yeux s'enflammoient, & ſa bouche écumant de colere, ne ceſſa de répéter : *je ſuis damnée! je ſuis damnée pour toujours, entendez-vous bien!* « Tout le monde étoit épouvanté, il n'y eut que la bonne d'une de ces pieuſes Demoiſelles qui ne perdit pas la tête, » & qui commença à dire à la malade avec fermeté & autorité : » *Made-*
» *moiſelle, vous nous donnez un furieux ſcandale;*
» *ſi vous continuez, vous aurez affaire à moi;*
» & hauſſant la voix, elle ajouta : *qu'on m'ap-*
» *porte une baguette, qu'on me faſſe paſſer cette*
» *houſſine; voyons à préſent, Mlle. Mélanie, ſi*

» *vous ferez sage, prenez garde de broncher, & ayez*
» *la bonté de répéter les actes que je vais vous sug-*
» *gérer.* « Cet argument *à ferio* eut un heureux succès : Mélanie, plus douce qu'un agneau, prononça avec la bonne des actes de contrition, de résignation, de charité & d'espérance, à la grande édification de tous les assistans. Ainsi la baguette fit ce que n'avoient pu faire les exhortations les plus pressantes & les plus touchantes. Mélanie renonça dès ce moment à ses goûts mondains, & prit la résolution d'embrasser la vie religieuse. Il est à desirer que dans une nouvelle édition, Mlle. Loquet supprime cette dragonnade qui pêche encore contre toute convenance. Sied-il à une étrangere de menacer de coups de houssine, une fille de famille bien élevée, à l'âge de quinze à seize ans, & dans un instant où sa vie est en danger ?

Malgré ces taches, l'ouvrage, nous le répétons, peut être lu avec fruit par la jeunesse élevée chrétiennement. Les avantages que possede amplement l'auteur, c'est d'être bien instruite de l'écriture-sainte & des conciles, & son érudition, à cet égard, doit lui mériter des éloges. Au reste, ce n'est pas le premier essai de Mlle. Loquet : elle a déja donné au public *le voyage de Sophie & d'Eulalie au palais du vrai bonheur*, ouvrage qui l'a fait connoître avantageusement dans la république des lettres.

(*Année littéraire ; Journal littéraire de* Nanci.)

Cui bono? or inquiry, what benefits can arise, &c. *Cui bono? ou examen des avantages, qui peuvent résulter pour les Anglois ou les Américains, les François, les Espagnols, ou les Hollandois, des plus grandes victoires ou des succès les plus brillans, dans la guerre actuelle : en forme de lettres adressées à M. Necker, ci-devant contrôleur-général des finances de France ; par J. Tucker, doyen de Glocester. In-8vo.* 1781. A Londres, chez Cadell.

Depuis le commencement de la révolution de l'Amérique, l'auteur de ces lettres a souvent essayé de prouver à sa nation, que la guerre avec ses colonies étoit contraire à ses intérêts, & que l'Angleterre devoit permettre leur indépendance. Aujourd'hui le doyen de Glocester s'adresse aux François, qu'il voudroit aussi convaincre de leur erreur politique, en espérant quelques avantages de l'adversité de l'Angleterre.

Ces lettres sont au nombre de sept. La *premiere* n'est qu'une introduction à celles qui suivent.

La *seconde* contient la principale partie de ses raisons sur le sujet qu'il traite. Voici comme il s'exprime à cette occasion dans cette lettre.

» La premiere lettre n'étant qu'une simple
» introduction, nous allons à présent entrer
» en matiere. La pauvre Angleterre est subju-
» guée par les forces combinées de la France
» & de ses alliés. Il peut arriver, à la vérité,
» qu'elle ne soit pas conquise, au point d'être
» annexée comme une province à l'empire
» François. — Peut-être n'est-elle pas ruinée, au
» point d'être réduite à la banqueroute, ou de
» faire la plus méprisable figure dans le monde
» politique & dans le commerce. — Ou si vous
» aimez mieux une dépendance absolue qu'une
» dépendance partielle (la différence entre l'une
» & l'autre de ces conditions n'est pas si es-
» sentielle, qu'on ne puisse l'accorder par forme
» de raisonnement) l'Angleterre n'est donc
» plus un état indépendant, mais une province
» de France, qui sera gouvernée par un vice-
» roi du grand monarque. — Pouvez-vous en
» demander davantage ?

» Quel sera le résultat de ce grand change-
» ment ? — Et quels effets produira cette
» grande révolution, dans le cours du commer-
» ce & dans le systême politique ? — Quant
» au commerce, il est évident jusqu'à la dé-
» monstration que, si on demandoit à un né-
» gociant ou à un marchand, s'il seroit de son
» intérêt que les plus riches de ses pratiques,
» & ceux qui paient le mieux, fussent ré-
» duits à la banqueroute & à la mendicité, sa
» reponse seroit très-courte. Peut-être aussi
» seroit-il tenté de vous demander à son tour :
» — *Avez-vous dessein, Monsieur, d'insulter à*

» *mon jugement, ou de manifester votre ignorance,* » *en me faisant une question si plaisante?* Mais il » semble que les nations commerçantes doivent » agir par des loix & des maximes de négoce » & de commerce opposées, & tout-à-fait » contraires à celles des individus. Les corps » politiques doivent premiérement faire les plus » grands efforts, pour appauvrir leurs chalands; » ensuite ils commerceront avec eux. Voilà » la marche la plus sage. Ainsi ce qui auroit » été, dans un cas, le comble de la folie & de » l'absurdité, pour ne pas dire du crime & de » la scélératesse, doit être considéré, dans un » autre, comme le chef-d'œuvre de la pruden- » ce, de la prévoyance, de la sagacité, de » la pénétration, ou de tout ce qu'il vous plai- » ra. — Commençons donc ici nos comptes, & » ouvrons nos livres de dettes & de créances » entre deux nations commerçantes.

» Quand les Anglois étoient un grand & » riche peuple, ils achetoient une quantité des » meilleurs vins & eaux-de-vie de France, & » ils étoient reconnus pour les meilleurs cha- » lands, en ce qu'ils payoient argent comptant, » & même d'avance. — Si ces marchands sont » réduits à la derniere extrêmité de misere & » d'indigence — ils acheteront plus de vin & » d'eau-de-vie qu'ils ne faisoient, & ils se- » ront meilleurs chalands qu'auparavant. Voi- » là de la pénétration! voilà de la sagacité!

» De plus, quand les Anglois étoient dans » une grande prospérité & dans l'abondance » des richesses, ils étoient extrêmement vains

» & faſtueux. Leurs femmes ſur-tout (comme » il eſt naturel au ſexe) ſe diſputoient en-» tr'elles à qui raffineroit le plus ſur la parure. » Par-là leurs richeſſes les mettoient en état » d'acheter les ſoieries & les velours les plus » précieux, les galons d'or & d'argent les » plus élégans, qui ſe fabriquoient en France. » En effet, rien n'étoit jamais trop cher, pour-» vu que cela vînt de votre pays. En un » mot, les modes françoiſes prévaloient dans » les habillemens; les bonnes tables avoient » des cuiſiniers françois; les marchands de » modes, les tailleurs, les perruquiers & les » maîtres de danſe françois preſcrivoient les » loix de la politeſſe & de l'honnêteté. Mais » lorſque ce tems heureux, ſi deſiré, ſera » venu, où l'Angleterre ſera dépouillée de » toutes ſes richeſſes, alors ces bons chalands » d'autrefois acheteront ſans doute plus de ſoie-» ries, plus d'étoffes d'or, plus de galons d'or » & d'argent, & plus de toute autre choſe » qu'ils ne faiſoient auparavant, — parce qu'ils » n'auront plus de quoi payer; & tous ces » marchands de modes, ces tailleurs, ces per-» ruquiers, ces parfumeurs &c. &c. ſe croi-» ront exceſſivement heureux de travailler *gra-» tis* pour les pauvres Anglois. — Voilà en-» core une autre marque d'une ſageſſe con-» ſommée & d'une profonde pénétration!

Dans la *troiſieme* lettre, le doyen s'efforce de prouver qu'il eſt du véritable intérêt de la France d'avoir dans l'Angleterre une riche & *non une pauvre pratique*, & *vice verſâ*, qu'il eſt

de même du véritable intérêt de l'Angleterre de favoriser la prospérité de la France, afin d'avoir en elle une riche & *non une pauvre pratique.*

La *quatrieme* lettre roule sur l'inconséquence de la jalousie de commerce, quand on ne veut pas souffrir de rivaux, & sur son inefficacité, pour parvenir à tel but honnête que ce soit.

» Depuis les jours d'Hésiode jusqu'à présent, » dit l'auteur, on a toujours vu que deux » hommes du même métier s'accordent diffi- » cilement. La description que nous donne » Hésiode de ces concurrens est si singuliere, » que je ne puis comprendre comment les » gueux & les troubadours de ce tems-là n'ob- » tinrent pas de quelques législateurs des pri- » vileges exclusifs. Je crois même qu'on pour- » roit inférer des paroles du poëte, que tous » les commerces furent jadis libres ; autre- » ment, qui oseroit dire que l'émulation, par- » mi les commerçans, eût pour objet le bien » public ? Qui, dis-je, oseroit dire une pa- » reille chose, si l'on eût mis des entraves à » cette émulation ?

» Mais qu'il y ait eu ou non à cette épo- » que des compagnies de commerce exclusives, » il est vrai pourtant que par la suite, l'esprit » de monopole prévalut presque par-tout, au » point de ne laisser passer aucune occasion » d'établir des compagnies exclusives ou res- » traintes, tantôt sous un prétexte, tantôt » sous un autre.

Le doyen observe que les prétextes de jalousie nationale entre la France & l'Angleterre sont beaucoup moins plausibles que ceux qui pourroient survenir entre deux autres pays voisins.

» Ainsi par exemple, dit-il, le caractere » d'un François, considéré quant à la nation, » est vif & enjoué, léger & changeant; celui » d'un Anglois est pénétrant & profond, mé- » thodique & correct. Dans l'un l'imagination » domine, dans l'autre c'est le jugement. L'i- » magination brillante du François le fait ex- » celler dans presque tous les ouvrages d'or- » nement & de parade; le jugement solide de » l'Anglois se fait appercevoir dans la fabrique » des choses les plus propres à l'usage & aux » commodités générales. Un François veut » frapper les regards du spectateur au premier » coup-d'œil; un Anglois tâche d'employer » toute son attention pour examiner la bonté » de l'ouvrage, l'habileté & l'imagination de » l'ouvrier. On a souvent fait ces observations; » en vérité elles sont très naturelles. Pourquoi » n'en tire-t-on pas la conclusion convenable? » — Une conclusion de tant de conséquence » pour la paix & le bonheur de l'humanité; » savoir, que des talens & des qualités si dif- » férentes ne peuvent, à proprement parler, » être rivaux les uns des autres, puisqu'ils » agissent dans des spheres différentes & qu'ils » tendent à des vues & usages différens. Il y » a donc d'autant moins de prétextes plausi- » bles d'une jalousie nationale entre la France

» & l'Angleterre, qu'il ne peut y avoir de » concurrence nationale entr'elles.

» De plus, comme le sujet dont il s'agit ici » est très-intéressant pour la tranquillité & le » bonheur de l'humanité, — je dois encore » le considérer sous un autre point de vue. » L'éclaircissement n'en paroîtra peut-être pas » assez noble à quelques-uns de mes lecteurs; » mais comme les observations sont justes, & » les conséquences très-importantes, je serai » moins sensible aux critiques qu'on en pour» roit faire : *Hæ nugæ seria ducunt.*

» L'emploi de M. le valet & de M. le per» ruquier, & de Mlle. la coëffeuse, &c. est » de créer avec leurs doigts ces êtres connus » sous le nom d'*élégans* & d'*élégantes*; — êtres » qui, pour la plupart, doivent leur existence » à une imagination vive & à un beau indé» finissable, à ce *je ne sais quoi.* Il n'y a donc » point, à proprement parler, de systême fixe » de machines propres à former de semblables » embrions, & à leur donner le dernier coup » de pinceau; car tout dépend du caprice, du » goût & de l'usage. En un mot, la mode ou » la coutume est le grand empire où la France » a toujours régné, & où probablement elle » régnera toujours sans trouver de rivale. » L'Anglois naturellement appliqué, est d'un » caractere entiérement opposé; il a un talent » particulier pour faire une bonne distribution » du travail, & pour adapter chaque détail à » la capacité, à l'âge, au sexe & au mérite » des personnes qu'il occupe. Je pourrois mê-

» me avancer qu'il n'a presque pas son égal » pour ce qui concerne la construction des » machines employées en différentes manufac- » tures; mais il ne peut adapter les dents de » ses roues, ses vis, ses poulies, ses leviers, » son vent, son eau, ou ses machines à feu, » à la fabrication d'*élégans* ou d'*élégantes*. C'est » là un point tout-à-fait distinct, & qui sera » toujours tel; l'Anglois sera donc toujours » imparfait dans ces sortes d'objets. Il est vrai » toutefois que, s'il eût pu appliquer son es- » prit méchanique & ses machines de com- » merce à de tels sujets, les manufactures an- » gloises d'*élégans* & d'*élégantes* auroient été » sans contredit, les meilleures, les moins » cheres & du travail le plus achevé.

» Les choses étant ainsi, les François & les » Anglois doivent se contenter de leurs talens » respectifs, & ne pas faire d'entreprises » dans l'exécution desquelles, au moins pour la » plupart, ils doivent à coup sûr échouer. » Une autre conséquence aussi vraie, si mon » raisonnement est bon, c'est que si ces deux » nations jouissoient d'une paix solide (ce qu'on » ne doit presque pas espérer, tant que cette » furie, la *jalousie de commerce*, allumera entre » elles le flambeau de la discorde) elles de- » viendroient, par cette raison, d'autant plus » riches & meilleures pratiques l'une pour l'au- » tre. Dans ce cas, la France devenant plus » riche, le François pourroit avoir divers articles » de mode & d'usage, auxquels il ne penseroit » jamais dans son état de pauvreté, & par

» conséquent il les acheteroit, médiatement ou » immédiatement, à un marché anglois, parce » qu'il y trouveroit de quoi choisir entre une » infinité de choses différentes, & qu'il y ver» roit pareillement toutes les sortes de manu» factures, du poli le plus fini, & du meilleur » marché. D'un autre côté, plus l'Angleterre » augmenteroit en richesse, plus les Anglois » de l'un & de l'autre sexe chercheroient à » briller par les modes & coutumes de France, » & à acquérir des agrémens qui, comme dit » fort bien le lord Chesterfield, ne sont pas une » plante de ce terroir.

Dans la *cinquieme* lettre, l'auteur établit un arrangement entre l'Angleterre & l'Amérique, en supposant que l'Angleterre soit victorieuse : » trois choses, selon lui, sont l'objet de la » révolution actuelle. Premiérement, nous nous » proposons de recouvrer notre ancien com» merce avec les colonies. Secondement, nous » espérons que la réconciliation étant faite, on » persuadera aux Américains d'entrer pour » leur part dans les dépenses générales de l'em» pire. Troisiémement, nous nous flattons de » recouvrer par leur soumission notre gloire » nationale.

» Premiérement, nous nous proposons de » recouvrer notre commerce. *Commerce*, Mon» sieur, est un terme très-vague, & peut ser» vir pour toute communication mercantille de » nation à nation, ou d'homme à homme ; » mais ici ce terme doit signifier l'exportation » des manufactures de la Grande-Bretagne en

» Amérique, & l'importation de l'Amérique
» dans la Grande-Bretagne. Nous avons perdu,
» ce semble, cette importation & cette expor-
» tation; la guerre & la victoire paroissent les
» mesures les plus propres à réparer nos per-
» tes. Il arrive, malheureusement pour les
» avocats de la guerre présente, que ces me-
» sures sont totalement vaines; — vaines, dis-
» je, dans le sens qu'ils y donnent; car nous
» n'avons perdu notre commerce avec l'Améri-
» que, que parce que les Américains & nous-
» mêmes, sommes devenus plus pauvres, &
» par-là plus mauvais chalands les uns pour
» les autres, à cause de ses frais énormes, oc-
» casionnés par la guerre. — En même-tems
» que le prix des productions & des marchan-
» dises des pays respectifs est prodigieusement
» haussé pour les consommateurs; — haussé,
» dis je, à cause des frêts, des assurances, qui
» sont augmentées, & des risques, qui sont de-
» venus plus grands. — Et sur-tout à cause des
» profits immenses, que font actuellement les
» étrangers avec leurs vaisseaux neutres, étant
» les seuls agens, facteurs & commissionnaires
» pour les deux pays.

» Les choses étant ainsi, & les désavantages
» se trouvant des deux côtés, doit-il être éton-
» nant que le commerce entre l'Angleterre &
» l'Amérique ne soit pas à présent dans un
» état florissant. En vérité, comment pourroit-
» il arriver autre chose, en pareil lieu? — En
» même-tems, il est plus simple de demander
» si la continuation de la guerre, ces miseres

» perpétuelles & ces banqueroutes qui en ré-
» ſultent, — ſeront des moyens de faire re-
» vivre notre commerce, & de rendre les deux
» partis plus riches ou meilleurs chalands? —
» L'homme, qui voudroit ſoutenir ce paradoxe,
» ne mériteroit pas qu'on lui portât envie, à
» cauſe de ſa logique. Il peut dire ce qu'il lui
» plaît.

» Autrefois, c'étoit en quelque ſorte une
» offenſe impardonnable de vouloir convain-
» cre les Anglois que leurs manufactures avoient
» la préférence ſur celles des autres nations,
» quant au bon marché. En effet, les Anglois
» ont un penchant incroyable à ſe former des
» idées ſombres & noires relativement à leur
» commerce. Et rien ne ſemble leur plaire da-
» vantage que ce mot du célebre lord Cheſ-
» terfield, qui diſoit gravement : *nous ſommes*
» *perdus & ruinés*. C'eſt pour cela que ſon ami,
» le lord Bolingbroke, établiſſoit toutes ſes diſ-
» ſertations patriotiques ſur cet baſe. — Pour
» quels beaux exploits lui & ſes freres patrio-
» tes jouirent-ils d'une haute eſtime, qui ap-
» prochoit de l'adoration chez le bon peuple
» d'Angleterre, durant le regne long, pacifique,
» & fertile en richeſſes (ſi je puis me ſervir
» de ce terme) de ſir Robert Walpole? En
» vérité, long-tems avant eux, *nous ſommes rui-*
» *nés & perdus*, étoit le refrain de la chanſon.
» Un auteur de quelque réputation, Joſué
» Gée, étoit ſi rempli de cette idée déſeſpé-
» rante, qu'il ſe mit à démontrer, par des figu-
» res & des fables de compte, que les balan-

» ces du commerce étoient, presque par-tout, » prodigieusement contre nous; de sorte que » suivant cette douce démonstration, il ne se» roit pas resté depuis 60 ans un schelling dans » la Grande-Bretagne. Cependant, Monsieur, » nous avons dépensé & prodigué jusqu'à ce » jour, pour des guerres rien moins que né» cessaires, & d'aucun profit, au-delà de 150, » 000,000 livres sterling; — preuve certaine » qu'il s'étoit misérablement trompé dans ses » calculs, au milieu des réflexions les plus mé» lancoliques sur notre prudence.

» Néanmoins, l'expérience a effectué à la » fin ce que la raison & les argumens ne pou» voient démontrer. Aujourd'hui les marchands » & les manufacturiers anglois trouvent & s'ap» perçoivent que leurs marchandises dans les » marchés américains (nonobstant tout le dé» savantage attaché présentement à cet objet) » passent pour meilleures & moins cheres, que » les mêmes articles des autres nations, au » jugement même des Américains. C'est un » heureux augure, qui peut tendre à plusieurs » bonnes conséquences, si l'on sait en profi» ter. Car il s'ensuit évidemment que les Amé» ricains acheteront nos marchandises, dès que » ce sera leur intérêt, & qu'ils seront en état » de le faire, malgré l'exclusive antipathie qu'ils » peuvent avoir pour nous. Et je défie qui que » ce soit de prouver qu'ils aient jamais acheté » nos marchandises, contre leurs propres in» térêts, même durant le moment le plus flat» teur de leur amitié. (Une chose pourtant

» que je dois avouer, c'eſt qu'autrefois ils
» achetoient ſouvent des marchandiſes angloi-
» ſes, quand ils ſavoient qu'ils n'étoient pas
» en état & qu'ils n'avoient point intention de
» les payer. Avec l'argent qu'ils en retiroient,
» ils ſe procuroient des terres, ou faiſoient le
» commerce avec les établiſſemens eſpagnols.
» Si donc c'eſt-là l'objet des plaignans, quand
» ils pleurent la perte du commerce avec l'A-
» mérique, j'eſpere que nous ne recouvrerons
» jamais ce commerce pour l'avenir. C'eſt-à-
» dire, que nous n'aurons plus en eux cette
» confiance du paſſé. Les méchantes dettes des
» Américains envers ce pays, bien avant les
» troubles actuels, étoient au-delà de ce qu'on
» peut imaginer.--- Elles étoient beaucoup plus
» fortes que les ſommes dues à l'Angleterre par
» toutes les autres parties du monde.

» En outre nous voyons aujourd'hui que
» les meilleures productions de l'Amérique peu-
» vent être importées en Angleterre, ſi nous
» en donnons le plus haut prix, malgré ces
» obſtacles, auxquels par les guerres civiles &
» les animoſités nationales ſont jointes mille
» difficultés & mille découragemens. Le tabac
» des colonies révoltées, de Maryland & de
» Virginie, avec les productions de prix des
» autres pays ſont aujourd'hui vendues & ache-
» tées ouvertement, même dans des ventes
» publiques, dans tous nos grands ports de mer,
» comme avant la guerre. Après de pareilles
» preuves, que pouvons-nous ſouhaiter ou de-
» mander de plus? & ſi cela ne ſuffit pas pour

» nous convaincre, que la conquête de l'A-
» mérique, --- en la supposant toutefois possi-
» ble, --- ne peut aucunement être utile en
» matiere de commerce, --- je serois satisfait
» de savoir quelle espece de preuve sera ou
» pourra être censée suffisante. En un mot, si
» l'expérience journaliere & des faits notoires
» ne sont point capables de nous convaincre
» que notre plan est entiérement mauvais, je
» n'ai d'autre parti à prendre, que de déclarer
» ouvertement & sans réserve que nous som-
» mes déterminés à agir contre notre convic-
» tion --- & contre nos propres intérêts : *Non*
» *persuadebis, etiamsi persuaseris.*

» Mais on nous dit, en second lieu, continue
» l'auteur, que la réduction de l'Amérique seroit
» un moyen de persuader à ce peuple, au-delà
» de l'atlantique, d'entrer pour une part dans
» les dépenses nationales, dont nous sommes
» accablés. Bon! & alors ce raisonnement aura
» à-peu-près l'effet suivant, quoiqu'en termes
» différens. ---

» Après avoir tâché pendant plusieurs an-
» nées de réduire les *corps* des Américains par la
» force des armes, nous renoncerons pour l'a-
» venir à toute méthode semblable; parce que
» notre dessein est de subjuguer leurs *esprits*
» par la supériorité de notre puissante éloquen-
» ce. Nous leur dirons (& à-coup-sûr ils nous
» croiront) que nous ne voulons plus em-
» ployer dorénavant des moyens violens. Nous
» rejettons & détestons toute autorité & puis-
» sance sur eux, & nous y renonçons. Ils
» pourront

» pourront jouir de leurs droits inaliénables,
» quelque qu'ils puiſſent être ; ils ſe preſcri-
» ront eux-mêmes des loix, & ils ſeront en
» tout leurs maîtres. — Et s'ils ne veulent payer
» aucunes taxes, — ils ſe taxeront eux-mêmes.
» Mais, quand nous leur aurons fait croire
» toutes ces belles choſes, nous ferons tomber
» ſur eux une telle armée de tropes & de mé-
» taphores choiſies, qu'ils ſeront hors d'état
» de réſiſter, — quoiqu'ils aient réſiſté ſi long-
» tems à nos canons & à nos bayonnettes. De
» plus, quoique dans les tems de leur proſpé-
» rité, tems où ils étoient riches & puiſſans,
» ils n'aient pas daigné payer la moitié de leurs
» dépenſes civiles & militaires, — encore moins
» contribuer, d'un ſeul ſchelling, à l'entretien
» des nôtres ; — cependant, quand ils ſeront
» appauvris, qu'ils auront fait banqueroute &
» qu'ils ſeront hors d'état de ſubſiſter eux mê-
» mes, nous leur perſuaderons alors de donner,
» du ſuperflu de leur pauvreté, de riches ſub-
» ſides pour leur intérêt & le nôtre. Comme
» c'eſt un plan qui promet tant & dont la
» réuſſite eſt ſi ſûre, nous y perſévérerons &
» nous pourſuivrons la guerre d'année en an-
» née, quoi qu'il en coûte, juſqu'à ce que nous
» ſoyons venus à bout de notre deſſein.......

» La derniere raiſon, dit le doyen de Glo-
» ceſter, pour perſiſter dans nos plans diſpen-
» dieux pour le recouvrement de l'Amérique,
» eſt de rétablir notre ancienne gloire.

» La gloire, Monſieur, quant au cas pré-
» ſent, peut être conſidérée ſur deux points

» de vue : d'abord la gloire ou l'honneur d'a-
» voir un empire immenſe ; ſecondement la
» gloire ou la renommée, attachée au courage
» & à la bravoure.

. . . .

» Mais, ajoute plus bas l'auteur, les re-
» gles de l'honneur & de la gloire nationale
» different, ce ſemble, de toutes les autres re-
» gles, & l'on n'en doit pas juger par les prin-
» cipes ordinaires de la raiſon & du bon-ſens.
» Par exemple, le doge de Veniſe, vient tous
» les ans en grand cortege & avec appareil,
» épouſer la mer Adriatique; certainement c'eſt
» un ſpectacle bien glorieux pour les Véni-
» tiens de voir leur chef ſe marier à une
» épouſe auſſi douce & auſſi complaiſante. Ils ſe
» croient beaucoup meilleurs, plus riches, &
» plus puiſſans, au moment de ce mariage for-
» tuné. Cependant comme c'eſt en quelque
» façon la coutume, qui a donné la ſanction à
» cette cérémonie, laiſſons-la paſſer. — Le peu-
» ple de Veniſe l'attend tous les ans comme
» une fête ſolemnelle. Si toutefois, ſa ſérénité
» devoit aller plus avant ; ſi elle devoit tra-
» verſer la mer Adriatique & toute l'immenſité
» de la Méditerranée dans le vaiſſeau doré de
» la république, vaiſſeau à voiles de ſoie &
» à banderoles peintes ; — ſi elle devoit paſſer
» le détroit de Gibraltar & voguer ſur le
» vaſte ſein de l'Océan Atlantique, pour pren-
» dre une autre épouſe plus jolie, plus douce
» & plus complaiſante; — qu'eſt ce que le monde,
» — qu'eſt-ce que les Vénitiens eux-mêmes

» diroient des dépenses nécessaires pour cette
» pompe & cette cérémonie nouvelle? — L'ap-
» plication est claire.

» Quant au second genre de gloire nationale
» (angloise) qu'il me soit permis de demander :
» qui accuse ou peut acuser nos troupes de
» terre & de mer de manquer de la valeur
» & de la bravoure naturelles à la nation ?
» — En vérité, sur ce point il n'est pas be-
» soin que nous soyons fort prodigues dans
» nos propres louanges. . . . .
» . . . . Observons, continue
» l'auteur, que loin d'accuser notre nation de
» timidité ou de pusillanimité, toute l'Europe
» nous blâme unanimement de notre grand
» entêtement & de notre persévérance obsti-
» née dans un combat aussi inégal. On ne nous
» reprochera pas d'être poltrons, mais plutôt
» des Don-Quichottes, qui se battroient con-
» tre des moulins à vent, afin de trouver moyen
» de déployer leur courage.

L'auteur termine cette lettre par observer qu'il fut un tems où les Anglois se regardoient comme les plus malheureux des hommes pour avoir été chassés de France, parce qu'ils croyoient avoir fait une perte irréparable. Il ajoute que le tems & la réflexion leur ont fait supporter leur destin, & que l'expérience leur a appris que c'étoit un bonheur pour eux d'avoir été vaincus, parce qu'ils ne faisoient que sacrifier les intérêts de leur patrie à la vaine gloire des conquêtes. Cependant la France n'étoit pas à 1000 lieues de l'Angleterre, &

il n'y a point de comparaison entre la France & l'Amérique, tant pour la pureté de l'air, la beauté du pays, le sol, le climat, & les productions, que pour le génie du peuple, le caractere, la population, & les richesses des deux contrées.

Dans la *sixieme lettre*, l'auteur examine les avantages qui résulteroient pour l'Amérique en obtenant son indépendance dans la guerre actuelle. A ce sujet voici une réflexion qui est bien raisonnable.

» Quant à la grandeur future de l'Améri-
» que, & à ce quelle devienne un empire sous
» un chef républicain ou monarchique, c'est
» une des idées les plus vaines & les plus sot-
» tes qu'on ait jamais pu concevoir, même les
» faiseurs de Romans. En effet, il n'y a rien
» dans le caractere du peuple, dans la situa-
» tion du pays, & dans la nature des diffé-
» rens climats qui tendent à soutenir une pa-
» reille supposition. Au contraire, en exami-
» nant l'antipathie mutuelle des états, leurs
» intérêts opposés, leur différence de gouver-
» nement, d'usages & de mœurs, — on voit
» comme un signe certain, que les Américains
» n'auront point de centre d'union entre eux,
» nul intérêt commun, quand le pouvoir &
» le gouvernement de l'Angleterre seront tota-
» lement écartés. En outre, si l'on examine
» comme leur pays est entrecoupé & divisé
» par de grandes baies, de vastes rivieres &
» lacs, & par des chaînes de montagnes, —
» & sur-tout lorsque l'on considere les im-

» menses régions de l'intérieur, ainsi que les
» établissemens de derriere, où l'on n'a pas
» encore pénétré, il est très probable que les
» Américains ne pourront jamais être unis en
» un seul empire, sous quelque espece de
» gouvernement que ce soit. Leur destin semble d'être — un peuple désuni jusqu'à la fin
» des tems. En un mot, la seule supposition
» probable qui puisse à présent être formée,
» à leur sujet, est que — jaloux, soupçonneux,
» méfians les uns des autres comme ils le sont,
» ils seront divisés & subdivisés en petites sociétés ou principautés, suivant les divisions
» naturelles ou les limites de leur pays, dont
» nous avons déja fait mention, & que chaque société en général sera plus attentive
» à poursuivre ses disputes & querelles intestines, qu'avide d'embrasser des guerres étrangeres & de chercher des conquêtes éloignées.
» Ils n'auront ni le loisir, ni le penchant, ni
» l'habileté nécessaires à de telles entreprises. —

La *septieme* & derniere lettre contient un plan pour une pacification générale; l'auteur ne le présente pas comme le meilleur absolument, mais seulement comme le plus praticable, & probablement le plus facile à faire accorder aux parties intéressées.

Les articles de ce plan sont; 1°. que toutes les places prises dans la guerre soient réciproquement rendues.

2°. Qu'on fasse aux *Américains républicains* une cession de tous les pays situés entre les riviere Penobscot & Connecticut.

3°. Que les Américains *Loyaliſtes* ſoient maîtres du diſtrict qui confine d'un côté à la riviere de Connecticut, & de l'autre à celle de Hudſon, & qu'on leur abandonne auſſi Long-Iſland & Staten-Iſland.

4°. Que tout le pays depuis la riviere de Hudſon juſqu'a la frontiere Septentrionale de la Nord-Caroline, ſoit cédé pour toujours aux Américains républicains.

5°. Que les loyaliſtes gardent les trois provinces reſtantes, ſavoir, la Nord-Caroline, la Sud-Caroline & la Géorgie.

6°. Comme les provinces de New-Yorck, de Nord & Sud-Caroline & la Géorgie, feroient pour lors des aſyles pour les réfugiés loyaliſtes, que le gouvernement royal & mixte ſoit rétabli dans chacune, tel qu'il étoit autrefois; que ce gouvernement durera dix ans, à dater du traité, & qu'à ce terme l'aſſemblée de chaque province ſera libre de choiſir telle forme de gouvernement quelle jugera à propos.

7°. Que la Floride orientale ſoit cédée à l'Eſpagne avec la fortereſſe de GIBRALTAR, moyennant que S. M. C. veuille donner en échange l'iſle de Porto-Rico, (*place auſſi peu utile pour l'Eſpagne que Gibraltar l'eſt pour l'Angleterre.*)

8°. Que l'iſle de Minorque ſoit cédée à la maiſon d'Autriche; que toute l'iſle avec tous les ports & fortereſſes qui en dépendent ſoient ouverts & libres aux vaiſſeaux de toute nation. Que l'empereur d'Allemagne invite les puiſſances belligérantes à envoyer des députés à Bruxelles ou dans quelque autre ville de la

Flandre Autrichienne, pour y traiter des moyens de procurer une pacification générale; & que si l'on peut obtenir la paix aux conditions ci-dessus énoncées, que la puissance de l'Allemagne, l'impératrice de Russie, les rois de Suede & de Danemarck la garantissent.

Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de prudence & de sagesse. L'auteur peut se vanter d'avoir en quelque sorte le privilege d'être exempt des préjugés nationaux, en politique.

(*Critical Review.*)

MÉMOIRE sur le passage par le nord, qui contient aussi des réflexions sur les glaces; par M. le duc DE CROY. A Paris, chez Valade, imprimeur-libraire, rue des Noyers, 1782, 23 pages *in-4to.*

IL seroit difficile de trouver un mémoire plus clair, plus méthodique, plus concluant que celui que nous annonçons, composé par M. le duc de Croy, qui cultive les sciences avec tant de goût & de succès, & imprimé sous le privilege de l'académie des sciences.

Qu'est-ce que c'est que trouver le passage par le nord, soit par mer, soit par les rivieres, ou de toute autre façon?

Telle est d'abord la question que propose l'illustre auteur, & à laquelle il répond: c'est trouver pour tous les bons bâtimens de mer,

de commerce, & autres, un paſſage d'uſage, plus ſûr, plus court, plus commode & moins diſpendieux qu'en tournant par les pointes ſud de l'Amérique ou de l'Afrique. Si quelques-unes de ces circonſtances y manquent, ce n'eſt plus remplir l'objet.

Nous n'avons, pour aller dans la mer du ſud ou vers le Japon, le Kamtschatka, & tout l'oueſt de l'Amérique, que la voie de la mer, avec des bâtimens propres à l'objet, en paſſant, ſoit par le détroit de Magellan ou le cap Horn, ſoit en doublant le cap de Bonne-Eſpérance. L'objet eſt donc (& il ne peut y en avoir d'autre) de trouver pour les mêmes bâtimens de mer une voie plus courte, au moins auſſi ſûre & moins diſpendieuſe. Ce n'eſt point un objet de curioſité qu'on cherche, mais un objet d'utilité.

Cet objet a été cherché & tenté, ſoit par la mer, ſoit par l'intérieur de l'Amérique ſeptentrionale.

Par les terres de l'Amérique ſeptentrionale, ce paſſage ne peut être que par des rivieres ou lacs intermédiaires, s'il y en a, comme on en a quelques conjectures.

Mais on a remonté preſque tout ce qu'on a découvert de rivieres juſqu'où finiſſoit la profondeur d'eau néceſſaire aux vaiſſeaux. On eſt ſûr, par la connoiſſance de toutes les rivieres connues, qu'elles diminuent de fond en remontant; & vu la longueur prodigieuſe que doivent avoir ces rivieres, joint à la difficulté de vaincre la rapidité des courans, les ſauvages, &c.

il eſt bien certain que les vaiſſeaux n'y peuvent paſſer ; donc cette recherche eſt vaine & inutile au paſſage qu'on voudroit tenter.

Qu'il puiſſe y avoir quelque part une ligne d'eau communicative, laquelle devroit avoir au moins neuf cens lieues d'étendue ; qu'une truite qui remonte les cataractes, puiſſe aller d'une mer à l'autre ; qu'on y puiſſe même aller en canots avec les portages, & même ſans portages, à la bonne heure : mais tout cela ne fait que démontrer encore mieux l'impoſſibilité du paſſage, puiſque ſûrement il y auroit plus de peine de tems & de dépenſe. D'ailleurs tous ceux qui ſe ſont le plus occupés de ces recherches, & à qui M. le duc de Croy en a parlé, ſont tous convenus avec lui que ce paſſage ne pourroit être pour des vaiſſeaux de mer. On ne doit donc plus parler du paſſage vraiment utile par-là.

Reſte à le chercher par la mer du nord.

Sur ce qu'on a trouvé en tel tems & dans tel endroit une mer libre, on a dit quelquefois : *il n'y a donc plus qu'à s'y enfoncer.* Mais tout le monde ſait que ſi le vent & le courant partent d'un côté, ſi on y peut paſſer, on ne peut pas revenir par le même endroit. Il n'eſt donc pas raiſonnable d'en tenter la navigation, ce ſeroit alors par le deſſous du vent qu'il faudroit tâcher de proche en proche de faire des découvertes, pour être au moins ſûr du retour. C'eſt même ce qu'on a eſſayé tant qu'on a pu, mais ſans ſuccès.

Un obſtacle phyſique qui s'oppoſe encore à

la navigation dans les mers polaires, ce sont les glaces, dont il faut distinguer deux especes, les *glaces des côtes*, que l'auteur appelle *glaces côtieres*, & *les glaces vers les pôles*, qu'il appelle *glaces polaires*. Les unes & les autres forment des obstacles insurmontables. Les dernieres sont sur-tout remarquables par leur grande hauteur, bien supérieure à celle des glaces côtieres. On voit des montagnes de glace qui ont 100 & 150 pieds de hauteur & plus. M. le duc de Croy explique très-bien la formation de ces glaces; & cette partie de son ouvrage est très-curieuse & très-intéressante pour les physiciens.

En s'arrêtant à quelques résultats, on voit que les mers polaires sont garnies de glaces qui varient sans cesse de forme & de place, suivant que le plus ou moins de calme les réunit, que les tempêtes les brisent, ou que, pénétrant profondément, l'eau de la mer qui est un peu moins froide, en dégele le dessous, & fasse changer le centre de gravité des masses.

Que les mers polaires gêlent pendant les calmes à la superficie, sans le secours des terres.

Qu'il s'y forme d'immenses glaces plates, qui en se brisant & s'empilant dans les tempêtes, font de nouvelles montagnes de glaces.

Que plus on avanceroit vers les poles, plus on trouveroit de glaces, excepté dans quelques circonstances trop rares & trop peu durables, pour qu'on puisse s'y hasarder.

Qu'il est possible qu'en quelques endroits il y ait quelquefois des vuides ou glaces moins

ſerrées entre les glaces côtieres & les glaces polaires. Mais qu'il ſeroit imprudent de s'expoſer à être enfermé entre deux, à moins que les débouchés des deux bouts ne ſoient parfaitement connus. Or, quelques tentatives que l'on ait faites, on n'en connoît aucun d'une maniere certaine.

Ainſi aucune des mers habituellement couvertes de glaces, ne peut être regardée comme un paſſage d'uſage; & M. le duc de Croy le prouve encore en jettant un coup-d'œil ſur les pointes & caps qu'on rencontre dans ces mers. Il ajoute que quand, par un grand haſard, toujours périlleux, un vaiſſeau feroit une fois le tour entier, cela ſeroit fort curieux, mais très-éloigné d'avoir rempli l'objet. Ce n'eſt pas tant à prouver, qu'une pointe ou l'autre permet quelquefois le paſſage qu'il faut s'attacher, pour la queſtion priſe en général; mais à obſerver, & il y a long-tems qu'on a dû le voir, que tout paſſage plus ſûr, moins périlleux que par le ſud de l'Afrique & de l'Amérique, n'exiſte pas. Auſſi M. le duc de Croy eſt-il fondé à conclure, en terminant ſon mémoire, qu'il n'y aura jamais pour les vaiſſeaux de mer & d'un commerce d'uſage, d'autre paſſage que par les pointes ſud d'Amérique & d'Afrique.

L'académie des ſciences adopte cette opinion: on s'en convaincra en jettant les yeux ſur un extrait des regiſtres de cette compagnie joint au mémoire. » L'académie a trouvé, eſt-il dit » dans cet extrait, qu'il réſultoit des réflexions » de M. le duc de Croy, que ce paſſage, s'il

» existe, ne peut être utile ni pour le com» merce, ni pour la navigation.

On doit avoir infiniment d'obligation à l'illustre auteur, qui a si bien développé cet objet important, & traité d'une maniere très-satisfaisante, d'autres points essentiels pour lesquels nous renvoyons nos lecteurs à son mémoire, qui mérite d'être lu avec attention.

(*Journal de* Paris; *affiches & annonces de* Paris.)

AACHENSCHE geschichten, &c. *Histoire d'Aix-la-Chapelle; par M. MEYER, &c.* A Mulheim, 1781. 3 volumes *In-fol.*

SEPTIEME EXTRAIT.

FRANCOIS-ETIENNE de Lorraine fut élu roi des Romains à Francfort le 13 septembre 1745, à la pluralité des voix des électeurs, celui de Brandebourg & le Palatin s'y opposants. Pendant l'interregne le conseil d'Aix adressa à l'électeur de Mayence un mémoire dans lequel il lui rappella que, suivant un usage antique, quand le couronnement, pour des raisons indispensables, se fait ailleurs qu'à Aix, le college électoral n'invite pas moins les députés du conseil d'Aix par une lettre spéciale, de se trouver au lieu fixé pour cette solemnité; que des pareilles lettres lui furent remises en 1653, par le sieur Heimbeck, pour le couronnement

de Ferdinand IV, & plus récemment par le ſieur Groſſhaus pour celui de Léopold I, & pour celui de Joſeph I, par le ſieur Dautzenberg, tous députés exprès à cette fin : qu'il eſt encore d'uſage que l'électeur de Mayence requiere à tems les électeurs de Treves, de Cologne & Palatin, d'accorder une eſcorte ſuffiſante à la députation d'Aix, pour la ſûreté des ornemens impériaux dont elle eſt chargée, parce qu'ils traverſent leur territoire. L'électeur de Mayence fit aux trois autres les réquiſitions indiquées, & le ſieur Helm, conſeiller de l'électeur de Mayence, apporta à Aix les lettres d'invitation du collège électoral. Il produiſit en même tems une lettre de créance ſur laquelle il recommanda le ſecret au conſeil & au chapitre pour ne pas s'expoſer aux effets du mécontentement de l'électeur Palatin. Conſéquemment il les engagea à éviter de paſſer par ſon territoire avec les ornemens impériaux.

Le ſecret fut gardé. Le chanoine Corneli devança les députés prenant le chemin de Limbourg & de Malmedy, accompagné d'Ubach, bourgeois fidele qui porta les ornemens ſur ſon dos dans une hotte. Les députés allerent par Liege & le Luxembourg juſqu'à Treves. C"étoit de la part du conſeil les bourguemaîtres d'Oliva & Niclas avec l'agent d'Aix à la diete Munſterer, & le ſecrétaire Ortlender : & de la part du chapitre le baron de Bierens, doyen, & le plus ancien chanoine Godding avec le ſyndic Bohnen & le ſecrétaire Winand. Ils ſe

réunirent tous à Coblentz, à une demi-lieue duquel ils rencontrerent environ 60 hommes d'infanterie de Treves qui les escorterent jusqu'aux frontieres de Mayence. Delà ils furent conduits par des troupes de Mayence jusqu'à Francfort, où ils furent reçus avec autant d'honneurs qu'au dernier couronnement.

Le 4 octobre, jour de la cérémonie, les députés du chapitre d'Aix s'y rendirent dans un carrosse de l'empereur à six chevaux, & les députés de la ville dans leur propre carrosse de parade. L'officier des hallebardiers Saxons qui gardoit la porte du chœur, ne permit pas aux députés de la ville d'y entrer pour y prendre leur place ordinaire, au grand contentement de ceux du chapitre qui cette fois jouirent seuls de cette prérogative. Cependant les députés d'Aix eurent les premieres places au banquet du Roemer. Ils revinrent jusqu'à Coblents en corps & escortés. Là ils se séparerent, & chacun prit le chemin qu'il voulut sans toucher au pays de Juliers.

Le maréchal Bathiani, général Autrichien, prit son quartier d'hiver à Aix en 1746 avec son état-major. Le succès des armes françoises aux Pays-Bas, obligea un grand nombre des principaux seigneurs, magistrats & autres habitans de Bruxelles, de Malines & de Maestricht, de se réfugier à Aix. Lorsque Maestricht fut assiégé en 1747, on pouvoit compter d'Aix pendant la nuit les coups de canon & voir dans l'air l'éclat du feu.

Enfin en 1748, les puissances belligérantes

résolurent de traiter de la paix à Aix, & y envoyerent des commissaires préparer les logemens & les subsistances, de concert avec le gouvernement de la ville. Pour tenir les conférences on prépara dans l'hôtel-de-ville un appartement, auquel on pratiqua cinq entrées, & on y mit une table ronde pour prévenir les disputes de rang. Le comte de Kaunitz-Rittberg, plénipotentiaire de l'impératrice-reine, arriva le premier à Aix; il fut suivi du comte de St. Severin d'Arragon, & de M. de la Porte pour la France; de M. de Limai-Soto-Major pour l'Espagne; du comte de Sandewich avec M. Robinson pour l'Angleterre; du comte de Chavanne avec M. Osorio pour le roi de Sardaigne; des comtes de Bentinck & de Wassenaer-Twickel, du baron de Bosselaer, du bourguemaître d'Amsterdam de Hasselaer, & de M. de Haaren pour les états-généraux; du comte de Mouzone pour le duc de Modene; du noble Doria pour Gênes; du tréfoncier de Liege Jacquet comme nonce du pape; du chambellan de Ammon pour le roi de Prusse; du baron de Spoon pour l'électeur de Baviere; & du noble Locatelli pour Venise. Les plénipotentiaires convinrent avec le magistrat de placer à trois quarts de lieue autour de la ville des poteaux de distance en distance avec chacun un tableau sur lequel on liroit en françois & allemand NEUTRALITÉ, & d'établir aussi des barrieres dans tous les chemins qui conduisoient à Aix, à la même distance de trois quarts de lieue.

La paix fut ſignée le 18 octobre dans le même mois préciſément que celle de Weſtphalie, un ſiecle auparavant. Kittel, célebre médailleur de Breſlau, & Veſtner de Nuremberg, frapperent des médailles à cette occaſion.

Il eſt rare que le conſeil & le chapitre d'Aix s'accordent enſemble. En 1754, ce dernier chargea des ouvriers de réparer le marché au poiſſon, prétendant que c'étoit le parvis de ſon égliſe. Auſſi-tôt la maîtriſe des ouvrages de la ville y envoya ſes propres paveurs qui furent repouſſés par ceux du chapitre. Le magiſtrat fit marcher contre eux un détachement de ſoldats qui les ſoumit. Ce démêlé donna lieu au chapitre d'obtenir du nonce de Cologne un mandement qui le maintenoit en poſſeſſion du marché, défendant de l'y troubler, ſous peine de mille ducats & d'excommunication. Le magiſtrat ne déféra pas à cette ſentence. Il recourut à la chambre impériale, où le chapitre ſuccomba; & quoique le chapitre ſe ſoit pourvu en reſtitution, il ſemble avoir abandonné la cauſe.

Le 26 décembre 1755, quelques légeres ſecouſſes de tremblemens de terre jetterent l'épouvante à Aix. Pluſieurs perſonnes firent conſtruire des baraques de bois ou dreſſer des tentes dans des jardins & des prairies. Quand elles furent revenues de leur frayeur, le 28 février 1756 une ſecouſſe plus violente que les précédentes renverſa quelques centaines de cheminées, dont la chûte tua deux femmes & bleſſa un homme, ébranla des eſcaliers, fendit des voûtes & des murs, arrêta le cours de

quelques fontaines, & fit tomber la grande ſtatue de Ste. Catherine dans l'égliſe des Auguſtins. Au ſurplus, cet accident produiſit des dévotions, des réconciliations, des aumônes & des reſtitutions extraordinaires qui ne ſuffirent néanmoins pas pour appaiſer la colere du ciel, puiſque la maladie du bétail affligea le pays en 1757, & comme ſi tous ces fléaux n'étoient pas aſſez, la guerre recommença.

Vingt-huit à trente mille hommes de cavalerie & d'infanterie françoiſe allant en Hanovre & en Heſſe, paſſerent ſucceſſivement par Aix. La moitié de chaque régiment logeoit dans ſon territoire, & l'autre moitié à Burtſcheid. Les billets de logement leur étoient délivrés à l'hôtel-de ville. La ville fournit les rations de vivres & des voitures de bagages, ſous promeſſe de les payer. Après la déroute de l'armée à Crevelt le 23 juin 1758, les plus riches habitans du duché de Juliers accoururent ſe réfugier à Aix avec leurs meilleurs effets : en un ſeul jour plus de trois cens charettes chargées de coffres y entrerent par la porte de Cologne. On n'étoit pas néanmoins exempt de toute crainte à Aix, parce que les troupes légeres des Hanovriens étendoient leurs courſes & les contributions juſqu'auprès de ſes murs, & qu'indépendamment des richeſſes qui y avoient été miſes à couvert, les François y avoient un magaſin de quarante mille rations de foin, d'avoine & de paille que la ville avoit été obligée de leur livrer. Dans cette ſituation le magiſtrat fit doubler la garde des

portes, & les ouvrir plus tard le matin, & fermer le soir plutôt que de coutume : & il députa au quartier-général du duc Ferdinand de Brunswic à Grafenbruch, pour le prier d'épargner une ville si précieuse pour les hommes de toutes les nations qui y venoient chercher la santé : à quoi condescendant gracieusement, ce prince humain y envoya une sauve-garde.

A peine la frayeur des habitans étoit ainsi calmée, que les François en causerent une nouvelle, en demandant qu'on leur préparât des quartiers-d'hiver pour un régiment d'infanterie. La plus grande partie de la bourgeoisie marquant de la répugnance à leur accorder dans ses maisons cette hospitalité inévitable, le gouvernement d'Aix fit acheter des matelats à Maestricht, & faire des lits portatifs.

Le régiment du roi, de 2800 hommes, y arriva le 24 novembre, & fut logé tant dans les maisons communes des tribus & autres maisons vuides, que chez les bourgeois qui s'étoient offerts à porter cette charge. Ils placerent leur grand-garde sous l'hôtel-de-ville, au-lieu de celle de la ville. La Corderie fut leur place de parade, & le couvent des Carmes leur servit d'hôpital comme en 1678. Ils partirent le 4 mai suivant. A leur retour le 24 janvier 1760, la nécessité de les loger chez les bourgeois, engendra quelque désordre. Le brigadier-général de Meyronnet leur commandant en agit militairement. Ayant requis les bourguemaîtres & officiers de la ville de s'as-

ſembler le 3 de mai pour un ſujet important; ils ne ſe furent pas plutôt rendus à l'hôtel-de-ville ſur les neuf heures du matin, que toutes les portes de la ville furent fermées, tout le régiment prit les armes, un bataillon occupa le grand marché, & le reſte ſe partagea dans les rues de maniere qu'au beſoin ils pouvoient ſe ſecourir, & qu'ils empêchoient la réunion du peuple. Ils entourerent l'hôtel-de-ville, & y mirent des gardes aux portes de la ſalle d'audience & des autres chambres, enſorte qu'aucun membre du gouvernement n'en put ſortir. Alors le brigadier entra lui-même, & déclara en peu de mots que la ville devoit en ſix ſemaines pour tout délai procurer indiſpenſablement à l'armée du roi de France un magaſin de cent mille rations de foin & d'avoine. Après s'en être défendus juſqu'à la nuit avancée, les magiſtrats priſonniers accorderent ce qu'on exigeoit d'eux, moyennant un certificat que cette livraiſon de leur part étoit forcée. La conſommation de foin & d'avoine que les troupes avoient déja faite dans leurs marches & leur ſéjour, les avoit rendus ſi rares, qu'il fallut en faire venir de cinq lieues, & les voiturer dans les chemins d'hiver juſqu'à Aix, où on entaſſa le foin en pyramides pour la montre ſeulement, juſqu'à ce qu'il y pourrit pour la plupart. Du reſte le régiment obſerva une exacte diſcipline.

La proceſſion ſolemnelle du S. Sacrement qui ſe fait à Aix le jour de la fête-Dieu, fut troublée en 1749 par une prétention du chapitre. Le conſeil l'ayant invité ſuivant l'uſage à aſſiſter

ensemble à cette procession, le chapitre mit à son consentement la condition, qu'en passant par la prison, la porte lui en seroit ouverte, & qu'il y délivreroit tous les prisonniers comme anciennement. La condition ne fut point acceptée par le conseil : c'est pourquoi le chapitre résolut de ne faire la procession que dans ses immunités. Le baron de Hauzeur, Vogt-Meyer, les échevins, les croisiers & les mendians s'y trouverent. Pour empêcher le chapitre de s'étendre au-de-là de ses limites, le conseil plaça des soldats sur les siennes, & afin de ne pas manquer à la célébration de la fête, il fit apporter le S. Sacrement de l'église des franciscains à la chapelle de l'hôtel-de-ville, où l'on fit le service divin, après lequel il reconduisit processionnellement le S. Sacrement dans cette église, avec les bourguemaîtres, les officiers, & les corps de métiers. La cérémonie de la S. Gilles se passa de la même maniere. Cependant le conseil assista avec le chapitre à la procession du 21 octobre de la même année 1759, parce qu'elle étoit ordonnée par notre saint pere le pape & le prince-évêque de Liege, pour les calamités publiques.

Le conseil obtint cette même année un mandement de l'empereur, qui le maintenoit contre le chapitre dans le droit de veiller conjointement avec lui à la conservation des reliques & ornemens impériaux, & de les accompagner aussi conjointement. Le chapitre avoit entrepris d'ouvrir les reliquaires & de les visiter sans sa participation.

Une ordonnance que le gouvernement rendit en 1760 pour interdire le métier de teinturier en drap à quiconque n'y étoit pas autorisé, lui attira un fâcheux différend. Antoine Richter, protestant, avoit loué une maison avec ses dépendances, en un lieu nommé le Malzweyer, qui appartenoit à l'électeur Palatin, comme duc de Juliers. Ayant commencé d'y teindre en toute sorte de couleurs, sans autorisation, comme autrement ç'eût été enfreindre l'ordonnance, il fit en sorte que le duc de Juliers contesta la jurisdiction sur le Malzweyer au conseil d'Aix, qui, voulant la maintenir, encourut la disgrace du duc; au point que le duc garnit de soldats les chemins de son domaine pour en fermer le passage à toutes les marchandises venant d'Aix, où y allant, qu'il saisit les revenus des Aixois sur son territoire, & qu'il ordonna d'arrêter les magistrats d'Aix qui y seroient trouvés. Le conseil ne vit d'autre parti à prendre dans cette conjoncture, que de se plaindre à l'empereur, qui défendit à l'électeur ces voies de fait. Cependant pour leur pleine sûreté, les marchands allant à Francfort & à Leipzig, prirent le chemin du Limbourg & du Luxembourg, tandis que le conseil ne négligeoit rien pour adoucir l'électeur sans rétracter son ordonnance. L'intercession du landgrave de Hesse-Darmstadt, évêque d'Augsbourg, qui avoit recouvré la santé à Aix, opéra cette heureuse réconciliation.

Le régiment françois d'Alsace hiverna à Aix depuis le 10 décembre 1761, jusqu'au 25 mai

1762, obſervant une exacte diſcipline. Au mois d'octobre les miliciens François campés aux environs d'Aix, ayant reçu un avis incertain de l'approche du prince héréditaire de Brunſwic, avec une partie de l'armée hanovrienne, prirent d'abord la fuite, mais revenus de leur premiere terreur, ils s'emparerent des portes d'Aix, en fortifierent trois avec du fumier, demanderent au magiſtrat le canon de la ville; ſur ſon refus, ils forcerent l'arſenal, traînerent l'artillerie ſur les remparts, y firent de nouvelles embraſures, & ceſſerent ces terribles préparatifs le 18 d'octobre, quand ils ſurent que le marquis de Caſtrie avoit battu un corps d'Hanovriens à Kloſter-Kamp.

La néceſſité de payer le contingent à l'Empire, obligea le conſeil de répartir une impoſition ſur tous les exempts & non exempts ſans exception. Quelques nobles qui s'y refuſerent d'abord, en payerent leur part, quand on eut envoyé chez eux une garniſon. La ville avoit été accablée d'une dépenſe extraordinaire de plus de 446,000 reichſthalers en contributions, contingens, & exactions, quand la paix d'Hubertzbourg lui permit de reſpirer en 1763. Le prince héréditaire de Brunſwic vint cette même année à Aix avec un grand nombre de princes & de ſeigneurs, qui y paſſerent pluſieurs ſemaines pour leur ſanté, & releverent la réputation de ſes bains, dont la guerre les avoit écartés.

De ſon côté, pour adoucir à Aix ſes diſgraces, le roi de France confirma les privile-

ges & exemptions que Charles V lui avoit accordés en 1368, & qui avoient été si souvent renouvellés.

L'empereur François Ier. mourut d'apoplexie à Inspruck le 18 octobre 1764. Pendant qu'il vivoit encore, les ambassadeurs des électeurs s'étant assemblés à Francfort, pour y élire un roi des Romains, & ayant résolu d'y procéder solemnellement le 27 mars 1764, & de l'y faire couronner, ils en donnerent avis au chapitre d'Aix, en le réquérant d'y envoyer incessamment ses députés avec l'épée de S. Charles & les autres ornemens impériaux. Cette lettre d'invitation en date du 12 mars 1764, dans laquelle on promettoit aussi aux députés du chapitre de leur accorder leur place dans l'église, & tous les droits qui leur appartenoient d'ancienneté & suivant l'usage, étoit signée de tous les neuf premiers ambassadeurs à la diete d'élection; savoir, du baron d'Erthal, premier ambassadeur de l'électeur de Mayence; du comte de Hohenzollern, premier ambassadeur de l'électeur de Cologne; du comte de Baumgarten, premier ambassadeur de l'électeur de Baviere; du baron de Plothow, premier ambassadeur de l'électeur de Brandebourg; du seigneur de Busche, premier ambassadeur de l'électeur de Brunswic; du baron de Breidbach, premier ambassadeur de l'électeur de Treves; du prince Esterhasi, premier ambassadeur de l'électeur de Bohême; du comte de Rex, premier ambassadeur de l'électeur de Saxe, & du baron de Zedwitz, premier ambassadeur de l'électeur Palatin;

Une lettre ſignée des mêmes ambaſſadeurs en date du même jour, fut adreſſée pareillement aux bourguemaîtres, échevins & conſeil du ſiege royal & ville d'Aix. Ils étoient ſimplement avertis par cette lettre de veiller de leur part à ce qu'il ne manquât rien au tems fixé de ce qui étoit néceſſaire.

Dans le premier projet des lettres à écrire au chapitre & à la ville d'Aix, on leur indiquoit la route d'Eiffel. Les électeurs à la pluralité des voix, l'avoient d'abord préférée pour prévenir les difficultés ſur le droit d'eſcorter les ornemens impériaux dans leur paſſage ſur certains territoires; mais ſur une note de l'ambaſſade Palatine, portant qu'on n'étoit plus dans le cas de 1745, & que l'ancien uſage devoit ſervir de regle, on réſolut de ne plus faire mention du chemin d'Eiffel. Déja l'électeur de Mayence avoit écrit aux princes, dont les députés chargés des ornemens impériaux devoient traverſer ou toucher le pays, pour les requérir de les faire accompagner de maniere qu'ils arrivaſſent en ſûreté & ſans retardement à leur deſtination.

Les bourguemaîtres, échevins & conſeil d'Aix, ayant reçu le 20 de mars, la lettre des électeurs par la poſte ordinaire, y répondirent le lendemain que leurs députés partiroient pour Francfort le 24; les prévôt, doyen & chapitre répondirent auſſi le 23, qu'ils avoient choiſi pour leurs députés le baron de Bierens, leur doyen, & le ſieur de Schrick, leur chantre, qui partiroient auſſi le 24: les députés de la ville

ville furent les deux bourguemaîtres régens de Richterich & de Kahr, avec l'ancien ſyndic Fabri & le premier ſecrétaire Becker. Le conſeil, qui avoit déja requis le gouvernement de Duſſeldorf de fournir une eſcorte militaire, apprit que le baron de Geyr, grand-mayeur du duc de Juliers, étoit chargé de la conduire juſqu'à Francfort. Une compagnie de grenadiers du régiment du prince de Birkenfeld, arriva à Aix le vingt-trois, commandée par le capitaine de la Roche, y parada devant le grand-eſcalier de l'hôtel-de-ville, & fut logée & régalée aux frais de la ville. Le lendemain matin 24, jour du départ, cette compagnie s'étant rendue devant l'hôtel-de-ville, les députés monterent dans leur carroſſe à ſix chevaux, la moitié de la compagnie le précédant avec le baron de Geyr, qui avoit l'épée nue à la main, & l'autre moitié le ſuivant, pendant qu'il ſe faiſoit une triple décharge des ſix petits canons du jardin de l'hôtel-de-ville. Ils ſe rendirent à l'égliſe de couronnement où ils reçurent la bénédiction du S. Sacrement. Delà ils allerent à pied juſqu'à la porte Ste. Anne, avec les députés du chapitre qui avoient en leur compagnie le ſieur Thimiſter leur ſyndic, & le ſieur Weſender leur ſecrétaire. Là ils monterent tous en voiture & ſortirent par la porte de Cologne au ſon des cloches & au bruit de l'artillerie, le carroſſe du chapitre ayant deux grenadiers à chaque portiere, à cauſe des ornemens dont il étoit chargé, & marchant après celui de la ville.

Ils rencontrerent à Bercheim le chambellan impérial Reichenender, qui remit aux députés du chapitre un passe-port pour eux, & les pria d'accélérer leur voyage. A leur arrivée à Cologne, ils furent reçus par une compagnie de grenadiers qui les précéda tambour battant jusqu'à leur quartier, où ils furent complimentés par le bourguemaître Putz & le syndic Schmitz, & reçurent le vin d'honneur dans vingt-quatre pôts d'étain. Au-delà du passage du Rhin, le comte Dumonceau, capitaine dans le régiment Palatin de dragons de Winkelhausen, se chargea de les escorter avec soixante & cinq chevaux, depuis Deutz jusqu'à Francfort, de maniere que les troupes des électeurs de Treves & de Mayence, se rencontroient sur leurs frontieres respectives, & escortoient conjointement avec les palatines : ce qui ne se passa pas sans contestation à Rudelheim, entre les dernieres & celles de Mayence.

Le 1er. avril, ils arriverent à la tour de Bockenheim, non loin de Francfort, avec leur double escorte. Ils y trouverent le sieur de Lange, maréchal-de-logis de l'Empire, avec les carrosses du grand-maréchal, & le sieur de Lilienstern, de la part du magistrat de Francfort, avec une compagnie de bourgeois à cheval qui les attendoient. Descendus à leur quartier, ils y furent complimentés par le syndic de la ville Rumpel & l'ancien échevin Bansa, & on leur présenta le vin d'honneur. Le 2 ils furent introduits à l'audience publique de l'électeur de Mayence par le comte d'Elz-Kem-

penich, grand-maître de sa maison. En remettant leurs lettres de créance à l'électeur, ils le prierent de leur accorder les réversales accoutumées en faveur de la ville & du chapitre d'Aix. Ayant été aussi introduits par le comte de Salm à celle de l'empereur, & par le comte de Khevenhuller à celle du roi des Romains dont ils eurent l'honneur de baiser la main, ils reçurent ordre de se tenir prêts d'être le lendemain à huit heures du matin, avec les ornemens impériaux, dans l'église de S. Barthelemi, où ils seroient conduits dans un carrosse impérial. En même tems, ils furent invités au festin de ce jour solemnel.

Le 3, un carrosse à six chevaux vint prendre les députés du chapitre à sept heures du matin, & les députés de la ville d'Aix monterent dans leur propre carrosse pour aller à l'église de S. Barthelemi, où étant arrivés les uns & les autres, ils se rendirent dans la salle d'élection. Là le secrétaire Becker pria l'électeur de Mayence de leur accorder les réversales *De non præjudicando*, que le baron de Foerster lui remit ainsi qu'au doyen. Delà les députés rentrerent dans l'église avec les ornemens impériaux, y mirent la petite châsse de S. Etienne avec le livre d'évangile sur le grand autel à droite, & l'épée de Charlemagne sur un carreau de velours soutenu par une table placée vis-à-vis du trône impérial, & ils assisterent à toute la cérémonie, ayant leur rang entre le dais du trône & cette table.

Dès que la cérémonie fut achevée, les dé-

putés de la ville allerent au Roemer, les bourguemaîtres de Francfort Schloffer & Wiefenhuter, accompagnés du fyndic Rumpel & du fieur de Lilienftern, les menerent à la chambre du confeil, où le dîné étoit préparé. Les premieres places y furent occupées par les députés d'Aix, avec lefquels le fyndic Fabri ne fe trouva pas, étant incommodé; les députés de Nuremberg prirent rang après ceux d'Aix, & ceux de Francfort enfuite. On but les fantés dans le même ordre après celles de l'empereur, du roi des Romains & de l'impératrice. Avant leur départ, ils obtinrent audience des électeurs de Treves, de Cologne & Palatin, du vice chancelier prince de Colloredo, & prirent congé de l'empereur & du roi. Le tréforier Meyer leur remit les préfens ordinaires avec 750 florins & plufieurs médailles d'or & d'argent. Ils partirent de Francfort le 13, accompagnés comme en arrivant. Il y eut encore des difficultés entre les efcortes. La ville de Cologne leur offrit de nouveau le vin d'honneur à leur paffage. Enfin ils furent de retour à Aix le 21, y régalerent l'efcorte, & la renvoyerent le lendemain matin.

Le confeil ayant réfolu de rendre dans fa chapelle le premier mai, de folemnelles actions de graces à Dieu, de l'heureux fuccès de l'élection, il invita le chapitre à y affifter, & le doyen à y officier; mais ils le refuferent, & perfiftant à prétendre que ces folemnités n'appartenoient qu'à leur églife, ils défendirent à leurs muficiens de s'y trouver. On y fup-

pléa : dès la veille toutes les cloches de la ville, excepté celles du chapitre, annoncerent la fête. Le chapitre de ſon côté en fit une particuliere le 5 mai.

JOSEPH II, étant monté ſur le trône impérial en 1765, l'année ſuivante, l'agent d'Aix François Ignace de Fernau, lui prêta ſerment de fidélité au nom des bourguemaîtres, échevins, conſeil & toute la communauté & bourgeoiſie.

La ville d'Aix goûtoit les fruits de la paix, & comptoit dans ſon enceinte en 1768, un grand nombre d'hôtes illuſtres, quand l'électeur Palatin ſe laiſſa perſuader que les magiſtrats d'Aix affectoient d'entreprendre ſur ſes droits & tendoient à les anéantir. Décidé à leur en marquer ſon indignation, il ordonna le 4 mai 1768, au comte d'Effern, gouverneur de Duſſeldorf, de ſe préparer en tout cas à fournir contre eux une force militaire ſuffiſante, quand il en feroit requis par le conſeil de Juliers & de Berg. En attendant, l'électeur ordonna de ſaiſir les perſonnes & les biens mobiliers & immobiliers des magiſtrats d'Aix ſur ſon territoire. Dans cet embarras, le conſeil d'Aix s'adreſſa à l'empereur, & en obtint le 26 janvier 1769, contre l'électeur, comme duc de Juliers & de Berg, & contre le gouvernement de Duſſeldorf, un mandement qui leur enjoignoit de reſtituer les marchandiſes ſaiſies, avec les dommages & dépens, de révoquer les ordres d'en ſaiſir à l'avenir, de s'abſtenir de toutes voies de fait & de procéder ſuivant celles de droit.

Cela n'empêcha pas le 8 de février, entre huit & neuf heures du matin, plus de deux mille hommes de troupes palatines, commandés par le baron de Horſt, général-major, de ſe préſenter devant la porte de Cologne : & comme elle étoit fermée, le baron fit ſommer le conſeil par ſon adjudant, qui étoit entré, de l'ouvrir incontinent, nonobſtant le mandement impérial lu en ſa préſence par le ſecrétaire du conſeil. Tandis qu'on délibéroit, le baron bientôt las d'attendre le réſultat des opinions, chargea le comte de Honsbroch, colonel du régiment du prince de Birkenfeld, d'attaquer la porte de S. Adalbert & de s'ouvrir là le paſſage. Quelques charpentiers de la compagnie y ayant fait un trou aſſez grand pour y paſſer, acheverent de la forcer par le dedans, & faciliterent l'entrée aux grenadiers qui gagnerent à la hâte la porte de Cologne par les remparts, & la firent ſauter, pendant que d'autres charpentiers hachoient la porte extérieure à treillis. Les artilleurs avoient dreſſé des canons en face de la principale porte pour s'en ſervir au beſoin. Le corps d'armée, tiré de quatre différens bataillons, entra dans la ville tambour battant avec quatre canons, quatre mortiers, trois chariots couverts qu'on diſoit remplis de poudre & de plomb, des échelles & douze charettes chargées de pain de munition.

On ne fit pas la moindre réſiſtance, quoique des milliers de bourgeois demandaſſent à ſe défendre. Le grand conſeil ayant délibéré ſur

le parti à prendre aux approches des Palatins déja à la porte de Cologne, déclara à l'adjudant qu'il ne pouvoit leur permettre l'entrée de la ville, & protesta contre une violence contraire à la constitution de l'Empire. Les troupes ayant à leur tête le baron de Horst à cheval, marcherent par la rue de Cologne jusqu'à la grand-place, où elles se formerent en un bataillon quarré. Là il fit lire publiquement vingt-neuf articles allégués pour motifs de l'invasion. Ensuite les canons, les mortiers & les chariots de munitions furent amenés devant l'hôtel-de-ville; on s'empara du corps-de-garde qui est dessous, pour y placer la grand-garde de grenadiers; toutes les portes de la ville furent occupées; on y établit une forte garde au lieu des soldats de la ville; seulement le corps ordinaire des grenadiers de la ville demeura libre, mais sans pouvoir battre la caisse; enfin, après la distribution des postes, tous les soldats Palatins prirent leur logement par troupes de dix, de cinquante & même au-delà chez les bourguemaîtres, & les officiers & membres du conseil, dont sept seulement furent exceptés.

L'après-midi on enfonça la maison de la monnoie; on en ôta les coins de la monnoie de cuivre; on s'empara également du Lombard qui fut interrompu, & dont le caissier eut pendant la nuit une sentinelle à son chevet. Le Komphause servit d'hôpital, & le Kaaks-Hof de place de parade.

Le onze tous les chefs des tribus ayant été

mandés chez le vogt-meyer ou grand maire on leur lut l'acte contenant les 39 articles de griefs. Il y est dit que S. A. E. palatine ayant à cœur l'avantage de la bourgeoisie, n'a pu souffrir qu'elle fût plus long tems opprimée par les injustes entreprises du magistrat. C'est pourquoi, en sa qualité de possesseur de la mairie de cette ville, & de son seigneur protecteur & défenseur, elle y avoit envoyé un corps de ses troupes pour y maintenir ses droits régaliens, pour contenir les membres du conseil dans leurs bornes, & pour soutenir la bourgeoisie qui constitue l'essence de l'état impérial d'Aix, les bourguemaîtres & le magistrat n'étant que des membres élus uniquement par elle pour être les administrateurs de la république & prendre soin du bien commun, sans devoir s'attribuer la supériorité sur leurs concitoyens, bien moins encore s'arroger privativement pour leurs personnes les qualités d'état de l'Empire. A présent que depuis quelque tems, le magistrat donne même dans des imprimés publics les communs bourgeois pour ses sujets, qu'il continue de traiter illégalement différens bourgeois inscrits dans les tribus, & de violer les libertés & les privileges de la commune bourgeoisie de diverses manieres, par des exécutions militaires & autrement, S. A. E. n'ayant point retiré le moindre fruit des rescrits multipliés & des avertissemens sérieux qu'elle lui a adressés, la patience étant épuisée, elle a cru nécessaire de mettre fin au désordre, & elle se promet que la commune bourgeoisie contribuera de son

côté à un ouvrage qui n'a pour but que l'avantage général, & se prêtera à porter le magistrat au plus prompt redressement des griefs qui consistent principalement dans les articles suivans.

1°. L'attentat à la liberté personnelle du vogt-meyer ou grand-maire & du secrétaire de la mairie, contre l'ancien usage & les précédens décrets du conseil, en leur ôtant de force les *Pfannen*, ainsi nommés, ou le péage des grains transportés sur des voitures du pays de Juliers, & en les saisissant en 1766; 2°. la jurisdiction usurpée par le magistrat, sur le secrétaire de la mairie, contre la teneur expresse de la convention capitale de 1660, le magistrat s'étant émancipé de le considérer comme son sujet, & de lui renvoyer sa protestation au sujet des *Pfannen*, avec un décret & une réprimande; 3°. l'interdiction de la comédie prononcée de son chef particulier par le bourguemaître Kahr en 1765, à l'insu & sans le concours du grand-maire, & accompagnée de procédés malhonnêtes & outrageans à l'occasion d'un remercîment d'un des comédiens, & de l'éclaircissement de ses armoiries; 4°. le doublement de certains droits de péage, leur établissement dans des endroits où il ne devoit point y en avoir, l'arrêt de sujets de Juliers dans les grands chemins, tandis qu'il n'appartient pas au magistrat envers ses propres sujets, mais au grand-maire, en vertu de la convention capitale de 1660; 5°. la conduite des prisonniers du magistrat à l'audience, & leur

renvoi en prison sans l'assistance des sergens du grand-maire, & sans l'en requérir, comme il a été stipulé aussi en 1660, & observé par le passé; 6°. la conduite des étrangers arrêtés par le mayeur à la premiere audience devant le magistrat contre le traité de 1660; 7°. l'arrêt d'étrangers, nommément de Pierre Cloot en décembre 1767, & d'autres, malgré que le magistrat n'ait sur eux de jurisdiction que dans les trois cas expressément désignés dans la convention capitale de 1660; 8°. le refus du magistrat de laisser le grand-maire faire une visite générale, nécessaire pour la sûreté de la ville, quoique le grand-maire eût communiqué au bourguemaître Kahr le soupçon bien fondé que nombre de scélérats sans aveu y avoient leur retraite, & que l'arrêt de ces sortes de gens soit de sa charge, & qu'il entretienne à ses dépens les prisonniers étrangers; 9°. le refus de la paille pour le lit des prisonniers étrangers fait par le magistrat, jusqu'au point qu'au mois d'août de l'année précédente, lorsqu'on eut annoncé le jugement de mort à un criminel nommé Minderjahn, on lui retrancha même de force les choses nécessaires, comme lumiere, table, chaises, contre la coutume, suivant laquelle le magistrat doit avoir des prisons suffisamment garnies; 10°. la permission accordée par les bourguemaîtres de leur autorité privée à un certain Reumont, pour 1200 reichthalers, de tenir des jeux de hasard, à la ruine d'un grand nombre de jeunes gens & contre la volonté du grand-maire;

11°. La permiſſion accordée depuis quelques années par les bourguemaîtres de leur chef, a des virtuoſes & muſiciens étrangers, à des comédiens, des danſeurs & pareilles gens, les affiches imprimées portant *par permiſſion de Meſſieurs les bourguemaîtres*, au lieu de l'ancien ſtyle, *par permiſſion* ſimplement, ou *par permiſſion ſupérieure* : nouveautés qui attaquent en même tems les droits de la mairie & oppriment ceux de toute la bourgeoiſie, n'étant pas juſte d'ailleurs que les bourguemaîtres s'arrogent en ceci un droit particulier au préjudice du conſeil; 12°. la conduite du bourguemaître à l'égard des bals publics & particuliers, en ayant troublé l'année derniere un à l'aide de la force militaire chez un certain Rouiſe, le bourguemaître Kahr ayant permis de ſon chef l'exécution de la peine ſtatuée pour ce prétendu délit, ſans en avoir prévenu le grand-maire, au mépris des libertés & des privileges des citoyens; 13°. le délai de la viſite des meſures, aunes & poids prolongé depuis un ſiecle par le magiſtrat, quoique ſuivant la convention capitale de 1660 elle ait dû ſe faire trois fois l'an par le grand-maire & les bourguemaîtres; & lorſqu'en 1765 elle ne pouvoit plus être différée, il a élevé des difficultés, prétendant déraiſonnablement que les meſures en bloc, les tonnes de bierre, le poids des boulangers, les meſures des fruits ſecs, tels que les pois, feves, farine & ſel n'y étoient point ſujettes; & quand il a été vérifié qu'il manquoit à un grand nombre une chopine par meſure, une à deux onces par livre, & plus

d'un pouce par aune, les délinquans n'ont point été punis, nonobſtant les inſtances réitérées du grand-maire; 14°. la fabrication exceſſive de la monnoie de cuivre ordonnée par le magiſtrat il y à dix a douze ans, & portée au-delà de 70 à 80000 reichſthalers au préjudice des ſujets de Juliers & des environs, contre les loix de l'Empire, les réſolutions du cercle & le droit de monnoyage de l'électeur; 15°. qu'en août 1765, lorſque l'électeur s'appliquoit à mettre la convention en vigueur, le magiſtrat l'a traverſé, en empêchant l'exécution de toutes conventions, des moindres comme des principales ſans diſtinction, au mépris des ordonnances de S. A. E.; 16°. le préjudice cauſé à la bourgeoiſie d'Aix en y travaillant l'argenterie non ſuivant l'ordonnance impériale à 52 gros, mais à 48 & à 42; 17°. l'établiſſement d'un impôt ſur la farine au préjudice des ſujets de l'Empire, & ſa levée contrainte militairement avec toute ſorte d'excès; 18°. l'adminiſtration du lombard appartenant à l'électeur dont il ne s'eſt point rendu de compte depuis 1736, quoiqu'il ſe dût rendre tous les ans, ſuivant la teneur expreſſe du bail à ferme paſſé avec le magiſtrat en 1733, & dont les intérêts de l'argent prêté ſur gages ont été augmentés au préjudice des communs bourgeois & des pauvres journaliers, au lieu de les diminuer ſuivant la volonté marquée de l'électeur; 19°. l'atteinte portée par le magiſtrat à la juriſdiction qui appartient à l'électeur, ſuivant les titres & l'ancienne poſſeſſion, comme ſeigneur ſuzerain de ſon fief impérial ſitué dans

Aix; 20°. l'interruption causée par le magistrat en 1766, 1768 & 1769 jusqu'à présent, à l'exercice des fonctions de la mairie, au grand désavantage de la commune bourgeoisie, qui tant que dure cette interruption ne peut exiger le payement des dettes les plus assurées par contrats, ni vendre les hypotheques, ni aucunement exécuter les débiteurs; 21°. le mépris du grand-maire au sujet du service funéraire du feu empereur, en omettant de l'y inviter, quoique jusqu'alors c'eût été l'usage de l'inviter à ces sortes de cérémonies par un sécretaire de la ville, & de lui assigner une place honorable; 22°. la violation préméditée des franchises du bien domanial de l'électeur appellé Malzweyer, & la ruine totale de son admodiateur Jean Richter; 23°. qu'à l'occasion du jugement de Minderjahn à être étranglé, & de la grace que l'intercession du prince Ferdinand de Prusse lui a fait accorder par le tribunal du grand-maire & des échevins, suivant les anciennes formes, le magistrat a nouvellement revendiqué le droit de faire grace; 24°. la négligence du magistrat à réparer le monument érigé à Guillaume V. comte de Juliers; 25°. l'arrêt de plusieurs bourgeois exécuté par le magistrat de son propre chef, sans la connoissance préalable du grand-maire, & sans l'assistance de ses sergens, & la punition arbitraire de coups de bâton qu'il a fait appliquer : ce qui est directement contraire aux prérogatives du grand maire & aux privileges des bourgeois; 26°. la mauvaise conduite du magistrat dans plusieurs cas de jurisdiction pé-

nale au préjudice des hautes régales du grand-maire & de la bourgeoisie; 27°. le refus fait sous des prétextes impertinens au grand-maire d'une garde bourgeoise en plusieurs occurrences; 28°. la sauve-garde accordée dans la ville à un certain opérateur, tandis qu'il n'appartient qu'au grand maire, suivant la convention de 1660 d'en accorder aux étrangers; 29°. l'expulsion des sujets de Juliers de la manufacture d'aiguilles d'Aix, & la protection accordée aux déserteurs des troupes palatines &c. Sans parler d'autres procédés odieux dont depuis vingt ans & plus les bourguemaîtres & leurs partisans se sont rendus coupables, même contre l'honneur de dieu dans des processions solemnelles, par des intrigues pernicieuses avec effusion de sang de propos délibéré, par leur opiniâtreté à vouloir dominer, & par d'autres attentats manifestes contre sa majesté impériale, son altesse électorale Palatine & la bourgeoisie en général. S. A. E. ne voulant plus souffrir des entreprises & des excès aussi intolérables de la part des bourguemaîtres, ni les maux qui en résultent, & étant d'ailleurs obligée de conserver les domaines que le tout-puissant lui a confiés avec leurs hautes régales, ainsi que de soutenir contre des violences aussi injustes ses sujets, ceux du S. Empire Romain & autres qui sont sous sa garde & protection, & d'employer pour cette défense nécessaire les moyens de conservation qu'elle a en main, suivant les loix de l'Empire, & spécialement la capitulation d'élection, son mayeur en son nom avertit encore une fois les comtes pré-

sens & la bourgeoisie qu'ils représentent, de s'occuper promptement & soigneusement des moyens de rétablir la tranquillité & la concorde dans la ville, & d'applanir les difficultés au plutôt, suivant les précédens traités & l'ancien usage. Il assure toute la bourgeoisie que le détachement envoyé à Aix n'y sera point à sa charge, mais à la charge des membres du conseil de cette année & des précédentes, & qu'avant le départ des troupes on prendra de tels arrangemens que les frais qu'elles auront occasionnés ne seront supportés ni par la commune bourgeoisie, ni par le trésor public, mais par le conseil privativement.

Le 14 de février, le grand-maire fit commencer la visite du lombard en sa présence & celle de deux officiers de la ville. Il se chargea avec eux de la garde de l'argent, des gages & des livres dont l'examen fut continué & achevé par un sécrétaire de la ville avec un secrétaire de la mairie. Cependant le grand-conseil députa vers le gouvernement de Dusseldorf, l'ancien bourguemaître de Richterich, le syndic de la ville Denis, & le jurisconsulte Fell, auxquels se joignit le secrétaire Couven, pour entâmer une négociation. La colere de l'électeur commençoit un peu à s'appaiser; car il avoit mandé le 15 au gouvernement de Dusseldorf de réduire à Aix le nombre des troupes à ce qui y étoit absolument néceſſaire pour être garanti d'insulte, de leur faire observer la discipline la plus exacte, & d'obliger les officiers & les soldats à se contenter de leur paye.

Cependant les appartemens les mieux ornés des bourguemaîtres & des principaux membres du conſeil, leur ſervoient de caſernes. Le baron de Geyr, grand-mayeur, aſſignoit les logemens comme il lui plaiſoit, augmentant & diminuant à ſon gré le nombre des hôtes chez chaque magiſtrat, où ils ſe faiſoient traiter à ſes dépens. Le bourguemaître Kahr fut diſtingué. Elu pour la premiere fois à la premiere magiſtrature en 1763, ſans l'avoir recherchée, il avoit réparé les finances & veilloit à la conſervation des droits de la ville; mais étant tombé dans la diſgrace du grand-mayeur, il eut pour ſa part deux cens hommes en garniſon chez lui.

Ces violences furent dénoncées de l'avis des juriſconſultes, tant à l'empereur qu'à la diete de l'Empire, pour obtenir leur aſſiſtance. En même-tems la voie de la négociation fut pourſuivie, afin d'adoucir, s'il étoit poſſible, l'eſprit encore irrité de l'électeur, à la cour duquel le conſeil envoya à Mannheim l'échevin de Lommeſſen, & le ſyndic Denis qui ſe tenoit toujours à Duſſeldorf, où il n'avoit point eu d'audience des chefs du gouvernement, l'électeur leur ayant défendu d'en accorder aucune aux députés d'Aix, ni de traiter avec eux des points en débat, qu'ils n'euſſent auparavant montré un plein-pouvoir légitime, renoncé aux chicanes de droit, & donné acte de leur ſoumiſſion, à l'exemple de leurs prédéceſſeurs.

Le grand-maire fit venir chez lui en parti-

culier la plupart des membres du conseil. Il dit aux uns, que pour détruire l'esprit de faction, il conviendroit de rétablir l'ancien conseil héréditaire ; aux autres, que le tems de l'élection des nouveaux bourguemaîtres approchant, ils ne devoient point penser à choisir ni l'ancien bourguemaître Kahr, ni le syndic Brand ; même il fit remettre le 16 mars à chaque membre du conseil une note portant, que l'électeur, dans l'attente de la satisfaction qui lui étoit due, ne prétendoit point suspendre le choix des nouveaux bourguemaîtres, mais qu'il espéroit que, donnant l'exclusion aux anciens bourguemaîtres comme à gens qui avoient provoqué sa haute indignation, ils nommeroient des personnages d'un caractere à lui complaire.

Le 17 mars, une estafette apporta à Aix la nouvelle de la résolution impériale, datée de Clagenfurt le 6 du même mois, qui ordonnoit ; 1°. de dresser un mandement pour enjoindre à l'électeur Palatin comme duc de Juliers & de Berg, de retirer sans délai les troupes qu'il avoit introduites de force à Aix, sous peine, en cas qu'il n'obéît pas promptement & complétement, de l'exécution déférée aux princes co-directeurs du cercle de Westphalie ; & pour lui prescrire de s'abstenir désormais de tous actes violens, de procéder par les voies de droit, & non par celles de fait, d'en donner une caution suffisante, & de réparer les dommages qu'il avoit causés, dans le terme de deux mois, sous peine de deux mille marcs d'or.

2°. Il étoit ordonné par la même résolution d'adresser un rescrit à l'électeur de Cologne, comme évêque de Munster, & à l'électeur de Brandebourg, comme duc de Cleves, en leur notifiant les violences commises en pleine paix par l'électeur Palatin, au mépris des loix & de la tranquillité publique, sous prétexte de défendre quelques droits de la mairie d'Aix qui lui a été engagée par l'empereur & l'Empire, sur lesquels droits il y avoit un procès pendant au conseil aulique dont il avoit plu à l'électeur de ne pas attendre l'événement; mais il s'étoit fait justice lui-même : c'est pourquoi les directeurs du cercle de Westphalie étoient requis de prêter un prompt secours au magistrat d'Aix, en cas qu'à la représentation du mandement impérial, l'électeur ne rappellât pas immédiatement ses troupes.

Ce même jour, le mandement fut lu à Aix en plein conseil, & il fut résolu d'en envoyer une copie aussi-tôt au grand-mayeur par le ministere du secrétaire Bohnen, en lui déclarant que, s'il continuoit ses excès contre la ville, ou les conseillers, bourgeois, comtes & tribus, malgré le respect dû au mandement, on dirigeroit les plaintes contre lui personnellement. Le grand-mayeur refusa de recevoir la copie du mandement, en disant qu'il lui falloit obéir en tout aux ordres de son très-gracieux maître; & il affecta le lendemain 18 & les deux jours suivans d'envoyer encore des soldats chez plusieurs chefs de tribus.

Cependant le 19 mars, cent hommes de cha

que bataillon reprirent le chemin de leurs garnifons de Juliers & de Duffeldorf. Le 21, le confeil s'étant encore affemblé, réfolut de fufpendre les élections des bourguemaîtres, des comtes & toutes autres, auffi long-tems qu'il y auroit des troupes étrangeres dans la ville : ce qui fut notifié fur le champ au grand mayeur par un fecrétaire de la ville.

Le 22, le général-major de Horft préfenta aux bourguemaîtres un refcrit de l'électeur, par lequel les griefs étoient réduits à 14, fur lefquels il demandoit une déclaration précife. Elle lui fut donnée le 29, les députés vers le gouvernement de Duffeldorf étant revenus le 25, fans avoir rien effectué. Sur la propofition faite par le baron de Horft, le magiftrat déclara avec une humble foumiffion qu'il confentoit & étoit prêt d'envoyer à la cour de S. A. E. une députation du confeil pourvue de pouvoirs fuffifans, afin de la fupplier de lui pardonner tout ce qui feroit trouvé avoir été commis contre les traités, le magiftrat préfumant de fa juftice & de fa clémence, que fon intention gracieufe n'étoit pas de lui imputer, fans l'entendre, des fautes dont il feroit innocent, proteftant que plufieurs articles des griefs étoient fuppofés, & que d'autres ne concernoient point le traité de 1660, ou n'étoient pas prouvés, ou avoient befoin d'un plus ample examen. Au furplus le magiftrat promit qu'à l'avenir il fe conformeroit en tout aux traités : & il efpéroit que S. A. ne différeroit plus de faire fortir fes troupes de la ville d'Aix.

Ce n'étoit pas assez pour satisfaire l'électeur, il exigea que le magistrat souscrivît sans délai aux 14 articles, voulant bien renvoyer le surplus à la discussion & au jugement. Sur ces entrefaites la commission d'exécution parvint aux princes directeurs. Le jour de l'élection des nouveaux chefs des fabriques d'aiguilles échéoit au dernier avril, mais en exécution de la résolution du 21 mars, elle n'eut pas lieu : sur quoi le grand-mayeur fit signifier à toutes les tribus une protestation dans laquelle il étoit dit que l'électeur ne prétendoit point troubler le moins du monde les tribus dans la liberté d'élire les bourguemaîtres, les membres du conseil & leurs chefs, mais au contraire, les y maintenir. Le magistrat publia une contre-protestation, portant que S. M. I. agréant le gouvernement d'Aix tel qu'il étoit, il n'appartenoit point au vogt-mayer d'arrêter ou de presser les élections : ainsi le conseil qui avoit la confiance de la plus saine partie de la bourgeoisie, persista à les différer toutes. La fête de la dédicace de la chapelle du conseil se passa le 1er. mai sans solemnité. Celle du St. sacrement le 25 mai se fit aussi sans pompe. Les métiers ne la précéderent point, la procession à laquelle le grand-mayeur assista ne se fit que dans les immunités du chapitre; & comme c'étoit le jour que les nouveaux bourguemaîtres devoient prêter serment, on reçut de nouveau celui de Mrs. de Wylre & de Chorus, qui furent prorogés en vertu de la résolution du 21 mars.

Les affaires demeurerent dans la même situa-

tion jusqu'au 15 de juin, jour auquel le baron de Horst reçut ordre le matin d'évacuer la ville avec ses troupes. Il en fit part au conseil en ajoutant que si le magistrat vouloit lui fournir en payant comptant 22 chariots pour le transport du bagage, & des chevaux pour les officiers, il partiroit plutôt que s'il lui falloit en faire venir du pays de Juliers. Le magistrat les ayant fournis, il partit le 17 juin dès cinq heures du matin. Le magistrat avoit averti la veille de maison en maison de se garder de toute insulte & moquerie; & le général sortant avec ses gens leur fit observer une si exacte discipline, que ceux qui s'en écarterent furent punis.

Le conseil dégagé de la gêne qui eût pu forcer ses suffrages, procéda le 19 juin à l'élection des nouveaux bourguemaîtres, qui furent Mrs. de Kahr & de Richterich, d'une voix unanime. Le grand-maire témoigna son mécontentement de ce choix, en invitant M. Richterich à son tribunal de maire, comme échevin seulement, & en négligeant d'y inviter M. Kahr, quoique la jurisdiction du maire, suivant le traité de 1660, ne doive point se tenir sans que les bourguemaîtres y aient été invités : ce qui en a arrêté l'activité jusqu'en 1774, avec beaucoup d'inconvéniens.

Malgré le rappel des troupes, la mésintelligence subsistoit & pouvoit encore produire des fruits amers : c'est pourquoi l'empereur fut supplié par la ville d'Aix de terminer les différends à l'amiable. A cet effet en 1770, il

envoya d'office au roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, & au prince Charles de Lorraine, comme gouverneur des Pays-Bas, une commission en vertu de laquelle ils devoient faire comparoître l'électeur Palatin & le conseil d'Aix devant leurs subdélégués pour les entendre & essayer de les concilier en les portant à un accord dont S. M. I. se réservoit la ratification. M. Louis d'Orley, conseiller de Luxembourg, & M. Emminghaus, conseiller du gouvernement de Cleves, se rendirent à Aix en 1771, en qualité de commissaires subdélégués. M. Knapp, conseiller de l'électeur Palatin, y vint aussi de sa part : & de la part du conseil d'Aix, Mrs. Richterich & Brand assisterent personnellement aux conférences. Les deux subdélégués ayant mis sur leurs hôtels les armoiries de leurs maîtres, l'envoyé de l'électeur Palatin mit aussi celles du sien sur l'hôtel du grand-maire où il étoit logé; mais le magistrat en ayant témoigné du déplaisir, il les ôta en changeant de quartier. Il y eut des difficultés pour le lieu des assemblées & pour les honneurs prétendus par le plénipotentiaire Palatin. Le magistrat proposoit l'hôtel-de-ville qui parut convenir aux subdélégués, mais sur le refus de rendre les mêmes honneurs au plénipotentiaire Palatin qu'aux subdélégués, il ne voulut point y venir, & l'on fut obligé d'entamer les conférences dans la maison de M. Lognai, rue de Cologne. Le plénipotentiaire Palatin contesta les pleins-pouvoirs donnés par le conseil aux députés de la ville, prétendant que

les tribus composoient l'état, & qu'il auroit fallu prendre leur avis homme par homme, pour savoir si elles prenoient part aux entreprises du magistrat, auquel il n'épargna pas les duretés, & si elles vouloient reconnoître le présent magistrat & les bourguemaîtres en ces qualités. Il demanda encore de saisir pour les frais, les revenus des gens qui avoient su se perpétuer pendant neuf à dix ans dans les charges de bourguemaîtres & autres lucratives de la ville. Le traité de 1660, ayant été posé pour base par les subdélégués, il articula 124 griefs; les députés de la ville se plaignirent de trente seulement.

Les difficultés préliminaires ayant été rapportées à l'empereur, il décida que les conférences seroient tenues à la maison-de-ville; que suivant la présente constitution d'Aix le plein-pouvoir du grand-conseil suffisoit aux députés; que l'arrêt des biens des magistrats n'auroit point lieu; qu'on rejetteroit toutes personnalités des protocoles; & qu'on écarteroit les griefs qui ne concernoient point la mairie, comme ce qui a rapport au Malzweyer dans la ville, & à la maison de Schœenfort au-dehors.

Suivant cette décision, il sembloit que les conférences se seroient tenues dans la maison-de-ville; mais le plénipotentiaire de Juliers ayant mieux aimé se pourvoir en révision que d'y déférer, le conseil céda, pour ne pas multiplier les frais & ne pas retarder l'accord. Au surplus tous les points de contestation ayant été discutés, la commission quitta Aix sans avoir

pu réussir à concilier les intérêts & à accommoder les parties. En 1774 l'empereur la transporta à Vienne, où les griefs des deux côtés furent rapportés & examinés sommairement, en présence de M. Jacobi résident du roi de Prusse, de M. de Lederer, pour le duc de Brabant, du baron de Ritter, de la part de l'électeur Palatin, & du docteur Dauven, du côté de la ville d'Aix.

Enfin, toutes les difficultés furent levées en 1777. Dès que le docteur Dauvens en eut donné avis au conseil, il lui envoya par une juste reconnoissance les marques de la dignité de bourguemaître, à laquelle il venoit d'être nommé. Après trois ans d'absence, il rentra à Aix, au milieu des acclamations de ses concitoyens satisfaits du succès de sa négociation. Il apportoit avec lui les traités d'accommodement du 10 & du 14 avril, qui consistent dans l'interprétation & l'extension de celui de 1660. Ils furent examinés & ratifiés le 6 mars en plein conseil.

L'échange des ratifications en ayant été faite avec l'électeur Palatin, le conseil d'Aix résolut de lui envoyer une députation pour le remercier humblement de sa magnanime condescendance. Le bourguemaître de Dauven & le receveur Nellessen ayant été choisis pour députés, en eurent audience à Mannheim le 7 de septembre. Le bourguemaître portant la parole, témoigna à S. A. E. la douleur qu'avoit eue la ville d'Aix des différends passés, sur-tout d'avoir été privée si long-tems de sa faveur inappréciable,

inappréciable, la vénération dont ſa clémence l'avoit pénétrée, ſon humble reconnoiſſance & la ferme confiance qu'il daigneroit la protéger dans la ſuite comme elle l'en ſupplioit; l'électeur leur répondit d'une maniere ſatisfaiſante & gracieuſe.

Le conſeil ne manqua pas de remercier les ſubdélégués, qui en lui répondant, firent les plus grands éloges de l'application & de l'impartialité de M. de Dauven, qui leur avoit beaucoup facilité le travail; c'eſt pourquoi M. Dauven fut auſſi remercié par le conſeil en corps, en vertu de ſa délibération du 5 novembre 1777.

Le pape Clément XIV ayant ſupprimé l'ordre des jéſuites dans tout l'univers par ſa bulle du 13 août 1773, dès le 9 de ſeptembre le comte d'Arberg, ſuffragant de Liege, & le ſieur Jamard, doyen de la collégiale de Ste. Croix de Liege, accompagnés d'un ſecrétaire eccléſiaſtique, arriverent à Aix en qualité de commiſſaires de l'évêque de Liege. Le lendemain entre 8 & 9 heures du matin, ils ſe rendirent tous avec l'archiprêtre d'Aix au college, où ils lurent la bulle au recteur & aux autres peres, dont ils exigerent les clefs de la maiſon qu'ils leur rendirent auſſi-tôt après ce témoignage de leur obéiſſance: de la maiſon ils paſſerent à l'égliſe, où ils éteignirent les cierges, & qu'ils fermerent, s'en tenant là pour cette fois.

Jaloux de cet exercice d'autorité dans ſon territoire, le conſeil d'Aix s'aſſembla dans la même matinée, & pour ſoutenir ſes droits temporels, il envoya l'officier Dauven & le ſyn-

dic Denis, avec le ſecrétaire Becker au collége y mettre le ſcellé ſur les archives, la bibliotheque & la ſacriſtie. Les commiſſaires épiſcopaux retournerent à Liege le 11. Le 15 le conſeil d'Aix confia l'adminiſtration du college à Mrs. Dauven & Schorenſtein, & jugea à propos de défendre à tous ſes rentiers & débiteurs, de payer à d'autres qu'aux adminiſtrateurs, ſous peine de payer deux fois, ſe conduiſant comme le vrai propriétaire du college. Informé que les commiſſaires épiſcopaux accompagnés du grand-maire avoient auſſi mis le ſcellé avant leur départ ſur les mêmes appartemens, il en écrivit au prince-évêque de Liege, qui répondit dans les termes les plus gracieux, qu'il n'avoit aucunement intention de troubler le conſeil dans ſa juriſdiction ſupérieure & dans la poſſeſſion des biens du college, & qu'à cet égard tout ce qu'avoient fait les commiſſaires pouvoit être conſidéré comme non avenu. Le grand-mayeur qui avoit mis ſon ſceau conjointement avec eux, n'eut pas autant de condeſcendance.

Vingt jéſuites furent obligés de quitter l'habit de leur ordre & d'en prendre un ſéculier. Les cinq profeſſeurs des baſſes claſſes & ſept convers ſe trouverent en un moment ſans emploi. Le conſeil qui avoit pris poſſeſſion de leurs biens s'occupa des moyens de leur procurer une ſubſiſtance convenable : ce qui n'auroit pas été difficile, ſi le bien d'Eynatten, ſitué dans le duché de Limbourg, en quoi conſiſtoit leur principal revenu, eût pu y être employé; mais les ſolli-

citations multipliées du magiſtrat d'Aix, ne purent jamais porter le gouvernement du Limbourg à s'en déſaiſir; & quand le magiſtrat voulut attribuer à un ou deux jéſuites pour leur entretien, le rectorat des chapelles de St. Etienne & de St. Servais, ſituées dans la rue St. Jacques, l'électeur Palatin le conféra à un autre, en ayant revendiqué le patronage en vertu du droit de retour, parce que ſon prédéceſſeur Wolfang-Guillaume l'avoit donné au college d'Aix en 1647. Cependant le magiſtrat d'Aix ayant recouru à l'empereur, tant ſur cette nomination que ſur l'appoſition des ſceaux par le mayeur, il l'emporta ſur les deux objets.

Il s'agît de trouver & d'entretenir des maîtres pour continuer l'inſtruction des jeunes gens qui ſembloit menacer d'être ſuſpendue. Les anciens profeſſeurs reſterent en fonction juſqu'au 24 de ſeptembre, & tout alla juſqu'alors ſur le pied accoutumé, à l'exception que les prêtres ex-jéſuites ne pouvoient dire la meſſe dans leur égliſe que les portes fermées. Le 29 octobre le conſeil avertit par la voie des gazettes, que quoiqu'il eût l'intention de faire continuer les études dans le même college par d'habiles profeſſeurs, des accidens imprévus l'obligeoient de remettre l'entrée des claſſes après la St. Martin, auquel tems elles feroient continuées ſous la protection du gouvernement, à la ſatisfaction d'un chacun; il engagea à cet effet un nombre ſuffiſant d'ex-jéſuites accoutumés à ce travail. Ce ne fut pas ſans obſtacles. Car d'un côté l'écolâtre prétendant qu'on n'avoit pas le

droit de régler les études ſans ſon concours, les griefs de Juliers furent augmentés de cet article; & de l'autre côté, l'archiprêtre Tewis notifia de la part de l'évêque de Liege, une défenſe du 19 novembre aux ci devant jéſuites d'Aix, de tenir des écoles publiques & d'enſeigner publiquement en aucune maniere, ſans en avoir auparavant obtenu ſa permiſſion, & avoir fait leur profeſſion de foi ſuivant les ſtatuts du dioceſe, à peine d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques. La prétention du prince-évêque parut ſi ſérieuſe au magiſtrat, qu'il députa le baron de Wylre, ancien bourguemaître, & le juriſconſulte Fell vers S. A. pour ſe concerter avec elle. En arrivant à Liege, les députés allerent préſenter leurs lettres de créance au comte de Rougrave, vicaire-général, dont ils furent reçus avec beaucoup de politeſſe; après quoi ils furent conduits le lendemain 22 de novembre, avec tous les honneurs qu'ils pouvoient deſirer, à l'audience du prince qui les ſatisfit, en accordant aux ex-jéſuites Engels, Otten, Clermont & Geuljans la permiſſion d'enſeigner les belles-lettres à Aix, mais par proviſion ſeulement, ſuivant le mandement qu'il en fit expédier le 23 du même mois. Les ex-jéſuites demeurerent exclus des hautes claſſes & du confeſſional, parce que la ſacrée congrégation romaine en fit une loi. Du reſte le prince-évêque, par un autre mandement du 27, qui ordonnoit à Aix la pleine exécution de la bulle de ſuppreſſion dans tous ſes points, recommanda de faire ſortir du college les jéſuites profès même

des vœux ſimples, de les exclure de tout gouvernement du college, de chercher des prêtres ſéculiers pour les places de profeſſeurs, & en cas qu'il ne s'en préſentât point qui en fuſſent réputés capables, de les propoſer au concours dont le magiſtrat ou autre à qui il appartiendroit ſeroit juge, & les choiſis devroient obtenir l'approbation de l'ordinaire; il conſentit que les humaniſtes entendiſſent la meſſe dans l'égliſe du college, mais en s'y rendant par la porte intérieure.

Le 30 les deux adminiſtrateurs avec le premier-ſécretaire du conſeil allerent au college, & y ayant mandé l'un après l'autre les individus qui y avoient vécu juſques-là en communauté des revenus du college, ils leur demanderent à chacun s'ils vouloient reſter en ville ou ſe pourvoir ailleurs, parce qu'au premier cas ils auroient une penſion ſur les revenus du college. Preſque tous les prêtres déclarerent qu'ils deſiroient de demeurer dans la ville. L'embarras étoit de leur faire des penſions, le college n'ayant de fonds ſur le territoire d'Aix que cinq maiſons & deux chétives métairies, & n'y ayant aucun eſpoir de rien percevoir des biens placés dans les pays Eſpagnols ou de Limbourg; mais dans leur infortune ils eurent le bonheur que les ſeigneurs de Juliers de Corneille-Munſter eurent la commiſération de leur laiſſer la jouiſſance de ce qu'ils avoient poſſédé dans l'étendue de leur domination. Les penſions, d'abord très-modiques, ont augmenté à meſure que pluſieurs ſont morts, & que d'autres

ont accepté des vocations étrangeres. Les écoles de théologie & de philoſophie demeurant fermées, faute de profeſſeurs, les candidats en prirent des leçons chez les Franciſcains qui depuis les ont rendues abſolument publiques au moyen d'une rétribution annuelle.

Le conſeil fit afficher & publier dans les chaires une ordonnance en vertu de laquelle tous détenteurs de rentes, obligations & effets des ex-jéſuites étoient obligés de les dénoncer aux adminiſtrateurs dans le terme de quatorze jours, ſous peine de dix fois la valeur de ce qu'ils auroient recelé, afin de pourvoir d'autant mieux au fonds néceſſaires pour aſſurer aux ex-jéſuites leurs penſions viageres. Dans la même vue il annonça dans la gazette du 22 juillet 1774, la vente de l'argenterie de l'égliſe; mais comme il auroit fallu céder des ouvrages d'un travail exquis pour leur ſimple poids, elle n'eut point lieu. Il en fut de même de la bibliotheque: le reſte du mobilier fut vendu à l'encan. Enfin le 6 octobre 1778, le prince-évêque de Liege permit d'ouvrir au public l'égliſe des jéſuites, maintenant de S. Michel.

Ici finit la narration hiſtorique. Il ne nous reſte plus qu'à rendre compte de pluſieurs diſſertations placées à la fin du volume.

(*Pour être achevé.*)

MÊLANGES.

SUR LA POSSIBILITÉ DE VOLER.

Lettre de M. DE LA LANDE *à Messieurs les auteurs du* Journal des savans.

MESSIEURS,

JE ne croirois pas qu'il fût utile de vous entretenir des folles tentatives que les hommes ont faites pour s'élever en l'air, si depuis un an tout Paris n'avoit été voir dans la rue Taranne, un vaisseau avec lequel le sieur Blanchard promet de voler, (*) & si le *Journal de Paris*, d'ailleurs si raisonnable, n'avoit parlé sept à huit fois de cette prétendue espérance, sans en montrer l'absurdité.

M. Mercier, abbé de l'abbaye royale de S. Leger de Soissons, dont le savoir est connu, semble même suspendre son jugement, dans la feuille du 4 avril 1782; mais il fait à ce sujet quelques remarques d'érudition par lesquelles je commencerai mes réflexions sur l'art de vo-

(*) Voyez le journal de *mars*, page 328 & suivantes.

ler. Roger Bacon avoit eu l'idée d'un char volant, qui a peut-être donné au chanoine d'Estampes, M. des Mazures, l'idée de son cabriolet volant, dont on n'a plus entendu parler. Le P. Honoré Fabri s'étoit occupé d'un vaisseau volant, aussi-bien que plusieurs autres physiciens, dont George Paschius indique les noms & les ouvrages dans ses *Inventa nova antiqua*, chap. VII, pag. 636, édit. de 1700, *in-4to.* L'on y trouve aussi des observations curieuses sur l'art de voler dans les airs, sur ceux qui ont tenté de voler, sur plusieurs automates volans, tels que le pigeon de bois d'Archytas de Tarente, celui du P. Kircher, jésuite; la mouche & l'aigle, dont on attribue l'invention au célebre Regiomontanus. Cette mouche de fer vola, dit-on, sur plusieurs personnes, à Nuremberg; & l'aigle, après être allé au-devant de l'empereur Charles-Quint à une distance assez considérable de cette ville, y ramena ce prince.

Le P. Lana, qui s'étoit fort occupé de méchanique, employe tout le chapitre quatrieme de son *Prodromo all' arte Maestra*, à prouver la possibilité d'un vaisseau qui iroit dans l'air, comme les bateaux naviguent sur l'eau; ce vaisseau devoit être à mâts & à voiles; l'auteur en donne la figure à la fin de son volume; il avoit, à la poupe & à la proue, deux montans de bois, portant chacun un globe de cuivre qui devoit être exactement purgé d'air.

Des inductions tirées de la pesanteur de l'air & de la légéreté qu'acquiert un vase qui en

eſt purgé, perſuaderent au P. Lana, que quatre globes dont il armeroit ſon vaiſſeau, contrebalançant ſuffiſamment, par leur légéreté, le poids de cette machine & des hommes qu'elle renfermoit, ce vaiſſeau monteroit néceſſairement en l'air dès que l'on couperoit les cables qui le retenoient ſur le chantier; qu'il s'y ſoutiendroit & qu'il vogueroit en l'air auſſi facilement que les bateaux ſur l'eau. L'auteur ajoute que la théorie ſur laquelle il établit la poſſibilité de ſon vaiſſeau, ayant été ſoigneuſement examinée par des perſonnes habiles, elles n'ont trouvé aucune erreur dans ſes calculs.

Le *Prodromo* du P. Lana étant fort difficile à trouver à Paris, M. de S. L. avertit que Jean-Chriſtophe Sturmius en a traduit le chapitre entier, ſur la conſtruction du vaiſſeau volant; cette traduction qui, par la comparaiſon que M. de S. Leger en a faite avec l'original italien, lui a paru exacte, eſt réimprimée dans le livre de Paſchius.

Cependant il ne faut pas beaucoup de calculs pour renverſer les idées du P. Lana. L'air eſt huit cent fois plus léger que l'eau, ainſi, le bateau qui ſe ſoutient dans l'eau devroit non-ſeulement être vide d'air; mais avoir huit cent fois plus de volume pour la même maſſe. Un homme a beſoin d'occuper environ deux pieds cubes dans l'eau, pour s'y ſoutenir; ſuppoſons que le bateau peſe ſeulement autant que l'homme, il faudroit qu'il occupât quatre pieds cubes dans l'eau, & trois mille deux cens dans l'air; ainſi, il lui faudroit une chambre

qui eût quinze pieds en tous ſens, qu'elle fût vidée d'air, & qu'elle ne peſât pas plus qu'un homme; ce qui eſt humainement impoſſible.

On a cherché à ſuppléer au volume, par le moyen du choc des aîles, à la maniere des oiſeaux; mais cela eſt également impoſſible, à raiſon de la foibleſſe des muſcles de l'homme, relativement à la maſſe qu'il s'agit d'élever, à la quantité d'air qu'il faudroit frapper, & à la vîteſſe qu'il faudroit donner au mouvement des aîles.

M. Coulomb, habile ingénieur, actuellement de l'académie des ſciences, y a lu un mémoire en 1780, dans lequel il examine le plus grand effet que les hommes peuvent produire pendant quelques ſecondes, en conſidérant le produit de la vîteſſe, du tems, & du poids; & y appliquant les expériences, il trouve qu'un homme qui peſe cent quarante livres, ne peut exercer une preſſion égale à cent quarante livres, qu'avec une vîteſſe de trois pieds par ſeconde; & qu'il faudroit, pour le ſoutenir en l'air, que la ſurface des aîles, mues avec cette vîteſſe, fût de douze mille pieds; il ne pourroit jamais augmenter ſa preſſion ſans diminuer ſa vîteſſe; ainſi il n'y a aucun bras de levier ni aucune machine qui puiſſe augmenter cet effet. Mais comme il y auroit néceſſairement du tems & des forces perdus pour relever les aîles, & pluſieurs autres effets à déduire de ce réſultat, il faudroit peut-être doubler ou tripler les aîles. Or, il eſt viſiblement impoſſible qu'un homme puiſſe, ſans avoir d'autre point

d'appui que lui-même, ſoutenir & manœuvrer des plans de cent quatre-vingt pieds de long & autant de large, c'eſt à-dire, plus étendus que les voiles d'un vaiſſeau ; cela ſuffit pour aſſurer qu'aucune tentative dans ce genre, ne ſauroit jamais réuſſir. Les oiſeaux ont les muſcles des aîles beaucoup plus forts, à proportion du poids de leur corps, & ils peuvent donner à leurs aîles une plus grande vîteſſe que celle dont un homme eſt capable, d'après l'expérience. Ainſi, l'impoſſibilité de ſe ſoutenir en frappant l'air eſt auſſi certaine que l'impoſſibilité de s'élever par la peſanteur ſpécifique des corps vidés d'air.

LA BIENFAISANCE.

Miſeris ſuccurrere diſco. VIRG.

SENTIMENT émané du ciel, doux penchant des belles ames, ô divine bienfaiſance ! heureux le mortel qui vit ſous ton empire, & qui t'a livré ſon cœur !

Heureux celui qui, détrompé de bonne heure des illuſions de la vie, & des folles paſſions qui dégradent l'homme, abandonne la ville & s'en va dans les chaumieres champêtres conſoler l'humanité ſouffrante !

Sans doute il a pris naiſſance au milieu des Barbares, long tems ſur le Caucaſe il a ſucé le lait d'une tigreſſe, celui qui voit d'un œil in-

fenſible couler les pleurs des malheureux, & dont l'ame de bronze, fermée à la commiſération, repouſſe avec une joie cruelle tout ſentiment de pitié.

Ah! que je plains l'homme perſonnel qui ne vit que pour lui ſeul, & le cœur avare qui, tourmenté nuit & jour par la ſoif de l'or, jamais n'a brûlé des ſaintes flammes de la bienfaiſance; inſenſé qui ſe prive de la plus noble, de la plus douce des jouiſſances, du plaiſir de donner!

Je bénis l'être ſuprême de m'avoir fait naître avec des entrailles compâtiſſantes. Non, jamais le bonheur ne me fut étranger; j'en jouis avec tranſport, il ſoulage mon cœur. O combien auſſi ſon infortune m'afflige & me tourmente!

Je me rappelle encore, & ma mémoire en ſera toujours frappée, de quelle douleur je me ſentis ſaiſir à la vue d'une mere éperdue qui accompagnoit au tombeau ſon fils unique. Elle fendoit l'air de ſes cris. Le nom de cet enfant, qu'elle avoit allaité, ſortoit ſans ceſſe de ſa bouche; elle l'appelloit, lui parloit encore; ſes ſanglots étouffoient ſa voix. Les pleurs couloient de tous les yeux; le prêtre attendri en verſoit, & ne pouvoit achever les prieres ſacrées. Elle vouloit, dans l'excès de ſa miſere, ſe précipiter ſur le cercueil, & s'enſevelir toute vivante au tombeau de ſon fils: il fallut l'emporter évanouie, mourante.

Telle on voit la tendre Philomele à qui l'oiſeleur barbare a ravi les fruits naiſſants de ſes

amours : malheureuſe, elle ſoupire, elle gémit toute la nuit dans un boſquet ſolitaire, & traîne en longs accens ſes plaintes lamentables.

Le ciel m'a peu donné; mais ce peu appartient à l'indigence. Le bled qui croît dans mon champ modique, on le moiſſonne pour elle autant que pour moi. Quand le lion embraſé vomit du haut des airs des torrens de feux, elle jouit de l'ombrage frais de mon bois. Retirée l'hiver dans ma demeure hoſpitaliere, elle y brave les injures des aquilons. Je partage tout avec elle, le nectar de ma vigne, la laine de mes brebis, les fruits de mon verger. Hélas! quand on a ſenti l'infortune, on ne connoît plus d'autre bonheur que de ſoulager les malheureux.

Je n'ambitionnerois les richeſſes d'Attale, & tout l'or qu'aux jours antiques avoit accumulé le roi de Lydie; je n'envierois, dis-je, tous ces tréſors que pour éterniſer mes ſentimens les plus chers, & ſatisfaire le vœu de mon cœur, en élevant un magnifique temple à la bienfaiſance.

Là on ne verroit ni les conquérans, fléaux de l'humanité; ni les ingrats, qui la déshonorent; ni ces monarques oppreſſeurs, toujours armés de la hache du deſpotiſme : les tendres vertus, la reconnoiſſance & l'amitié fidelle y auroient ſeules des autels.

Ames généreuſes, hommes ſenſibles & compatiſſans, vos ſtatues rempliroient ce temple; moi-même je les couronnerois de laurier : partout enfin ſur ces murs ſacrés on liroit vos noms

illustres gravés de ma main en lettres d'or sur un marbre immortel.

Par M. l'Abbé DE REYRAC.

(*Journal de littérature, des sciences & des arts.*

LETTRE de l'abbé LAMBINET, *à MM. les rédacteurs de* l'Esprit des journaux, *sur la premiere édition du* Missel Ambroisien.

LE *Missel Ambroisien* est un livre qui contient les prieres, le canon, & les cérémonies de la messe, selon la regle de St. Ambroise. On prétend que ce St. docteur, du 4e. siecle, en est le véritable auteur. Il en porte au moins le nom; & de tems immémorial, il est en usage dans l'église de Milan.

Lorsque dans le onzieme siecle & les suivans, les conciles & les souverains pontifes, voulurent faire adopter aux églises d'Occident le rit romain, au-lieu du rit mosarabique, celle de Milan eut le privilege de conserver le sien, en mémoire de St. Ambroise, son ancien évêque; comme on a vu, vers l'an 1500, le cardinal Ximenès rétablir à Tolede l'ancien rit des églises d'Espagne, connu sous le nom de *mosarabe*, en mémoire de St. Léandre & de St. Isidore de Séville, qui en ont été les auteurs, sur la fin du sixieme siecle.

M. Debure dans sa *Bibliographie*, regarde

les éditions de ce miſſel des années 1482 & 1499, comme les plus anciennes. Il s'appuie du témoignage de *Saxius*, qui dans ſon *Hiſtoire littéraire typographique*, a donné une notice de toutes les éditions faites à Milan avant l'année 1500; mais ce célebre bibliographe ſe trompe d'après ſon garant.

La premiere édition eſt du X des kalendes d'avril de l'an 1475, à Milan, par Antoine Zarotte, Parmeſan. Il en exiſte un exemplaire à Milan, dans la bibliotheque Ambroiſienne. Celui que j'ai vu dans les Pays Bas, eſt de la même année, du même imprimeur & de la même ville.

Il eſt vrai que le ſilence des ſavans les plus verſés dans la liturgie & la bibliographie, nous a fait douter long-tems de l'authenticité de cette édition. Le P. le Brun & dom Martene, en traitant particuliérement de la liturgie Ambroiſienne, ne citent que les éditions de 1482, 1491, & les ſuivantes. Chevillier & Maittaire, parmi les bibliographes, ſont les ſeuls qui célebrent le nom d'Antoine Zarotte, & qui le placent en 1478 au nombre des premiers imprimeurs de Milan; mais ils ne font aucune mention de l'édition de 1475.

Le deſir de trouver la vérité, a engagé le poſſeſſeur du Miſſel dont je parle, à s'adreſſer à Rome à un des bibliothécaires du Vatican. Il s'eſt donné la peine de viſiter la bibliotheque qui lui eſt confiée, & celles de Barberin, de Chigi, de Caſanatte, de Corſini, &c. Son travail infructueux le jettoit dans le pyrrho-

nisme, lorsqu'en ouvrant la bibliotheque des écrivains de Milan, que *Philippe Argelatus* a publiée dans cette ville, en 1745, en 5 volumes in-folio, il trouva, tom. 1, pag. 562, dans le catalogue des livres imprimés en 1475; le Missel Ambroisien, *per Antonium Zarottum Parmensem.* Il l'annonce pour la premiere édition, & renvoie le lecteur à la page 79 de ses Prolégomenes, où il en donne une plus ample connoissance.

Nous avons comparé l'édition que j'ai vue dans les Pays-Bas, avec celle dont parle *Argelatus.* Elle est exactement la même. L'exemplaire est un petit in-folio, bien conservé, qui contient 213 feuillets, numérotés seulement d'un côté, en chiffres romains rouges. Le calendrier, composé de six feuillets, est à la tête. On lit au haut de la premiere page du Missel: *In nomine Jesu Christi incipit Missale per totius anni circulum more Ambrosiano compositum,* — & de suite, *In vigiliâ sancti Martini episcopi, — ad missam ingressus — Vir iste custodivit.*

On trouve à la fin de ce Missel en abréviation, comme tout le corps de l'imprimé, le même quatrain rapporté par Chevillier, Maittaire, Argelatus. Le voici copié mot à mot:

Antoni patria Parmensis: gente Zarotte:
Primus missales imprimis arte libros.
Nemo repertorem nimium se jactet. In arte
Addere plus tantùm quam peperisse valet.

Impressum in alma civitate Mediolani. M. CCCC

LXXV, decimo kalend. aprilis, per Antonium Zarottum Parmensem.

Je ſuis, Meſſieurs,

Votre, &c. l'abbé LAMBINET.

BRUXELLES, 12 mai 1782.

P. S. Ce Miſſel eſt à vendre. Ceux qui déſireront l'acquerir, ſont priés de s'adreſſer à M. Horgnies, directeur du bureau de la diſtribution des lettres, à Bruxelles.

ANECDOTE PARISIENNE.

DES jeunes gens ſe promenoient au bois de Boulogne, ils apperçoivent un abbé ſeul qui chantoit au pied d'un arbre; ils approchent, ils l'entourent; l'abbé ſurpris de cet auditoire s'arrête tout court & reſte dans le plus profond ſilence. Le plus étourdi l'apoſtrophe, lui déclare qu'attirés par les charmes de ſa voix, ils ſont venus pour l'entendre, & qu'ils eſperent bien qu'il ne les privera pas de ce plaiſir. Le chanteur s'excuſe, dit qu'il n'a point de muſique, & qu'il n'eſt point en état de ſe donner en ſpectacle : on inſiſte, il refuſe. L'orateur pétulant leve enfin ſa canne & menace de battre la meſure ſur les épaules de M. l'abbé, s'il ſe fait encore prier. — » Voilà une plaiſante façon » de donner de la voix. — Je conviens qu'elle » eſt un peu dure : eh bien! ſi vous l'aimez

» mieux, on vous coupera les oreilles »......
Le pauvre diable voyant qu'il n'y avoit aucune raiſon à attendre de ces Meſſieurs, prend ſon parti, & chante très-mal, comme on le juge aiſément. — » Remettez-vous, Monſieur, cela » ira mieux la ſeconde fois. » Bref, on le fait paſſer de l'adagio à l'allegro & du piano au forté; enfin les fous ſe retirent après lui avoir fait beaucoup de complimens ſur ſon bel organe, & principalement ſur ſa complaiſance. L'abbé qui avoit cette ſcene ſur le cœur, ne perd point la tête; tandis qu'ils continuent leur promenade, il ſe rend à la porte du bois de Boulogne. Par la deſcription qu'il fait de la compagnie, on lui indique leur voiture; il interroge le cocher, qui eſt préciſément celui du harangueur; il apprend que ce dernier eſt mousquetaire-noir. Il retourne à Paris, va à l'hôtel & en découvre facilement l'adreſſe. Le lendemain de grand matin, il s'habille en ſeculier & ſe rend en diligence chez ſon homme; il ſe fait introduire auprès de lui, & ſe trouvant tête-à-tête, il s'annonce pour l'abbé de la veille qui vient demander raiſon du procédé injurieux. » Vous » êtes un galant hommme, j'aime les abbés au » poil & à la plume : rien de plus juſte.... » Où ſera le champ du combat? — Au même » de l'inſulte. — Très volontiers. » Le mousquetaire ſe fait paſſer un fracque, fait mettre ſes chevaux, & nos deux champions ſe rendent au bois de Boulogne : arrivés à la porte, ils mettent pied à terre & vont au rendez-vous..... Comme le mousquetaire mettoit bas ſon habit,

ſon rival tire un piſtolet de ſa poche & le portant ſur la gorge de ſon adverſaire : » Nous n'en » ſommes point à nous battre, Monſieur; vous » m'avez fait chanter malgré moi, je vous juge » très-beau danſeur, & vous danſerez, ou je » vous brûle la cervelle. « En vain le mouſquetaire fort étourdi de cette botte ſecrete, veut faire valoir les loix de l'honneur : » Vous » les avez méconnues hier, & vous ne méritez » pas qu'on en uſe autrement : point tant de » façon, ou je vais me venger, quelle qu'en » doive être la ſuite. «.... Le mouſquetaire, l'oreille baſſe à ſon tour, eſt obligé de ſe prêter à tout ce qu'exige l'abbé inſulté & menaçant. » Que faut-il danſer ? — Le menuet de Cupis. » Je vais chanter «... L'abbé fredonne l'air, & conduiſant toujours du piſtolet ſon écolier, devoit former un ſpectacle très-riſible pour ceux qui auroient vu cette farce. Après le menuet il exige une contredanſe, enſuite une allemande. Alors jettant ſon piſtolet de côté & tirant ſon épée : A préſent, Monſieur, nous n'avons rien » à nous reprocher, nous pouvons nous battre » à armes égales. — Il n'en ſera rien, vous » êtes un trop galant homme; vous m'avez cor» rigé de mon étourderie, & je dois vous remer» cier d'une pareille leçon : ſoyons amis, Mon» ſieur l'abbé. « Nos champions s'embraſſent à l'inſtant, & vont le verre à la main ſceller gaiement leur nouvelle union.

(*Gazette littéraire de l'Europe.*)

SUITE de la notice d'un manuscrit de poésies ; provenant de la bibliotheque de feu PIERRE-ANTOINE MARCHI, *avocat à Florence.*

TANDIS que Flaminio Rai s'appliquoit à l'éducation de Jean F. Trivulce, soit par jalousie, soit par quelque cabale de la part des courtisans ou par quelques autres motifs qu'on ne sauroit deviner, on voulut attenter à ses jours. Il échappa heureusement au danger ; en conséquence il fit vœu d'aller à Notre-Dame de Lorette. Il en fait mention dans l'épigramme 235.

Ad Virginem Mariam Laureti.

Voti compos agit grates, sanctissima Virgo,
Si non quas debet, quas tamen ipse potest,
Raius, ad patriam incolumis salvusquè reversus,
Dum fugit insidias horribilemque necem, &c.

Il développe plus amplement ses sentimens de reconnoissance envers Notre-Dame (de Lorette) dans la belle ode 101 *Ad Virginem Mariam Laureti.* C'est à ce sujet encore qu'il termine ainsi la piece n°. 73. *In novolim fundum :*

Vitæ subivi at ingens, heu, periculum
Magister aula Cæsaris Trivultii
Firmi Joannis, nobilis puelluli ;
Sed innocentes optimus juvat deus.
Salvum hic, superstitemque reddidit meis, &c.

Dans l'élégie n°. 109, après nous avoir appris que le 3 mars 1580 il quitta sa patrie pour

aller en Allemagne, il nous informe qu'il courut risque par la suite de perdre la vie :

Pauperie oppressum, verum virtute probatum,
Et candore animi, quem deus ipse colit,
Me Petrus Victor, me Valor Baccius, ambo hi
Mi certe digni semper honore coli
Ut mea magna fides, constantiaque alta niteret,
Miserunt, nummis dum bene suppeditor,
Ad populos, quos progenuit Germania, Firmo
Joanni ut comiti mox documenta darem.
Istorum hortatu, vel paupertate coactus,
Deserta patria, matre, sorore, mihi
Cara adeo, peragro subiturus mille pericla;
Sic me suadet honor, sic bonitasque virûm :
Tertia lux aderat Martis, tercentaque lustra,
Sex super, inde decem, queis deus ille deûm
Deseruit vel amore flagrans penetralia cœli,
Ut fieret propter nos λογος inde pius ;
Dum cupit humano generi reparare salutem,
Cœlestes clausas & reserare fores ;
Queis ego discedens fausto cum sidere Prato,
Gentem ivi externam & querere regna nova, &c.

. . . .

. . . .

Quæsivere dolos, queis me disperdere possent ;
At mihi prospectum est proditione scelus.
Ægrum dissimulo ; medicus me curat ab arte :
Ut video præsto funera iniqua, paro
Arripere inde fugam ex aula bene cautus honestam,
Quæ me nobilitat docta per ora virûm.
Dirus Scloppus erat misero mihi, dira bipennis
Ad me extinguendum tunc reparata, deæ
In Doroque theæ templo (*) subtriste sepulcrum,

(*) Eglise de Ste. Dorothée, à Vienne.

Mox & apud Maurum contumulandus eram.
Nulla fugæ est ratio, nulla spes; cetera lethum
Ostentant, quo se meus mea flectit; ego
Attamen è lecto surgo sedesque relinquo,
Ad notum quemdam confugioque miser, &c.

Après nous avoir fait connoître que l'amitié ne lui donna aucun secours, il décrit les vrais amis. Il poursuit ensuite de cette maniere:

Quid feci? quid commerui? si facta rependent,
Me invenient dignum semper amore suo.
Si neque servitium fuerat mox utile, Pratum
Mittere debuerant. Num rediturus eram?
Quam mallem vel Mercurii, vel Perseos alas,
Vel mihi fulmineos Bellerophontis equos,
Ut Germanorum cautes, ut flumina tranans,
Protinus inde queam limen adire meum!
Pragam ego adire paro; Pragæ sed mî est via prorsus
Clausa: Viennam adeo, prætereoque statim.
Italiam versus: curarum fluctuat æstu
Magno animus: fesso corpore sensus abit.
Sensus abit: querulas profundo pectore voces.
Exaudite meas, numina sancta, preces, &c.
. . . .

Il implore le secours de Notre-Dame (de Lorette) & finit ainsi cette invocation:

Haud pia Virgo preces nostras tunc respuit; ast me
Sæpius illa sua dextra levabat ope.
Vox pia justorum, clemensque refertur ad aures
Divorum; exaudit vota precesque deus, &c.
. . . .
. . . .

Fortunæ ergo trucem promtus contundere vultum
Undique pervolito; singula clausa mihi.
Quare tramitibus ludo fallacibus omnes,
Qui me insectantur vel pedibus vel equis.

Après s'être soustrait à la fureur de ses persécuteurs, il tomba entre les mains des assassins de Bohême, qui tuoient & dépouilloient ensuite les passans. Ayant eu le bonheur d'échapper à ces derniers, il fut obligé de suivre sa route en mendiant :

Pastorum subiisse casas me sæpe juvabat,
Atque ibidem somnos carpere languidulos
Ipsum hypo tum caustis. Adhibet Germania tota
Namque hypocausta ob vim frigoris eximiam.
Hæc mihi cum jaceam cœno, cannaque palustri,
Languentique adeo dulce levamen erant.
Omnibus exactus spoliis in nocte jacebam,
Sæpeque sopitus his recreabar ego.
Non mihi equus, non ensis erat, calcaria, non quæ
Opportuna vagus arma viator habet.
Solus eram, ignarus linguæ, ignarusque viarum,
Et quod, maximum erat, nulla pecunia, erat, &c.

. . . .
. . . .

Castaneas, lac & ova nucesque & mitia poma,
Tunc mihi circumstans rustica turba dabat.
Ater panis erat mi mel, cervisia nectar;
Namque in eis floret vinea rara locis.
Sæpe humectabam rivis manantibus ora
Ad strepitum intentus prætereuntis aquæ.

Après des désastres sans nombre, il arrive à Inspruck. De-là il continue sa route:

Attonitis animis ibi signa ego ahenea vidi,
Quæ Austriacam referunt inclyta progeniem.
Propter egestatem me non potuisse videre
Displicet ornatam carmine Virgilii
Urbem; sed peperit quæ longa ætate Catullum,
Cujus scripta habeo sæpe diuque manu,
Suspexi, fluvium, heu, tranans rate ab urbe Tridento;

Post Vicentini pinguia culta soli.

Il passe ensuite par Padoue, Venise & Ferrare; où il voulut aller voir le tombeau & la maison de l'Arioste. Enfin il vint à Bologne; & après plus de cinquante jours de route il arriva heureusement à Prato; il fut bien accueilli de ses amis, qui le croyoient mort & l'avoient pleuré comme tel:

Quinquaginta dies plus quinque erravimus, ante
Quam penetrassemus limina amata domus.
Imber, nix, glacies, venti, seriesque viarum,
Hæc mihi cunctandi caussa fuére diu;
Per dubios casus, per tot discrimina rerum
Optamus nobis dum retinere decus.
Pratum ubi respicio, læto clamore saluto,
Riteque bis Pratum, Pratum ego juge voco.
Sic letho eripior; Pratum sic ipse reviso.
Quid? patrio cœlo restituendus eram &c.
Sic matrem, & parvam ut vidi charamque sororem,
Spiranti crevit in mea membra vigor.
Gratatur populus; narro loca, facta, genusque;
Invisuntque aliqui; numina sacra colo &c.

. . . .

. . . .

Millibus adspiciens exultabunda periclis
Ereptum, (MATER) figit oscula chara magis,
Lætitia ingenti inlacrimans, frontique, oculisque,
Nec satis est se ab eo avellere; tantus amor,
Tantaque cura subit redeuntis sensibus imis;
Est gestire mihi sic mea visa parens.
Lugubris hæc misero flerat deperdita luctu;
Me periisse etenim rumor acerbus erat.
Ergo restituor, surgoque a limine mortis.
Fabula quanta fui: rumor acerbe tace &c.

(*Pour être continué.*)

POÉSIES

POÉSIES FUGITIVES.

AU GRAND DUC DE RUSSIE, à son passage à Lyon.

ILLUSTRE voyageur, dont l'active jeunesse
Dans l'art des rois veut se former,
Voyez sur nos remparts, que vous savez charmer,
Eclater les transports d'une vive allégresse;
Le François est fait pour aimer :
Sans sortir de nos murs, vous pouvez le connoître.
Un grand homme, un héros, sur son cœur a des droits;
Il aime sur-tout les grands rois;
Jugez s'il sait chérir son maître.

Aux rives du Wolga, lorsque de vos sujets
Votre présence un jour causera le délire,
Vous vous direz, peut-être avec quelques regrets:
» En France, quand je voyageois,
» J'étois déja dans mon empire.

Achevez de remplir vos glorieux projets.
Pierre vit nos climats; vous marchez sur ses traces;
Vous aurez de plus grands succès;
Car si Pallas ne le quitta jamais,
Vous avez pour cortege & Pallas & les Graces.

AUX DEUX ILLUSTRES VOYAGEURS, sur leur arrivée à Paris.

LE ciel enfin comble mon eſpérance.
AUGUSTE COUPLE, HEUREUX ÉPOUX,
Des rives du Wolga vous venez parmi nous;
Vous allez enchanter la France.
Ainſi pour apprendre à régner,
PIERRE quitta le rang ſuprême :
Dans le grand art de gouverner,
Du flambeau de l'exemple il s'éclaira lui-même.
Ce grand homme n'a point dédaigné d'habiter
L'attelier de nos arts & le réduit du ſage;
Et dans ce noble apprentiſſage
L'Europe a vu combien il a ſu profiter.
S'il eût eu comme vous une mere immortelle,
Dont la ſageſſe & les exploits
Eblouiſſent le Nord d'une gloire nouvelle,
Et font par-tout chérir & reſpecter ſes loix,
Eût-il, pour ſe former dans le talent des rois,
Pu jamais rencontrer un plus parfait modele!
Héritier comme vous d'un ſceptre mérité,
Et brillant comme vous des fleurs de la jeuneſſe,
Ce Télémaque ſi vanté,
En parcourant les peuples de la Grece,
N'eut pour compagne, hélas! que la triſte ſageſſe.
Le deſtin vous a mieux traité;
Et l'Europe, à votre côté,
Dans les traits ſéduiſans d'une jeune princeſſe,
Reconnoît à la fois Minerve & la beauté.
Lorſque vous viſitez notre climat proſpere,
Faut-il que des beaux vers le regne ſoit paſſé!
Oui, de cet art brillant le charme fait pour plaire,
Eſt, par un froid délire, aujourd'hui remplacé.

Hélas! pour vous chanter, nous n'avons plus Voltaire.
Du Parnaſſe avec lui le trône eſt renverſé.
Mais quand le roſſignol, au fond de ſa retraite,
Ne fait plus aux échos répéter ſes accens,
On prête encor l'oreille aux doux & tendres chants
Du linot & de la fauvette.
PRINCES, ſur cette rive, ainſi que dans les bois,
L'Amour vaut Apollon & tient lieu de génie.
Pour chanter ce qu'on aime, & fêter les bons rois,
Le ſentiment dans ma patrie
Trouve toujours aſſez de voix.
Comme un bon pere aime ſa fille,
LOUIS aime la France, & dans tous ſes projets,
Cet amour paternel ſans ceſſe éclate & brille.
Dans le monarque & les ſujets
Vous ne voyez qu'une famille.
Pour goûter ce bonheur tous deux vous êtes faits.
L'aſpect de ces états qui partagent la terre,
Vous aura ſans doute occupé.
Culte, langage, mœurs, uſages, caractere,
A votre œil, rien n'eſt échappé;
Et vous avez été frappé
De voir combien entr'eux chaque peuple differe.
Mais envain vous marchez d'un voile enveloppé,
Par-tout on vous devine à vos talens de plaire.
De Pétersbourg à Vienne, & de Rome à Paris,
Tous les cœurs avec vous ſe mettent du voyage;
Et de vos dons charmans tous les peuples épris,
N'auront jamais pour vous qu'un culte & qu'un langage.

Par M. BLIN DE SAINMORE.

VERS

A ma fœur le jour de fon mariage.

TOI, qui fur mon ame attendrie
Sais regner par le fentiment,
D'un frere aimé fincérement,
Sœur aimable, autant que chérie,
Tu vas donc faire à l'amitié
Succéder, en ce jour de fête,
Les plaifirs que l'amour t'apprête,
Et dont l'hymen eft de moitié!
Les tranfports, la vive allégreffe
Du digne objet de ta tendreffe,
Ses traits enjoués, fa douceur,
Dans une mutuelle ivreffe,
Te préfagent un fûr bonheur.
J'en attefte cette figure,
Que l'innocence de ton cœur
Embellit, d'une gaieté pure,
Et des charmes de la candeur;
J'en attefte ce caractere
Qui feul pourra, dans l'avenir,
Te conferver le don de plaire,
Sans te laiffer de repentir:
D'une félicité fuprême
Reçois l'affurance aujourd'hui.
Quand on fait le bonheur d'autrui,
On eft toujours heureux foi-même.

Par M. CRIGNON, d'Orléans.

A ZELMIS.

CHAQUE chofe ici bas trouve toujours fa *place.*
L'avare, qui fans ceffe entaffe
Avec ardeur des monts d'or & d'argent,
Sait *placer* fes deniers à foixante pour cent.
Ici, l'amant chez fa maîtreffe,
Qui le chérit fincérement.
Place fon cœur & fa tendreffe.
Là, dans les facs des procureurs,
Ces vampires infatiables,
Les bons MANCEAUX, les NORMANDS chicaneurs
Placent des fommes innombrables.
On rit de voir d'imbécilles barbons,
Voulant encor paroître aimables,
Placer leur or chez de jeunes tendrons.
Epris d'une beauté, que fon œil idolâtre.
On voit l'abbé, femillant & coquet,
Sur un fein plus blanc que l'albâtre
Placer un élégant bouquet.
Enfin ce dieu qu'on adore à Cythere,
Ce foible enfant, qui triomphe des dieux,
Dès qu'il te vit, te prenant pour fa mere,
Pour me bleffer fe *plaça* dans tes yeux.
Tu le vois bien, tout occupe une *place*,
Hors moi que le bonheur a toujours délaiffé.
Prends pitié de mon fort; tendre Zelmis, de grace,
Fais qu'en ton cœur je puiffe être *placé.*

Par M. MILON, de Liege.

ROMANCE faite auprès du berceau d'un enfant.

HEUREUX enfant, que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur!
Ah! garde-bien toute la vie
La paix qui regne dans ton cœur.

TU dors; mille songes volages,
Amis paisibles du sommeil,
Te peignent de douces images
Jusqu'au moment de ton réveil.

TON œil s'ouvre, tu vois ton pere
Joyeux accourir à grands pas.
Il t'emporte au sein de ta mere,
Tous deux te bercent dans leurs bras.

ESPOIR naissant de ta famille,
Tu fais son destin d'un souris.
Que sur ton front la gaîté brille,
Tous les fronts sont épanouis.

HEUREUX enfant, que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur!
Ah! garde-bien toute la vie
La paix qui regne dans ton cœur.

TOUT plaît à ton ame ingénue,
Sans regrets, comme sans desirs,
Chaque objet qui s'offre à ta vue
T'apporte de nouveaux plaisirs.

SI quelquefois ton cœur soupire,
Tu n'as point de longues douleurs;

Et l'on voit ta bouche ſourire
A l'inſtant où coulent tes pleurs.

Par le charme de la foibleſſe
Tu nous attaches à ta loi ;
Et juſqu'à la froide vieilleſſe,
Tout s'attendrit autour de toi.

Heureux enfant, que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur !
Ah ! garde-bien toute la vie
La paix qui regne dans ton cœur.

Mais, hélas ! que d'un vol rapide
Ils viennent, ces jours orageux,
Où le ſort, un dieu plus perfide,
Vont porter le trouble en tes jeux.

Moi, qui des goûts de la nature
Garde encor la ſimplicité
Avec une ame douce & pure,
Quels ſoins ne m'ont pas agité !

Amitiés fauſſes ou légeres,
Parens ravis à mon amour,
Mille eſpérances menſongeres
Détruites, hélas ! ſans retour.

Heureux enfant, que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur !
Ah ! garde-bien toute la vie
La paix qui regne dans ton cœur.

Si du ſort l'aveugle caprice
Me garde quelque trait nouveau,
Je viendrai de ſon injuſtice
Me conſoler à ton berceau.

Et tes careſſes, & tes charmes,
Et ta douce ſécurité,
A mon cœur ſombre & plein de larmes
Rendront quelque ſérénité.

Que ne peut l'image touchante
Du ſeul âge heureux parmi nous!
Ce jour peut-être, où je le chante
De mes jours, eſt-il le plus doux!

Heureux enfant, que je t'envie
Ton innocence & ton bonheur!
Ah! garde-bien toute la vie
La paix qui regne dans ton cœur.

Par M. Berquin.

Cette romance eſt tirée de l'*Ami des Enfans*, mai, quatrieme volume, qui paroît chez Piſſot & Barrois, libraires, quai des Auguſtins.

ÉPIGRAMME.

Bas à quelqu'un, tout le long d'une allée,
Certain auteur ſa piece récitoit,
Dont l'autre ayant la cervelle troublée,
Bas contre lui de ſon côté peſtoit,
Lorſqu'un paſſant, coupant leur promenade,
Au devant d'eux fit un grand bâillement :
Paix, à l'auteur ſouffla ſon camarade,
Un peu plus bas; cette homme vous entend.

Par M. Pouteau le jeune.

ÉPITAPHE DE MÉTASTASE.

AVEC l'esprit fécond du Dante & de Voltaire,
Dans un siecle affamé d'écrits licencieux,
Etranger aux auteurs qui se faisoient la guerre,
Il honora les mœurs, & respecta les cieux.

Par M. CARACCIOLI.



ACADÉMIES.

SÉANCES

DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

I.

Académie Françoise.

PLEINE de respect pour la mémoire de Racine, l'académie ayant appris par un de ses membres, & à l'insu de Mde. Harriague, petite-fille de ce grand homme, que cette dame chargée de famille, a peu de fortune, en a informé le roi, protecteur de cette compagnie, & sa majesté a sur le champ accordé à Mde. Harriague, une pension de 1200 liv. (*Mercure de* France.)

II.

Académie royale des sciences de Paris.

L'académie a élu, le 20 mars dernier, M. Messier, déja adjoint de cette académie, à la place d'associé, vacante dans la classe d'astro-

nomie, par la promotion de M. le Gentil à celle de pensionnaire surnuméraire.

L'académie propose pour le second prix extraordinaire, dont nous avons annoncé la fondation dans notre dernier journal, (*page 296*) & qui sera accordé en 1784, le sujet suivant: savoir : *Déterminer la nature & les causes des maladies des ouvriers employés dans la fabrique des chapeaux, particuliérement de ceux qui* secretent (*) *& la meilleure maniere de les préserver de ces maladies, soit par des moyens physiques ou mécaniques, soit par des changemens avantageux dans les différentes opérations de leur travail.*

(*Journal de* Paris ; *Mercure de* France.)

(*) *Secreter*, mot que les ouvriers ont fait pour signifier l'opération par laquelle on emploie une préparation, qui est encore une espece de secret, & au moyen de laquelle on rend le poil dont on fait les chapeaux, plus propre à s'unir, ou on en augmente la qualité *feutrante*, pour parler comme ces ouvriers. Cette préparation en général consiste aujourd'hui en une dissolution de mercure dans de l'eau forte, dans la proportion d'une once de mercure sur seize d'eau forte ; la plupart des fabricans y ajoute encore de l'eau commune dans le rapport de cinq parties contre deux d'eau forte, pour rendre cette préparation moins active & moins dangereuse pour la poitrine.

III.

ACADÉMIE royale de chirurgie de Paris.

SÉANCE publique de l'académie, le jeudi 11 avril 1782.

M. Louis, ſecrétaire perpétuel, a ouvert la ſéance par l'annonce de ce qui ſuit :

L'académie avoit propoſé, pour le prix de cette année, la queſtion : *Comment le vice des différentes excrétions peut influer ſur les maladies chirurgicales, & quels ſont les regles de pratique relatives à cet objet ?*

Le mémoire, n°. 4, a été jugé digne du prix ; il a pour deviſe ce conſeil de Seneque : *Stude, non ut plus aliquid ſcias, ſed ut meliùs.* Cet ouvrage eſt de M. Camper, membre de la plupart des académies de l'Europe, ancien profeſſeur d'anatomie & de chirurgie à Amſterdam, profeſſeur honoraire de médecine des univerſités de Francker & de Groningue.

Ce prix eſt le troiſieme que M. Camper a obtenu de l'académie. En pareille circonſtance, feu M. le Cat fut prié de ceſſer de concourir, dans la crainte qu'un ſi fort athlete n'éloignât de la lice des ſujets qu'une utile émulation pourroit former à d'autres travaux. Tous les concurrents ne ſentent pas que les efforts qui ſeroient perdus pour la récompenſe promiſe, ſont toujours au plus grand profit de celui qui a tâché de la mériter.

M. Camper, dans ſa lettre de remerciement à l'académie, ſemble s'excuſer ſur le motif qui l'a porté à revenir dans une carriere où, avec de grands talents, on pourroit, ſur un ſujet iſolé

& circonſcrit, voir la palme enlevée par quelqu'un qui n'auroit pas autant de droits à l'eſtime des gens de l'art & du public. M. Camper a trois fils, dont aucun n'a pris parti dans l'art de guérir. Leur éducation & leur fortune leur permettent d'aſpirer à des états, moins utiles ſans doute, mais moins laborieux & moins ingrats. Cependant leur pere veut qu'ils ſe ſouviennent quelle a été la ſource de la conſidération qu'ils peuvent acquérir; & il n'a travaillé à gagner trois médailles qu'afin d'en laiſſer une à chacun de ſes enfants, en mémoire de ſon amour pour la chirurgie qu'il a exercée avec autant d'honneur que de ſuccès.

Le mémoire, n°. 5 a mérité l'*acceſſit.* Il a pour deviſe le 21e. aphoriſme d'Hippocrate, ſection 1. *Quæ ducere oportet, quò maximè natura vergit, per loca conferentia eò ducere.* L'auteur de ce mémoire eſt M. Champeaux, chirurgien gradué, correſpondant de l'académie à Lyon.

Le prix d'émulation, qui eſt une médaille d'or de la valeur de 200 livres, a été accordé à M. Mamne, démonſtrateur d'anatomie à l'école royale des chirurgiens de la marine, à Toulon. Il a communiqué à l'académie un mémoire intéreſſant ſur la cure radicale de l'hydrocele. Chirurgien-major du vaiſſeau que montoit M. le comte d'Eſtaing, il a été témoin de la valeur héroïque de ce général bleſſé devant Savanha. Ses ſoins lui ont été utiles, & en lui conſervant la vie, il a rempli les vœux de la nation pour un des plus dignes favoris de Minerve, de Mars & de Neptune.

Les cinq autres médailles ont été adjugées à M. Bouillard, chirurgien-major de l'hôpital royal militaire, à Briançon; à M. Duret, démonſtrateur de l'école de la marine, à Breſt; à M.

Colombier, chirurgien en chef de l'hôtel-dieu; à Soiſſons; à M. Vermillet, maître en chirurgie à Charicy, près Veſoul en Franche-Comté; & à M. Thiriot, maître en chirurgie à Curel, près Joinville en Champagne.

L'académie, dans la vue de completter l'hygiene chirurgicale, dont les différentes matieres ont été ſucceſſivement le ſujet de ſes prix pour les années précédentes, a propoſé pour 1783 la queſtion ſuivante:

Quelle peut être l'influence des paſſions de l'ame dans les maladies chirurgicales, & quels ſont les moyens d'en corriger les mauvais effets?

Le prix eſt une médaille d'or de la valeur de 500 livres, ſuivant la fondation de M. de la Peyronie.

Depuis ſa derniere ſéance publique, l'académie a perdu pluſieurs membres dignes de ſes regrets. M. de la Faye, ancien profeſſeur & démonſtrateur royal pour les opérations, ancien directeur de l'académie royale de chirurgie, aſſocié des académies de Rouen & de Madrid, eſt mort au mois d'août dernier. M. Louis a dit qu'on lui avoit remis fort tard les matériaux néceſſaires pour ſon éloge; & qu'une notice trop peu étendue ne ſatisferoit ni la compagnie, ni le deſir qu'il a de rendre hommage à un collegue qui a fourni avec honneur une longue carriere.

On ne lui a donné aucun renſeignement ſur M. Gourſaud, adjoint de M. de la Faye, en qualité de profeſſeur royal pour la démonſtration des opérations de chirurgie. Il a mérité l'eſtime & l'amitié de ſes confreres dans la place de lieutenant de M. le premier chirurgien du roi, & il s'étoit rendu digne de la confiance & des bontés de M. le procureur-général, chef de

l'adminiſtration de l'hôpital des petites maiſons, où il étoit chirurgien en chef. Les premiers magiſtrats du Châtelet de Paris avoient connu ſes lumieres & ſon équité pendant le temps qu'il a exercé une des charges de conſeiller du roi, chirurgien ordinaire de ſa majeſté en cette juriſdiction.

Enfin, la compagnie a ſenti vivement la perte toute récente de M. Bordenave, profeſſeur royal, ancien directeur de l'académie, aſſocié de celle des ſciences, cenſeur royal, mort en huit jours d'une attaque d'apoplexie & de paralyſie, à l'âge de cinquante-quatre ans. Déja ennobli par la qualité d'échevin de la ville de Paris, la circonſtance heureuſe de la naiſſance du Dauphin, venoit de lui procurer le cordon de l'ordre du roi; ce qui mettoit le comble à ſes vœux. M. Louis ſe propoſe de mettre dans un jour convenable les talents qui ont diſtingué ces confreres eſtimables, & de faire connoître leurs travaux pour le progrès de l'art; ce qui eſt l'objet principal des éloges académiques.

A la ſuite de cette annonce, M. Louis a prononcé l'éloge hiſtorique de feu M. Tronchin, premier médecin de S. A. S. Monſeigneur le duc d'Orléans, ancien inſpecteur-général de médecine à Amſterdam, profeſſeur honoraire de médecine à Geneve ſa patrie, de la ſociété royale de Londres, de l'académie de Berlin, aſſocié étranger de l'académie des ſciences de Paris, & de celle de chirurgie. C'eſt en cette derniere que M. Louis a été chargé de faire ſon éloge.

M. Fabre a lu un mémoire ſur les tumeurs de caractere froid. On attribue communément la formation de ces tumeurs à l'obſtruction des vaiſſeaux, à l'épaiſſiſſement de la lymphe. Les

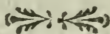
moyens curatifs sont déterminés d'après cette théorie ; de là l'usage des fondants, les purgatifs si recommandés. M. Fabre pense qu'il y a un principe irritant pour cause premiere des engorgements lymphatiques ; que c'est une illusion de croire qu'on puisse fondre ces tumeurs : elles cedent à l'action des vaisseaux, comme on l'observe à l'âge de puberté, lorsque cette action devient assez énergique pour dissiper les engorgemens. La cure ne peut s'obtenir, en suivant M. Fabre, que de la destruction du principe d'irritation, & rien ne peut autant y contribuer que les exutoires. Un cautere paroît la principale ressource contre les maladies scrophuleuses : M. Fabre emploie, avec des réflexions judicieuses, les observations fournies en faveur du systême de l'épaississement des fluides, & de la nécessité de fondre, pour établir & soutenir sa nouvelle doctrine concernant le principe irritant, & les voies qu'on peut ouvrir utilement pour s'en débarrasser.

La lecture de ce mémoire fut suivie des remarques de M. Louis sur la nécessité de prononcer d'une maniere précise & sans équivoque dans les rapports en justice. Il vient de se présenter une question relative aux signes de la mort. Il étoit intéressant de déterminer l'heure précise de la mort d'un bénéficier qui étoit sur la fin de sa carriere dans la nuit du dernier jour du mois, au premier jour du mois suivant. M. Louis discute les procès-verbaux qui ont été faits dans cette circonstance fort importante aux yeux de l'intérêt de divers prétendans à ce bénéfice ; & il en conclut, pour l'instruction des jeunes chirurgiens, que les experts ne peuvent être trop attentifs aux regles à observer pour faire un rapport solide & équitable. Outre les connoissances

de l'art dont il faut faire une juste application au sujet qui est en question, l'esprit de vérité & de justice doit être l'ame d'un rapport pour qu'il soit à l'abri de tout reproche : il faut l'énoncer en termes clairs & précis, afin qu'il ne laisse aucune ressource aux subterfuges ou aux équivoques pour en contester les principes, ou en éluder les conséquences. Enfin, dit M. Louis, on ne doit pas se permettre d'épouser les intérêts de l'une des parties, ce seroit au préjudice de la partie adverse. Quelque noble que soit la fonction d'un avocat, elle est subordonnée à celle de juge, & nos rapports sont des jugemens.

M. Faguer a terminé la séance par un mémoire sur la rupture des fibres aponévrotiques & tendineuses à leur origine, près des fibres charnues. L'échymose, ou apparente, ou occulte dans l'interstice des muscles, est un effet de cette rupture, dont les signes & le prognostic sont très-bien établis dans le mémoire, d'après des observations-pratiques. Un bandage approprié, & le plus parfait repos sur-tout, sont les moyens curatifs, lesquels négligés dans les premiers temps, faute d'avoir connu le vrai caractere de la maladie, la rendent d'une difficile & très-tardive guérison.

(*Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, &c. &c.)



SPECTACLES.

PARIS.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE lundi 6 mai, on a repréfenté, pour la premiere fois, *Agis*, tragédie en cinq actes, par M. Laignelot.

Agis, devenu roi de Sparte par la mort de fon pere, forma le projet d'y faire revivre les loix de Licurgue. Léonidas, collegue d'Agis, s'oppofa à ce deffein, foit par intérêt, foit par jaloufie. Deux partis fe formerent dans Sparte; celui d'Agis l'emporta d'abord : il eut même le crédit de faire exiler Léonidas; mais les amis de celui-ci ne tarderent pas à le rappeller & à le venger : ils firent donner la mort à Agis, & mirent le comble à leur crime en faifant affaffiner l'ayeule & la mere de ce prince.

Tel eft le trait d'hiftoire qui fait le fujet de la nouvelle tragédie. Guyon Guerin de Boufcal fit imprimer en 1642, une tragédie fous le titre de *la mort d'Agis*. Agis, dans celle-ci, étoit gendre de Léonidas; Léonidas avoit été condamné à mort, & fon gendre parvint à

faire commuer cette peine en un exil perpétuel. Les amis du premier perſuaderent au peuple qu'Agis avoit fait exiler ſon beau-pere pour regner ſeul; on rappelle Léonidas; Agis eſt condamné à mort par les éphores; l'épouſe de ce prince ſe tue, & Léonidas eſt livré aux plus affreux remords.

M. Laignelot, a, comme Bouſcal, donné pour épouſe à Agis la fille de Léonidas : c'eſt la ſeule reſſemblance frappante qu'il y ait entre les deux ouvrages. M. Laignelot commence le ſien au moment où les armées des deux rois ſont en préſence. Agis eſt vaincu. Son épouſe, qui avoit volé vers Léonidas quand il étoit proſcrit & fugitif, l'abandonne auſſi-tôt que la fortune s'eſt déclarée en ſa faveur. Elle revient à ſon époux pour le conſoler & tâcher de le ſouſtraire à la fureur du tyran. Léonidas n'écoute que ſa colere; mais le peuple ſoutient Agis; & Léonidas, pour aſſurer ſa vengeance, feint de ſe réconcilier avec ſon gendre, & paroît conſentir au rétabliſſement de l'égalité des biens. Cependant, au milieu d'un feſtin, il fait charger Agis de chaînes. Le ſénat, qui eſt dévoué au tyran, s'aſſemble & condamne le jeune prince à la mort. Sur ces entrefaites, on vient annoncer à Léonidas qu'une femme a ſoulevé le peuple & eſt ſur le point de pénétrer dans le palais, ſuivie d'un parti nombreux. Léonidas fait redoubler la garde de ſon gendre, & ſort pour aller punir les rebelles. La mere d'Agis, dont le caractere ſpartiate a été développé dans la piece, parvient à faire en-

foncer les portes de la prison de son fils ; Léonidas y arrive bientôt : il alloit frapper la mere de son gendre ; mais lui-même reçoit la mort de la main d'Agis ; bientôt après Agis est lui-même percé d'un coup mortel.

On voit que la marche de la tragédie nouvelle est plus compliquée que celle de Bouscal ; que M. Laignelot a cherché à suppléer aux effets pathétiques que le sujet ne comportoit pas toujours, par un intérêt de curiosité qui se feroit mieux sentir si l'on n'appercevoit pas quelquefois de l'embarras & de l'obscurité dans l'action. On voit encore qu'il a étudié les mœurs du peuple qu'il vouloit porter sur la scene, & qu'il les a assez approfondies pour les présenter souvent avec autant d'énergie que de vérité. Le caractere d'Agis a semblé quelquefois un peu exagéré, celui de sa mere a paru noble & beau. Cette princesse a une sensibilité vraiment digne des beaux jours de Lacédémone. Mais dans ces deux rôles, comme dans tous les autres, on a remarqué que l'auteur se livroit trop au plaisir de prolonger les détails, & qu'il oublioit que l'action en acquéroit de la langueur. Malgré ces observations, malgré la lenteur & l'embarras de l'exposition, la monotonie de quelques scenes, le vuide absolu de quelques autres, & les défauts d'un dénouement qu'on s'est efforcé de rendre tragique, cet ouvrage mérite encore beaucoup d'éloges. On trouve dans les 2e. & 3e. actes de fort belles scenes, celle entr'autres où Agis défend la cause du peuple contre Léonidas fait

le plus grand honneur à M. Laignelot. Sa maniere est énergique, son expression forte. On doit concevoir beaucoup d'espérances d'un auteur qui débute par un pareil essai. Il annonce de grandes dispositions au talent, & il fait présumer que l'auteur, en faisant choix d'un sujet plus heureux, obtiendra dans un autre ouvrage un succès plus brillant encore que celui qu'il vient d'obtenir. Sa tragédie a eu douze représentations.

(*Journal de* Paris; *Mercure de* France)

COMÉDIE ITALIENNE.

Le mardi 9 avril, l'ouverture de ce spectacle s'est faite par la premiere représentation du *Public vengé*, comédie-vaudeville en un acte, avec un prologue qui a pour titre : *le Poisson d'Avril.*

Voici une idée du prologue. La petite Thalie attend le Public. Elle lui veut faire un compliment, mais comment s'exprimer pour répondre aux bontés dont on l'a comblée ? Voilà son embarras. Momus survient, elle implore son secours. Celui-ci lui indique un discours & la maniere de le prononcer; elle le refuse, parce que, dit-elle, *c'est la harangue de sa grande sœur.* Elle s'empare seulement du sifflet du Public, que celui-ci a laissé tomber, & que Momus a ramassé, & s'enfuit quand elle en voit paroître le propriétaire. Celui-ci arrive à pas lents, & suit le bord de la riviere en pêchant à la ligne. Il se plaint de n'avoir rien pris de la journée,

s'apperçoit qu'il a perdu ſon ſifflet, le cherche un moment, puis s'en conſole, parce qu'on peut *s'en paſſer un jour de politeſſe.* Pendant cette recherche & ce dialogue, Momus, caché derriere des roſeaux, attache des tablettes à la ligne du Public, qui la retire, & trouve ſur ces tablettes une chanſon, dans laquelle on propoſe de rendre un *ſifflet de prix* à celui qui l'a perdu, pourvu qu'il promette de tout entendre au ſpectacle, pendant le jour, ſans critiquer. *Ma foi*, dit le Public, c'eſt *un Poiſſon d'Avril.* » Allons, » il en faut paſſer par-là ; mais il me ſera » permis de bâiller. » La petite Thalie revient, rend au Public ſon ſifflet. Elle chante : *Ne courbez pas ſur nous ce ſceptre rigoureux ;* (*) & elle ajoute, avec une révérence : » le moment où l'on rentre » eſt fait pour les heureux. « *Eſt-ce là tout votre compliment*, reprend le Public. Thalie lui montre ſon affiche, qui annonce une comédie nouvelle intitulée le *Public.* Ce titre le fâche, mais Thalie l'appaiſe, en l'aſſurant que *le reſpect ſera ſa loi ſuprême.* » Il faut être au moins un » demi-dieu pour vous repréſenter, *lui dit Mo-* » *mus*, je me charge du rôle. » *Paſſe pour cela*, dit gaîment le Public, *je t'arme mon chevalier ;* & il lui paſſe ſon ſifflet au col. Quatre couplets terminent ce prologue.

(*) *Un ſifflet qui eſt un ſceptre !* Cette figure nous paroît forcée. Qu'eſt-ce encore que la prétendue maxime qui ſuit ? Si c'eſt une plaiſanterie, elle eſt d'un mauvais genre.

Passons à la comédie. Le théatre représente un désert. La Vérité y paroît endormie dans les bras du Temps. Le Caprice & l'Opinion ouvrent la scene. Le premier craint que le Public ne cherche à se rapprocher de la Vérité. L'Opinion le rassure. *Il en est*, dit-elle, *de la vérité comme de ce qu'on appelle sentiment : le mot a fait fortune, la chose n'existe plus.* Pour éloigner néanmoins l'instant d'une réconciliation à craindre, quand le Public approche, l'Opinion fait tomber une toile magique qui cache le séjour de la Vérité, & elle sort avec le Caprice. Le Public entre avec Girouette, son secrétaire. Il lit, ou se fait lire des annonces, des affiches, des avis, des tablettes, &c. & critique tour-à-tour les charlatans, les écrivains, les souscriptions, les journaux (*). Il critique ensuite ses propres goûts, ses occupations, ses excès, ses fantaisies, sa légéreté, ses sottises, & finit par la lecture d'une feuille de demandes dans ses projets de dépense : il refuse tout à l'indigence & au mérite; mais il se montre disposé à se ruiner pour le jeu, des bagatelles & des ordures. Une novice qui veut débuter, vient lui demander sa protection & des avis. Il lui

(*) Dans un autre endroit, l'auteur revient sur les journalistes. » Je leur veux quelquefois du mal, *dit le* » *Génie national*, quand ils m'arrêtent trop court sur » la route; mais c'est une maréchaussée bien utile contre » les brigands. Laissons-la tranquille. « Combien de gens diront que ce Génie-là est un imbécille!

conſeille d'abord de ne point *attendre un goût ; mais un coffre-fort*, *de prendre la contenance hypocrite de nos jeunes perſonnes*, & de n'avoir que l'eſprit du jour ; il ſe laiſſe pourtant déſarmer par la bonne-foi de la conſultante, l'engage à ne pas *ſe fier exceſſivement à la conſcience* du public, & finit par cette leçon : *Vous êtes une roſe, prenez-garde au zéphir.* Après la novice, vient un agréable de ville, qui a *tous les vices de néceſſité & toutes les vertus de convention.* Cette ſcene peint le caractere d'un de ces roués à la mode, dont nos laïs & nos femmes blâſées ſont folles. Elle eſt effrayante de vérité. A celui-ci ſuccedent une femme en place, fiere de ſon crédit, & un homme diſgracié devenu modeſte. Le Public ramene la premiere à la raiſon & conſole l'autre. Une Mme. du Coſtume vient à ſon tour propoſer une académie.... *de Tournure.* Plaiſanteries ſur cette expreſſion, que l'on applique à tout, & qui eſt à propos de tout dans la bouche de tout le monde. Enfin, l'Amphigouri s'avance. Il eſt ſuivi de Cabale, de Paradoxe, de Dramomane, de Nicticorax & d'Harmoniche, ſes ſuppôts. Le Public, qui le reconnoît pour ſon tyran, veut lui échapper par le ſommeil. On en profite pour l'enchaîner. Cependant, un perſonnage inconnu paroît en habit de pélerin, on l'entoure, on lui demande qui il eſt. Il répond qu'il n'en ſait plus rien lui-même ; mais ſes diſcours effraient les tyrans du Public, & rendent le courage à celui-ci. On le reconnoît enfin, c'eſt le génie national ; ſes ennemis ſe diſpoſent à l'écraſer avec des brochures ; le public invoque

que le Temps & la Vérité ; la toile de l'illusion se leve, le Temps & la Vérité se présentent, les charlatans sont précipités dans les entrailles de la terre, & le Génie national retrouve sa gloire.

Il y a du mérite, de l'esprit & de bonnes vues dans cette allégorie, souvent ingénieuse, & dont les détails sont quelquefois un peu longs; mais le ton en est chagrin, la critique en est excessivement dure. En lisant cet ouvrage, on ne peut se dispenser de se rappeller le *facit indignatio versum*. Il ne présente d'ailleurs aucune action, ce ne sont que des scenes à tiroirs; mais dans lesquelles l'auteur a placé des couplets si bien tournés en général, que le public-spectateur étoit en quelque sorte forcé de les applaudir, & ne s'appercevoit pas qu'en les applaudissant, il se siffloit lui-même.

Le jeudi 25 avril, on a donné pour la premiere fois *le Poëte supposé*, ou *les préparatifs de la fête*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes & de vaudevilles, musique de M. Champein.

Babet & Perrin sont amans. Les parens du jeune homme désapprouvent cet amour, parce qu'ils veulent donner pour femme à leur fils une certaine Georgette qui leur convient mieux. Dans le même tems, la dame du lieu donne un fils à son époux. Pour célébrer cet heureux événement, Perrin compose une fête dont il prie le bailli de se donner pour auteur. Celui-ci l'accepte d'autant plus volontiers qu'il est le rival de Perrin, & que, profitant de ses droits pré-

tendus d'auteur, il prend dans le divertissement le rôle de l'amant qui doit épouser Babet. La piece se répete, & le seigneur, qu'on a instruit de tout, déclare que la main de Babet doit appartenir à celui qui a composé la fête. Perrin se fait alors connoître, & le bailli perdant tout-à-la-fois sa gloire & ses espérances, est témoin du bonheur des amans.

Cette comédie a eu beaucoup de succès. Les tableaux en sont très-agréables; le ton en est doux & frais. Le dialogue a infiniment de vérité, de simplicité & de graces. Il suffit de dire que la même main qui a tracé l'*Amoureux de quinze ans*, est celle à qui nous devons le poëte supposé, pour persuader à nos lecteurs que rien n'est plus juste que les éloges que nous donnons à la piece nouvelle. M. Laujeon est d'ailleurs du petit nombre des auteurs dont les qualités personnelles rendent le talent plus cher & plus intéressant.

La musique ajoute à la réputation que M. Champein a commencé à se faire; les effets en sont brillans & flatteurs. Il devroit revoir avec plus de sévérité quelques uns de ses morceaux; la vérité de l'expression y gagneroit. Les connoisseurs auroient aussi desiré qu'il y eût eu plus de simplicité dans les accompagnemens, pour répondre à la simplicité des paroles qui ont fait le plus grand plaisir.

(*Journal* de Paris; *Mercure de* France; *Affiches & annonces* de Paris.)

HISTOIRE-NATURELLE.

PHYSIQUE.

CHYMIE. BOTANIQUE.

I.

Vue nouvelle sur l'organisation, communiquée aux rédacteurs du journal. Iere. partie.

Par-tout, & en tout, le génie de la nature & ses opérations sont identiques. Depuis la matiere éthérée jusqu'au corps le plus lourd, depuis l'archange jusqu'à l'homme, depuis l'homme jusqu'à l'insecte, depuis l'insecte jusqu'au cedre, depuis le cedre jusqu'à l'herbe, depuis l'herbe jusqu'au noyau de la terre, tout appartient au même systême, tout suit les mêmes loix, & participe aux mêmes facultés; le tout est un. Les nomenclatures, les classifications ne sont que relatives aux êtres colloqués, le monde est un immense individu.

On a jadis, au mépris des êtres équivoques, divisé les corps sublunaires en trois classes. Les minéraux, les végétaux & les animaux ont formé trois regnes distincts & séparés. Parce

que nous ne savons que nous traîner sur une ligne en nous éloignant d'une infinité d'autres; nous avons jugé du tout comme de la partie; nous n'avons point douté que la formation des êtres ne fût successive, que le domaine de la nature n'eût deux extrêmités, qu'elle ne tendît à simplifier jusques à l'unité ses productions; & à chaque instant la mort surprend dans de pénibles travaux l'animal aux cinq sens qui tentoit d'assujettir à sa marche lente & graduée l'esprit universel & créateur, agissant à la fois dans tous les sens, dans tous les systêmes. Mais ç'a toujours été pour les naturalistes & pour les professeurs de chymie une grande perplexité que de ne pouvoir déterminer l'ordre numérique des trois regnes, de ne savoir lequel est le plus parfait, le plus varié, le plus vaste. Toutefois animés d'un beau zele à composer le tableau de l'univers, nous en avons dressé l'arbre généalogique, nous avons arbitrairement différencié trois ordres de choses également nécessaires, engendrées & subsistantes les unes par les autres. Nous ne cessons de parcourir les terres & les mers pour rassembler les membres épars du triple corps que nous avons imaginé, & nous sommes encore tout étonnés de ce qui manque à notre échelle, à notre chaîne des êtres créés. Cependant ce travail, je ne dirai pas incomplet, mais vain, ridicule & faux, est pris & donné pour la philosophie de l'histoire-naturelle.

On a de nos jours rectifié cette méthode. La sensibilité, la contractilité, l'élasticité, les

sexes, certaines locomotions, outre la force aſſimilante, reconnus chez les végétaux; & d'autre part, le phénomene des polipes qui ſe régenerent, ſe reproduiſent comme par boutures, & dont les parties animales amputées repouſſent par végétation, ont engagé à ne faire des animaux & des végétaux qu'un ſeul regne appellé regne vivant (*), ce qui en ſuppoſe un autre qui eſt le regne mort. Effectivement on a formé celui-ci des bitumes, des polipiers, des coraux, des coquilles, de toutes les pierres calcaires & os foſſiles. Reſtent pour compoſer le regne minéral, les pierres vitreuſes, les métaux, les argiles, le ſoufre, & quelques ſels. Voilà quelles ſont en hiſtoire-naturelle nos premieres généralités.

J'oſe ici propoſer mes vues. Trois regnes, c'eſt-à-dire, trois manieres d'êtres, trois formes, trois ſyſtêmes, conſtituent un ſeul & même corps, qui eſt la terre. Il y a donc une force, une faculté univerſelle qui les réunit; il faut donc que ſous une ſeule & même dénomination, nous ſachions les comprendre tous trois. La vie des plantes & des animaux n'emporte qu'une idée comparative, une ſorte d'abſtraction, puiſque les êtres vivans ſont partie

(*) L'herbe nourrit l'homme & la bête, & il nous a fallu des ſiecles d'obſervations, des milliers d'expériences & le titre de ſavans, pour deviner qu'un principe général conſtituoit des rapports entre la plante & l'animal.

d'un tout qui n'eſt pas vivant. Le nom de regne mort n'eſt qu'une expreſſion négative, tandis que les bitumes & les terres calcaires étant des êtres, ont certainement une qualité réelle. Le nom de regne minéral ou de regne brut eſt barbare; & bien-loin d'exprimer la qualité eſſentielle des pierres & des métaux, il ne ſignifie rien que d'étranger à la ſcience.

Quelle eſt cette qualité univerſelle, commune à tous les regnes, à tous les corps de la nature? Il n'y en a pas d'autre que l'organiſation, la corporéité, c'eſt-à-dire, l'union de l'ame avec l'eſprit, de l'agent avec le patient, du chaud avec le froid, du mâle avec la femelle, du ſperme avec l'uterus.

Au milieu de l'eſpace inceſſamment traverſé par les rayons des deux aſtres oppoſés, il ſe forme déja des êtres organiſés, imperceptibles à nos ſens. Leur exiſtence eſt d'autant plus courte, & leur reproduction d'autant plus facile, plus prompte & plus multipliée, que leurs principes ont entr'eux moins de cohérence & d'union.

Au centre de la ſphere au contraire, le corps eſt d'autant plus ſolidement organiſé, eſt d'autant plus fixe, plus durable, & il a d'autant moins de vertu prolifique, que ſes principes ſont plus exactement combinés, ou qu'ils ont entr'eux des rapports plus intimes & plus d'équipondérance.

La terre, l'eau, l'air & la lumiere ſont de vaſtes corps organiſés chacun à leur maniere, puiſqu'ils ſe renouvellent, ſe combinent & ſe

tranſmuent. Une ame univerſelle les tient tous unis, & les diverſifie.

Ainſi tous les corps de la nature ſont organiſés ; ainſi les pierres & les métaux ne ſont ni bruts ni exaltés, ni morts ni vivans; ils ſont organiſés mieux que les animaux, mieux que les végétaux; ainſi les mixtes les mieux compoſés, ce ſont les minéraux; & par ce mot, nous entendons les corps les moins ſuſceptibles d'impreſſions étrangeres; les corps les plus indeſtructibles, les plus fixes, les plus conſiſtans, les plus puiſſans, & en même-tems les plus rebelles à la génération.

Avec cette doctrine je ne m'étonne plus de la fragile ſanté de l'homme & de ſa conduite. Quelle mobilité chez cet être à la fois ſi ſublime & ſi bas! quelle inconſéquence, quelle légéreté, quelles variations dans ſes goûts, dans ſes mœurs, dans toutes ſes affections! c'eſt l'incohérence, l'aberration, le vague de nos élémens qui donne lieu à toutes ces contrariétés. L'homme n'eſt eſprit ni corps, & c'eſt l'ambiguité de ſa nature qui en fait l'excellence & la dignité. La liberté eſt ſon divin apanage; il ſe balance entre le ciel & la terre; la ſenſibilité à chaque inſtant le modifie, & change la combinaiſon de ſes principes. Il ſe diſſout également, ſoit que tout paſſif il ſe livre aux ſenſations, ou que par un ſentiment énergique & profond ſon ame prenne l'eſſor & briſe ſa priſon.

C'eſt à bon droit que nous eſtimons les corps les plus inaltérables; phyſiquement parlant, ce

ſont les corps les plus parfaits. C'eſt l'exacte combinaiſon, la pleine ſaturation de leurs principes, c'eſt, en un mot, leur juſte organiſation qui fait leur apathie, leur inertie, leur permanence; qui nous les fait appeller bruts, c'eſt-à-dire, qui les rend invulnérables & réfractaires aux armes, aux menſtrues des plus induſtrieux mortels; & ceux qui feroient conſiſter le bonheur dans la ſanté, dans une complexion robuſte, inébranlable, doivent envier la nature de l'or & du cryſtal de roche.

Dans cette méditation je découvre l'origine des parties adventices & acceſſoires à la conſtitution des animaux & des arbres; je veux parler des excroiſſances, des loupes, des tumeurs indolentes, flatueuſes, muqueuſes, &c. qui, chez les êtres vivans, viennent rompre la régularité des formes. C'eſt la diſparité, la diſconvenance des parties, la laxité reſpective des fibres, la ſurabondance des ſucs, qui forcent la nature à dépoſer ainſi des humeurs à l'écart, ou à jetter ſur une plus grande circonférence les matieres ſoumiſes à ſon élaboration; car ces productions exubérantes ont part à la vie, à la ſanté, à l'organiſation du ſujet; elles ne ſont point morbifiques, à moins que la main malfaiſante de l'ignorance y faiſant ſolution, n'intervertiſſe tout le bon ordre. C'eſt le concert des élémens qui forme tous les corps. Nos fluides ne ſont-ils plus en proportion? Ont-ils les uns trop d'impulſion, les autres trop peu? Le principe alternativement expenſif & convergent de la vie ſouffre-t-il dévia-

tion? Y a-t-il fracture aux barrieres qui séparent & circonscrivent l'individu dans le macrocosme? La vie, l'organisation demeure, le sujet persiste; mais il y a dans son économie, divorce, fluxion, perte, hétérogénéité, crudité, dégénérescence.

Cette simple théorie, ce signalement d'une même nature dans les différens regnes a pu seul me faire connoître la maladie de M. le marquis de C... consistante en un vice de cicatrice qui date de 1757, sur laquelle j'ai donné une consultation publique; maladie factice, locale, exempte de malignité, de tout virus, de tout principe irritable; maladie dont la cause efficiente est une grande solution de continuité qui n'a jamais été parfaitement réduite, j'entends l'extirpation par le fer d'une protubérance organique, saine & vivante, d'une loupe adipeuse & innocente; opération fatale qui a ouvert une issue là où l'esprit vital faisoit impulsion.

La nature opere donc par une faculté générale. C'est l'organisation qui réunit tous les regnes, qui est commune à tous les corps. Les minéraux, & parmi eux les plus inaltérables, sont des mixtes parfaits; leur longevité, leur permanence est due à leur exacte combinaison. La ténacité de leur organisation fait qu'ils n'engendrent point leurs semblables, mais l'émission de leurs principes, quand ils viennent à se décomposer, produit les plus grands effets dans l'empire de la nature.

Par M. LORINET. D. M. M.

I I.

EXPÉRIENCES faites à Paris par le sourcier Bleton.

M. Thouvenel, frappé des résultats obtenus par le sourcier nommé Bleton, a eu la sagesse de soumettre l'incrédulité dans laquelle il étoit à cet égard, à l'observation des phénomenes que présente la baguette divinatoire. Nous assignerons d'abord l'acception du mot baguette divinatoire. Il y a des hommes dont la constitution est telle qu'ils sont plus ou moins vivement affectés par les émanations de l'eau courante sous terre & resserrée dans des canaux naturels ou artificiels. On donne à ces hommes le nom de sourciers. La sensation qu'ils éprouvent, alors qu'ils sont sur une source, imprime un mouvement de rotation à une baguette de métal ou de bois, (pourvu qu'elle ne soit pas de sureau) supportée par les deux index. L'extension que le charlatanisme a voulu donner à cette vertu singuliere, relativement aux objets moraux, a discrédité la baguette divinatoire au point qu'il étoit absurde d'y croire sous tous les rapports indistinctement. M. Thouvenel, ébranlé d'abord par deux cents témoignages imposans, ensuite convaincu par 500 expériences qu'éclairoit la plus saine théorie, a fait un ouvrage qui est le résultat de sa conviction. En en rendant compte, dans le journal dernier, pag. 152,

172, nous avons rendu justice aux lumieres, au courage & au génie que ce savant a montré dans une recherche aussi importante que l'est celle-ci pour la physique & pour les usages économiques de la société. Nous avons annoncé en même-tems que Bleton étoit à la veille de se rendre à Paris, pour donner à ce phénomene toute l'authenticité possible. Nous nous hâtons d'annoncer le résultat des expériences qui ont eu lieu depuis l'arrivée de ce sourcier. Elles ont été faites en présence de 1200 personnes, dans le nombre desquelles on peut en citer trois cens de connues pour être capables de bien voir, médecins, physiciens, chymistes, gens-de-lettres, artistes & amateurs distingués, & sur-tout éclairés. Le jardin du Luxembourg a servi aux premieres expériences, & elles n'ont pas laissé le moindre doute dans l'esprit des témoins. Rien de plus frappant en effet que celles qui ont été faites le jeudi 9 de mai, au château d'Eau & sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, intendant-général des bâtimens du roi, inspecteur-général des carrieres, &c. &c. M. Guillaumot a apporté à ces expériences autant de complaisance que d'incrédulité. Ce sentiment étoit assez généralement celui des spectateurs; mais il a bientôt cédé à celui de la conviction la plus intime. M. Guillaumot, accompagné des inspecteurs, du plombier de la ville, des fontainiers, a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points, nous dirions presque mathématiques, désignés par Bleton.

Bleton a aſſigné dix-huit pouces de diametre au chenal principal de la ſource, & ce chenal a dix-huit pouces; il a indiqué deux petits embranchemens tranſverſaux, indication priſe d'abord pour une erreur, mais dont l'exiſtence a été vérifiée à l'inſtant même. Sorti du château d'Eau, il a ſuivi dans la campagne, l'aqueduc d'Arcueil, avec une préciſion telle que, pour nous ſervir de l'expreſſion de M. Guillaumot, ſi ce plan venoit à ſe perdre, on le referoit ſur les traces de Bleton. M. le prévôt des marchands, intéreſſé à procurer à la capitale une plus grande abondance d'eau, a arrêté qu'on feroit, le vendredi 10 de mai, des expériences à Menil-Montant, où ſe trouvent des aqueducs qui amenent à Paris l'eau des prés S. Gervais. Ce magiſtrat y a aſſiſté avec le corps municipal. Le défaut de plans de l'aqueduc correſpondans à la ſurface du terrein; des plans de l'intérieur, dont les inſpecteurs ne s'étoient point pourvus; l'indication que Bleton a donnée de ſources plus ou moins abondantes, mais inconnues, & dont on ne pourra vérifier l'exiſtence que par la ſuite; le déplacement des bornes; la dépoſition des inſpecteurs & celle des habitans qui différoient ſur les mêmes objets, tout a contribué à ne pas donner à cette expérience l'authenticité néceſſaire : c'eſt ce qui a décidé M. le prévôt des marchands à ordonner qu'elle fût recommencée une autre fois avec plus de préciſion. Cependant Bleton a ſuivi la conduite de l'aqueduc, qui dans un endroit traverſe par une ligne oblique le chemin, & de-là ſe dirige vers une

éminence. M. le prévôt des marchands a voulu que le fait fût vérifié ; il l'a été, mais aucune des objections faites à Bleton n'a pu être prouvée. Les yeux bandés & porté par deux hommes, ce sourcier a trois fois, en traversant le même point, indiqué une source, & la baguette a tourné sur ses doigts.

M. le prévôt des marchands voulant avoir une opinion certaine sur un objet de cet importance, a consenti à répéter, le samedi 11, les expériences du jeudi 9, sur la conduite d'Arcueil, où la régularité des plans & le local permettoient de vérifier sur le champ les indications du sourcier. On a eu l'attention de l'éloigner des endroits qu'il avoit pu parcourir le premier jour. Ici ses expériences ont été telles, qu'à l'exception de deux seuls témoins, qui avoient publiquement avancé *qu'ils ne croiroient pas même en voyant* ; qu'à cette exception près, sur 500 spectateurs il n'en est pas un qui n'ait été convaincu de la faculté dont est doué Bleton de suivre les eaux souterraines, avec la plus rigoureuse précision. Les yeux bandés, la baguette posée sur les doigts, il n'a pas quitté l'embranchement de l'aqueduc.

(*Journal de* Paris.)

III.

OBSERVATIONS contradictoires à celles de M. JANIN, sur son anti-méphitique.

Nous avons annoncé dans le journal de mai, page 373 & suiv. l'*anti-méphitique*, &c. La brochure de M. Janin, auteur de cette découverte, avoit été publiée par ordre du gouvernement. Il en paroît une autre aujourd'hui en 25 pag. *in-8vo.* imprimée par ordre du roi. Elle est intitulée : *Détail de ce qui s'est passé dans les expériences faites par M. Janin, les 18 & 23 mars, en présence des commissaires réunis de l'académie royale des sciences & de la société royale de médecine.* Le résultat de la 1ere. expérience, faite le 18 mars, est qu'une de ces fosses d'aisance qu'on appelle *bonnes*, c'est-à-dire, exemptes du méphitisme, ayant été livrée en présence des commissaires des deux compagnies, de deux commissaires au Châtelet & de plusieurs préposés de la police, à M. Janin, qui a fait dans la fosse toutes les projections de vinaigre qu'il a jugées convenables, qui en a mis en évaporation sur les bords & aux environs, autant qu'il en a voulu, a été délaissée après quelques heures de travail » parce qu'on a pensé qu'il seroit » inutile de le continuer davantage, puisque » la fosse étant bonne, il n'y avoit pas de » méphitisme à détruire. Alors M. Janin avoit » employé 18 pintes de vinaigre. Jusques-là » on n'avoit pu juger de l'effet de ce moyen,

» que relativement à l'odeur de latrine, qui » n'avoit été que foiblement enlevée dans le » voisinage de la fosse, & qui subsistoit dans » la maison & dans les environs. La fosse, en » cet état, fut abandonnée aux ouvriers des » ventilateurs, qui l'ont vuidée par leurs » moyens ordinaires sans inconvéniens. « La 2e. expérience a été faite le 23 mars, en présence des mêmes personnes, sur une fosse regardée comme *mauvaise*, c'est-à-dire, capable de causer des exhalaisons méphitiques, toujours pernicieuses, quelquefois mortelles. Il en est résulté que, malgré tous les moyens pris par M. Janin, à qui l'on avoit également livré cette fosse pour en disposer à son gré, dès que la 27e. *tinette* (vaisseau ainsi appellé dans lequel on verse la vanne ou matiere liquide) fut remplie, un ouvrier qui avoit laissé tomber son seau dans la fosse, & qui y descendit pour le ramasser, chancela bientôt sur l'échelle, tomba dans la fosse, & lorsqu'on l'en retira, on ne put le rappeller à la vie; ce qui ne peut être l'effet que de la vapeur meurtriere de cette fosse. Un second ouvrier, qu'on descendit avec une corde pour aller au secours de son camarade, fut bientôt frappé d'asphixie. On le retira avec beaucoup de peine; il étoit sans pouls, sans respiration & sans mouvement apparent; mais on a été assez heureux pour le rappeller à la vie au bout de 20 minutes. Un troisieme ouvrier qui, après avoir été lié, descendit dans la fosse, perdit aussi bientôt connoissance: mais dès qu'on l'eut remonté, il ne

tarda pas à se remettre. Enfin un quatrieme ouvrier se sentit d'abord incommodé ; mais s'étant remis, il voulut descendre une seconde fois, & il parvint à retirer celui qui étoit tombé dans la fosse. Plusieurs des commissaires & d'autres personnes ont été très-incommodés, & ont éprouvé plus ou moins long-tems & plus ou moins fortement une partie des symptômes occasionnés par les vapeurs dangereuses des fosses d'aisance. Quelques-uns même ont eu bien de la peine à se rétablir. On ajoute à la fin de cette brochure que » ce détail n'est, » pour ainsi dire, que provisoire, & seulement » en attendant que l'une & l'autre compagnie » (l'académie des sciences & la société de mé» decine) communiquent à sa majesté, &, si » elle l'ordonne, au public, un rapport plus » circonstancié, avec les réflexions & les ob» servations auxquelles ces expériences ont » donné lieu. « D'après ces deux expériences, il paroît donc décidé que le vinaigre n'a aucune efficacité pour détruire les vapeurs mortelles des fosses d'aisance. Nous sera-t-il cependant permis de proposer les questions suivantes à MM. les commissaires des deux compagnies, & à tous les savans qui sont animés du desir si louable de contribuer au bien de l'humanité? L'alkali volatil seul, ou combiné avec le soufre, & formant dans cet état le foie de soufre volatil, est-il la cause du méphitisme des fosses d'aisance, & par conséquent des effets mortels qu'elles produisent? Si c'est l'alkali seul, ou combiné, le vinaigre ne seroit-

il pas un moyen efficace de prévenir ces effets? Mais qu'est-ce donc que les ouvriers entendent par le mot *plomb*, & quelle est la cause des effets que lui attribuent même les savans qui emploient ce mot? Ces effets seroient-ils dus ou non à l'alkali volatil dans l'un ou l'autre des deux états dont nous venons de parler? Ces questions, dont la solution nous paroît si intéressante pour le bien de l'humanité, sont bien dignes d'engager les savans à dérober quelques momens aux connoissances plus élevées qui les absorbent tout entiers.

(*Affiches & annonces de* Paris.)



MÉDECINE.

CHIRURGIE.

I.

Tableau des maladies obſervées à Paris en 1781, tiré du calendrier à l'uſage de la faculté de médecine.

Nous avons différé, juſqu'à l'époque où nous ſommes, de rendre compte de ce calendrier intéreſſant, ſur-tout pour les perſonnes de l'art, afin de pouvoir offrir à nos lecteurs le tableau qu'il contient des maladies obſervées à Paris, par les médecins de la faculté, pendant la plus grande partie de l'année qui vient de finir. Ces obſervations ont le mérite d'être préſentées avec ordre, clarté, & ſont le réſultat de la pratique des médecins les plus employés de la capitale.

Ce tableau commence au mois de novembre 1780, & finit au commencement du même mois, an. 1781.

Novembre 1780. L'air pendant tout ce mois fut froid, humide, nébuleux.

On obſerva des fievres tierces, doubles tierces, qui attaquoient les habitans de la campagne ou qui arrivoient de province, plutôt que ceux qui faiſoient leur réſidence à Paris. L'ictere ſe trouvoit quelquefois mêlé à ces fievres. On ne retira pas de grands avantages du quinquina. On ſe trouva beaucoup mieux de l'uſage des légers inciſifs, des amers, des ſédatifs, continués quelque tems & aidés des purgatifs placés à propos. Il y eut de grands maux de tête, des délires, des vertiges, des attaques d'apoplexie. On obſerva en même tems des éryſipeles à la face, des ophtalmies, des coliques dyſſenteriques, des catarrhes avec fievre. Les nouvelles acouchées & les nourrices furent expoſées à une éruption miliaire, qui cédoit ordinairement en ſept jours à l'uſage des délayans & des diaphorétiques légers.

Décembre. Le tems fut très-nébuleux, froid & humide pendant tout ce mois. Il n'y eut point de pluie.

Il y eut beaucoup de fievres qui n'avoient pas de marche réguliere, des douleurs de tête vives, des fluxions ſéreuſes, accompagnées de ſpaſme & ſouvent de délire. Les altérans ou les doux inciſifs ne ſuffiſoient pas; il falloit y joindre des remedes plus actifs, tels que le ſel ammoniac, l'alkali de Tachenius, la terre foliée, l'eſprit de Mindererus & quelquefois le quinquina. Les récidives étoient fréquentes. On obſerva encore des éryſipeles à la face, des fluxions de poitrine catarrhales, quelques petites-véroles & des rougeoles irrégulieres.

Janvier 1781. Le tems fut variable pendant tout ce mois. Il y eut de la gelée, de la pluie. En général, ce mois fut humide & froid.

On obſerva des fievres remittentes de la nature des doubles tierces, des fievres & des affections de poitrine purement catarrhales. En général, on ordonna peu de ſaignées & on s'en trouva bien. On ne les preſcrivoit que lorſque l'état du pouls, la conſtitution individuelle du ſujet & d'autres circonſtances l'exigeoient. On remarqua que les diaphorétiques mêlés aux anodins faiſoient du bien. On eut lieu d'obſerver que l'indication pour les émétiques & les purgatifs, tirée des nauſées & des vomiſſemens cauſés par l'effet d'une bile âcre qui ſtimule l'eſtomac & y cauſe en même tems de vives douleurs, eſt ſouvent inſidieuſe & peut induire en erreur ſur le traitement. Les délayans, les inciſifs, les antiſpaſmodiques, joints aux émolliens appliqués ſur l'eſtomac, réuſſiſſoient mieux, dans ce cas. On traita par les mêmes moyens & avec un égal ſuccès, les fievres accompagnées de coliques & de teneſme.

Février. Le tems fut d'abord doux; dans ce mois, enſuite nébuleux, pluvieux, orageux, &c.

Il ſe manifeſta une fievre putride, maligne, qui débutoit par un dévoiement tantôt avec teneſme, tantôt dyſſentérique. Il y avoit des ſueurs qui étoient d'expreſſion plutôt que critiques & générales. Elles étoient fétides. La langue étoit aride & devenoit noire le 6e. jour.

La couleur de la peau étoit plombée, le pouls flasque, la respiration difficile. Lorsqu'il paroissoit des pétéchies, du 14e. au 20e. jour, c'étoit un signe ordinairement mortel. Les délayans aiguisés avec les acides minéraux étoient les meilleurs moyens à employer. On observa quelques rougeoles, quelques petites-véroles bénignes & des douleurs épigastriques.

Mars. Le mois de mars fut très-doux au commencement, mais devint froid à la fin.

On observa des rhumatismes vagues accompagnés de symptômes divers. Quelques malades ainsi attaqués eurent une jaunisse & un faux hépatitis à la suite, par l'effet de l'humeur rhumatismale portée sur la partie membraneuse du foye. Jettée sur d'autres visceres du bas-ventre, elle y causoit des coliques vives, le tenesme, la strangurie, &c. On observa en même tems des rougeoles, des érysipeles, des fievres rouges, &c. Vers le milieu de ce mois, il y eut des fievres bilieuses qui prirent le masque de la péripneumonie. Les attaques de goutte & de rhumatisme furent plus vives & plus inflammatoires. En général, il y eut plus de tension, plus d'érétisme, & par conséquent plus de nécessité de saigner.

Avril. Le tems fut chaud, sec, serein dans ce mois, la végétation prématurée.

On observa à-peu-près les mêmes maux qu'en mars, mais les symptômes avoient plus d'intensité, & les remedes antiphlogistiques étoient aussi plus nécessaires. Il y eut des fluxions de poitrine inflammatoires, des éruptions de dif-

férente efpece, des fievres putrides malignes, accompagées d'abattement de forces, d'engorgement des parotides, de furdité, &c. Les boiffons acidulées, les mucilagineux, les légers favoneux étoient les principaux fecours à employer. Ces maladies fe terminoient tantôt par des fueurs, tantôt par la diarrhée, tantôt par des tumeurs critiques.

Mai. Le tems fut très-doux & devint tout-à-coup très chaud & très fec.

On obferva la fievre rouge fur les adultes, la rougeole fur les enfans, des petites-véroles bénignes, des péripneumonies bilieufes, des fievres continues bilieufes & putrides accompagnées d'affoupiffement, de diarrhée, de vomiffement, de tenfion au bas-ventre, &c. Mais la maladie la plus fréquente fut la fievre tierce ou double tierce, dans laquelle la liqueur minérale anodine d'Hoffmann & les gouttes anodines de Sydenham, lorfquelles furent placées à propos, firent beaucoup de bien.

Juin. Ce mois fut très-chaud & la chaleur fut à peine tempérée par les pluies. La végétation fut très-prompte.

Les fluxions de poitrine furent inflammatoires. On obferva des fievres rouges, des éryfipeles, des petites-véroles, des fievres intermittentes & continues, des douleurs épigaftriques avec ictere, qui ne duroit pas. Le lobe moyen du foye étoit proéminent. Il falloit faire précéder les purgatifs par les délayans & les favoneux. On préféra d'appliquer les veffìcatoires aux cuiffes plutôt qu'aux jambes, à caufe de l'éréthifme.

Juillet. Le tems fut excessivement chaud & sec pendant tout ce mois.

Il y eut des petites-véroles d'un très-mauvais caractere. L'éruption se faisoit bientôt & d'une maniere incomplette & tumultueuse. Les pustules se remplissoient d'une sanie & d'une humeur séreuse. La face étoit promptement tuméfiée & les yeux étoient couverts. Il y avoit beaucoup d'ardeur à la peau ; quelques sujets eurent le pissement de sang, qui fut toujours mortel. On observa que les potions émétiques au commencement facilitoient l'éruption & disposoient à d'heureuses suites ; que dans le flux dyssenterique les astringens nuisoient & les potions anodines soulageoient. Ce mois fut funeste aux poitrinaires. Il emmena beaucoup de fievres bilieuses, intermittentes, rémittentes & continues, accompagnées de vomissemens de bile, auxquels le tartre stybié ne remédioit point. Il falloit avoir recours aux délayans & aux savoneux.

Août. Le tems fut à peu-près le même que dans le mois précédent, mais plus inconstant.

Presque tous les malades attaqués de fievre avoient la langue seche, chargée, des aphtes à la bouche, de la soif, des vomissemens de bile, des dévoyemens simples ou dissenteriques, la peau jaune, des sueurs d'expression qui ne soulageoient point ; sur la fin, des éruptions diverses, qui furent salutaires à plusieurs malades ; quelquefois des tumeurs critiques aux aines. Les plaies des vessicatoires suppuroient difficilement. Il falloit peu de saignées, éviter

l'usage des stimulans, disposer à celui des évacuans par les délayans légérement incisifs, & ne purger qu'à la fin de la maladie. On observoit des engorgemens aux glandes lymphatiques, quelques petites-véroles sur tous les âges, sans distinction.

Septembre. La chaleur & la sécheresse des 2 mois précédens, qui continuoient dans celui-ci, firent bientôt place à un tems humide & froid.

On observa beaucoup de petites-véroles, qui régnoient comme épidémiquement. Les fébricitans étoient bientôt attaqués de jaunisse & avoient la peau bouffie. Quelques-uns étoient atteints d'emphyseme. L'usage du quinquina étoit souvent suivi d'hydropisie. On observa des catarrhes, des rhumatismes, des coliques.

Octobre. Le tems devient plus beau, d'une température égale, humide, mais sans être froid.

La petite-vérole, les fievres & les rhumatismes se montrent comme dans le mois précédent. Mais on observe, dans quelques quartiers, la fievre lente nerveuse. A l'hôtel-dieu, la petite-vérole porte sur-tout ses ravages sur les yeux. Ils se manifestent le 6e. jour de l'éruption, par une tache qui couvre la cornée, & qui amene, par la suppuration, la perte de la vue. Cet accident s'observe sur-tout sur les hommes, dont la salle est exposée au midi. Dans celle des femmes exposée au nord, on ne l'observe pas.

(*Gazette de santé.*)

II.

I I.

Avis sur le traitement de la rage, par M. Portal, *médecin consultant de* Monsieur, *frere du roi.*

La rage peut être contractée par les voies salivaires ou par des morsures. Il y a dans les deux cas un traitement commun à administrer, mais dans le dernier il faut de plus panser les morsures, & c'est par-là même qu'il faut commencer.

Ce traitement local consiste, 1°. à laver les plaies avec de l'eau tiede, chargée de sel marin; 2°. à appliquer cinq à six sangsues par-dessus, & tout autour, pour tirer, par leur moyen, deux bonnes palettes de sang, afin de dégorger la partie, & pour donner issue au virus de la rage. S'il n'y avoit que quelques morsures, on n'appliqueroit que deux ou trois sangsues sur chacune, & l'on évalueroit à trois ou quatre palettes la quantité de sang que l'on tireroit par ce moyen; 3°. il faudroit appliquer sur chaque plaie un emplâtre vésicatoire; on les panseroit ensuite avec un mêlange de styrax & d'onguent de la mere, animé avec six ou sept grains de cantharides par once d'onguent; on entretiendroit les plaies ouvertes pendant une quarantaine de jours. Si les chairs étoient meurtries, il faudroit laver la plaie avec de l'eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit de sel ammoniac. On feroit encore sur la plaie des scarifications, & on la couvriroit d'un vésica-

toire, après l'avoir laissé bien dégorger, & on la panseroit comme dans le cas précédent.

2°. De quelle nature que soit la plaie faite par un animal enragé, il faut étendre tout autour, par de douces frictions, un gros de pommade mercurielle, faite avec parties égales de mercure & de graisse.

3°. Indépendamment de cette friction locale, il faudra faire d'autres frictions sur les autres parties du corps avec le même onguent, & de deux gros chacune, jusqu'à ce qu'on ait employé trois onces d'onguent mercuriel : on commencera ces frictions avec le premier pansement, pour les continuer tous les jours; on ne les suspendra que lorsqu'il y aura un commencement de salivation; on diminuera alors la dose des frictions, pour entretenir un léger crachotement, & jusqu'à ce qu'on ait employé les trois onces de pommade mercurielle.

4°. Si l'on craignoit que la rage eût été communiquée par la voie de la salive, sans blessure, alors on feroit les frictions de cette maniere : on distribueroit tous les jours trois gros de pommade, tantôt sur un membre, tantôt sur un autre, comme dans le traitement des maladies vénériennes; la salivation survenant, on se comportera comme on l'a prescrit dans l'article précédent.

5°. Les bains ne doivent pas être négligés dans le traitement de la rage, c'est pourquoi l'on baignera le malade chaque jour, le matin pendant une heure, environ un mois, & c'est à la sortie du bain que les frictions seront ad-

miniſtrées. On ſuſpendra les bains pendant quelques jours, avant de terminer les frictions, ſi elles n'avoient porté à la bouche, au point d'exciter une légere ſalivation ; & on reprendroit les bains dès qu'ils auroient produit cet effet, ou du moins, lorſqu'on auroit fini d'adminiſtrer la pommade mercurielle.

6°. Cependant, avant de commencer les bains, il faut faire vomir le malade avec un ou deux grains d'émétique dans de l'eau tiede; ce vomitif ſeroit donné le lendemain de l'application des ſangſues, du panſement de la plaie & des premieres frictions, ſi la rage avoit été communiquée par morſures; mais ſi elle avoit été tranſmiſe par les voies ſalivaires, ſans morſures, alors on commenceroit le traitement par le vomitif; & dans l'un & l'autre cas, on pourra, pour ne pas perdre du tems, donner la friction le même jour qu'on aura fait vomir.

7°. On joindra à l'uſage des frictions mercurielles & des bains, celui des anti-ſpaſmodiques.

Prenez huit grains de camphre, autant de nitre, & deux grains de muſc incorporés avec un peu de miel, & formez trois bols.

De ces trois bols, le premier ſera donné avant le bain, le ſecond après le bain, & le troiſieme à l'entrée de la nuit. Le malade boira ſur chacun de ces bols un verre d'une infuſion de fleurs de tilleul, à laquelle on ajoutera huit ou dix gouttes d'eau-de-luce.

8°. S'il y avoit trop d'inſomnie & d'agita-

tion, on mettroit dans le dernier verre d'infusion de tilleul, à la place de l'eau-de luce, quatre ou cinq gros de syrop diacode, & l'on pratiqueroit auparavant une saignée du pied, si la tête étoit douloureuse, pesante, & que le pouls fût plein.

9°. Pendant le cours du traitement, les malades suivront un régime de vivre doux & rafraîchissant; ils useront généralement de végétaux, & mangeront peu de viande; leur exercice doit être modéré, & ils doivent éviter toute contention d'esprit; rien ne leur est si contraire que la crainte & les inquiétudes.

10°. Ce traitement garantit immanquablement de la rage, s'il est réguliérement administré avant qu'elle se soit manifestée; & l'on ne devroit pas entiérement désespérer de son succès, si elle avoit commencé à se déclarer par les premier signes; mais alors, après avoir pansé la plaie, comme il a été dit, il faudroit saigner le malade au pied, lui donner des lavemens avec l'infusion anti-spasmodique, qu'il ne peut boire, en y joignant une vingtaine de gouttes d'eau-de-luce; on auroit recours tout de suite aux frictions, qu'on donneroit chaque jour à la dose de demi-once. On feroit baigner le malade plusieurs heures de la journée si on le pouvoit, sans le violenter cruellement, & on lui feroit prendre les bols & les boissons anti-spasmodiques, dès qu'on pourroit l'y déterminer.

11°. Cependant si, malgré ces secours, les malades deviennent furieux, menacent les as-

ſiſtans de les mordre, ce qui eſt rare, il faut les lier dans leur lit, comme on lie les frénétiques; ce qui eſt d'autant plus facile, que la plupart des enragés le demandent, craignant de ne pouvoir s'empêcher de mordre ceux qui les entourent (*). Ces précautions priſes, on doit continuer de leur donner, jusqu'à ce qu'ils ſoient morts, tous les ſecours que la religion & l'humanité exigent.

» Nous conſeillons pour les animaux qu'on veut préſerver de la rage, tels que les chevaux, les bœufs, les chiens : 1°. de faire ſur les morſures quelques ſcarifications; d'appliquer encore pardeſſus trois ou quatre ſangſues, pour dégorger les vaiſſeaux; d'y porter un bouton de feu pour les cautériſer, & d'appliquer enſuite un véſicatoire avec les cantharides; & lorſque les morſures auront leur ſiege dans des parties où l'on pourra établir une ou pluſieurs ventouſes, on ſe ſervira de ce moyen pour attirer du ſang, & l'on fera enſuite pardeſſus diverſes ſcarifications pour lui donner iſſue; les ſangſues qu'on appliqueroit enſuite, finiroient de dégorger la plaie & les environs.

2°. On fera prendre à ces animaux, pendant dix jours, du turbith minéral, à la doſe

(*) Qu'on voie d'après cela combien il feroit cruel d'étouffer ceux qui ſont atteints de la rage : on l'a fait pendant pluſieurs ſiecles dans toute l'Europe; on le fait encore dans quelques provinces de France. Quelle barbarie! On n'en peut ſoutenir l'idée.

de dix grains d'abord; dose qu'on augmentera jusqu'à ce qu'elle soit suffisante pour purger.

3°. On les fera baigner dans la riviere, ou bien on leur fera jetter beaucoup d'eau fraîche sur le corps plusieurs fois dans le jour.

4°. On fera ensuite frictionner les plaies & les parties voisines, déja rasées, avec trois ou quatre gros de pommade mercurielle, pendant vingt ou vingt-quatre jours.

5°. On leur fera boire une eau de son, à laquelle on ajoutera assez de vinaigre pour la rendre aigrelette.

6°. On leur donnera des lavemens avec une eau de savon, en observant, pendant tout le traitement qui doit durer au moins cinq semaines, d'empêcher soigneusement la communication de ces animaux avec ceux qui sont sains, & on se fera une loi sacrée de les tuer, dès qu'il paroîtra chez eux le plus léger signe de la rage. «

(*Mercure* de France)



AGRICULTURE.

ÉCONOMIE.

INDUSTRIE: COMMERCE.

I.

Recette pour conſerver les bleds, empêcher les calandres & autres inſectes de leur faire aucun tort, ainſi que pour délivrer de ces mêmes animaux les bleds & les greniers.

Prenez de la rue verte deux poignées; de la ſabine, pareille quantité; de la tanaiſie, du baſilic de la petite eſpece, de la grande ſauge, de la petite ſauge, de la feuille de perſil, de la racine de perſil, de chacun une poignée, & du verd de poireau, deux poignées; hâchez le tout & pilez-le dans un mortier; mettez le enſuite dans un grand chauderon. Verſez-y neuf pintes, meſure de Paris, de jus de fumier; couvrez le chauderon avec des planches, & mettez pardeſſus un drap mouillé. Laiſſez le tout repoſer vingt-quatre heures, plus ou moins; puis faites le bouillir ſur un bon feu, l'eſpace d'un quart-d'heure, au grand

air. Retirez le chauderon de dessus le feu; passez tous ces simples dans un gros linge en les pressant beaucoup; conservez en le marc pour en faire l'usage que nous indiquerons ci-après. Versez dans la liqueur que renferme encore le chauderon, quatre pintes de fort vinaigre, ayant soin de le bien mêler avec la liqueur. Portez le chauderon dans le grenier que vous voulez délivrer des calandres & autres insectes. Prenez une grosse brosse ou un pinceau de barbouilleur. Vous le tremperez dans cette liqueur, & vous frotterez les murs de votre grenier, quatre pouces de hauteur tout autour, & quatre pouces de largeur sur le plancher. Vous réitérerez cette opération pendant dix ou douze jours consécutifs, & vous fermerez bien pendant la nuit, & même durant le jour, les contrevents du grenier, jusqu'à ce que vous soyez délivré de ces insectes.

Pendant ce tems, il faut continuellement remuer le bled avec de larges pelles qui aient des manches longs, pour la commodité de ceux qui font ce travail. Ils doivent observer de jetter ce bled le plus haut qu'ils peuvent, & en arc : ce qui tourmente tellement les calandres, qu'elles ne peuvent rester dans le bled, & fuient de tous les côtés. Mais étant infectées par l'odeur de cette drogue qui se répand au loin, elles périssent & ne peuvent revenir dans le bled. Il faut ensuite passer ce dernier au crible, le remuer comme auparavant & souvent, selon les saisons.

Il est bon, pendant toute cette opération,

d'avoir quelques perſonnes qui prennent ſoin d'écraſer les calandres & autres inſectes, à meſure qu'on les voit ſe réfugier contre les murs des greniers. Elles peuvent auſſi les ramaſſer avec un balai de crin, & les jetter dans un baquet où il y ait peu d'eau, & les donner à manger aux poules qui aiment beaucoup ces animaux.

On a fait une autre expérience qui a fort bien réuſſi, c'eſt de dreſſer autour du tas de bled des planches frottées de la même liqueur, afin que l'odeur de ces planches empêche les inſectes d'en approcher.

Le marc de ces végétaux eſt auſſi très-efficace; on le met par petits tas le long des planches & tout autour du grenier.

En faiſant cette expérience, on a remarqué avec plaiſir que la ſimple fumée de ces mêmes plantes que l'on faiſoit bouillir au milieu d'une cour, a délivré la maiſon de punaiſes, & même de l'importunité des mouches.

(*Gazette d'agriculture, commerce, finances & arts.*)



I I.

Avis ou Consultation donnée par l'auteur de l'art d'exploiter les mines de charbon de terre, *sur deux points concernant les mines, qui lui ont été proposés, par le mandement & communauté d'Albin dans le Rouergue.*

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 20 avril dernier, de la part de la communauté & mandement d'Albin, pour me témoigner au nom des propriétaires & des habitans de ce canton, leur reconnoissance sur ce que j'ai inséré en 1774, dans mon ouvrage académique faisant suite à la description des arts & métiers, touchant les mines d'Albin, & en faveur des propriétaires.

J'avois eu dans le tems, une copie de l'arrêt du conseil obtenu par les Srs. Tuilier & Drouin, auxquels il avoit été donné une permission, d'abord provisoire & pour un an seulement, *d'exploiter les mines de charbon qui se rencontreroient dans les paroisses de Trauſſac & de Trebois*; convertie ensuite *sur le SIMPLE DIRE ET RÉQUISITION DES SOLLICITEURS QUI N'AVOIENT FAIT AUCUN USAGE DE LA PERMISSION, en une concession définitive & exclusive de trente années, avec un arrondissement d'une lieue de rayon, mesurée à vue d'oiseau, dont le village de Vialaret est donné pour centre.* (*)

La forme & la teneur de ce privilege me

(*) Part. II, sect. 3. pag. 538.

suffirent alors pour le regarder de même œil que tous ceux qui m'ont fourni matiere à explication dans les autres provinces, pour le juger hors-d'état, par toutes ses nullités, de pouvoir soutenir à son avantage un seul regard de la cour souveraine à laquelle il seroit présenté pour l'enregistrement : il n'y a pas de doute qu'il n'ait été jugé ainsi par les concessionnaires eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas osé s'y exposer.

Telles sont, Monsieur, les seules & uniques considérations, qui sans avoir la qualité d'homme de loi, ni de propriétaire, m'ont engagé, en parlant des mines de charbon du Rouergue, à plaider historiquement la cause des propriétaires du canton d'Albin, comme je me le suis permis pour d'autres provinces de France. Il est vrai, Monsieur, que relativement au Rouergue en particulier, je n'ai pu m'empêcher de faire à la charge des concessionnaires une différence essentielle, savoir, que la cause des propriétaires, ainsi que celle des habitans & de tout le canton d'Albin, ne fait qu'une avec celle de tous les endroits à portée de jouir de l'abondance & du bon marché d'une matiere de premiere nécessité pour eux comme pour les quartiers d'où ils la tirent, de maniere que le privilege, aujourd'hui le sujet d'un renouvellement d'inquiétudes, se trouve être manifestement la ruine de plusieurs contrées à la fois; on sent aisément, que si les actions où il entre le plus d'injustice, sont celles qui en troublant l'ordre public, nuisent à un plus grand nombre d'individus, les concessionnaires des mines de Rouergue sont coupables envers la contrée, & envers les quartiers qui s'y approvisionnent, d'un délit irréparable.

Les premieres idées que j'ai prise de ces sortes de privileges, n'ont point changé ; au contraire, l'examen que j'ai fait de la plupart d'entr'eux, m'ont présenté le tableau d'invasions irrégulieres, toujours motivées dans les demandes sur de faux exposés, toujours en faute nécessairement, par le mépris des formalités à observer pour la vérification & l'enregistrement des lettres-patentes; par des contraventions formelles aux clauses & conditions de leur privilege, souvent odieuses par les dommages & les violences qu'ils font souffrir aux propriétaires, par les affaires injustes qu'ils suscitent, par les procédures frayeuses & fatigantes qu'ils leur font essuyer.

Depuis que les vues répandues dans mon ouvrage, ont fait connoître ma maniere d'apprécier en général ces sortes de privileges dans leur principe, & dans les abus sans nombre qui s'en font en France, j'ai été interrogé de divers endroits sur ces concessions, qui deviennent le plus souvent autant d'outrages faits à un gouvernement doux & modéré, en lui attribuant une intention injuste; ces occasions d'avoir à répondre à plusieurs personnes, sont devenues en peu de tems pour moi, des occasions de m'exercer & de me former en silence dans une partie que je n'avois qu'ébauchée dans mon ouvrage, d'après des apperçus multipliés; il étoit tout simple que j'aie à cœur des solutions exactes & précises; je me suis tenu alors obligé d'employer mes loisirs à méditer sur ces matieres. Ce n'est pas, Monsieur, le seul point sur lequel j'ai été à même de donner mes avis : les entreprises de mines sont sujettes à des différends, dont la plupart, & les plus difficultueux par conséquent, ont besoin d'être éclairés par le

rapport d'experts : les juges ordinaires ne peuvent s'en paſſer. Faute de réunir à leurs lumieres, les connoiſſances du métier, ayant eu quelquefois à répondre ſur des objets contentieux de divers genres qui n'avoient point été ſaiſis dans leur véritable point de vue, il m'a été néceſſaire, pour ne rien négliger, de conſidérer tout-à-la-fois en légiſte & en homme de métier, ces différentes parties qui jamais ne ſont connues par une ſeule & même perſonne : je me ſuis déterminé à les approfondir. Pendant vingt ans qu'a duré la rédaction de mon ouvrage, j'avois raſſemblé de divers pays les coutumes, les uſages, la légiſlation, les réglemens pour l'exportation, pour les aſſociations de mines, même pour le commerce ; cette collection intéreſſante dont j'ai fait mention dans mon ouvrage, a été la baſe de mes premieres études : ce recueil comparé, rédigé, rapproché, m'a préſenté des principes ſûrs & ſimples, touchant l'adminiſtration civile, politique & économique des mines ; j'en ai formé, pour mon uſage particulier, dans les cas où l'on me demande avis, une eſpece de code applicable à notre légiſlation, ſauf quelques circonſtances que je n'ai pas encore prévues. Après après l'avoir projetté, je n'ai pas tardé à ſentir la néceſſité de faire une application de ces connoiſſances à celle du droit, en particulier du droit commun de la France & de la juriſprudence ; en effet, depuis trois ans, je ſuis inſcrit, comme on vous l'a aſſuré, Monſieur, dans la faculté de droit à Paris.

Voilà, Monſieur, comme de proche en proche, j'ai été conduit à acquérir ſur toutes les matieres de HOUILLERIE des connoiſſances réfléchies dont je ne me ſerois jamais aviſé de m'occuper, & qui naturellement, ne peuvent être

ſuppoſées dans un phyſicien; elles ne pouvoient, Monſieur, me conduire à une époque plus honorable pour moi, que celle dont vous me faites part, en m'annonçant que la communauté d'Albin vous charge, en qualité de premier-échevin, d'invoquer ces connoiſſances. Senſible aux douceurs attachées à une profeſſion qui me met à même de diriger les hommes dans la conſervation de leur ſanté, je ne me félicite pas moins aujourd'hui, Monſieur, de me trouver à portée de diriger un corps de citoyens dans les moyens de défendre leur droits, leurs propriétés, leur fortune; je me fais auſſi un vrai plaiſir de répondre d'une maniere circonſtanciée, conformément à ce que vous deſirez, aux deux queſtions qui intéreſſent le canton d'Albin, relativement à ſes mines de charbon. (*)

PREMIERE QUESTION.

Que penſez-vous du droit des conceſſionnaires de nos mines, de leur requête, de l'arrêt du conſeil qu'ils ſurprirent en 1763? Ont-ils pu vendre leur droit? & les acquéreurs ſont-ils fondés à s'emparer de nos mines qui ſont la ſeule reſſource de la contrée?

RÉPONSE.

La preuve aiſée à produire de l'émulation & de la concurrence qui regnent entre les propriétaires des mines d'Albin pour l'exploitation de

(*) Je me crois diſpenſé de charger ce détail de citations & d'autorité; les légiſtes n'en ont pas beſoin: j'aurai l'honneur de vous les envoyer à part, ſi cela eſt néceſſaire.

ce fossile, donne exclusion à toute permission de l'espece demandée & obtenue par les Srs. Drouin & Tuilier le 15 février 1763. Il suffit, pour s'en convaincre, de remonter d'abord aux vues que le gouvernement se propose, lorsqu'il accorde des concessions de mines. Ces vues sont exprimées nettement dans le préambule de l'arrêt du conseil d'état du roi du 14 janvier 1744, portant réglement provisoire pour l'exploitation des mines de charbon de terre. Il peut quelquefois être utile pour l'état, d'obvier aux inconvéniens résultans, 1°. de la négligence des propriétaires; 2°. de la liberté indéfinie dont ils jouissent depuis 1698, & de laquelle on a pu voir résulter, en certaines occasions, une concurrence nuisible à leurs entreprises respectives : le préambule de la déclaration du roi du 24 décembre 1762, enregistrée en parlement le 26 mars 1763, *concernant les privileges en fait de commerce*, assigne clairement l'objet de ces concessions : *récompenser l'industrie des inventeurs, exciter celle qui languissoit dans une concurrence sans émulation*, ce sont les termes de l'arrêt. La quantité considérable de charbon de terre qui s'exporte de tout le canton d'Albin dans le reste du Rouergue, jusqu'à Bordeaux, dans la Haute-Auvergne, dans le Haut-Quercy, donne à juger que le travail des mines du quartier d'Albin, n'a pu être présenté au conseil du roi, languissant dans une concurrence sans émulation : aussi ne trouve-t-on dans la requête des Srs. Drouin & Tuilier, qui ont cependant obtenu le privilege, aucun des motifs qui quelquefois peuvent le faire obtenir. Il est donc aisé de prouver que le privilege sur lequel la communauté d'Albin demande avis, est absolument opposé à l'esprit & à la lettre de tous nos réglemens françois

ſur l'exploitation des mines, & notamment à la déclaration du roi concernant les privileges; mais dans l'état préſent des choſes, on reconnoîtra bientôt, qu'il eſt abſolument inutile de traiter à part le premier membre de la queſtion; la communauté d'Albin eſt entiérement diſpenſée de ſuivre les conceſſionnaires dans leur requête, de conteſter ſur les opérations ſinguliérement diligentes des arpenteurs, choiſis à l'effet de fixer l'étendue de la conceſſion, ni de revenir à réclamation du procès-verbal commencé le 20 avril 1760, & clos le 22; ni enfin contre l'arrêt du conſeil qui s'en eſt ſuivi. La ſolution du ſecond membre de la queſtion propoſée, emporte la ſolution du premier: *les conceſſionnaires ont-ils pu vendre leur droit, & les acquéreurs ſont-ils fondés à s'emparer de nos mines, qui ſont la ſeule reſſource de la contrée?*

Sans s'arrêter pour le moment à l'eſpece du droit dont il s'agit; droit, qui ſelon les loix, *non protrahitur de perſonâ ad perſonam, de re ad rem, neque de caſu ad caſum*, il ſuffit d'enviſager la queſtion ſous le point de vue général.

Pour tranſporter un droit à autrui, il faut être réputé habile à le conférer, c'eſt-à-dire, qu'il faut être poſſeſſeur légitime, de bonne foi, & reconnu ſans oppoſition quelconque. L'acquéreur d'un droit, dont l'auteur ne réunit pas ces conditions, eſt auſſi peu fondé à l'exercer, que celui qui en fait la ceſſion. Cet acquéreur s'eſt procuré *vitioſam rem :* le droit romain qualifie ainſi, une choſe qui ne peut ſervir à l'uſage auquel elle eſt deſtinée; les auteurs du droit que la communauté d'Albin déclare être transferé, les conceſſionnaires, ont-ils une poſſeſſion fondée? C'eſt ce qui eſt à examiner.

Leur titre primordial & originaire, eſt le droit

de ſouveraineté du roi ſur les mines, *jus principatûs*, *jus prœdriæ;* mais vu à la façon des ſolliciteurs de conceſſions, parvenus en France, depuis pluſieurs années, à faire confondre perpétuellement par des ſens détournés ce droit du ſouverain, celui du public, & celui des propriétaires; de maniere que le droit de ſouveraineté ſur les mines, pris dans l'acception de quelques auteurs, pour le droit de s'approprier les mines, ou la faculté d'en accorder la fouille à qui l'on juge à propos, eſt véritablement dégénéré, par les ſurpriſes & par les abus des conceſſionnaires, en un droit appellé auſſi par les auteurs latins *jus mone polii*, dont le nom ſeul étoit ſi odieux aux Romains, que Tibere, au rapport de Suétone, étant obligé de s'en ſervir en plein ſénat, ſe crut obligé de demander la permiſſion de le faire, parce qu'il étoit emprunté du grec.

Quel eſt donc au vrai, le *jus principatûs fodinarum*, conſidéré ſelon le droit de la nature & des gens, & dans l'eſprit d'une nation dont le roi eſt le pere : ce n'eſt autre choſe que la ſuprême intendance d'un roi, d'un empereur, d'un prince, quel qu'il ſoit, ſur les mines; d'où il ſuit, que cette autorité du ſouverain, doit être regardée comme un pouvoir protecteur & conſervateur ſur la choſe, ainſi que ſur les propriétaires : en admettant le principe que les propriétés ſont entre les mains du roi, il eſt inconteſtable que c'eſt non comme le prétendent les conceſſionnaires pour en diſpoſer, mais uniquement pour maintenir & conſerver les propriétaires dans leur jouiſſance, & pour aſſurer le droit régalien, qui tout ſimplement eſt le droit de dixieme ſur le minéraux & les ſubſtances terreſtres : encore, ſelon toute apparence, lorſqu'elles ſont déplacées & tranſportées, comme marchandi-

ſes ; d'où vient la maxime : *Omne metallum eſt vectigale ex eo quod omne metallum vehitur.* La preuve que l'autorité du ſouverain, n'a jamais pu être relative qu'à l'impôt ſur les ſubſtances des mines, & point du tout, au droit infini du propriétaire, ſe trouve dans tout l'exercice que ce dernier fait de ſon droit, à ſa volonté, de ſon vivant, & après ſa mort. La puiſſance privée du propriétaire eſt ſi réelle que ſa poſſeſſion ſe tranſmet à ſa poſtérité par droit de ſucceſſion, & que les lettres-patentes portant conceſſion de mines, ne peuvent, dans la rigueur des loix, être miſes à exécution, qu'après nombre de formalités. Il n'eſt pas hors de propos de les retracer ici en oppoſition de la marche que ſuivent nos conceſſionnaires ; il doit être bien prouvé, d'abord, qu'il exiſte véritablement une mine dans le terrein concédé ; 2°. il doit avoir été conſtaté juridiquement qu'il ne s'y faiſoit point d'exploitation ; 3°. que le maître du terrein ſe refuſe, par quelque cauſe que ce ſoit, à faire jouir le public & l'état des avantages dépendans du travail de la mine : une autre preuve non moins forte du droit du propriétaire, c'eſt que malgré le privilege concédé à un étranger, il eſt donné au propriétaire, un tems pour rentrer dans ſon droit & faire connoître le deſſein qu'il en a. Un dernier argument péremptoire, eſt que dans le cas, où par raiſon d'état, qui n'eſt autre choſe que l'utilité publique, le roi ſemble déroger par une conceſſion à la loi naturelle de la propriété, le privilégié eſt au même inſtant, aſſujetti à indemnité envers les propriétaires, en tout pays, & en France, par les plus anciennes ordonnances ſur le fait des mines ; cette charge ou clauſe, ne devient-elle pas évidemment

une eſpece de nouvelle propriété qui ſupplée à la premiere, & qui authentique le droit du propriétaire auquel il a été momentanément & forcément porté atteinte, pour le bien général? En effet, toutes les permiſſions ordonnent au préalable, en termes exprès, ces dédommagemens à dire d'experts, dans le cas où l'ouverture & l'exploitation deſdites mines cauſeroient quelques préjudices aux propriétaires des fonds.

En partant de la lettre de cette injonction formelle, que nul conceſſionnaire ne peut éluder, & qui eſt importante dans la conceſſion dont il s'agit, comment pouvoir eſtimer le préjudice porté à la contrée d'Albin? Comment les conceſſionnaires, dont elle a déja à ſe plaindre, parviendront-ils à s'acquitter de l'indemnité, lorſqu'on viendroit à établir invinciblement les propoſitions ſuivantes? L'extraction & le commerce du charbon de terre ſont en vigueur dans la communauté & mandement d'Albin; ce travail en fait la ſeule reſſource; ce n'eſt qu'en s'y livrant comme les propriétaires l'ont toujours fait depuis plus de huit ſiecles, que les habitans acquittent les charges multipliées dont ils ſont tenus envers le roi & envers les ſeigneurs, qu'ils ſe procurent le bled que leur ſol ne fournit point; ce n'eſt qu'à la faveur du commerce de charbon de terre, que les ſeigneurs, les bourgeois, les laboureurs & autres cultivent leur province, &c. &c. &c. En un mot, l'atteinte portée à cette liberté d'extraire & de vendre leur charbon, leur cauſe un préjudice conſidérable, & l'extenſion donnée par les conceſſionnaires à leur privilege, réduiroit à l'indigence 15 paroiſſes dont la population eſt évaluée à environ 20000 ames.

(*La ſuite dans le prochain journal.*)

TRAITS DE BIENFAISANCE, DE PATRIOTISME, DE COURAGE, DE JUSTICE ET D'HUMANITÉ.

I.

De VIENNE, *le* 24 *avril.*

LE pape eſt parti avant-hier pour retourner en Italie; ſon ſéjour dans cette capitale a été d'un mois; le 19 il avoit tenu un conſiſtoire, dans lequel il donna le chapeau aux cardinaux Firmian & Bathiani; il prononça à cette occaſion le diſcours ſuivant.

» Avant de mettre fin à ce conſiſtoire, nous » ne voulons point paſſer ſous ſilence ce que » nous ne deſirons cacher à perſonne. Rien ne » nous a été plus agréable & plus conſolant » que de voir S. M. l'empereur, que nous avons » toujours infiniment conſidéré, & de nous » trouver à portée de lui témoigner notre at- » tachement particulier & notre affection pour » ſa perſonne. Dans les différens entretiens que » nous avons eus avec lui, ſur des objets qui » regardent notre miniſtere apoſtolique, nous » avons admiré ſon affabilité, ſon hoſpitalité,

» sa piété exemplaire, les qualités rares de son
» esprit, & son entiere application aux affaires
» du gouvernement. Notre cœur paternel n'a
» pas été moins sensiblement touché, en voyant
» par nous-même que la piété & la religion ont
» conservé toute leur pureté, toute leur inté-
» grité dans cette brillante capitale, ainsi que
» parmi le peuple nombreux qui accouroit de
» toutes parts au-devant de nous dans notre
» passage par les états Autrichiens. Nous n'ou-
» blierons point de faire de ces innombrables
» habitans, l'éloge qu'ils méritent, & nous tâ-
» cherons de maintenir & seconder leur fer-
» veur par nos instantes prieres au très-haut.
» Nous invoquons le seigneur tout-puissant, le
» dieu de miséricorde, qui n'abandonne au-
» cun de ceux qui ont recours à lui, pour
» qu'il lui plaise les confirmer dans leurs saints
» propos, & faire tomber abondamment sur
» eux la rosée féconde de ses célestes béné-
» dictions «.

(*Mercure* de France.)

II.

Chaque jour présente de nouvelles difficultés relatives à l'édit sur la tolérance religieuse ; l'empereur a résolu d'en donner bientôt un plus ample sur le même objet. La commission chargée de l'exécution de cet édit, ayant demandé s'il falloit regarder comme protestant un homme qui, sans être instruit des principes du protestantisme, se déclareroit tel, & qui visi-

blement ne prendroit pas ce titre, si on lui exposoit les vrais dogmes du christianisme? Il lui a, dit-on, été répondu, qu'elle ne devoit pas s'informer si cet homme étoit ou n'étoit pas instruit; mais uniquement pour quel parti il se déclaroit, laissant à dieu le soin de lui fournir l'occasion & de lui inspirer le dessein de s'instruire.

III.

» Je desirerois, M., écrit-on de Suresne, faire part au public, par la voie de
» votre journal, des traits de bienveillance
» qu'exerce journellement en cette paroisse M.
» l'abbé Deliot, ancien chapelain de Mde. la
» dauphine, & actuellement supérieur du Mont-
» Valérien. Ce vieillard respectable, à tous
» égards, est retiré à Suresne depuis environ
» 20 ans : l'économie avec laquelle il y vit,
» lui a donné la facilité de faire rétablir à ses
» frais, l'église du Mont-Valérien; d'accorder
» dès-à-présent à ses domestipues les pensions
» dont ils ne devroient jouir qu'après lui, de
» maniere à leur assurer le nécessaire; d'aug-
» menter considérablement les revenus des pau-
» vres de Suresne, & enfin d'y instituer une
» Rosiere : à cet effet il a fondé une rente an-
» nuelle & perpétuelle de 300 liv., pour ai-
» der à marier la fille la plus sage, & il a
» exigé par l'acte de donation, que la nomi-
» nation se fît le 15 août de chaque année,
» en la maniere suivante. — Les quatre plus
» anciens marguilliers s'assemblent au presby-

» tere & choisissent entre trois filles que M.
» le curé leur a proposées, celle qu'ils croient
» la plus vertueuse : s'il y a partage d'opi-
» nions, la voix de M. le curé l'emporte, en
» observant cependant de préférer la plus pau-
» vre, lorsque le mérite est égal. M. l'abbé
» Deliot a desiré que celle qui seroit choisie
» se mariât dans l'année, & que la dot lui fût
» payée à l'instant de son mariage. — Le choix
» est tombé cette année sur Louise Thérese
» Pellier, fille du jardinier de Mde. Coste,
» autre bienfaitrice de cette paroisse. Les 300 l.
» lui ont été délivrées par le marguillier en char-
» ge, le 4 février dernier, jour de la célé-
» bration de son mariage avec le jardinier de
» M. de Villédeuil, à Servon, proche Brie-
» Comte-Robert. J'ai l'honneur d'être, &c.
» *Signé* LOSTIN, *procureur-fiscal de Suresne.* «

IV.

Le 24 avril dernier, il y a eu à la hauteur d'Ambleteuse un combat très-vif entre le corsaire de Dunkerque, le *Robecq*, de 18 canons, & la frégate angloise le *Crocodile*, portant 30 canons & 4 caronades. Le capitaine Van-Stabel, déja connu par plusieurs actions d'éclat, n'ayant pu éviter d'être joint par la frégate qui avoit l'avantage du vent, le combat s'engagea à six heures du soir, & dura jusqu'à dix & demie avec un acharnement égal des deux parts. Van-Stabel, sans être déconcerté par la supériorité des forces ennemies, tanta l'abordage à

différentes reprises, & l'Anglois l'évita toujours. On se battit plusieurs heures à la portée du pistolet, jusqu'à ce que la frégate angloise fut forcée de fuir vent arriere la rade des Dunes, après avoir éteint tous ses feux, quoique notre brave corsaire eût fait, au contraire, hisser à la corne d'artimon trois fanaux, pour rappeller au combat un ennemi qu'il se trouvoit hors d'état de poursuivre; ses mâts étant fort endommagés, toutes ses manœuvres coupées, ses voiles criblées, & le corps du bâtiment percé de part en part de 16 boulets, dont 8 à fleur d'eau. Il est revenu à la rade de Dunkerque le 25, avec un petit sloop qu'il avoit pris un moment avant d'être attaqué, & le 26 il est rentré dans le port au milieu des applaudissemens de toute la ville, instruite des témoignages de valeur qu'il avoit donnés en cette occasion. Le nombre des tués est peu considérable pour un combat si long & si opiniâtre, dans lequel le bâtiment a été tellement maltraité, qu'on ne peut concevoir qu'il n'ait pas péri avec tout son équipage.

V.

L'institution *de la Rosiere de Salency* n'est pas la seule qui ait pour objet d'honorer les mœurs & la vertu. Il s'en est, depuis quelques années, formé plusieurs de ce genre. Il y a sur la paroisse *St. Severin*, à Paris, une fondation pour marier tous les ans une fille vertueuse. On en marie aussi cinq tous les ans sur la paroisse

roisse *St. Roch*, & la célébration se fait avec solemnité. Les dots sont de 1000 l. chacune; elles doivent paroître bien plus honorables pour ces jeunes filles que les dots ordinaires, puisqu'elles les ont méritées personnellement par la sagesse de leur conduite, & qu'il est notoire que le choix de celles qui obtiennent ces sortes de prix se fait sans aucune espece d'égard aux protections. Une institution si propre à ranimer l'émulation des bonnes mœurs a fait impression sur l'esprit d'une personne bienfaisante, qui s'est déterminée à fonder une dot de plus; la fondation est donc actuellement de six dots de mille livres chacune pour autant de filles de cette paroisse. Les six mariages ont été célébrés le 16 du mois de mai dernier. Nous croyons devoir consacrer les noms de celles qui ont été jugées dignes cette année de participer à cet acte de bienfaisance. Ce sont Marguerite *Royer*, Marie-Thérese *Pugen*, Elizabeth-Catherine *George*, Marie-Louise *Toussaint*, Genevieve *Levier*, & Marie-Antoinette *Noyon*.

(*Journal de* Paris.)

V I.

Mme. la duchesse de la Rochefoucault & M. le cardinal archevêque de Rouen, sont les personnes les plus zélées qui s'empressent au succès & à la formation d'une maison royale de santé à Paris, laquelle, administrée par les religieux de la Charité, servira d'hospice à 18

eccléſiaſtiques & à 18 officiers malades, qui n'auront pas les moyens de ſe faire ſoigner chez eux, ou qui auront été ſurpris par la maladie en route & à leur paſſage en cette capitale. M. l'abbé de Boiſmont a récemment prononcé un diſcours ſur l'aumône dans l'égliſe des freres de la Charité, au milieu d'une aſſemblée de perſonnes auſſi riches que bienfaiſantes. (*) Le clergé a fourni pour cet établiſſement, dont l'édifice ſera ſitué derriere l'obſervatoire, une ſomme de 200 mille liv. Le roi en a promis 50. L'on aſſure que les freres de la Charité, auteurs de ce projet, ont obtenu, après le diſcours de M. de Boiſmont, une ſoumiſſion de la part de tous les auditeurs, montant à plus de 200 mille liv. Sous le regne d'un bon roi, tous les cœurs doivent être animés des plus ſublimes vertus.

(*Journal encyclopédique.*)

V I I.

M. de Machault, évêque d'Amiens, d'accord avec M. l'intendant de cette province, pour ſupprimer la mendicité dans l'étendue de ſon dioceſe, a établi dans ſon palais épiſcopal pluſieurs bureaux où ſes diocéſains ont ſoin d'envoyer leurs aumônes, pour être diſtribuées & réparties ſur 800 pauvres qui ſe trouvent à Amiens & dans l'arrondiſſement de cette ville:

(*) Journal de *juin*, page 70---88.

Il a fait établir des ſalles de filature, où ſont occupées de jeunes filles ci-devant déſœuvrées. Il voudroit pouvoir donner quelques occupations aux garçons; mais il ne paroît pas avoir trouvé encore un genre d'induſtrie qui leur ſoit propre. On a diſtribué aux pauvres en 1779 près de 104,800 liv., en 1780, 91,736, & en 1781, 91, 546 liv. M. de Machault, qui veut éterniſer ſon épiſcopat par des actions de bienfaiſance, a établi un bureau de prêt purement gratuit ſur gages. Il n'en coûte rien à ceux qui empruntent, ni intérêts, ni frais de régie.

VIII.

Il vient auſſi de ſe former en Franche-Comté un établiſſement très-honorable pour le digne curé qui en eſt l'auteur. On ne peut mieux le faire connoître qu'en rapportant le préambule des lettres-patentes du roi ſur cet objet.

» LOUIS, &c. Notre cher & bien-amé le » ſieur Jean-Joſeph Félix, prêtre curé de Cham- » pagnol en Franche-Comté, dioceſe de Be- » ſançon, bailliage de Poligny, nous a très- » humblement fait expoſer que, depuis plus » de 14 ans qu'il eſt pourvu de ladite cure, » il s'eſt occupé ſans relâche à bannir la men- » dicité de ſa paroiſſe, en encourageant la cul- » ture des terres; que toutes les épargnes qu'il » a pu faire ſur les modiques revenus, tant de » ſon patrimoine, que de ſon bénéfice, lequel » eſt à portion congrue, ont été conſacrées au

» ſoulagement des malheureux, qui ſont en
» grand nombre dans ſa paroiſſe, compoſée
» de plus de 2 mille ames ; qu'afin que ſa mort
» ne les privât pas des ſecours qu'ils reçoivent
» aujourd'hui, il deſireroit former dans cette
» paroiſſe un établiſſement public, où tous les
» genres de miſere qui affligent le plus ordi-
» nairement les campagnes, trouvaſſent une
» reſſource aſſurée ; qu'en conſéquence, ſi nous
» le lui permettions, il acquéreroit ou feroit conſ-
» truire une maiſon pour loger trois ou quatre
» maîtreſſes d'école ou ſœurs de charité, qui
» apprendroient gratuitement aux pauvres filles
» leur religion & le genre de travail propre
» à leur ſexe ; que les autres filles de la pa-
» roiſſe y ſeroient également inſtruites, moyen-
» nant une légere rétribution ; que pour exciter
» l'émulation entre les unes & les autres, il ſeroit
» accordé chaque année une récompenſe à celle
» qui ſe ſeroit le plus diſtinguée par ſon tra-
» vail & par ſa conduite ; que dans cette mai-
» ſon il ſeroit établi un grenier d'abondance,
» pour fournir à la ſubſiſtance des pauvres qui
» défricheroient des terres incultes, que les
» grains néceſſaires pour les enſemencer leur
» ſeroient avancés, à condition par eux de les
» rendre après la récolte, avec eſpérance de
» les recevoir enſuite dans les mêmes beſoins
» & aux mêmes conditions ; ce qui ſeroit pa-
» reillement obſervé à l'égard de tout labou-
» reur qui ſe trouveroit réduit à la même
» néceſſité ; qu'il y auroit dans cet établiſſe-
» ment un fonds en argent, pour le prêter aux
» pauvres laboureurs, & les aider à remplacer
» les bœufs ou les chevaux que des mortalités
» ou d'autres accidens leur auroient enlevés; qu'il
» y auroit en outre un fonds en linges, draps

» de lit, chemises, matelats, couvertures & » autres meubles ou ustensiles qui seroient » prêtés aux pauvres malades & même aux fem- » mes en couche; que les malades y trouveroient, » sans être obligés de se déplacer, les principaux » remedes qui pourroient leur être nécessaires & » la nourriture convenable dans leur convalef- » cence; qu'avec une partie des matériaux en fil, » laine & coton qui proviendroient du travail des » pauvres filles élevées dans cette maison de cha- » rité, on fabriqueroit des toiles & étoffes qui se- » roient employées à fournir des vêtemens aux » pauvres vieillards & aux enfans délaissés; que » le surplus seroit vendu au profit de la maison; » qu'on y pratiqueroit une chambre particuliere » pour y soigner dans leurs maladies les pauvres » sans asyle, & même les voyageurs qui ne se- » roient pas à portée de se procurer les secours » nécessaires à leur état; que l'administration de » cet établissement seroit confiée sous l'inspection » du Sr. archevêque de Besançon, & de notre » procureur-général en notre cour de parlement » de Franche-Comté, au curé de la paroisse, » aux échevins & à quatre des principaux habi- » tans, lesquels seroient tenus de se conformer » aux réglemens qui seroient établis à cet effet; » que l'exposant est si convaincu de l'utilité & » même de la nécessité de cet établissement, qu'il » est disposé à y consacrer une somme de 20 » mille liv., qui forme à-peu-près toute sa for- » tune; que cette somme suffiroit pour les pre- » mieres avances; qu'il a tout lieu d'espérer que » son exemple excitera le zele des personnes cha- » ritables, dont les libéralités ne sont souvent ar- » rêtées que faute d'avoir un but présent & bien » déterminé; mais pour cela il faudroit qu'en au- » torisant l'établissement dont il s'agit, nous lui

» accordaſſions la liberté de recevoir tous les
» dons qui pourroient lui être faits, juſqu'à ce
» que les fonds qui en proviendroient rendiſſent
» un revenu annuel de 3 mille liv. A quoi ayant
» égard, &c. «.

I X.

M. le prince de Ligne a fait adreſſer à M. de Varenge, chevalier de St. Louis, par M. Théaulon, banquier à Paris, une reſcription de 50 louis d'or, pour être diſtribués aux habitans incendiés du village de Vilaines. Ce trait nouveau & réfléchi de bienfaiſance (*) prouve que les malheurs que ce prince ne voit qu'en paſſant, font une impreſſion durable ſur ſon ame ſenſible.

X.

On eſt étonné du nombre de pauvres ménages qui peuplent la capitale de la France, & plus encore de la quantité d'aumônes que les curés ſont chargés d'y diſtribuer. L'ordre, l'économie, le déſintéreſſement & l'impartialité de ces paſteurs dans ces diſtributions ſont dignes des plus grands éloges : ils honorent & la religion qui les motive, & la nation où ils s'exercent. Les aumônes que les curés ont diſtribuées cette année, ſe montent à 4 millions 100 mille 200 livres ; & cette ſomme a été employée

(*) Nous en avons rapporté un autre du même prince, à l'occaſion du même incendie, dans notre journal d'*avril*, pag. 182.

en lits, matelats, draps, couvertures, habillemens d'hommes, de femmes & d'enfans, en linge, en pain, farine, légumes, laitage, bouillons pour les malades, bois de chauffage, &c. Les aumônes du roi & de la reine, lesquelles n'entrent point dans le précédent calcul, montent à 1500 mille livres; &, chose étonnante! la partie de la recette des spectacles qui est allouée aux pauvres, passe 725 mille livres. Récapitulation de toutes ces sommes : 6 millions 324 mille. On suppute qu'il y a dans Paris 71 mille pauvres & plus enregistrés aux paroisses. Sur cette quantité, il y en aura bien quelques uns qui abuseront de la charité publique; mais le plus grand nombre est vraiment pauvre ou par défaut de conduite ou manque d'activité, d'industrie, d'intelligence. M. l'archevêque n'a pu mériter encore le titre qui honore St. Jean-l'Aumônier, *à son grand regret*, a-t-il dit : car il a des dettes à payer. *Avant d'être bienfaisant, je dois être honnête homme.* Ce sont ses propres paroles, dont on fait l'éloge. On assure que, depuis son installation, il a reçu plus de 8 mille placets tendant à obtenir quelques aumônes.

(*Journal encyclopédique.*)

ANECDOTES.

SINGULARITÉS.

I.

QUELQU'UN faifoit des reproches au lord North, de ce qu'il n'avoit pas pris, en fe retirant du miniftere, affez de foin de fes amis : *que voulez-vous*, répondit-il, *je fuis mort d'apoplexie; je n'ai pas eu le tems de faire un teftament.*

I I.

Le peuple Anglois, qui payoit autrefois ceux qui fe chargeoient de foutenir fes droits, leur vend aujourd'hui fon fuffrage. Le plus opulent ou le plus prodigue eft fûr d'être élu. Il eft vrai, qu'après s'être ruiné pour entrer au parlement, on veut fe faire acheter chérement par la cour. Les députés mirent leur complaifance à un fi haut prix fous le regne de Guillaume III, que ce prince leur dit un jour : *Meffieurs, je vous ferai obligé, fi vous voulez réduire vos diverfes demandes à une, afin que je puiffe voir fi le royaume entier pourroit vous fatisfaire.*

III.

Avoir bien vécu, c'eſt avoir aſſez vécu, diſent les philoſophes : ils ont raiſon, ſans doute, mais cela n'empêche pas que tous les hommes n'aſpirent à parvenir au plus grand âge poſſible. Ce deſir, ſi naturel, fixe toujours l'attention ſur les articles des papiers publics où il eſt queſtion des centenaires. Parmi ceux qui ont pouſſé le plus loin leur carriere, il n'en eſt aucun qu'on puiſſe comparer à Thomas Parr. Son tombeau ſe trouve dans l'égliſe de Weſtminſter, où ſes cendres repoſent avec celles des rois & des grands hommes d'Angleterre. On lit l'inſcription ſuivante ſur la pierre qui les couvre : *Ci gît Thomas Parr, du village de Salop, né en 1483. Il a vécu ſous dix regnes, Edouard IV, Edouard V, Richard III, Henri VII, Henri VIII, Edouard VI, la reine Marie, la reine Eliſabeth, le roi Jacques & le roi Charles ; il eſt mort âgé de 152 ans, & a été enterré ici le 15 novembre 1635.* Les exemples d'une ſi longue vie ſont fort rares. Richard Cromwell, fils du protecteur qui fit trancher la tête à Charles I, voyant cette inſcription dans l'abbaye de Weſtminſter, demanda au doyen : *Et depuis quand meſure-t-on ici la vie à l'aune? Depuis que votre pere*, répondit le doyen, *l'a rendue ſi courte.* On ſeroit curieux de connoître plus particuliérement un homme qui a vécu auſſi long-tems, & qui a été témoin des plus grandes révolutions qu'ait éprouvées ſa patrie ; mais

on n'en a point de détails. Il paroît que son âge extraordinaire est la seule chose qui l'a fait inhumer à Westminster, & qui l'a sauvé de l'oubli. On raconte seulement qu'à l'âge de 100 ans, il fut appellé en justice, & accusé d'avoir fait un enfant à une jeune fille. Cela étoit sans doute peu vraisemblable, ou du moins très-singulier à son âge. Il fut condamné, pour réparer ce scandale, à faire pénitence publique devant la porte de l'église, couvert d'un drap blanc, & tenant à la main une torche ardente.

I V.

Le Sage est le premier sourd qu'on ait vu gai ; sa gaieté même étoit caustique ; il sembloit se réjouir de son incommodité ; il ne pouvoit entendre qu'avec un cornet. » Voilà mon bien-» faiteur, disoit-il en le tirant de sa poche. Je » vais dans une maison, j'y trouve des visages » nouveaux ; j'espere qu'il s'y rencontrera des » gens d'esprit, je fais usage de mon cornet ; » je vois que ce ne sont que des sots, aussi-» tôt je le resserre, en disant, je te défie de » m'ennuyer. «

BIBLIOGRAPHIE DE L'EUROPE.

ITALIE.

LETTERA I sull' antica citta di ÆQUA, &c. *Lettre I sur l'ancienne ville d'ÆQUA; par l'abbé* Baltazar Parascandolo, 1782. *In-8vo.* Naples.

LE goût de l'antiquité devient de plus en plus général en Italie. Non-seulement les capitales & les villes de nom, mais les lieux les plus considérables & les plus obscurs commencent à devenir l'objet des recherches des savans. De ce nombre est M. l'abbé Parascandolo. Dans cette lettre, qui sera naturellement suivie d'autres, il a recueilli les notices qui sont restées des monumens & des anciens auteurs concernant l'ancienne ville d'ÆQUA, dont la moderne, *Vico Equense*, a pris son nom. Ce sujet n'avoit pas encore été traité jusqu'à ce moment. Il étoit d'autant plus difficile à traiter, qu'il n'est fait aucunement mention de cette ville d'ÆQUA ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Solino. Notre auteur, d'après Silius Italicus, croit pouvoir avancer que la ville d'ÆQUA étoit déja assez florissante dans le tems de la seconde guerre punique. Le poëte dont nous venons de parler dans le cinquieme

livre (*De secundo bello punico*,) faisant la description de la funeste bataille de Trasimene, introduit le général Romain, Flaminius, parcourant les rangs de ses troupes, afin d'engager les plus vaillans à se tenir fermes; & trouvant un certain Murranus, il lui dit:

. . . . Procul hinc te Martius, inquit,
Murrane, ostendit clamor : videoque furentem
Jam Tyria te cæde; venit laus quanta! sed oro
Hac angusta loci ferro patefacta relaxa.
Tum Soracte satum præstantem corpore & armis
ÆQUANUM noscens, patrio cui ritus in arvo,
Cum pius arcitenens accensis gaudet acervis,
Exta ter innocuos late portare per ignes:
Sic in Apollinea semper vestigia pruna
Inviolata teras, victorque vaporis ad aras
Dona serenato referas solemnia Phœbo,
Concipe ait, dignum factis ÆQUANE furorem
Muneribusque tuis: socio te cœdis & iræ,
Non ego Marmaridum mediam penetrare phalangem
Cyniphiæque globos dubitarim irrumpere turmæ.

TRADUCTION.

» *Murranus, ce cri militaire te fait connoître* » *de loin. Je crois déja te voir en furie te bai-* » *gner dans le sang de l'ennemi. Quelle gloire* » *va rejaillir sur toi! Le fer à la main ouvre* » *une voie dans ces défilés.* Il apperçoit ensuite » EQUANUS, natif du Mont Soracte, guerrier, » égal en force & en courage. Sa fonction, dans » sa patrie, étoit de porter trois fois à travers » les flammes, sans en être endommagé, les » entrailles des victimes, offertes en sacrifice » à Apollon. *Puisses-tu toujours*, lui dit Fla- » minius, *ainsi marcher sur les brasiers d'Apol-*

» *lon, sans en recevoir aucune atteinte, puisses-*
» *tu victorieux revenir brûler l'encens sur les au-*
» *tels de ce Dieu favorable. Entre dans une fu-*
» *reur digne des oracles que tu rends, & de la*
» *fonction que tu exerces. Partage ma fureur*
» *& accompagne mes pas. Avec toi je ne crains*
» *point de pénétrer au milieu de la phalange des*
» *Marmarides, ni d'enfoncer les épais bataillons*
» *de Cyniphie.*

Le poëte décrivant ensuite la mort de ce brave soldat, dit qu'au moment de rendre les derniers soupirs, il desiroit de se trouver dans le pays d'ÆQUA.

. . . . . Exitium, Lethique & stragis acerbæ
Caussa Sychæus erat : Murranum ille eminus hastâ
Perculerat, quo non alius, cum bella silerent,
Dulcius Œagrios pulsabat pectine nervos.
Occubuit silva in magna, patriosque sub ipso
Quæsivit montes Letho, ac felicia Baccho
ÆQUANA & zephyro Surrentum molle salubri.

TRADUCTION.

» Sichée, répandant par-tout la mort, ren-
» versoit tout ce qui se trouvoit devant lui. De
» loin il avoit renversé d'un coup de lance Murra-
» nus, qui, pendant les doux loisirs de la paix,
» n'avoit pas son égal dans l'art de pincer de
» la lyre. Il mourut dans une vaste forêt; en ren-
» dant le dernier soupir il regretta les montagnes
» de sa patrie, les fertiles vignobles d'ÆQUA,
» & les salutaires zéphirs de la douce Sur-
» rente. «

On voit par ces vers de Silius qu'il y avoit une ville du nom d'ÆQUA dans le voisinage de *Sorrento*; elle semble avoir été assez considéra-

ble, dans le tems de la seconde guerre punique, pour pouvoir envoyer aux Romains du secours. En outre les soldats qui étoient nés dans cet endroit paroissent avoir eu une valeur digne d'être célébrée par ce poëte.

Notre auteur conjecture, fondé sur de bonnes autorités, que les Romains ont détruit la ville d'ÆQUA dans le septieme siecle. On ne peut que louer le zele de M. l'abbé Parascandolo, qui consacre ses travaux à sa patrie, en cherchant à jetter un nouveau jour sur ses antiquités.

(*Efemeridi letterarie.*)

HUGO Grotius de imperio summar. potestatum circà sacra, cum scholiis criticis, & chronologicis, ac David Blondellus de jure plebis in regimine ecclesiastico. In hâc novissimâ editione adjicitur Jo. Francisci Confortii, regii hist. S. & P. conciliorumque professoris, Anti-Grotius, qui complectitur prolusionem & exercitationes criticas XII. Totidem Grotianis capitibus oppositas. Sequitur una in Blondellum exercitatio. Neapoli, 1780. Typis ac sumptibus Josephi-Mariæ Porcelli. 2 vol. *In-4to.*

L'ouvrage de Grotius, par sa célébrité, a eu plusieurs éditions. Celle que nous annonçons est enrichie de notes & de commentaires; on y ajoute le traité de *Blodello*, *de jure plebis in regimine ecclesiastico*, & *l'Anti-Grotius de Jean-François Conforti.*

Grotius & ses disciples prétendent que l'autorité de la souveraine puissance s'étend non-seulement sur le *civil*, mais encore sur le *sacré*. Cet argument intéresse & le diadême & la

tiare. Mais le tems des disputes est fini : *nec adhuc sub judice lis est.*

(*Novelle letterarie.*)

SONNETTI di Domenico Mondo, &c. *Sonnets de* Dominique Mondo, *sur les tableaux qu'il a faits pour le palais royal de Caserte.* Naples. *In-4to.*

Nous faisons mention de ces sonnets, non-seulement pour leur mérite, qui n'est pas médiocre, mais parce qu'ils sont la production d'un excellent peintre, qui, après avoir fait des tableaux poétiques a voulu consacrer sa plume à en célébrer les sujets : *Ut pictura poesis erit.* Pour exemple du talent poétique de M. Dominique Mondo, nous ne raporterons que le sonnet à l'occasion du *tableau représentant Cornélie, mere des Gracques ;* c'est au moment où une dame de Capoue lui montre avec pompe tous ses bijoux ; Cornélie, montrant ses enfans, lui dit : *Voilà mes bijoux.*

Madri amorose, il Mondo debbe a voi
Tutta la gloria dell' età passata,
Se nobil proie con virtu educata
Quella arrichi de' più famosi eroi;

E la saggia Cornelia addita a noi
Come ogni pompa sia vile a sprezzata,
E che ornamento di sua prole amata
Faccia ogni madre che verrà dapoi.

Tu in tanto, ô Roma, vai superba ancora
Che una tua figlia, unica al mondo é sola
Co tanto innalza il debol sesso, é onora.

Né il tempo edace un si bel pregio invola;

Che in ogni tempo riverita fora
Questa dolce d'amor verace scuola.

(*Efemeridi letterarie.*)

Le avventure di Saffo, &c. *Les aventures de* Sapho *de Mytilene, traduction du grec original, nouvellement découvert.* Padoue, 1782. *In-8vo.* Chez Jean Manfré.

En lisant cette traduction supposée, on est tenté de croire que l'original a été écrit dans le plus beau siecle de la Grece. Cet ouvrage contient l'histoire amoureuse de Sapho. L'auteur a traduit du grec en italien cette ode de son héroïne; nous la ferons connoître ici à nos lecteur; elle fera juger du style du traducteur.

Felice al par dè numi chi d'appresso
Ascolta il dolce suon di tua favella:
Più felice di lor, se gli è concesso
Destar su quella
Bocca il soave riso. . . . e che ragiono,
Se ragion più non ho! la prima volta
Che ti vidi, rimasi come or sono
Misera e stolta.
Chiuse il silenzio le mie labbra, aperte
Solo ai sospiri, e sol per lor faconde
Di ogni altro favellar furo inesperte.
L'amor m'infonde
Sottil fucco vorace entro le vene,
Mi benda gli occhi, piu non odo, sento
Che vivo ancor, ma vivo delle pene
Coll' alimento.
Scorre per le convulse membra il gelo
Delle stille di morte, io mi scoloro
Siccome il fior diviso dallo stelo,
Ecco già moro.

On ſait que Catulle a imité & traduit en partie cette ode ; nos lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchés d'en faire la comparaiſon. La voici :

AD LESBIAM.

Ille mî par eſſe deo videtur,
Ille, ſi fas eſt, ſuperare divos,
Qui ſedens adverſus identidem te
Spectat & audit
Dulce ridentem, miſero quod omnes
Eripit ſenſus mihi; nam ſimul te
Lesbia, aſpexi nihil eſt ſuper mî
Voce loquendum.
Lingua ſed torpet, tenuis ſub artus
Flamma demanat, ſonitu ſuopte
Tintinant aures, gemina teguntur
Lumina nocte.
Otium, Catulle, tibi moleſtum eſt,
Otio exultas, nimiumquè geſtis,
Otium & reges prius & beatas
Perdidit urbes.

Traduction de l'ode de Catulle.

A LESBIE.

» Celui-là me paroit être l'égal des dieux, » & même les ſurpaſſer, qui, aſſis devant toi, » t'écoute & te voit troubler par un doux ſou- » rire toutes les facultés de ſon ame. Dès que » je te vois, Lesbie, il ne me reſte plus la force » de parler ; ma langue eſt immobile ; une » flamme pure brûle mes veines ; mon oreille » retentit d'un bruit ſourd ; un nuage couvre » mes yeux. Catulle, le repos t'eſt nuiſible ; » tu te plais trop dans ce repos, qui fait toute

» ta gloire. Le repos a été la ruine des rois » & des villes fortunées. "

Cet ouvrage est écrit poétiquement, précisément dans le même genre que Xénophon a écrit *la Vie de Cyrus.*

(*Novelle letterarie ; Efemeridi letterarie.*)

De culeo, dissertatio juridico-philologica, sive de veteris pœnæ parricidarum origo historico-politica, auctore Eustachio Thona. Neapoli, 1782. Chez Vincent Orsini. 2 vol. *in-8vo.*

Dans cet ouvrage l'auteur retrace l'horrible & funeste punition des parricides, dans les différens tems de la république & de l'empire Romain. Il y réfute à cet égard les opinions de Sigonius, de Vossius, de Manutius & autres savans qui ont écrit sur les antiquités romaines. A la fin on trouve trois discours latins, sous ce titre : I. *De studio antiquitatum romanorum cum romanæ legum lationis studio conjungendo.* C'est-à-dire, de l'union de l'étude des antiquités romaines avec celle de la législation romaine. II. *De bacchanalibus ludis antiquitas celebratis.* C'est-à-dire, des fêtes des bacchanales que l'antiquité célébroit. III. *De necessitate aptaque methodo latinam linguam ediscendi.* C'est-à-dire, de la nécessité & de la méthode d'apprendre la langue latine. Ces sujets ont déja été traités par d'autres, avec toute l'étendue possible. Ces discours sont suivis de quelques poésies latines, les unes sur des sujets sacrés, les autres sur des matieres profanes.

(*Novelle letterarie.*)

Trattato di algebra redotta in aritmetica, &c. *Traité d'algebre réduite en arithmétique, divisé*

En deux parties : dans la premiere partie on démontre avec beaucoup de clarté l'algebre, & on la réduit en arithmétique partie par partie ; dans la seconde on démontre & on explique avec une égale clarté, quelques élémens d'Euclide, qui représentent les merveilleuses propriétes des nombres, & sont jugés par l'auteur de l'ouvrage, nécessaires d'être unis à la connoissance de la géométrie. Le tout composé par Marie Scarlatti, *Romaine.* De l'imprimerie de Paul Giunchi, 1781. *In-8vo.*

Si les femmes, naturellement mieux disposées que les hommes pour les travaux qui exigent plus de patience que d'élévation de génie, s'appliquoient plus généralement à cultiver les lettres & les sciences, elles seroient certainement plus que nous en état de donner des traités élémentaires pour en faciliter l'étude. *La signora Scarlatti* se propose dans cet ouvrage d'ouvrir aux commençans une voie à la science du calcul. On peut dire à la louange de l'auteur :

Le donne son venute in excellenza
Di ciascun' arte, ove hanno posto cura.

(*Esemeridi letterarie.*)

DELLA educazione letteraria e scientifica del medico, &c. *Education littéraire & scientifique du médecin, de la composition de* M. B. avec cette épigraphe.

Seu facerent tum decepti, seu sæpe volentes
Decipere (interdum ut vana sublimia corda
Ambitione rapi, & fastu turbare videmus
Doctrinam) tantum velabant omnia doctis

Queis ignara solent captari pectora verbis;

STAY, Phil. rec.

A Bologne. 1781. *In-8vo.*

Le but de la médecine est la connoissance & la guérison des maladies. L'auteur (le docteur Mathieu Borsa, de Mantoue) prescrit les leçons que doit suivre quiconque aspire à devenir médecin. On lit dans cet ouvrage plusieurs excellentes remarques & réflexions sur l'histoire de la médecine, sur les différentes sectes qui l'ont partagée, sur l'origine & les motifs de l'union de cette science avec les autres, sur les différens périodes de son éclat & sur sa décadence. L'auteur s'annonce pour un homme très-versé dans la science, dont il parle; il se montre capable d'en voir les abus & d'y apporter les remedes nécessaires.

[*Esemeridi letterarie.*)

LA magreide; ghiribizzo poetico, e l'ipocondria, scherzo misto di versi & di prosa, &c. *La maigreur, caprice poétique, & l'humeur hypocondriaque, badinage mêlé de vers & de prose, par* Philandre Crétois. A Parme, chez Philippe Carmignani. 1781. *In-8vo.*

Le comte Antoine Cerati, qui se cache sous le nom arcadique de Philandre Crétois, est l'auteur des deux petits poëmes plaisans & agréables, sur la maigreur & l'humeur hypocondriaque. Quoiqu'il les ait composés dans le cours de deux maladies, plus pour se distraire & dissiper son ennui, que dans toute autre vue, nous pouvons assurer que peu de personnes sont en état d'en faire autant dans la meilleure santé.

Dans le poëme sur la maigreur, l'auteur trace le plan & fixe les loix d'une confrairie de gens maigres qu'il desire établir; entre ces loix est celle-ci, dont l'idée est plaisante :

Ciascun mostri al collo appesa,
E dell' ordine sia l'impresa,
In avorio ben scolpita
Un mummia inaridita,
Che cavalchi un baccalà
Con grottesca maestà.

C'est-à-dire, que chacun porte au col la marque distinctive de l'ordre, sculptée sur l'ivoire, savoir une aride momie à cheval sur une morue seche, avec une grotesque majesté.

Dans l'autre poëme sur l'humeur hypocondriaque, l'auteur nous donne la description d'un songe où il parvient au palais de la déesse des hypocondres, qu'il dépeint avec tout le cortege qui lui convient. Il finit par lui adresser un hymne, afin de la prier de répandre toute sorte de bonheur sur un jeune époux attaqué de l'humeur hypocondriaque, dont les nôces ont donné sujet à ce badinage; voici comme il s'exprime :

O diva indefinibile
Che turbi il moto equabile
D'ogni fibra sensibile,
D'ogni nerva irritabile :

Innumeri mortali
Tu fremi invitta, e reggi
Con false idee di mali
Con timidi vaneggi.

Le fantasie poetiche
Per te si fan piu belle

Gonfie d'idee pateriche
Piene d'idee novelle &c.

C'est-à-dire, ô déesse, qu'on ne peut définir ; toi qui troubles l'activité des fibres sensibles & des nerfs faciles à irriter, par de fausses idées de maux imaginaires, par de timides délires tu domptes & régis d'innombrables humains. Tu rends l'imagination poétique plus belle, tu la remplis d'idées pathétiques & extraordinaires &c.

(*Novelle letterarie.*)

SYNOPSIS de locis theologicis, in qua & agitur de regulis critices deque catholicæ religionis utilitate. Auctore Joanne Carolo Bonomi, Romano presbytero, in conleg. Urbano de Propaganda-fide dogmaticæ theologiæ professore. Romæ. 1781. *In-8vo.* de 171 pages, chez Antoine Fulgoni.

Voici un théologien qui raisonne. Tous prétendent raisonner, mais combien il y en a-t-il, à qui manquent les vrais principes du raisonnement ! Le théologien n'est pas ordinairement grand métaphysicien, & encore moins grand philosophe. Mais M. Bonomi réunit la métaphysique & la philosophie à la théologie. Cet auteur n'a point cherché l'élégance du style ; il essaye d'introduire la bonne métaphysique en matieres théologiques. Il a donné à son traité un ordre tout-à-fait contraire à celui des autres traités sur cet objet. „ Nous donnerons, dit-il, „ à notre ouvrage un ordre bien éloigné de ce„ lui que l'on donne ordinairement aux traités „ théologiques. Quoiqu'il soit plus décent & „ plus honnête de commencer par l'écriture „ sainte, cependant, d'après la marche natu-

„ relle de nos idées, nous croyons plus con-
„ venable de commencer par le raiſonne-
„ ment, enſuite nous viendrons à l'écriture
„ ſainte, & ainſi du reſte. "

(*Novelle letterarie.*)

DE ideis humanæ mentis earumque ſignis libri duo : primus eſt de ideis auctus ſecundis curis & expolitus : alter de ſignis idearum nunc primum prodit; auctore Andrea Spagnio Florentino Sacerdote. Ex typographia Archangeli Caſaletti. 1781. 2 vol. *in-4to.*

Il y a déja dix ans que parut le premier livre de cet ouvrage, qui traite *des idées de l'eſprit humain ;* l'auteur publie de nouveau aujourd'hui ſon traité avec des augmentations & des corrections ; il y a en outre ajouté un ſecond livre concernant les *ſignes des idées.* Cet ouvrage eſt diviſé en cinq parties. La *premiere* traite des différens ſignes, tant naturels qu'arbitraires des idées ; des principaux entre les ſignes arbitraires, c'eſt-à-dire, du langage ; de la découverte & de la nature diverſe des ſignes arbitraires du langage ; c'eſt-à-dire, des caracteres & de l'écriture, &c. La *ſeconde partie a* pour objet *l'origine des langues*, problême (ſelon l'auteur) que les forces de la raiſon ne peuvent réſoudre, & pour lequel il faut recourir à la révélation. L'auteur par le ſecours *ſacré* de la révélation, traite du langage uſité chez nos premiers peres ; de la confuſion des langues dans la tour de Babel ; des langues qui ſe formerent de cette confuſion ; de l'incertitude où l'on eſt aujourd'hui, qu'aucune d'elles ſe ſoit conſervée juſqu'à nos jours, &c. La *troiſieme & quatrieme partie* traitent de *la primauté*

d'origine & de la primauté de dignité dans les langues. La *cinquieme partie a* pour objet *l'usage des langues*, &c.

(*Efemeridi letterarie.*)

Pratica della curia Romana, che comprende la guirisdizione, &c. *La pratique de la cour de Rome, qui comprend la jurisdiction des tribunaux de Rome & de l'état, & l'ordre judiciaire qui s'y observe : avec un recueil de constitutions, édits, réformes, &c. &c. qui ont ou changé ou affermi la jurisdiction & la pratique des tribunaux.* De l'imprimerie de Jean Zempel. 1781. *In-8vo.*

Cette compilation traite de la pratique de la cour de Rome, c'est-à-dire, de cette cour qui embrasse tout le globe catholique. Cet ouvrage n'étant pas susceptible d'analyse, nous nous contenterons de dire que l'auteur a partagé les tribunaux de Rome en quatre classes ; I. en *tribunaux ordinaires ;* II. en ceux *d'appel & de recours ;* III. en *tribunaux de matieres particulieres ;* IV. en *tribunaux supérieurs.*

(*Efemeridi letterarie.*)

Osservazioni economiche, &c. *Observations économique à l'avantage de l'état du souverain pontife.* 1781. *In-8vo.*

L'auteur ne pouvoit choisir un moment plus favorable pour faire paroître *ses observations économiques à l'avantage de l'état du souverain pontife.*

(*Efemeridi letterarie.*)

ANGLETERRE.

ANGLETERRE.

Eudoſia : or a prem on the univerſe &c. *Eudoxie*, ou *poëme ſur l'ùnivers; par* Capell Loſſt, *écuyer*, *petit in-8°*. Londres, 1781, chez Dilly.

On peut juger de la grandeur & de l'étendue du deſſein de l'auteur par la ſimple énumération des ſujets de chacùn des ſept chants, qui compoſent ce poëme.

Le *premier* chant traite de la terre; le *ſecond* des planetes; le *troiſieme* des ſaiſons & du zodiaque; le *quatrieme* des étoiles fixes; le *cinquieme* des éclipſes, des phaſes des planetes, de la marée, de la lumiere & des couleurs; le *ſixieme* des cometes, des élémens & de l'électricité; le *ſeptieme* de l'anatomie du corps humain & du microſcope.

M. Loſſt écrit comme quelqu'un, qui, ayant des connoiſſances étendues ſur les objets qu'il traite, deſire en faire part aux autres. Son ouvrage eſt plus inſtructif qu'amuſant; pour en donner un léger extrait, nous avons traduit la fin de ſon poëme, où il récapitule les différens ſujets qu'il a traités.

Arrêtons nous ici, ma chere Eudoxie; & regardons
L'eſpace que nous avons parcouru. Obſervant d'abord
La puiſſance de la matiere, nous avons jetté ſur la TERRE
Un œil philoſophique; nous avons vu en elle un GLOBE;
Nous avons remarqué ſa révolution annuelle & journaliere;

Nous l'avons trouvée petite en comparaison de L'UNIVERS.
Nous avons contemplé L'ORDRE *des* PLANETES, *examine*
Leur distance & admiré leur grandeur.
Nous avons considéré avec respect l'éclat des étoiles FIXES
Et LE REGNE UNIVERSEL DE LA GRAVITATION.
Nous avons vu les loix de la lumiere & de l'ombre; les phases variables;
Les éclipses, la marée; les orbes des cometes,
Les forces de l'air; les loix de tous les fluides
Indistinctement; nous nous sommes ensuite élevés
A la recherche du pur élément
De l'électricité; enfin nous avons examiné la structure
Et la puissance de L'HOMME; *ses devoirs, son bonheur & sa fin,*
Qui consistent à pratiquer la bienfaisance, à reconnoître
Et à aimer (autant que ses œuvres ou sa parole l'annoncent)
L'être INFINIMENT GRAND ET INFINIMENT BON,
En se prêtant à la philosophie
De chaque siecle, & en se montrant fidele à la voix
De la conscience & à l'impulsion du cœur.
Puissions-nous ainsi, dans une heureuse union, parcourir
L'espace de la vie qui nous est accordé;
Oui la PHILOSOPHIE *me fera goûter ce bonheur céleste,*
Soit que la solitude champêtre me plaise,
Ou que la ville me retienne dans son enceinte,
Soit que la brillante santé, déployant ses aîles vermeilles,
Répande sur moi le plaisir & la paix,
Ou que la pâle maladie étende sur ma couche
Ses aîles sombres : mais qu'elle épargne au moins

Ton corps délicat & tes attraits séduisans !
Douce amante de la philosophie, ô la plus chere partie de moi-même,
Que je ne perde jamais le bonheur de goûter tes doux entretiens !
Ah ! puisse, pour humaniser & rendre heureux les humains,
Puisse régner la sublime étude des œuvres admirables de la nature !
Puisse-t-elle dompter l'ignorance & le vice,
Ajouter de nouvelles graces à l'amabilité du sexe,
Adoucir & perfectionner la dignité de l'homme,
Répandre à pleines mains ses bienfaits sur le particulier & le général;
Et briller enfin d'un éclat progressif, depuis son aurore
Jusqu'à son midi, sans décliner
Ou s'éclipser ensuite ! hâte-toi de paroître, jour glorieux,
Où la douleur, la mort, l'erreur, le vice,
L'intérêt partial & les biens imaginaires
Verront finir leur regne, pour faire place à la sympathie & à l'amour le plus pur,
A la liberté & au bonheur céleste de la paix sociale,
Alors que la fraude, la guerre, & la tirannie odieuse seront éteintes;
L'homme, n'étant plus esclave du préjugé local,
Se réjouira par-tout du bonheur de son semblable;
Ami du pays, qui lui aura donné le jour,
Il sera citoyen du monde. On le verra goûter
Les plus grands plaisirs de la vie domestique,
Ceux qui naissent de l'affection filiale & paternelle, & de l'aimable nœud de l'hymen,
Que la raison, le choix, le cœur, l'estime,
Et l'union mystérieuse de l'amour ont étroitement serré.
C'est ainsi que le sentiment d'une harmonie universelle,
Pure & divine, se répand dans l'ame; l'amour-propre orgueilleux,

L'intérêt ſordide, les plaiſirs indignes & mépriſables
S'évanouiſſent alors, à la contemplation du grand
TOUT, qui nous environne.
Ainſi la terre renouvellee
Reconnoîtra avec joie ſon ſublime créateur, dont le
nom révéré
Triomphera dans l'immenſité de l'univers.

L'auteur a joint à ſon poëme des remarques utiles & inſtructives.

(*Critical Review.*)

Ditis chorus or, hell &c. *Ditis chorus* ou *l'enfer devenu libre : poëme, traduit de la ſatyre de* Pétrone, *& adapté aux circonſtances. In-4°.* 1781. Londres, chez Kirby.

Janus Douſa parlant du poëme de Pétrone, dit : *hanc à Petronio poëticam belli civilis vaticinationem multo malim mihi,*

Quam vel tricenta Cornubienſis illices
Pharſalicorum verſuum volumina.

Rapin dit, d'un autre côté : » Pétrone, dans » ſon poëme ſur la corruption de Rome, tombe » dans tous les défauts qu'il condamne; jamais » perſonne n'a donné des regles plus judicieu» ſes, & jamais perſonne ne les a plus mal ob» ſervées. «

L'auteur de la traduction angloiſe trouve beaucoup de reſſemblance entre ſa nation & Rome plongée dans toutes les horreurs de la guerre civile. Le paſſage ſuivant fera juger du poëte & du traducteur. Quoique nous ne ſoyons pas dans l'uſage de citer des morceaux anglois, nous avons cru pouvoir faire connoître les vers ſui-

vans, en faveur de ceux qui ſont familiers avec la langue angloiſe :

Oh ! father ! Who o'er Tartarus preſides,
If i inpunish'd may my Wish profeſſ;
My Wish is your's ; nor leſſ implacable
The rage that burns and rankles at my heart,
I curſe the height to Which myſelf have rais'd
Britannia's name, and my oWn gifts repent :
But the ſame hand abaſes and exalts ;
And to exterminate With fire and sWord
The hateful race, Will noW be luxury.
Already ſee i Bunker's fatal hill,
And Lexington heap'd high With double ſlaughter !
NoW the White Plains, deep crimſon'd o'er With blood ;
And now Savannah's banks, ſurcharg'd with carnage !
Hark ! hark ! the rage encreaſes. See, the waſte,
The ſiſter Carolinas, Jerſeys twins,
And Penn's fair colony, the friend of peace !
Come open wider hell's rapacious jaws,
And welcome the new comers. Charon ſcarce
Can croud their shades into his narrow bark,
But needs a fleet. Go, ſatiate thy thirst,
Pallid Tyſiphone, and gorge with gore !
The mangled world shall croud the Stygian lake. (*)

(*Critical Review.*)

(*) Voici les vers latins, que l'on peut comparer avec la traduction ou plutôt l'imitation angloiſe.

O genitor, cui Cocyti penetralia parent,
Si modo vota mihi fas eſt impune profari,
Vota tibi cedunt : nec enim minor ira rebellat
Pectore in hoc, leviorve exurit flamma medullas.
Omnia quæ tribui, Romanis arcibus, odi ;
Muneribusque meis iraſcor : deſtruat iſtas
Ipſaque quæ poſuit moles dea : nunc mihi cordi

LONDON, &c. *Londres : satyre. In-8vo.* 1781. Londres, chez Stockdale.

Ce n'est qu'un tableau de Londres en caricature. Ceux qui connoissent bien cette ville, verront aisément l'extravagance & l'exagération de l'auteur. Les objets de son pinceau sont --- la ville en général --- les prisons --- les cours de justice --- les schériffs (*magistrats, dont les fonctions répondent à celles des prévôts en France*) les femmes de la ville --- les académies de jeux (*article sur lequel on ne sauroit trop en dire*) --- les églises (*ou plutôt le clergé*) --- la tour (*de Londres*) comme un lieu où sont en dépôt des armes destinées à massacrer l'espece humaine) --- la douane --- l'accise (*impôt sur les denrées*) --- la banque --- l'hôpital des foux --- la bourse --- la loterie --- le college des médecins ---- le Bridewell (*maison de force*) --- l'abbaye de Westminster --- le parlement --- &c. -- &c. --- Si nous devons en croire l'auteur, il est surprenant que la ville de Londres, soit restée si long-tems sans être consu-

---

Quippe cremare viros & sanguine pascere luxum.
Cerno equidem gemina jam stratos morte Philippos,
Thessaliæque rogos & funera gentis Iberæ.
Et Lybiæ cerno & tua Nile gementia claustra.
Jam fragor armorum trepidantes personat aures
Actiacosque sinus & Apollinis arma timentes.
Pande, age, terrarum sitientia regna tuarum
Atque animas arcesse novas. Vix navita Porthmeus
Sufficiet simulacra virum traducere cymba.
Classe opus est : tuque ingenti satiare ruinâ,
Pallida Tirziphone, *concisaque vulnera mande ;*
Ad stygios manes laceratus ducitur orbis.

mée par le feu ou le soufre ; comme Sodome & Gomorrhe.

Cet ouvrage est une marque de la liberté d'écrire, qui regne en Angleterre.

(*Monthly Review.*)

FEMULE stabitity, &c. *La stabilité des femmes, ou l'histoire de Miss* Belville, *en forme de lettres ; par feue Miss* Palmer. *In-12.* 5 vol. 1780. Londres, chez Newbery.

Cinq volumes pour prouver la constance des femmes ! Un seul exemple seroit une meilleure preuve, pourront dire quelques hommes, qui ne croyent guere à cette vertu dans le beau-sexe. Il y a des incrédules en toute sorte de matieres.

(*Critical Review.*)

MODERN Manners, &c. *Les mœurs modernes : en forme de lettres familieres. In-8vo.* Londres, 1781, chez Faulder.

Ces lettres en vers sont une imitation du célebre *Guide de Bath ;* elles ont leur degré de mérite poétique. Les vers en sont coulans & faciles ; les portraits sont bien dessinés. Nos lecteurs verront avec plaisir le caractere de Lady Clackclatter, au moment où elle assiste à la comédie.

En entrant dans la loge --- ô mon cœur, dit-elle, comme vous avez agi avec nous !
Suivant sa coutume la créature nous a devancée.
Bon dieu ! mylord, je ne puis concevoir comment vous êtes venu si-tôt ! ---
On croiroit que vous auriez diné à midi ! ---

*» Ah ! madame, quittez, je vous prie, cette affreuse
» idée !*
J'ai toujours soin de dîner après le spectacle. ---
Mais où étiez-vous la soirée derniere ? répondez, petite coureuse.
Je vous ai cherché par toute la ville,
Dites-le-moi, je vous en conjure par vos charmes que j'estime plus que l'avare ne fait cas de ses trésors. ---
» Mylord, j'étois à l'opéra, mourante de plaisir. ---
Que cet Italien est un charmant sujet !
Quel ange ! --- Dites-moi quand commencera le cinquieme acte ?
Comment tuez-vous le tems ce soir ? --- Vous ne pouvez rester ici long-tems. ---
Une piece de théatre est aussi ennuyeuse qu'une vieille chanson.
--- » Savez-vous ce qu'est devenue Miss Proscy Pamprinner ?
On n'a point de ses nouvelles depuis hier à dîner. ---
On sait qu'elle a sir Toby O'grinner. ---
Mais le monde est si menteur ! --- vîte, garçon, apportez de la limonade. --;
Irez-vous, madame, au prochain bal masqué ? ---
» Demandez-moi plutôt si je vis, si je respire. --- On m'a dit pour certain
Que sir John y sera -- enfin on leve la toile ---
Que donne-t-on ce soir ? faut-il rire ou pleurer ?
Mon dieu ! je meurs presque de chaud ---
Quels gens autour de nous ! ma foi,
Il vaudroit autant être à la foire St. Barthelemi.
Mylord ! Milady-Charlotte ! --- sortons d'ici ;
Quoique la salle soit pleine, il n'y a point ici une seule personne comme il faut. ---

C'est une imitation du style & de la maniere d'Anstey, (auteur *du Guide de Bath*) La *seg-*

sieme lettre, qui rapporte une converſation, eſt très-piquante & donne une juſte idée de ce qui ſe paſſe dans la plupart des cercles des villes frivoles.

(*Critical Review.*)

ALLEMAGNE.

A peine l'affaire de M. Iſenbiel étoit appaiſée qu'il s'en eſt élevé une autre qui a déja produit de part & d'autre beaucoup d'écritures.

M. Martin Wierhl, eccléſiaſtique ſéculier du dioceſe de Spire obtint, il y a environ quatre ans, la chaire de profeſſeur public en philoſophie dans l'école catholique de Bade, & s'y eſt acquis de la réputation. Au carême de 1780, il a commis l'imprudence d'emprunter pluſieurs maximes de la philoſophie du profeſſeur Feder, & de les faire ſoutenir publiquement par ſes éleves dans une theſe imprimée à l'inſu du préſident de l'école. Le préſident s'eſt plaint de ce défaut de ſubordination à la cour de Bade qui a enjoint au profeſſeur plus de ſubordination à l'avenir, & autoriſé le préſident à arrêter les theſes publiques, quand elles contiendroient des poſitions ſcandaleuſes, auquel cas néanmoins il devoit montrer par de bonnes raiſons en quoi le ſcandale conſiſtoit, autrement elles ſeroient ſoutenues au tems marqué.

Le préſident arrêta la theſe & en envoya les poſitions à l'évêque de Spire, qui impoſa à M. Wierhl une pénitence de huit jours pour ſa conduite contraire à l'ordre, & lui défendit de ſoutenir ſes maximes publiquement. Cependant par ordre particulier du margrave la theſe a été ſoutenue privativement en préſence du préſident & de cinq autres profeſſeurs eccléſ-

siastiques, les objections qui y ont été faites & les réponses ont été écrites, & le tout a été communiqué de la part du margrave à la cour de Rome, & à l'université de Freybourg, pour avoir leur avis.

De son côté l'évêque de Spire a consulté les facultés de théologie de Heidelberg & de Strasbourg. Aussi-tôt que leurs avis ont été imprimés, ils ont produit beaucoup de fermentation. M. Wierhl, qui quelque tems auparavant avoit été nommé à une autre chaire à Bruchsal, pour laquelle il marquoit aussi peu de goût qu'on avoit de chagrin à Bade de le laisser partir, a été déclaré par l'évêque incapable d'enseigner publiquement ailleurs qu'au séminaire de Bruchsal, & ayant reçu ordre de se rendre lui-même à Bruchsal pour y rendre compte de sa doctrine, il s'est retiré, suivant le bruit commun, à Carlsrouhe.

Voici les principales maximes qui ont offensé.

1. *L'amour de soi-même est l'unique ressort primitif de l'homme.*

2. *Il est toujours contraire au devoir de mépriser les biens temporels, quand on peut les avoir d'une maniere légitime, & de les prodiguer quand on les possede.*

3. *De l'idée raisonnable de Dieu, il s'ensuit que la crainte, l'amour, la reconnoissance, l'adoration & la confiance en lui dérivent immédiatement de l'amour de soi-même.*

Les facultés de théologie de Heidelberg & de Strasbourg, ont déclaré ces propositions fausses, malsonantes, contraires au droit naturel & à la révélation, approchantes de l'hérésie, & la favorisant, même respectivement hérétiques. Au contraire la faculté de philosophie de Freybourg a jugé qu'elles étoient innocentes à tous

égards, & qu'elles sont une preuve qu'une philosophie saine & utile est enseignée dans les états catholiques du margrave, & elle a témoigné son desir que l'auteur fût puissamment protégé. La faculté de théologie du même lieu s'est contentée de déclarer qu'elle n'y a rien trouvé de contraire à la religion & aux bonnes mœurs.

Delà de vifs débats en allemand & en latin : une censure de l'évêque de Spire ; une lettre à un ami contre les théologiens de Heidelberg ; la défense de ces théologiens par M. Kleber ; les observations de M. Louis, théologien de Strasbourg, à ce sujet, dans ses *Notæ Argentinenses* ; la lettre à un ami & la réponse ; *ad censuram Heidelbergensium & Argentinensium theologorum cathol... Disquisitio* ; la replique ; la relation de M. Schloezer dans le 46e. cahier de sa correspondance ; les *Vindiciæ judicii philosophico-theologici Friburgensis*, & contre l'université de Freybourg les *Animadversiones ;* les *reflexiones* de celle de Heidelberg, &c.

Le journal allemand de Manheim a changé de titre, ayant pris au commencement de cette année celui de *Pfalzbaierische Beitraege zur gelehrsamkeit* au lieu de *Rheinische Beitraege &c.* qu'il portoit depuis son origine. Nous continuerons d'en indiquer quelques articles comme la

XIIe. *Lettre de M. Mai sur la médecine.* Il arrive souvent que des enfans nés sains sont les victimes de nourrices infectées : ce qui fait penser communément qu'il seroit avantageux, que par une loi de police, chaque mere fût obligée de nourrir son enfant. Alors le soin de pourvoir les grandes villes d'un nombre suffisant de bonnes nourrices deviendroit superflu. Mais est-il bien certain que dans les grandes villes, où

regnent le luxe & les plaisirs, les qualités corporelles & morales des femmes y soient telles qu'il n'y ait rien à craindre pour les enfans que leur propre mere y allaite. Reconnoîtroit-on le sang des anciens Allemands à celui des Allemands de notre âge? Si l'on considere à quel point la gourmandise, la débauche, le désœuvrement, l'impureté de l'air, & l'indigence ont altéré les humeurs dans les villes, on conviendra que le lait des meres y mérite peu de confiance, & que des établissemens destinés à fournir des nourrices bien constituées, y seroient nécessaires. Les médecins de Paris y ont invité les femmes depuis plusieurs années, à remplir leur devoir de mere à l'égard de leurs enfans, pour qu'ils ne soient point exposés à être échangés par les nourrices, & à être infectés de leur corruption. Mais a-t-on arrêté par-là la diminution de la santé & de la population? Il faudroit bien peu connoître le régime de Paris pour s'en flatter, & il seroit aussi aisé de croire que de foibles tourterelles pourroient couver des aigles. En tout cas, ne meurt-il pas bien des meres en couche? n'y en a-t-il pas d'une trop foible santé pour allaiter elles-mêmes leurs enfans? Alors les gardes prétendent nourrir ces enfans avec de l'eau ou avec du lait de bêtes, qu'ils ne sauroient souvent digérer. En voilà assez pour démontrer le besoin d'un établissement de nourrices saines de corps & d'esprit. On peut voir plus au long à quels signes on les peut distinguer, dans le célebre livre de M. Rose de Rosenstein sur les maladies des enfans.

SUEDE.

Conspectus rei diplomaticæ Suecanæ. *Idée de la diplomatique de Suede ; par* M. Fant, *vice-bibliothécaire de l'académie royale,* Premiere section historique. A Upsal. 1781. *In-4to.* de 64 pag.

Quoique presque toutes les nations de l'Europe aient fait imprimer des collections de leurs anciens historiens, & de leurs principaux titres du moyen-âge, la Suede n'a point encore publié de pareil ouvrage. Cette omission ne provient pas tant de la négligence des Suédois à l'égard de leur histoire, que de ce que la langue suédoise est trop peu répandue au-dehors, pour qu'on puisse compter sur le débit d'un corps diplômatique, & d'anciens historiens en suédois. Pour les anciens écrits historiques, M. Fant en cite 40 dont le plus ancien est *Catalogus Regum Sueciæ paganorum pariter & christianorum*, qui va jusqu'en 1396, & le plus nouveau *Conradi Rogges Episcopi Stregnesensis Oratio habita Perusii pro impetrandis doctoratus insigniis* en 1440 : tous deux mis au jour par Benzelius en 1709. Après avoir passé les historiens du moyen-âge en revue, M. Fant vient aux documens ou diplômes. Le chancelier les avoit en sa garde avec les sceaux & regîtres. Tous les chanceliers ont été des évêques depuis celui de Linkoping en 1217 jusqu'en 1538, que Pyhy occupa cet office sous Gustave I. La multiplicité des affaires du chancelier depuis 1680, a été cause qu'il a fallu confier à d'autres le soin des archives sous son inspection. Gustave I, connoissant les talens de Ludwigson en cette par-

tie, la lui mit entre les mains. On érigea en 1616, un chartrier royal. Depuis ce tems, beaucoup de diplômes ont été enlevés ou brûlés par une ſuite des révolutions de l'état. Des étrangers en ont inſéré pluſieurs parmi leurs diplômes. Le plus anciennement imprimé c'eſt : *Litteræ confraternitatis hoſpitalis S. Spiritus, Sudercopiæ* 1511. Le goût de ces recueils a gagné. La bibliotheque du roi à Stockholm conſerve le grand *Bullarium Romanum*, qui comprend en 2 vol. in-4to. ce qu'Oernhielm a pu raſſembler de bulles des papes, depuis l'an 788, & du même le *Diplomatarium* en onze gros vol. in-4to. On conſerve encore dans le même dépôt le *Bullarium Romano-Suevogothicum* de Peringſtoeld, en 3 vol. avec ſon *Annotatio Epiſtolarum Papalium*; ſon recueil de diplômes en 24 vol. in-folio, ſuivant l'ordre des rois; *Pietas Arctoa* en 6 vol. *Collectio Statutorum Epiſcopalium*, &c. le tout enſemble formant 102 vol. in-fol. auxquels Brocman, Hellman & Stechau en ont ajouté 68 de ſupplément. Si l'on y joint le catalogue des chartres du conſeiller Berch, voilà un tréſor conſidérable pour des hiſtoriens capables d'en profiter, tels qu'ont été les Benzelius, Dalins, Celſius, Lagerbrings. La *Suecia auguſta, venerabilis & illuſtris*, en 2 vol. in fol. eſt de ce genre. On imprime maintenant le bullaire de Celſius, où toutes les lettres qu'on a des papes en Suede, ſe trouveront en entier ou au moins indiquées. C'eſt toujours un commencement. M. Fant fait auſſi mention des recueils d'écrits politiques dont il compte neuf avant 1719, & huit depuis, indépendamment de ceux de Botin, Wilskmann & Forſter. Il ſe rencontre encore des diplômes & autres pieces importantes pour l'hiſtoire de Suede, dans les

recueils de Stiernmann, de Celſius, de Loenbom, de Gjoerwel, de Bergius & autres. Il eſt à ſouhaiter que quelqu'un faſſe pour la Suede ce que Leibnits, Weſtphal, Rymer, Muratori, Lamberty, Dumont, Langebeck, ont fait pour leurs compatriotes ; mais peut-on s'y attendre pour la raiſon alléguée ci-deſſus? Sans doute qu'un recueil de diplômes latins ſeroit fort recherché, mais pour les autres, quand on les traduiroit en latin, à quoi bon? puiſqu'une verſion toujours ſuſpecte ne diſpenſeroit pas les hiſtoriens exacts de recourir aux originaux.

DISPUTATIONUM academicarum faſciculus primus, &c. ſecundus, &c. *Premier recueil de diſputes académiques; contenant les phyſico-chymiques & les phyſico-pharmaceutiques, avec des notes & des corrections ; par M.* Wallerius. A Stockholm & à Leipzig, chez Swederus, 1780. Grand *in-4to.* d'un alphabet 4 feuilles.

Second recueil contenant les chemico-minéralogiques & métallurgiques, 1781. Grand *in-8vo.* d'un alphabet. [2 reichſthal.]

Ce ne ſont pas là toutes les diſputes ſoutenues à Upſal, ſous la préſidence de M. le chevalier & profeſſeur Vallerius ; mais ce ſont les principales, & celles qu'il a jugées dignes d'une nouvelle édition. Il y en a 18 dans le premier vol. 1°. Des principes des corps ; 2°. des ſels alkalins & de leur uſage en médecine; 3°. de l'origine des ſels alkalins ; 4°. de la nature & de l'origine du nitre ; 5°. de l'origine des huiles dans les végétaux ; 6°. de la différence & de l'examen des huiles ; 7°. de l'édulcoration des acides ; 8°. de la différence matérielle de la lumiere & du feu ; 9°. ſi la chaleur vient du ſoleil? ce qu'on nie; 10°. obſervations chymi-

ques sur un coup de foudre tombé à Upsal en 1750 ; 11°. de la pierre du tonnerre ; 12°. du caractere variable de l'eau ; 13°., 14°. dans lesquelles on refute des doutes opposés à la transmutation des eaux ; 15°. censures sur la préparation des médicamens chymiques ; 16°. du mélange incongru des médicamens ; 17°. de l'effet du cinnabre sur le corps humain ; 18°. analyse & synthese de la poudre laxative d'Aillhaud.

Second vol. 1°. De la végétation des minéraux ; 2°. de la palingénésie ; 3°. de la diversité extérieure des montagnes ; 4°. de la nature & du caractere différend des montagnes ; 5°. de l'origine des montagnes ; 6°. de l'accroissement douteux des montagnes ; 7°. des volcans ; 8°. des collines à coquillages d'Uddevale ; 9°. des reliques des géans ; 10°. observations minéralogiques sur la plage occidentale du golfe de Bothnie ; 11°. que la terre n'a point été rendue fluide par le feu ; 12°. de la fatiscence des corps minéraux dans l'air ; 13°. de la calcination des métaux au feu ; 14°. de l'utilité de la tortion des mines métalliques ; 15°. du brûlement de la mine de fer ; 16°. de la fusion des mines métalliques ; 17°. de l'usage de la pierre calcaire dans la fusion des mines de fer ; 18°. de la qualité supérieure du fer sur-tout du sueogothique ; 19°. de la nécessité de l'inspection d'un patron dans les usines de fer pour y diriger les opérations de la fonderie & de la forge ; 20°. des expériences tentées inutilement pour faciliter la précipitation du cuivre dans la fusion de celui de la mine de la grande montagne nommée Kopersberg.

FORSOEK atvisa, &c. *Discours contre le systême de l'influence du climat sur le caractere des na-*

tions, lu dans l'acad. le 25 d'octobre 1780; par M. Fermer, *conseiller de chancellerie.* A Stockholm, 1780. *In-8vo.* de 48 pages.

Montesquieu attribuant au climat d'être la cause de la différence du caractere des nations, s'est fait des sectateurs. Mais Hume & Helvetius ont vivement contredit son opinion. M. Fermer se joignant à eux, rejette l'influence des causes physiques sur le caractere des peuples, & juge que la forme du gouvernement, la régie des administrateurs, la religion, l'éducation & certains préjugés sont les vraies causes de la différence des caracteres nationaux.

TAL om fleta, &c. *Discours prononcé le 21 février 1781 dans l'académie royale; par M. le comte de* Lilienberg, *président du college des mines. Ibid.* 1781. *In-16.* de 26 feuilles.

Ce discours a pour sujet les nouvelles découvertes, les nouveaux établissemens & les améliorations qui augmentent continuellement l'utilité qu'on tire des mines en Suede. Depuis 1741 on ne s'est pas tant occupé à en découvrir de nouvelles qu'à mettre en valeur les anciennes. La théorie & la pratique de la science des mines y ont fait de grands progrès, ayant été cultivées par Bromell, Linné, Wallerius, Cronstedt, Bergmann, Scheele, Rinmann qui travaille à l'histoire du fer, & Geisler, célebre arpenteur sous-terrein, desquels les services sont connus. Le procédé de la fusion s'est perfectionné. M. Brandt a tiré un régule du cobalt, M. Cronstedt du nickel, M. Gohn de la magnésie. On épargne un quart du charbon dans les fourneaux où l'on prépare des barres de fer. Les

différentes ſcories formées dans des moules ſervent de pierre à bâtir. On pratique auſſi l'art de perfectionner le fer & l'acier par la fuſion du fer de gueuſe dans des fourneaux de réverbere pour les ouvrages fins, & de faire de l'acier fondu. A Eskituna, ville rendue franche en 1771, pour les ouvriers qui travaillent à perfectionner le fer & l'acier, il y a maintenant 66 maîtres, dont vingt-neuf ne s'occupent qu'à de fines fontes. Jamais on n'a tant exporté de cuivre qu'en 1780; les métaux & minéraux envoyés chez l'étranger depuis vingt ans ont rapporté environ 46,152,962 rixdalers, non compris les fins ouvrages & le fer blanc.

La défenſe des places miſe en équilibre avec les attaques ſavantes & furieuſes d'aujourd'hui; par S. B. Virgin., *gén. maj.*, *direct. des fortifications*, *& chevalier de l'ordre de l'Epée.* A Stockholm, 1781. *In-4to.* de 424 pages, en françois, avec fig.

On y expoſe les défauts des fortifications modernes, & on y propoſe 14 nouveaux plans de fortifications proprement gravés, au moyen deſquels l'aſſaillant éprouvera un feu plus multiplié.

M. Murrai, profeſſeur à Upſal, a commencé de publier une *deſcriptio arteriarum corporis humani in tabulas redacta.* Les deux premieres deſcriptions ſont celles de l'aorte & de ſes branches.

M. Bergmann, profeſſeur à Upſal, a reçu de Londres une lettre dans laquelle on rapporte l'invention du docteur Brounrigg pour changer une grande quantité d'air en corps dur, & où l'on avance que la dureté des meilleures limes d'Angleterre s'obtient en les plongeant à demi

rouges dans le ſel commun pendant un clin-d'œil ſeulement, & incontinent après dans l'eau froide.

M. Nordin a ſes entrées dans les archives pour y recueillir un *corps diplomatique* à l'uſage de l'hiſtoire de Suede.

Les habitans de la Bleckingie ont fait frapper en l'honneur de M. Lagerbring des médailles d'or du poids de dix ducats, dont ils ont fait remettre les coins à M. Gjœrwel, directeur de la ſociété ſuédoiſe d'éducation, qui en diſtribuera une tous les ans au 1er. novembre à celui qui aura composé le meilleur éloge d'un ſavant Suédois. M. le profeſſeur Fant l'a le premier obtenue pour ſon éloge du feu profeſſeur Scheffer. Il y aura un pareil prix les trois années ſuivantes pour les meilleurs éloges de Rydelius, d'Erich Benzelius & de Wexionius.

M. le profeſſeur Norberg, qui devoit accompagner M. Bjœrnſtaohl dans ſes voyages, vient de revenir de Conſtantinople en Suede, ayant paſſé à Veniſe, ſéjourné à Goettingen, où il a écrit le traité des Sabéens dont nous avons parlé, vu Berlin, demeuré à Paris, où il a achevé ſes recherches ſur la langue ſabéenne avec l'aide d'un maronite de Ninive qu'il a eu le bonheur d'y rencontrer, & eſt retourné dans ſa patrie par la Hollande & Stralſund. C'eſt un jeune homme qui a les yeux brillans d'eſprit. Il a été abſent pendant cinq ans, dont il en a paſſé deux à Paris & deux à Conſtantinople. Dès qu'il en aura le loiſir il publiera la relation de ſes voyages.

L'hiſtoire de Turquie, par M. Muradgea, s'imprimera bientôt à Paris, en 4 vol. in-4°.

Après la mort du graveur Akerman qui a fait les globes ſuédois, le roi de Suede a acquis ſes inſtrumens, & les a fait tranſporter d'Upſal à

Stockholm, où le ſieur Akrel, habile graveur auſſi, continue le même travail par ordre du roi, ſous l'inſpection de l'académie des ſciences. Il eſt chargé non-ſeulement de faire des globes encore plus liſibles & plus propres, mais même de les rectifier ſur les plus nouvelles découvertes. Le prix des globes céleſte & terreſtre de deux pieds de diametre, eſt de 5 louis chaque. Le prix de ceux d'un pied d'un louis.

M. Nils Marelius continue de faire graver les cartes de Suede. Nous en connoiſſons 13 tant générales que particulieres, la derniere de 1779. Il y a auſſi ſix vues de villes par le ſieur Brolin.

M. Sparmann fait imprimer en ſuédois la relation de ſes voyages, qui ne contient pas ſeulement ceux de la mer du ſud ſur le vaiſſeau anglois *la Réſolution*, mais encore ſes voyages particuliers dans l'intérieur de l'Afrique. M. Groskurd les traduit en allemand à Stralſund, à meſure qu'ils paroiſſent.

FRANCE.

*Avis au public & aux ſouſcripteurs de l'*Encyclopédie méthodique, *ou par ordre de matieres.*

» Le public n'ayant point paru approuver le projet de l'édition de cette encyclopédie, *dans le format in-8vo.*; & les ſouſcripteurs actuels, à l'exception d'un très-petit nombre, ayant préféré l'édition in-4to. à trois colonnes, quoique les trois colonnes aient déplu aſſez généralement, M. Panckoucke, entrepreneur de cette édition, ſe trouve obligé, tant pour ſatisfaire le public, que par l'impoſſibilité d'exécuter l'édition in-8vo. d'apporter un changement au format de

cet ouvrage, dont il croit devoir prévenir le public & les souscripteurs actuels.

» Comme rien ne seroit plus choquant à la vue, & plus pénible à la lecture, que deux colonnes d'un petit caractere sur du grand papier, les deux colonnes que desire le public ne peuvent avoir lieu que sur un plus petit format; & si le grand nombre des volumes de l'édition in-8vo. n'avoit probablement été la cause déterminante de la préférence du public pour l'in-4to., il faut convenir que l'édition à deux colonnes in-8vo. sur papier grand raisin, produisoit un bel effet, & que ce format étoit véritablement celui du caractere & du papier; mais puisqu'enfin le public n'en a pas pensé de même, que l'édition in-8vo. ne peut avoir lieu, & que le public desire généralement une édition in-4to. à deux colonnes, au lieu de trois, nous le prévenons, ainsi que les souscripteurs, que nous ne publierons qu'une seule édition in-4to. à deux colonnes, & sur du papier entiérement semblable à celui qu'on a employé pour l'édition in-fol. de la premiere Encyclopédie de Paris. Le caractere sera le même que celui qu'on a annoncé, & dont les prospectus sont le modele, c'est-à-dire, du petit romain de MM. Fournier.

» Ce changement dans le papier & le format, en entraîne nécessairement dans le nombre des volumes. Après un calcul rigoureux fait avec les imprimeurs, on s'est assuré que les quarante-deux volumes in-4to. de discours, à trois colonnes, sur papier grand raisin, seroient exactement renfermés dans cinquante-trois volumes in-4to. sur papier carré fin de Limoges, de la premiere qualité & des meilleures fabriques.

» Nous sentons que ce changement aux con-

ditions rigoureuſes de notre ſouſcription, nous donne le droit d'en changer les conditions, comme il donne à chacun des ſouſcripteurs actuels, celui de renoncer à ſa ſouſcription.

Le prix de cette ſouſcription ſera de 751 liv.

Savoir, 53 vol. à 11 liv.	583 liv.
7 vol. de planches à 24 liv. . . .	168
Total.	751 liv.

,, Cette ſouſcription ſera continuée juſqu'au mois d'avril 1783, afin que le public ait le tems de juger, par la publication des livraiſons, du mérite & de l'utilité de l'entrepriſe. A ce terme, elle ſera rigoureuſement fermée, & le prix en ſera alors de 12 livres le volume de diſcours, & de 36 livres le volume de planches, en totalité 888 livres, ſans que ce prix puiſſe être, ſous aucun prétexte quelconque, réduit ou diminué, ſous toutes les peines de droit : le public ſouſcripteur devant, dans tous les tems, ſe reſſentir des avantages de la ſouſcription.

,, Il paroîtra cette année trois livraiſons de deux volumes chacune; la premiere, dans le courant de juillet, ſera compoſée de deux volumes, littérature & juriſprudence; la deuxieme, d'hiſtoire-naturelle & d'arts & métiers; la troiſieme, d'un volume de planches & de géographie.

,, Quelques perſonnes ont douté de l'exécution de cette entrepriſe; elles ont cru, parce que le projet étoit hardi, qu'il étoit téméraire; elles n'ont pu ſe perſuader, vu le grand nombre d'éditions qu'il y a eu de l'Encyclopédie, que celle-ci pourroit avoir du ſuccès; elles ſe ſont trompées. L'empreſſement du public pour la ſouſcription, a bien juſtifié nos eſpérances à

cet égard. Et comment le public, en effet, ne se déclareroit-il pas, si je puis m'exprimer ainsi, le protecteur d'une entreprise, qui, si elle répond au prospectus, dont il a paru généralement content, deviendra le plus utile de tous les livres, puisqu'on aura, dans un petit nombre de volumes, & pour un prix très-modique, une bibliotheque complette de toutes les connoissances humaines? Comment aussi l'exécution ne répondroit-elle pas à ce qu'on a avancé, puisque l'entrepreneur a eu l'avantage de ne traiter qu'avec des hommes de lettres, connus & distingués, qui tous ont à répondre de la besogne dont ils se sont chargés.

On peut voir actuellement, hôtel de Thou, rue des Poitevins, le volume presque entier de planches gravées. Il y a deux volumes sous presse chez MM. Stoupe & Cellot, imprimeurs; il y en auroit douze si les fondeurs de caracteres pouvoient y suffire. Il n'y a pas une seule partie du discours sur laquelle il n'y ait des avances, & celles de l'entrepreneur pour les frais de cette grande entreprise, sont déja énormes.

ESPAGNE.

EXTRAIT de la gazette de Madrid.

D. Santiago Thevin, libraire, vient de publier la traduction en espagnol du grand prospectus de l'Encyclopédie, par ordre des matieres, qui s'imprime à Paris; cette traduction faite par D. Joseph de Covarrubias, expose de la maniere la plus détaillée, les efforts des auteurs pour donner à cette vaste & magnifique entreprise toute la perfection dont elle étoit

fusceptible. M. Thevin a ouvert en conféquence ici une foufcription qui ne fera fermée que le premier juillet. A la tête des foufcripteurs qui fe font déja préfentés pour cet ouvrage eft S. E. D. Philippe Beltran, évêque de Salamanque, inquifiteur-général.

GRAVURES.

DESCRIPTION particuliere de la France, département du Rhône, gouvernement du Dauphiné, onzieme livraifon, in-folio, contenant huit eftampes. Prix, 12 liv. pour Paris, & pour la province & les pays étrangers, 14 liv. 8 fols. A Paris, chez Née & Mafquellier, graveurs, rue des Francs-Bourgeois.

Ce cahier, qui ne le cede point aux précédens ni pour l'exécution ni pour le choix des fujets, contient, 1°. *une vue de la ville de Grenoble prife fur la rive gauche de l'Ière;* 2°. *une vue de la ville de Valence prife de l'autre côté du Rhône;* 3°. *une vue de la ville & du château de Creft;* 4°. *vue de la montagne du Puy*, appellée le *fond des Roches;* 5°. *quatre eftampes fur une même feuille, contenant des rochers & cafcades;* 6°. *vue de la cafcade de Maupas;* 7°. & 8°. *trois vues du défert de la grande Chartreufe.*

Les amufemens dangereux, eftampe de 15 pouces de hauteur, fur 11 de largeur, gravée d'après le deffin de M. Touzé, par Voyer le jeune. Prix, 3 livres. A Paris, chez Hemery, graveur.

TABLEAU

Tableau de toutes especes de successions régies par la coutume de Paris, & computation des degrés de parenté suivant le droit civil & le droit canon. A Paris, chez la veuve Hérissant, rue neuve Notre-Dame; & chez l'Auteur, rue de la Vieille-Draperie, maison de M. Gaillard, notaire.

Ce tableau peut être utile à tous praticiens & gens d'affaires; il est même à la portée de toutes autres personnes par la maniere facile dont on y calcule les degrés de parenté, & par l'application des principes en matiere de successions à toutes les especes différentes, telles que les successions de propres réels, les propres fictifs & les biens nobles en ligne collatérale, &c. auxquelles on a joint des exemples rendus sensibles par des tableaux généalogiques.

Théatre de la guerre actuelle sur la Méditerranée, comprenant l'invasion de l'isle de Minorque, avec les plans du Port-Mahon, du fort Saint-Philippe, une partie des côtes d'Espagne, de Barbarie & du détroit de Gibraltar, par M. Biron de la Tour. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Esnauts & Rapilly, rue S. Jacques, à la ville de Coutance.

On trouve à la même adresse *une nouvelle carte de la partie de la Virginie, où l'armée combinée de France & des états-unis de l'Amérique a fait prisonniere l'armée angloise commandée par le lord Cornwallis, avec le plan de l'attaque d'Yorck-Town & de Glocester.* Prix, 1 liv. 4 sols.

Les dons merveilleux de la nature. In-folio. Regne minéral, premier cahier, très-bien colorié. Prix, 18 liv. A Paris, chez M. Buc'hoz, docteur en médecine, rue de la Harpe, en face de la Sorbonne.

Antiquités d'Herculanum, n°. 5, in-8vo. Prix, 6 livres, & 9 liv. in-4to. On ſouſcrit pour cet ouvrage en payant d'avance les deux numéros qui ſuivront ceux déja annoncés, & ainſi de ſuite tous les ſix mois. Les perſonnes de province, dans l'intérieur du royaume, recevront ſans aucun frais les cahiers aux termes indiqués dans le lieu de leur réſidence s'il y a bureau de poſte, ayant ſoin de faire remettre le montant du prix annoncé, franc de port, à M. David, graveur, à Paris, rue des Noyers.

M. Edouard d'Agoty, de l'académie de Toulouſe, vient de publier les douze eſtampes gravées en couleurs qu'il avoit promiſes au public & à ſes ſouſcripteurs pour l'année 1781. Les ſujets de la *premiere claſſe* ſont les deux Vénus du Titien, avec Io.

Seconde claſſe. La Magdeleine, de le Brun; Saint François, de Van-Deek; & Putiphar, d'Alexandre Véroneſe.

Troiſieme claſſe. La Baigneuſe, de Lemoine; la Bethzaoée, de Bougieu, avec l'Amour & Pſyché, du Guide.

Quatrieme claſſe. Vénus à la Coquille, du Titien; l'Amour qui fait ſon arc, du Correge; & la Léda, de Paul Véroneſe. Ces eſtampes ſe vendent un louis piece; elles ont été préſentées par l'auteur au roi & à la reine, à Monſieur & à monſeigneur le comte d'Artois, qui donnent chacun cent louis de ſouſcription pour encourager M. d'Agoty à perfectionner ce beau genre de gravure. Les perſonnes qui voudront ſouſcrire pour cet ouvrage & pour la ſuite, qui paroîtra cette année, doivent s'adreſſer à M. d'Agoty, rue Saint Honoré, n°. 192, près du palais royal.

Nouveau plan très-exact du Port Mahon & du Fort Saint-Philippe, avec les campemens & les différentes attaques des troupes Françoises & Espagnoles, nouvellement levé sur les lieux par les ingénieurs militaires de l'armée sous les ordres de M. le duc de Crillon, apporté en France par M. de la T. D. A. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Dezauche, successeur des sieurs de l'Isle & Philippe Buache, premiers géographes du roi, rue des Noyers, près celle des Anglois. On trouve chez le même une très-grande carte d'Espagne & de Portugal en quatre feuilles. Prix, 5 livres, ainsi que les cartes de la marine du roi, dont il a seul l'entrepôt général.

Deux vues du Fort Saint-Philippe, un plan de ce fort, & une carte générale de l'isle Minorque, dédiées à son excellence M. le comte d'Aranda, par le sieur Berthault. A Paris, chez le sieur Berthault, graveur, rue St. Louis, près la Place-royale, maison du serrurier, & chez le sieur de Lafosse, place du Carrousel. Prix, 8 liv. On donnera pour compléter cet ouvrage le plan de l'attaque, &c.

Portrait du général Wasingthon, gravé d'après le tableau de Trumbull, par M. Leroy. Prix, 3 liv. Wasingthon est représenté debout sur le bord de la mer, appuyé sur son épée, & tenant une carte roulée. Son negre garde son cheval; à quelque distance on voit un fort embrâsé, le pavillon de l'indépendance flotte sur les batteries; on apperçoit dans l'éloignement des vaisseaux qui se battent. La tête a de l'expression, & l'estampe est d'un bel effet. Cette gravure fait partie des planches des essais histo-

riques & politiques ſur les Anglo-Américains ; par M. d'Auberteuil, dont les deux premieres parties viennent de paroître, & pour leſquelles on ſouſcrit chez l'auteur, rue des Bons-Enfans-Saint-Honoré. On ne trouve le portrait de Waſingthon que chez M. d'Auberteuil.

Portrait de M. de Juigné, *archevêque de Paris*, gravé par Varin, de l'académie de Châlons. Prix, 1 livre 4 ſols. A Paris, chez Iſabey, marchand d'eſtampes, rue de Gêvres; & la veuve Lagardette, rue du Roule. La tête de ce portrait eſt gravée avec ſoin; la phyſionomie du nouveau prélat annonce la douceur & la bonté.

Vue de la galerie élevée dans la place de Grêve à l'occaſion de la naiſſance de Mgr. le Dauphin. Prix, 15 ſols. A Paris, chez Lachauſſée, graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la fontaine S. Severin.

Plan de Toulouſe, prix, 1 livre 4 ſols. *De Montpellier*, 1 livre 4 ſols. *De Geneve*, 2 liv. *De Dunkerque*, 2 liv. *De Breſt*, 2 liv. *Trois feuilles ſur Gibraltar, la Baye & le Détroit*, à 1 liv. 4 ſols piece, avec des deſcriptions intéreſſantes à chaque planche. *L'iſle Minorque*, *avec le fort Saint-Philippe*, détaillé & accompagné d'un abrégé hiſtorique de l'iſle Minorque & du port Mahon, 1 livre 4 ſols. A Paris, chez Lattré, graveur ordinaire du roi, rue S. Jacques.

Vingt-unieme cahier de l'Herbier de la France, n-4to.; par M. Bulliard. A Paris, chez l'auteur, rue des Poſtes; Didot le jeune & Debure,

libraires, quai des Augustins; & Belin, libraire, rue Saint-Jacques.

La Philopatrie, nouveau personnage iconologique, représentant l'Amour de la Patrie; dessiné par Cochin, gravé par Laurent, inventé par Métal, avec une description & explication de cette estampe, vol. in-4to. A paris, chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint Jacques; & à Châalons-sur-Saône, chez Livani, libraire.

Vue & décoration de la façade du feu d'artifice élevé en la place de Greve, tiré devant L. M. le 21 janvier 1782, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin. A Paris, chez Lachaussée, rue S. Jacques, n°. 137.

Carte générale de l'isle Minorque, plan particulier du Port Mahon, plan nouveau du Fort Saint-Philippe, avec un autre plan dessiné sur la même échelle que le précédent, représentant le tracé des mines, contre-mines, casemates, magasins, souterrains & profil du Fort Saint-Philippe & de Malbourough, levé géométriquement, avec les augmentations faites à cette place en 1709, 1756, & jusqu'à présent. L'auteur a joint, d'après un manuscrit précieux, la description historique de cette isle, du port & du fort, avec une carte des côtes de la Méditerranée. Cette collection, formant cinq grandes feuilles, dédiée & présentée au roi, se vend 12 liv. A Paris, chez M. de Beaurain, géographe ordinaire du roi, rue Gît-le-cœur-Saint-André, la premiere porte-cochere à droite par le quai des Augustins.

Carte physique & hydrographique de la France; où l'on trouve les chaînes de montagnes formant le bassin des fleuves ; la hauteur en toises des plus hauts pics sur le niveau de la mer ; le cours des fleuves & de toutes les rivieres qui y affluent, avec l'indication des lieux où elles sont navigables ; les canaux existans ; les villes riveraines ; les ports & les ponts : divisée par gouvernemens & provinces. On y a joint un discours raisonné sur le cours des fleuves & les chaînes de montagnes. Dressée pour l'usage des colleges & des pensions, par le sieur Dupain-Triel fils, ingénieur-géographe du roi, rue des Noyers-Saint-Jacques, près S. Yves, enluminée au choix des acquéreurs, selon le département des fleuves, ou la division des provinces. Prix, 1 liv. 10 sols.

Cahier contenant différens trophées militaires, propres à embellir l'architecture. A Paris, chez M. Panseron, rue des Maçons.

Premiere livraison des estampes destinées à orner les éditions de M. de Voltaire, in-4to., contenant dix sujets relatifs aux dix chants de la Henriade, dessinés par M. Moreau le jeune, de l'académie royale de peinture, & gravés par les plus célebres artistes de la capitale. A Paris, chez M. Moreau, rue du Coq-Saint-Honoré, près du Louvre. Les sujets que l'auteur a choisis, sont, pour le premier chant, l'entretien de Henri IV avec le vieillard de l'isle de Jersey; deuxieme chant, la mort de Coligny; troisieme chant, celle de Joyeuse; quatrieme chant, la fermeté du président du Harlay; cinquieme chant, les seize interrogeant le destin; sixieme chant, Henri plante son étendard sur les

murs de Paris; ſeptieme chant, ce héros reconnoît dans les enfers l'aſſaſſin de Valois; huitieme chant, le jeune d'Ailly expire ſous les coups de ſon pere; neuvieme chant, Henri IV aux genoux de la belle Gabrielle; dixieme chant, triomphe de ce Monarque dans Paris. On voit par la ſeule énumération de ces ſujets qu'il eût été difficile de les mieux choiſir; en les examinant, on jugera qu'il ſeroit également difficile de les mieux exécuter; eſprit, variété, harmonie, expreſſion, élégance, tout y reſpire le genre de l'inventeur, & répond à l'édition magnifique qu'on nous prépare. M. Moreau fait graver actuellement la ſeconde livraiſon des eſtampes relatives au théatre de M. de Voltaire. Outre le format in-4to., il y en aura un in-8vo., qui paroîtra au mois de juin, & un autre in-18. pour les petites éditions de la Henriade. Le prix de chaque eſtampe in-4to. eſt de 2 liv., & l'in-8vo. 1 liv.

Deuxieme livraiſon du voyage pittoreſque de Sicile, de Malte & de Lipari, par M. Houel, peintre du roi, grand in-folio. Prix, 12 livres. A Paris, chez l'auteur, rue du Coq-Saint-Honoré, à côté du café des arts. On a joint à ce cahier la réimpreſſion du texte de la premiere livraiſon de l'ouvrage, où ſe trouvoient quelques omiſſions importantes : attention qui prouve combien l'auteur eſt jaloux de remplir l'attente de ſes ſouſcripteurs. Les gravures, ainſi que le texte, ſon en effet exécutés avec beaucoup de ſoin.

Mars & Vénus, eſtampe d'environ 12 pouces de large ſur 16 de haut, inventée & gravée par Ranſonnette, graveur ordinaire de

Monſieur. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'auteur, rue de Bievre, petite maiſon neuve à côté d'un chirurgien.

Plan de l'armée de Cornwallis, attaquée & faite priſonniere dans Yorck-Town, par l'armée combinée Françoiſe & Américaine, deſſiné ſur les lieux par les ingénieurs de l'armée. A Paris, chez le Rouge, rue des Grands-Auguſtins. --- On trouve chez le même la *Province de New-Jerſey*, diviſée en eſt & oueſt, nommée vulgairement *les Jerſey*.

Deſcription de pluſieurs nouvelles eſpeces d'orthociratites & d'oſtracites, par M. Picol de la Périrouſe, baron de Bazus, correſpondant de l'académie des ſciences de Paris. In-fol. avec figures en couleurs. A Paris, chez Didot le jeune, libraire, quai des Auguſtins; & à Toulouſe, chez Menavit, libraire, rue St. Rome.

Plafond de la ſalle de Bordeaux, inventé & peint par J. Robin, gravé par N. Lemire, eſtampe dédiée à Mgr. le maréchal duc de Mouchy, commandant de Guyenne. Le ſujet de ce plafond eſt allégorique; la compoſition en eſt ingénieuſe & diſtribuée avec intelligence, & elle eſt gravée avec goût & propreté, ainſi qu'on a lieu de l'attendre des talens de M. Lemire. Elle ſe trouve chez M. Robin, peintre du roi, cloître des Bernardins. Prix, 16 livres.

Le ſieur Iſabey, marchand d'eſtampes, rue de Gêvies, a des bordures rondes & tournantes pour encadrer cette eſtampe & la voir de tous les ſens; il en a auſſi par leſquelles elle

peut être attachée au plafond dans les appartemens peu élevés.

L'art d'écrire, démontré par principes, approfondis & développés dans toute leur étendue ; ouvrage dans lequel, après avoir donné les moyens assurés pour faciliter les progrès de cet art, on a joint des modeles qui renferment les diverses écritures pratiquées actuellement en France, par M. Bédigis, ancien professeur de l'académie royale d'écriture, & juré-expert-vérificateur des actes contestés en justice, volume in-folio. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'auteur, rue S. Antoine, à l'hôtel de Flandre, près de la rue de l'Egoût ; & chez le sieur Brisson, graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. On trouve chez ce dernier une liqueur ineffaçable pour marquer le linge, avec une boëte contenant tout ce qu'il faut pour s'en servir, aux prix de 3 liv. & 6 liv.

Dix-septieme livraison du voyage pittoresque de Naples & de Sicile, ou *nouvelle suite de gravures qui doivent entrer dans le second volume du texte de cet ouvrage,* contenant les théatres, les fêtes & les différens spectacles des anciens. A Paris, chez M. de Lafosse, graveur, rue du Carrousel.

Septieme livraison des costumes des dignités, contenant les portraits & habillemens de Lhôpital & d'Aguesseau, chanceliers de France ; de Thou & de Harlay, premiers présidens ; Talon, avocat-général ; & M. le duc d'Orléans, en habit de duc & pair. Prix, 9 liv. enluminée. A Paris, chez Duflos, graveur, rue St. Victor, près de la place Maubert.

Création d'Eve, eſtampe de 20 pouces 6 lignes de hauteur, ſur 14 pouces 6 lignes de largeur, gravée d'après le tableau original de Procaccini, par Héméry. Prix, 9 livres. A Paris, chez l'auteur, rue St. Jacques, entre la place de Cambrai & le College du Pleſſis, maiſon d'un tapiſſier.

Cette eſtampe, dédiée à Mme. la comteſſe d'Angiviller, eſt gravée avec ſoin & propreté. Eve y eſt repréſentée ſans nombril, caractere diſtinctif de la premiere femme & du premier homme, & qui paroît avoir échappé aux artiſtes qui ont traité le même ſujet.

La mort de Lucrèce, gravée par L. J. Catelin, d'après le tableau de A. Pellegrini. Prix, 6 livres. A Paris, chez Catelin, rue du Roule, maiſon d'une marchande d'Eſtampes.

Caſcade dans les rochers de Roncilione près de Rome, & l'eſcalier des Laveuſes de Charenton, gravés par Maugin, d'après deux tableaux de Robert. Ces deux eſtampes font pendant, & ſe vendent chacune 1 liv. 4 ſ. A Paris, chez Maugin, rue des Francs-Bourgeois, maiſon d'un Limonadier.

Quatorzieme livraiſon des eſtampes qui doivent entrer dans la minéralogie du Dauphiné, par M. Guettard, in-folio. Prix, 12 liv. A Paris, chez Cellot, rue Dauphine.

Treizieme livraiſon de la deſcription particuliere de la France, gouvernement du Dauphiné, contenant huit eſtampes, in-folio. Prix, 12 livres pour Paris, & pour la province & les pays

étrangers, 14 liv. 8 sols. A Paris, chez Masquelier, rue des Francs-Bourgeois.

Carte du lac de Geneve & des pays circonvoisins, où se trouvent les frontieres de France, de Savoie & de Suisse, avec le territoire de la république de Geneve, dressée sur plusieurs cartes manuscrites, & en particulier sur celle de M. J. C. Fatio, ingénieur & membre de la société royale de Londres, & sur celle de M. de Rovera, ingénieur de LL. EE. de Berne, réduite, rectifiée & augmentée du plan de la ville de Geneve, par Philippe Buache, premier géographe du roi & de l'académie royale des sciences. A Paris, chez Dezauche, successeur des sieurs Delisle & Philippe Buache, rue des Noyers, près celle des Anglois.

Grande chasse aux cerfs, estampe gravée par M. Aliamet, graveur du roi, d'après un tableau peint par Berghem, elle est de 18 pouces & demi de largeur, sur 24 pouces de hauteur. Prix, 12 liv. Nicolas Berghem est un des Païsagistes qui ont le plus contribué à la gloire de l'école des Pays-Bas. Il dessinoit d'après nature les animaux, & les peignoit d'une touche très-spirituelle. Le tableau de cet artiste, gravé par M. Aliamet, étoit un des principaux ornemens de la collection de M. Blondel de Gagny. Les connoisseurs le regardent même comme un tableau capital de Berghem, par l'immensité du lieu qu'il représente, la variété des objets qu'on y découvre, le choix des figures qu'il y a placées; le brillant, l'accord & la vivacité du coloris. L'estampe de M. Aliamet peut en être considérée comme une traduction fidelle. On y retrouve l'harmonie, la vérité du païsage & la

diſtribution ſage de la lumiere, qui rendent ſi précieux l'original, dont le coloris eſt remplacé très-habilement par l'intelligence & la pureté des travaux de la gravure.

Troiſieme & quatrieme vues près de Dreſde, gravées par le même, d'après Wagner. Prix, 1 liv. 4 ſols chacune. A Paris, chez Aliamet, rue des Mathurins. Ces deux petites eſtampes, de 9 pouces & demi de largeur, ſur 7 & demi de hauteur, ſont pendant.

Minerve écarte le dieu de la guerre & protege la Fécondité, dédiée à S. M. la reine de France. Cette eſtampe, de 25 pouces de large, ſur 20 de haut, eſt gravée d'après P. P. Rubens, par B. L. Henriquez, graveur du roi, &c. A Paris, chez l'auteur, rue de la Vieille-Bouclerie, la porte-cochere au coin de la rue Maçon. Prix, 16 liv.

Carte du détroit de Gibraltar, avec la vue & plan particulier de la ville de Gibraltar, & du terrein depuis la grande pointe d'Europe juſqu'au pont de Majorgas, levée ſur un grand point, ainſi que les plans de Cadix & Ceuta qu'on trouve gravés ſur cette carte. Prix, 3 livres. A Paris, chez M. de Beaurain, rue Giſt-le-Cœur.

GÉOGRAPHIE.

Atlas portatif à l'usage des colleges pour servir à l'intelligence des auteurs classiques par M. l'abbé Grenet *professeur au college de Lisieux. Dédié à l'université de Paris*, format in-4to. prix de chaque carte 12 s. avec un *abregé de géographie ancienne & moderne pour servir à l'Atlas du même auteur* 1 vol. in-12. prix 2 liv. broché, 2 liv. 8 s. relié en parchemin verd, 3 liv. en veau. A Paris chez l'auteur rue St. Jean de Beauvais, & chez Colas libraire place de Sorbonne.

Les langues & l'histoire sont sans doute le principal objet qui doive occuper les maîtres publics : c'est-là la base de toute éducation solide ; mais la géographie doit entrer aussi dans le plan des études nationales, parce qu'elle est au jugement de tous les gens sensée d'une nécessité indispensable ou du moins d'une très-grande utilité. On ne peut donc la négliger sans se rendre d'autant plus coupable envers la jeunesse que cette science, dit le célebre Rollin, ne demande ni beaucoup de tems ni beaucoup d'application. Envain diroit-on que la multiplicité des matieres qu'on a à traiter dans les classes, ne permet pas aux professeurs de s'occuper encore de celle-ci. » L'attention d'un » maître zélé pour le bien de ses écoliers, & » sagement avare du tems, saura, dit encore » M. Rollin, lui en faire trouver suffisamment... » la récitation des leçons est, ce qui demande » le moins de tems, parce que c'est où il y a

» moins à profiter pour les écoliers. «

Qui empêche, comme l'insinue ici un homme du métier, de prendre un quart-d'heure sur les leçons pour le donner à la géographie? Ne seroit-il pas plus utilement employé? N'est-il pas ridicule que les jeunes gens sortent des classes sans avoir la moindre teinture d'une science qui jette un si grand jour sur l'histoire elle-même, & qui est d'un si grand usage dans la société? & qu'on ne dise pas qu'ils l'apprendront lorsqu'ils seront sortis du college. L'expérience ne prouve que trop que l'embarras des affaires ou le tourbillon des plaisirs ôte alors à la plupart le tems & la volonté de le faire. C'est dans les classes qu'il faut l'apprendre si on ne veut pas l'ignorer toute sa vie.

Il est vrai que les grandes cartes dont on étoit jusqu'ici obligé de se servir, offroient de grandes difficultés & avoient de grands inconvéniens sur-tout dans les classes nombreuses, parce que les écoliers étoient obligés de s'attrouper autour de la carte; ce qui occasionnoit beaucoup de trouble & de désordre, parce que ceux qui avoient la vue foible ne pouvoient rien voir; que ceux mêmes qui avoient la meilleure vue ne distinguoient qu'imparfaitement les objets; & que ne voyant de géographie qu'en classe ils ne faisoient que peu de progrès. C'est donc rendre un service essentiel à la jeunesse & bien mériter du public que de présenter aux maîtres & aux disciples un plan simple & commode qui demande peu de tems de la part du professeur & qui soit d'une utilité générale. Tel est celui qu'a imaginé M. l'abbé Grenet, on peut dire qu'il ne laisse rien à désirer. En suivant la route qu'il trace dans son prospectus, il sera désormais aussi facile d'en-

ſeigner la géographie dans une claſſe de cent écoliers qu'il l'eſt d'expliquer un auteur grec ou latin. Chacun aura ſes cartes géographiques qu'il apportera en claſſe & remportera chez lui; alors plus de déſordre, puiſque perſonne ne ſortira de ſa place. Alors tous ceux qui ont la vue baſſe, comme les autres, ſeront à portée de profiter des leçons du profeſſeur, de repaſſer chez eux ce qui aura été dit en claſſe; de ſuivre la carte en liſant l'hiſtoire en particulier, qui eſt la meilleure méthode pour apprendre la géographie. Alors enfin il ne ſera plus beſoin que le profeſſeur donne beaucoup de tems à cet objet. M. l'abbé Grenet ne demande qu'une demi-heure par ſemaine pour opérer de très-grands progrès; on peut l'en croire, tout ſon plan annonce un homme qui ne parle que d'après l'expérience. D'ailleurs il s'exécute avec ſuccès dans les colleges de Liſieux, de Mazarin, du cardinal le Moine, de Graſſins, du Pleſſis. Quelque modique que ſoit le prix de ſes cartes, l'auteur a bien ſenti que la dépenſe ſeroit trop forte pour la plupart des jeunes gens, s'il falloit les acheter toutes à la fois; auſſi recommande-t-il aux profeſſeurs de n'en pas exiger dans chaque claſſe plus de 4 par an. Elles ſeront reliées dans un fort carton, auquel on laiſſera des onglets pour y coller tous les ans les nouvelles cartes dont on aura beſoin. L'Atlas ne ſera complet qu'en rhétorique, c'eſt-à-dire, au bout des 6 années que dure le cours des humanités dans les colleges.

Pour remplir un ſi beau plan, M. l'abbé Grenet a fait graver exprès des cartes anciennes & modernes portatives & commodes: les anciennes, au nombre de 15, repréſentent tout l'ancien monde connu, ſavoir: *orbis vetus*, *Britannicæ inſulæ*, *Gallia*, *Germania*, *Hiſpania*, *Italia*, *Pan-*

nonia, *&c. Græcia*, *Asia minor*, *Palestina & Syria*; du tems des Romains, *duodecim tribus Israëlis*, *imperium Parthorum*, *pars occidentalis*, *idem pars orientalis*, *Africa propria &c. & Ægyptus.* Les modernes, jusqu'ici au nombre de 19, sont la mappemonde en deux hémispheres, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique septentrionale, l'Amérique méridionale, la carte des vents généraux & des moussons de la zône Torride, les isles Britanniques, la France, les Pays-Bas Hollandois & Autrichiens, l'Allemagne, l'Espagne avec le Portugal, l'Italie, la Hongrie avec la partie septentrionale de la Turquie d'Europe, la Turquie méridionale, l'Asie min., la Perse orientale, les royaumes de Fez, Alger & Tunis, & les états-unis d'Amérique.

Toutes ces cartes sont parfaitement bien exécutées & supérieures à tous les autres ouvrages de ce genre pour l'exactitude du dessin, la beauté de la gravure, la commodité du format, & sur-tout pour les découvertes géographiques qu'elles offrent aux savans. Cet atlas fera voir qu'on n'a point connu jusqu'à présent ni l'étendue de l'Asie mineure & de la mer Noire, ni la position de la mer Caspienne. Tous les géographes ont mis jusqu'ici Trébizonde à 57 degrés 38′ de longitude. M. Bonne, qui a bien voulu se charger de dresser les cartes que nous annonçons, est le premier qui mette cette ville à 62 degrés 58′, ce qui donne à la mer Noire 100 lieues de plus d'orient en occident.

La mer Caspienne, qui va dans toutes les cartes du nord au midi, prend dans cet ouvrage une position du nord-ouest au sud-est. On y trouvera encore d'autres changemens dans l'Inde & dans le golfe du Mexique. M. Bonne a présenté à l'académie des sciences de Paris diffé-

rens mémoires dans lesquels il expose les raisons sur lesquelles ces changemens sont fondés ; cette savante compagnie en a paru satisfaite.

La carte de l'Amérique méridionale est la seule dans le public qui représente cette partie du monde dans son état actuel, c'est-à-dire, avec les changemens que le traité de paix entre l'Espagne & le Portugal, en 1778, a apportés dans les limites & la division des provinces de ces deux couronnes. Le Brésil n'est plus divisé en capitaineries, mais en grands gouvernemens, la colonie du St. Sacrement, ci-devant aux Portugais, appartient aujourd'hui à l'Espagne, qui a formé trois nouvelles provinces dans ses possessions.

La carte des vents est encore très-curieuse. Avec elle & l'explication qu'en donne M. l'abbé Grenet, dans son abrégé, on ne demandera plus pourquoi nos vaisseaux vont chercher les Canaries pour aller dans l'Amérique septentrionale ? pourquoi pour en revenir ils prennent plus au nord? pourquoi pour aller aux Indes orientales on va côtoyer le Brésil ? &c. on le verra clairement.

Mais le principal mérite de cet atlas, consiste en ce que la carte ancienne & moderne du même pays, étant faite exactement sur la même échelle, tout le monde sera à portée de s'assurer, sans livre, seulement avec le compas, si une ville ancienne existe encore aujourd'hui, & quel nom elle a pris, *& vice versâ.*

M. l'abbé Grenet a encore dix cartes à donner pour remplir son premier objet, savoir : le planisphere terrestre ou la mappemonde réduite, le Danemarck avec la Suede, la Russie d'Europe, l'Egypte moderne, la Syrie Turque avec l'Arabie &c., l'Inde en 2 feuilles, & les isles Antilles en 3.

Pour faciliter l'intelligence de ſon atlas, M. l'abbé Grenet nous a enrichi d'un abrégé de géographie ancienne & moderne. La clarté, l'ordre & la préciſion qui y regnent en font un ouvrage précieux pour les jeunes gens de l'un & l'autre ſexe. La géographie y eſt traitée d'une maniere tout-à fait neuve. L'ancienne & la moderne s'y trouvent comparées avec tant d'exactitude, qu'en apprenant l'une on apprendra néceſſairement l'autre. Les dames qui ſeroient bien-aiſes d'avoir elles-mêmes, & de donner à leurs demoiſelles une idée de la géographie ancienne & moderne, ne peuvent mieux faire que de ſe procurer ces deux ouvrages de M. l'abbé Grenet, dont les principes ſur la ſphere ſont ſi clairs, qu'un enfant les entendra aiſément ſans maitre. Auſſi l'univerſité de Paris s'eſt-elle empreſſée de les adopter pour ſes éleves. Il eſt à deſirer que ſon exemple ſoit bientôt ſuivi dans tous les colleges de province, dans les couvens, penſions &c., le bien de l'éducation le demande.

MUSIQUE.

Musique de Caſſandre-Oculiſte, par MM. Piis & Barré. Prix, 1 liv. 16 ſols. A Paris, chez Brunet, libraire, rue Mauconſeil; & chez Lécuyer, cour du commerce. On trouve auſſi aux mêmes adreſſes la muſique du *Printemps*, qui fait ſuite aux autres pieces des mêmes auteurs.

Recueil d'airs choiſis, avec accompagnement de

guittare, par M. Vallain, œuvre premiere. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Cousineau, luthier de la reine, rue des Poulies; & Salomon, place de l'Ecole.

Journal d'airs choisis, avec accompagnement de harpe, mêlés de préludes, petits airs ou pieces, par Hartmann, onzieme & douzieme cahiers, chaque cahier 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Perisse, rue Pavée-Saint-André, dans l'allée du Menuisier; & Menu & Boyer, rue du Roule.

Six duos de violoncelle, qui peuvent se jouer avec un basson ou une quinte, tirés des meilleurs opéras comiques, arrangés, dialogués & concertans, par M. Haillot, maître de musique vocale de la comédie italienne. Œuvre I & II. Prix, 7 liv. 4 s. chacun. A Paris, chez l'auteur, rue de Bourbon-Villeneuve, maison de M. Poiré, tapissier; & chez Houbaut, à côté de la comédie italienne.

Six duos pour deux alto & viola, qui peuvent se jouer sur le violon, dialogués & faciles, di Chr. Stumpff, œuvre XV. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Michau, rue des Mauvais-Garçons, & aux adresses ordinaires.

L'art de se perfectionner dans le violon; où l'on donne à étudier des leçons sur toutes les positions des quatre cordes du violon & les différens coups d'archets; ces leçons, où les doigts sont marqués dans les endroits difficiles, sont tirées des sonates & concerto des meilleurs auteurs Italiens & Allemands, &c. Cet ouvrage fait la suite de la méthode pour le violon; par

M. Corrette. Prix, 9 liv. A Paris, chez Mlle. Castagnery, rue des Prouvaires.

Numéro 34. Ouverture & petits airs, contenant le concert du ballet de Mirza, les airs de l'Amant jaloux & des Evénemens imprévus, arrangés pour le clavecin ou la harpe; par M. Lasieux, chaque cahier 2 liv. 8 s. Prix de l'abonnement 36 liv. A Paris, chez Girard, rue de la monnoie; Dubois, rue S. Dominique; & chez l'auteur, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Six ariettes, avec accompagnement de deux violons, alto & basse, mise au jour par Bernard. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'éditeur, rue des Saints-Peres, maison de l'armurier, & aux adresses ordinaires.

Numéro 4 du journal de harpe. Cette livraison est composée de quatre airs, avec des accompagnemens de MM. Boissier, Cinier, Hinner & Lebugle. Prix, 1 liv. 16 sols. L'abonnement franc de port est de 15 liv. A Paris, chez Leduc, rue Traversiere-Saint-Honoré.

Recueil d'airs, rondeaux & variations pour le forte-piano ou le clavecin, avec accompagnement de violon; par M. l'abbé L. B., amateur. Œuvre IIIe. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez le Duc, rue Traversiere-Saint-Honoré.

Ouverture, airs de chants & airs de ballets de l'opéra de Théfée, arrangés pour le clavecin & le forte-piano, par M. Gossec fils. Prix, 7 l. 4 s. A Paris, chez l'auteur, rue Fontaine-au-Roi, fauxbourg du Temple, vis-à-vis le troisieme réverbere, & aux adresses ordinaires de musique.

Due concerti à violino principale duo violini obligati, viola, basso corn. flauti.

Composti dal signor Assandro Frixer, delto Frizeri di Verona, opéra V. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'auteur, rue de Vaugirard, près le Luxembourg, derriere la nouvelle comédie, & aux adresses ordinaires de musique.

Six sonates à flûte seule & basse; par T. Giordani, Œuvre IX. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez Mussard, rue Aubry-le-Boucher, vis-à-vis le commissaire, & aux adresses ordinaires.

Partition des deux Sylphes, comédie semi-lyrique en une acte & en vers; par M. A Desaugiers, représentée pour la premiere fois par les comédiens ordinaires du roi, le 18 octob. 1781, & devant leurs majestés le 19. Prix, 15 livres franc de port par-tout le royaume. A Paris, chez l'auteur, rue des Ménestriers, maison de M. Traveau, procureur au Châtelet, & aux adresses ordinaires de musique.

Quatre quartetti concertanti per due violini, violoncello & basso, del signor Mareschalchi. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez Baillon, près la comédie italienne.

L'INFANTE DE ZAMORA, opéra-comique en trois actes, parodié sur la musique de la Frascatana du célebre Signor Paiziello, représenté à Versailles devant leurs majestés, & ensuite à Strasbourg, à Brest, à Rouen, à Caën, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, &c. &c. &c.; par M. Framery, sur-intendant de la musique de monseigneur le comte d'Artois. Prix,

30 liv. Parties séparées, 12 livres. MM. les souscripteurs de Paris sont priés d'envoyer retirer leur exemplaire chez M. d'Enouville, receveur de loteries, au coin des rues de Vannes & des Deux-Ecus, près celle du Four-Saint-Honoré. Les personnes qui n'ont pas souscrit payeront cette partition 30 livres; mais en prenant en même-tems les parties séparées, elles ne payeront le tout que 36 liv. au lieu de 42 liv. Outre cet avantage, on offre aux personnes de province qui s'adresseront directement à M. d'Enouville, celui de leur faire parvenir cet envoi franc de port par-tout le royaume.

Trois sonates pour le clavecin ou le forte-piano, composées par Mlle. Augustine Pouillard. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez l'auteur, quai de l'Horloge du Palais, à la mine de plomb, & aux adresses ordinaires de musique. Cette jeune virtuose, éleve de M. l'abbé Vogler, a exécuté ces sonates en public avec beaucoup de succès.

Deux grandes ouvertures, suivies de petits airs pour le forte-piano, avec accompagnement d'un violon, par Kufner, œuvre IV. Prix, 8 liv. A Paris, chez l'auteur, rue Béthizy, la deuxieme porte-cochere à gauche en entrant par la rue de la Monnoie; Mlle. Castagnerie, rue des Prouvaires; M. Salomon, luthier, carrefour du quai de l'Ecole.

Recueil d'airs avec accompagnement de guittare, par M. Corbilly de Chantarenne. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'auteur, rue Babille, au coin de celle des Deux-Ecus, N°. 33, & MM. le Menu & Boyer, rue du Roule, à la clef d'or, & aux adresses ordinaires de musique.

La muse lyrique, ou recueil d'airs, avec accompagnement de guittare, par M. Patouart, fils; elle sera composée de quarante-huit feuilles, qui se distribuent de quinze en quinze jours. Prix, 12 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la province. A Paris, chez Baillon, près la comédie italienne.

Six duos concertans pour deux flûtes, par M. Vanderhagen, musicien de la Garde-Françoise, œuvre III. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez Baillon, rue Françoise.

Six duos pour flûte & violon, composés par G. Cambini. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez Mussard, rue Aubry-le-Boucher, vis-à-vis le commissaire.

Six quatuors concertans pour deux violons, alto & basso, par M. Dalayrac, amateur, œuvre XI. Prix, 9 liv. franc de port par-tout le royaume. A Paris, chez Leduc, rue Traversiere-Saint-Honoré.

Journal de harpe, numéros 2 & 3, 1782, contenant huit airs différens. Prix, 1 liv. 16 sols chaque cahier. A la même adresse. Le prix de l'abonnement est de 15 liv. pour Paris & la province, franc de port.

Septieme concerto à violon principal, premier & second violons, hautbois, cors, alto & basso, par A. Stamitz. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez Baillon, rue Françoise.

CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX.

TROISIEME voyage de Cook, *ou* journal d'une expédition faite dans la mer Pacifique du sud & du nord, en 1776, 1777, 1778, 1779 & 1780, traduit de l'anglois : 1 vol. in-8vo. figures, br. 5 l.
Paris, chez Pissot pere & fils, L. quai des Augustins ; & Laporte, L. rue des Noyers.

On trouve chez le même le *Voyage dans la mer du sud, par les Espagnols & les Hollandois*, traduit de l'anglois de Dalrymple, dont il est fait mention dans le voyage de Cook ; 1 vol. in-8vo. br. 5 l.

Histoire de la maison de Bourbon; par M. Desormeaux : in-4to. tome III, orné de cinq portraits, de vignettes & culs-de-lampes : en feuilles. 15 l.
--- Relié en veau écaille, avec filets, doré sur tranche. 18 l.
Paris, chez Monory, L. rue de l'ancienne comédie françoise, où se trouvent les deux premiers volumes.

Leçons élémentaires d'histoire-naturelle & de chymie, dans lesquelles on s'est proposé ;

1°.

1°. de donner un enſemble méthodique des connoiſſances chymiques acquiſes juſqu'à ce jour; 2°. d'offrir un tableau comparé de la doctrine de Stahl & de celle de quelques modernes, pour ſervir de réſumé à un cours complet ſur ces deux ſciences, par M. de Fourcroy, docteur de la faculté de médecine de Paris, 2 vol. in-8vo.

Paris, rue & hôtel Serpente.

Opinion d'un citoyen ſur le mariage & ſur la dot : brochure de 47 pages d'impreſſion.

Paris, chez Barrois l'aîné, L. quai des Auguſtins.

Vie de l'infant Dom Henri de Portugal, auteur des premieres découvertes qui ont ouvert aux Européens la route des Indes; ouvrage traduit du portugais par M. l'abbé de Cournand : 2 vol. in-12. broché; le premier de 256 pag. y compris 100 pages d'un diſcours préliminaire, & le deuxieme de 260 pages. 2 l. 8 ſ.

Lisbonne, & ſe trouve *à Paris, chez Laporte, L. rue des Noyers.*

Fabliaux *ou* contes du XII & du XIIIe. ſiecle; fables & romans du XIIIe. traduits ou extraits d'après pluſieurs manuſcrits du tems; avec des notes hiſtoriques & critiques, & les imitations qui ont été faites de ces contes depuis leur origine juſqu'à nos jours : nouvelle édition augmentée d'une diſſertation ſur les Troubadours; par M. le Grand : 5 vol. petit in-12. br. 9 l.
Reliés. 12 l.

Paris, chez Eugene Onfroy, L. quai des Auguſtins.

En faveur des personnes qui ont acquis l'édition in-8vo. La dissertation sur les Troubadours, format in-8vo. se vend séparément. 1 l. 4 s.

Il reste encore quelques exemplaires de l'édition in-8vo. les 4 volumes se vendent broché. 17 l. 4 s.
Reliés. 21 l.

Commentaires sur Vitruve, éclaircis par des figures, & propres à être joints aux différentes traductions de cet auteur, avec une description des machines militaires des anciens; par W. Newton, architecte : *in-fol. avec 25 planches gravées en taille-douce.*

Londres, & se trouve *à Paris, chez P. Théophile Barrois jeune, libraire, rue du Hurepoix.*

Le sang innocent vengé, *ou* discours sur les réparations dues aux accusés innocens, couronné par l'académie des sciences & belles-lettres de Châlons-sur-Marne, le 25 août 1781; par J. P. Brissot de Varville.

Berlin, & se vend *à Paris, chez Desauges, libraire, rue S. Louis du palais.*

Le Suborneur, comédie en cinq actes & en vers : seconde édition, avouée de l'auteur, la premiere est infidelle; par M. Billard.

Amsterdam, & se trouve *à Paris, chez l'auteur, chaussée d'Antin; Prault, imprimeur du roi, quai des Augustins, à l'Immortalité.*

Traité de l'apoplexie & de ses différentes especes, avec une nouvelle méthode curative dont l'utilité est prouvée par l'expérience. On y traite également de la paralysie & de ses

différentes especes particulieres, ainsi que d'une nouvelle préparation mercurielle propre à l'usage extérieur, en forme de frictions seches pour les dartres & maladies vénériennes; par M. G. B. Ponsart, docteur en médecine, médecin-consultant de LL. AA. CC. les princes de Liege & de Stavelot, & des eaux de Spa, présentement à l'hôtel royal des invalides, autorisé par ordre du gouvernement à y constater l'efficacité de sa méthode dans la guérison radicale de la goutte & du rhumatisme: *in-octavo, broché.*

Liege; & se trouve à Paris, chez Guillot, libraire de MONSIEUR, *rue de la Harpe, près l'ancien college de Bayeux.*

Voyage historique & littéraire dans la Suisse occidentale, 2 vol. *in-octavo*, 1781.

Neufchâtel, aux dépens de la société typographique.

Lettre pastorale de Mgr. l'archevêque de Paris, au clergé séculier & régulier, & aux fideles de son diocese: *in-4°.* de 24 pages.

Paris, chez Cl. Simon, libraire-imprimeur, rue S. Jacques.

Moyens de préserver les édifices d'incendie & d'empêcher les progrès des flammes; par M. Peroux, avocat & architecte, mémoire qui a remporté le prix de l'académie royale de Nancy, le 8 mai 1781: 1 vol. in-8vo. fig. broché. 3 l.

Paris, chez Pichard, quai & près des Th tins.

Le produit & le droit des communes, & les intérêts de l'agriculture, arts, commerce,

marine, finances & militaire, à concilier pour le ſalut des individus & propriétés, l'amélioration des domaines & autres parties, la richeſſe & proſpérité de l'état & des citoyens; traité d'économie-politique, contenant le tableau le plus étendu des loix univerſelles & locales ſur les communes & terres vagues, & les droits de parcours, vaines pâtures, uſages; dédié à la monarchie françoiſe, par un honoraire des académies des ſciences d'Amiens, Arras, &c. de celles de Lyon & Metz; & des ſociétés royales d'agriculture de Paris, Tours, Soiſſons, Rouen, Caën, Alençon, Lyon, &c. Premiere partie de 600 pages, grand in-8vo. petit caractere, br. 6 l.

Cet ouvrage ſe trouve *à Paris, chez l'auteur, cul-de-ſac Saint-Dominique, près le Luxembourg; la veuve Ducheſne, L. rue S. Jacques; Cellot, L. rue & vis-à-vis les grands Auguſtins; Jombert freres, L. rue Dauphine; Eſprit, L. au Palais Royal; Mérigot aîné, L. au Boulevard, près l'opéra; Onfroy & Lamy, L. quai des Auguſtins, & chez les principaux L. de province.*

On le recevra par la poſte, franc de port, dans tout le royaume, en adreſſant franc de port, à M. Bachmann, chez l'auteur, la lettre de demande & l'argent.

Nouveau voyage en Eſpagne fait en 1777 & 1778, dans lequel on traite des mœurs, du caractere, des monumens anciens & modernes, du commerce, du théatre, de la légiſlation, des tribunaux particuliers à ce royaume & de l'inquiſition; avec de nouveaux détails ſur ſon état actuel & ſur une procédure récente & fameuſe: 2 vol. in-8vo. br. 6 liv.

Londres, & ſe trouve *à Paris*, *chez P. Théophile Barrois le jeune*, *L. rue du Hurepoix*, *près le pont S. Michel.*

Electre, tragédie en cinq actes, imitée de Sophocle; par M. de Rochefort, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres : in-8vo. *Paris*, *chez Lambert & Baudouin*, *Lib.-Impr. rue de la Harpe*, *près S. Côme.*

Galerie des hommes illuſtres vivans.

On ſouſcrit pour cet ouvrage *à Paris*, *chez les ſieurs Renaud du Creux*, *rue Feydeau.* Le prix des ſix volumes qui paroîtront chaque année, & qui, ſuivant l'uſage de tous les abonnemens, ſe paiera d'avance & en ſouſcrivant, ſera pour MM. les ſouſcripteurs de 96 liv. rendus francs de port dans toute la France.

La premiere livraiſon ſe fera au mois de juillet, & ſucceſſivement de quatre en quatre mois. On pourra ſouſcrire en tout temps. Ceux qui n'auront point ſouſcrit, paieront 24 liv. par chaque volume, & 9 liv. pour un portrait & une notice détachée du volume.

On recevra avec reconnoiſſance tous les portraits, mémoires & notices que les familles ou les particuliers voudront bien faire parvenir à MM. Renaud du Creux, freres, éditeurs de cet ouvrage. Ils feront partie de cette collection ſuivant l'ordre auquel on les aura reçus : on ſe procurera cependant le plutôt poſſible ceux des hommes célebres qui peuvent flatter davantage le public.

La gendarmerie de France, ſon origine, ſon rang, ſes prérogatives & ſon ſervice; par Dinard : brochure in-8vo, 1 l. 4 ſ.

Paris, chez Durand neveu, Lib. rue Galande; & à Strasbourg, chez les freres Gay.

Analyse raisonnée du droit françois, par la comparaison des dispositions des loix romaines, & de celles de la coutume de Paris, suivant l'ordre des loix civiles de Domat; avec un texte de la coutume de Paris, dans lequel les articles sont rétablis dans l'ordre que les réformateurs leur ont donné: dédiée à MONSIEUR, frere du roi; ouvrage projetté par feu M. Doulcet, ancien avocat au parlement de Paris, & exécuté sur l'esquisse que ce célebre jurisconsulte en a tracée; par M. Gin, conseiller au grand-conseil: 1 vol. in-4to. de 681 pages. 12 l.
Paris, chez Serviere, rue S. Jean-de-Beauvais.

L'authenticité des livres, tant du nouveau que de l'ancien testament, démontrée, & leur véridicité défendue, *ou* Réfutation de la bible enfin expliquée de V***: 1 vol. in-8vo. de 509 pages.
Paris, chez Moutard, Lib.-Imp. hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

Histoire de Charlemagne, précédée de considérations sur la premiere race, & suivie de considérations sur la seconde; par M. Gaillard, de l'académie françoise, & de celle des inscriptions & belles-lettres: 4 vol. in-12.
Paris, chez Moutard, Impr.-Lib. de la reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

Les mariages Samnites, comédie héroïque en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes; par M. de Rozoi, citoyen de Toulouse, des aca-

démies, &c. &c. : repréfentée en profe, pour la premiere fois, par Mrs. les comédiens Italiens ordinaires du roi, le mercredi 12 juin 1776, remife au théatre en 1777 & 1780, & redonnée en vers le 22 mai 1782 : la mufique de M. Grétry. 1 l. 10 f.

Paris, chez Belin, Lib. rue St. Jacques, prefque vis-à-vis celle du Plâtre.

Nouveaux principes de phyfique, ornés de planches & dédiés au prince royal de Pruffe; par M. Cara : tome III.

Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Freres; Morin, Lib.-Imp. rue S. Jacques; Efprit, Lib. au Palais-royal.

On vient de mettre en vente hôtel de Thou, rue des Poitevins :

Le tome VI du *Supplément à l'hiftoire naturelle*; par M. le comte de Buffon, contenant de nouveaux fupplémens aux quadrupedes : volume in-4to. en blanc 15 liv. br. 15 liv. 10 f. & 17 liv. relié.

Nota. Ce volume ne peut fervir qu'aux perfonnes qui ont la grande édition in-4to., avec la partie anatomique.

Lettre fur la Sicile & fur l'ifle de Malthe, de M. le comte de Borfch, de plufieurs académies, à M. le C. de N. écrites en 1777, broché. 12 l.

Relié. 14 l.

Turin, & fe trouve à Paris, chez Durand neveu, Lib. rue Galande.

Inftruction pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux; par M. Daubenton, de

l'académie royale des ſciences, de la ſociété royale de médecine, lecteur & profeſſeur d'hiſtoire naturelle au college royal de France, garde & démonſtrateur du cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du roi, des académies de Londres, de Berlin, de Pétersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy : in-8vo de 414 p. avec 22 planches, br. 6 l.

Paris, de l'imprimerie de Ph. - D. Pierres, impr. ordinaire du roi, rue St. Jacques.

Odes à la philoſophie; par M. Soret : in-8vo. de 16 pages.

Paris, chez Leſclapart, libraire, pont Notre-Dame; & chez les libraires qui vendent les nouveautés.

Zarine, reine des Scythes, tragédie, par M. le Grand : in-8vo. de 96 pag.

Paris, chez Cailleau, Lib.-imprimeur rue Saint-Severin.

Conſidérations ſur les montagnes volcaniques; par M. Collini : in-quarto, accompagné d'une carte. 2 l.

Manheim, & ſe trouve *à Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.*

Les Après-ſoupers de la ſociété : petit théatre lyrique & moral ſur les aventures du jour : neuvieme cahier. *La vanité de nom.*

Paris, chez l'Auteur, rue des Bons-Enfans, vis-à-vis la cour des Fontaines, au palais royal.

Hiſtoire de l'empire Aſſyrien, ou des trois monarchies de Ninive, de Babylone & d'Ecba-

tane; ouvrage enrichi de cartes & de gravures: nouvelle édition, deux volumes in-8vo. broché. 10 l.

Le même ouvrage en deux vol. in-12 br. 5 l.

Paris, chez Hardouin, Libr. rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois; & à Verſailles, chez Pinçot, L. rue Dauphine.

Percy, tragédie en cinq actes; par Miſs Hannah Morre: repréſentée, pour la premiere fois, ſur le théatre de Covent-Garden, le 10 décembre 1777, traduite de l'anglois ſur la ſeconde édit. en 1781.

Paris, chez Brunet, Lib. rue Mauconſeil, à côté de la comédie italienne; & chez les Lib. qui vendent les nouveautés.

Principes de morale, de politique & de droit public, puiſés dans l'hiſtoire de notre monarchie, *ou* diſcours ſur l'hiſtoire de France, dédiés au roi; par M. Moreau, hiſtoriographe de France: tome XIII, in-8vo. br. 3 l. 12 ſ.

Paris, chez Moutard, Lib.-impr. hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

La Soirée d'été, divertiſſement en un acte, en vaudevilles: repréſenté, pour la premiere fois, par les comédiens Italiens ordinaires du roi, le 5 février 1782; par M. Pariſau. 1 l. 4.

Paris, chez Brunet, Lib. rue Mauconſeil, à côté de la comédie italienne.

Vies des peres, des martyrs, & des autres principaux ſaints, tirées des actes originaux, & des monumens les plus authentiques; avec des notes hiſtoriques & critiques: ouvrage

traduit de l'anglois. Tome XII & dernier : in-8vo, rel. 6 l.

La totalité de l'ouvrage relié eſt de 72 liv.

Paris, chez J. Barbou, L.-imprimeur, rue des Mathurins.

Nouvelles vies des ſaints, à l'uſage des colleges & penſions de l'un & de l'autre ſexe : in-12. de 328 pag., br. 1 l. 16 ſ.

Paris, chez Hardouin, Lib. rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois ; & à Verſailles, chez oinçot, Libr. rue Dauphine.

Traité de la ponctuation, extrait de divers auteurs ; avec un eſſai ſur l'uſage des lettres capitales & un modele de ponctuation, par M. J. H. Maſmejan ; ſuivi de la géographie en vers, *ou* méthode pour apprendre facilement & en peu de tems la géographie aux enfans : in 8vo. br. 1 l. 1 ſ.

Paris, chez Baſtien, libraire, rue du Petit-Lion, F. S. G.

Le Voyageur françois, *ou* la connoiſſance de l'ancien & du nouveau monde ; tomes XXVII & XXVIII : 2 vol. in-12. d'environ 500 p. chacun.

Paris, chez L. Cellot, libraire-imprimeur, rue Dauphine.

Recueil complet des plus beaux morceaux de poéſies italiennes lyriques, érotiques & fugitives, avec des remarques critiques ſur le génie de la poéſie italienne ; par M. Baſſi, membre de pluſieurs académies : propoſé par ſouſcription.

Conditions de la ſouſcription.

On n'exigera rien des ſouſcripteurs qu'au moment de la diſtribution des volumes qui leur ſeront fournis deux à deux. On paiera, en les recevant, 6 livres pour chaque volume in-8vo. broché, & 24 livres pour chaque volume in-4to. papier d'hollande, broché.

Le frais de port pour l'envoi des volumes dans les provinces ou dans les pays étrangers, ſeront à la charge des ſouſcripteurs.

On ſouſcrit à Paris, chez M. Baſſi, rue neuve des Petits-champs, maiſon du grand bureau de la poſte de Paris, à côté de la rue des Bons-enfans; chez Lambert & F. J. Baudouin, Impr.-L. rue de la Harpe, près S. Côme; & chez Molini, Lib. rue du Jardinet; & dans les pays étrangers, chez les principaux libraires.

Les jardins ou l'art d'embellir les payſages, poëme par M. l'abbé de Lille, de l'académie françoiſe : in-8vo. br. fig. 4 l. 10 ſ.

Le même, in dix-huit, br. fig. 3 l.

Paris, chez Piſſot, L. quai des Auguſtins; Valade, Lib.-Impr. rue des Noyer; & à Reims, chez Cazin, Lib.

Traité de l'autorité du pape, dans lequel ſes droits ſont établis & réduits à leurs juſtes bornes, & les principes des libertés de l'égliſe Gallicane juſtifiés; par M. L. de B.... de l'académie des inſcriptions & belles-lettres; revu, corrigé & conſidérablement augmenté; par M... conſeiller du roi, &c. 6 vol. in-8vo. br. 17 l.

Rel. 21 l.

Vienne, & se trouve *à Paris*, *chez* B. *Morin*, *Lib.-Impr. rue St. Jacques.*

Œuvres d'Etienne Falconet, statuaire, contenant plusieurs écrits relatifs aux beaux-arts, dont quelques-uns ont déja paru, mais fautifs : d'autres sont nouveaux ; 6 vol. in-8vo.
Broché. 21 l.
Relié. 27 l.
Lausanne, & se trouve *à Paris*, *rue des Poitevins*, *hôtel de Thou.*

Le prince noir & blanc, féerie en deux actes, mêlée de dialogues, de musique & de danses, représentée pour la premiere fois à Paris, sur le théatre de l'Ambigu-comique, dans le mois de décembre 1780.
Amsterdam, & se trouve *à Paris*, *chez Cailleau*, *L.- Impr. rue S. Severin ; & à la salle du spectacle de l'Ambigu-comique.*

On propose par souscription ou soumission les nouvelles éditions des ouvrages suivans, savoir :
Les essais de Michel, *seigneur de Montaigne*, qui formeront 3 vol. grand in-8vo. de 24 liv. & 3 vol. in-4to. de 48 liv. trois vol. in-8vo. papier d'hollande, 48 liv. & 3 vol. in-4to. hollande 96 liv.
De la Sagesse, par Charron, qui contiendra un très-fort volume grand in-8vo. de 12 liv. in-4to. 24 liv. in-8vo. hollande, 2 liv. in-4to. hollande, 48 liv. avec le frontispice allégorique, outre le portrait.
Les œuvres de M. François Rabelais, docteur en médecine, avec le portrait de l'auteur, & la clef nécessaire pour l'intelligence de l'ou-

vrage, lesquelles formeront 2 vol. in-8vo. du prix de 18 liv. 2 vol. in-4to. de 36 liv. in-8vo. papier hollande, 36 liv. & in-4to. hollande, 72 liv.

On sera également libre de souscrire pour ces trois ouvrages en payant moitié, ou de donner sa simple soumission de les prendre après l'impression.

Tous les volumes seront livrés en feuilles ou brochés en carton, avec des étiquettes sur le dos. L'in-8vo. se paiera six sols le vol. & l'in-4to. douze sols de brochure.

On ne recevra de souscriptions ou de soumissions que jusqu'au mois de juillet 1782, époque où les *Essais de Montaigne* paroîtront; passé ce tems, les prix augmenteront d'un tiers.

On s'adressera pour souscrire ou pour envoyer sa soumission, *à Paris, chez Bastien, libraire & éditeur, rue du Petit-Lion, F. S. G. près la nouvelle comédie françoise; & dans les différentes villes, chez les principaux libraires.*

Oraison funebre de Mgr. Christophe de Beaumont, comte de Lyon, archevêque de Paris, duc de S. Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du St. Esprit, proviseur de Sorbonne, &c. par M. l'abbé Thuet, prêtre du diocese de Noyon, & premier vicaire de S. Médard: in-8vo. br. 1 l. 4 s.

A la Haye, & se trouve à Paris, chez l'auteur, au vicariat de S. Médard, rue d'Orléans F. S. Marcel; & chez Berton, Lib. rue S. Victor, vis-à-vis le séminaire de saint Nicolas.

Expression du nivellement, ou méthode nouvelle pour exprimer rigoureusement sur les

cartes terrestres & marines les hauteurs & les configurations du terrein : accompagnée d'une carte; par M. du Carla; publiée par M. Dupain-Triel, pere, géographe du roi & de MONSIEUR : le mémoire & la carte reliés. 3 l.

Paris, chez l'Editeur, cloître Notre-Dame, rue de la Maîtrise; M. Dupain-Triel fils, rue des Noyers; Quillau l'aîné, libraire, rue Christine, & L. Cellot, libraire-imprimeur, rue des grands Augustins.

Le Flatteur, comédie en cinq actes & en vers libres, représentée pour la premiere fois, sur le théatre de la nation, le vendredi 15 février 1782. 1 l. 10 s.

Paris, chez la veuve Duchesne, libraire rue S. Jacques, Vente, Libr. rue des Anglois & au Théatre françois; le Jay, L. rue Neuve des Petits-champs, & Desenne, Libr. au Palais-royal.

La France illustre, *ou* le Plutarque françois; par M. Turpin, citoyen de Saint-Malo : troisieme souscription, n°. 11, contenant la vie & le portrait du duc de Guise.

Paris, au bureau de l'abonnement du Plutarque françois; & chez Deslauriers, marchand de papier, rue Saint-Honoré, à côté de celle des Prouvaires.

Le Guide du fermier, *ou* Instruction pour élever, nourrir, acheter & vendre les bêtes à cornes, les brebis, les moutons, les agneaux & les cochons : contenant les symptômes de leurs maladies; les remedes pour les guérir; le choix de leur nourriture, de leurs pâtu-

rages ; la maniere de leur en former de convenables, les moyens de faire le meilleur beurre & différentes especes de fromages ; la façon d'élever la volaille, &c. avec la maniere de former des viviers, & d'y nourrir & entretenir le poisson, & autres particularités nécessaires à un fermier & à toutes les personnes qui font valoir des biens de campagne ; traduit de l'anglois sur la quatrieme édition : nouv. édit. 2 parties in-12.

Paris, chez Fournier, L. rue du Hurepoix, près du pont S. Michel.

Henriette, drame en trois actes & en prose ; par Mlle. de Raucourt, pensionnaire du roi : représentée pour la premiere fois, sur le théatre de la comédie françoise au château des Tuileries, le vendredi premier mars 1782.

Paris, chez Saugrain, Lib. quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

Histoire de l'église, dédiée au roi ; par M. Berault-Bercastel, chanoine de l'église de Noyon : tomes XIII & XIV, in-12.

Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire de la reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, en 25 volumes in-8vo., contenant les 37 volumes in-4to. des précédentes éditions, en feuilles. 102 l.

Rel. proprement. 127 l.

Nismes, chez Pierre Beaume, Libr.-Impr. & à Paris, chez G. Desprez, L. rue S. Jacques ; Esprit, Lib. au Palais-royal, & Laporte, L. rue des Noyers.

On trouve aux mêmes adresses la collection des

opuscules de M. l'abbé Fleury, en 5 volumes in-octavo, avec le portrait de l'auteur, en feuilles. 20 l.
Rel. proprement. 25 l.

Journal de médecine militaire, &c. 1782 : tomes I & II.

Paris, de l'imprimerie royale.

Ce journal paroît tous les 3 mois.

La Liberté des mers, poëme qui a remporté le prix de l'académie de Marseille en 1781; par M. Canilhe : br. de 12 pag. 12 s.

Paris, chez P. F. Gueffier, Lib.-Imp. rue de la Harpe.

Manuale rhetorices ad usum studiosæ juventutis academicæ, exemplis tùm oratoriis, tùm poeticis, latinè, è Tullio, Quintiliano, Horatio, Virgilio, &c.; gallicè, è Massilione, Flexerio, Bossuetio, Cornelio, Racinio, Bolæo, Crebillione, aliisque ex optimis autoribus illustratum; editio tertia, duplò auctior præcedenti, sub auspiciis & nomine universitatis evulgata. Cui accedit tractatus gallicè du recit. *Autore P. T. N.* Hurtaut, *universit. Paris. A. M. antiquo in regiâ scholâ milit. profess., &c. in-douze, br.* 2 l. 10 s.
rel. 3 l.

Paris, chez l'Auteur, rue des Brodeurs, au-dessus des Incurables; Langlois, L. rue du Petit-Pont; le Boucher, L. quai de Gèvres; Nyon jeune, L. pavillon des Quatre-nations; Colas, L. place de Sorbonne, & Barrois jeune, L. rue du Hurepoix.

On trouve aussi chez l'Auteur, son *Dictionnaire*

des mots homonymes de la langue françoise, & chez Langlois, L. ci-dessus.

Manuel pratique, ou l'on traite des différentes manieres les plus simples & les meilleures, pour faire toutes sortes de vins, qui soient de qualité & de garde; avec l'art méthodique de les gouverner, joint à de nouveaux secrets pour les bonifier, & les moyens les plus sûrs pour les rétablir; par M. Bridelle de Neuillan : in-12. de 104 pag.
Montargis, & se trouve *à Paris, chez Mequignon, L. rue des Cordeliers.*

Mêlanges tirés d'une grande bibliotheque, B. B. de la lecture des livres françois, contenant les sciences mathématiques & les arts qui en dépendent, imprimés au seizieme siecle : in-octavo.
Paris, chez Moutard, imp.-lib. de la reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

Mémoires sur les observations météorologiques faites à Francker en Frise, pendant le courant de l'année 1779; par J. H. Van-Swindinden, professeur de philosophie en l'université de Francker, membre des académies de Bruxelles & de Baviere, &c. 1 volume in-octavo de 336 pages avec des planches, brochés. 4 l.
Paris, chez le Clerc, libraire, quai des Augustins.
On trouve chez le même libraire les autres ouvrages du même auteur sur le froid de 1776 & sur les thermometres.

Mémoire sur un dent-albifique & anti-scorbuti-

que nouveau & infaillible dans ses succès, qui a la proprieté de blanchir les dents, de prévenir leur carie, d'en arrêter les progrès, réunit celle d'annihiler la fétidité de l'haleine; remede qui, pris intérieurement, guérit les douleurs rhumatismales, même goutteuses, & plusieurs autres maux; par M. Toulsaint Barery, étudiant en médecine : in-8vo. broché. 12 s.

Paris, chez l'auteur, à l'hôtel de Carignan, rue Froid-manteau, proche la place du Louvre.

Observations sur la nécrose, par M. David, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, &c.

Paris, chez la veuve Valat-la-Chapelle, libraire grande-salle du Palais.

Observations sur plusieurs maladies des bestiaux, telles que la maladie rouge & la maladie du sang, qui attaquent les bêtes à laine, & celles que cause aux bêtes à cornes & aux chevaux la construction vicieuse des étables & écuries; avec le plan d'une étable & celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de ferme, de postes, &c. par M. l'abbé Tessier, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, de la société royale de médecine de Paris, & de l'académie des sciences & beaux-arts de Lyon : 1 volume in 8vo. de 200 pag. 1 l. 16 s.

Paris, chez la veuve Hérissant, Lib.-Impr. rue neuve Notre-Dame, & P. Th. Barrois jeune, Lib. rue du Hurepoix, près le pont S. Michel.

Œuvres mêlées de M. S***. D**. V***. 1 vol. in-8vo. de 291 pag. br. 2 l. 10 s.

Paris, chez Hardouin, Lib. rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois.

Œuvres de M. Hamilton, ministre-plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Naples, chevalier de l'ordre du Bain, de la société royale de Londres, &c. commentées par M. l'abbé Soulavie : 1 vol. in-8vo. br. 5 l.
Relié. 6 l.

Paris, chez Moutard, Lib.-Impr. de la reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

Pieces fugitives de M. le Mierre, de l'académie françoise : 1 vol. in-8vo. 3 l.

Paris, chez P. Fr. Gueffier, Lib.-Impr. au bas de la rue de la Harpe.

Dissertations physiques & mathématiques; par M. T. F. Hennert, professeur de philosophie, &c. 1781.

Utrecht, chez Schoonhoven.

Deux dissertations lues dans les séances publiques de l'académie royale des sciences & belles-lettres de Berlin, le 27 janvier 1780, & le 24 janvier 1781; par M. de Hertzberg, ministre d'état & membre de l'académie : grand in-4to. de 47 pages, 1781.

Berlin.

Disciplina vetus de subordinatione regularium erga episcopos, per Josephum II restaurata. L'ancienne discipline de la subordination des réguliers envers les évêques, rétablie par l'empereur Joseph second. Dissertation pragmatico-historique : in-8vo., 1781, avec approbation de l'empereur.

Vienne.

TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans ce Volume.

MÊLANGES.

POÉSIES FUGITIVES.

ACADÉMIES. SÉANCES DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

SPECTACLES.

HISTOIRE-NATURELLE. PHYSIQUE. CHYMIE. BOTANIQUE.

MÉDECINE. CHIRURGIE.

AGRICULTURE. ÉCONOMIE. INDUSTRIE. COMMERCE.